

Rapport de gestion du Conseil d'Etat

2020



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

RAPPORT DE GESTION 2020 DU CONSEIL D'ETAT

Partie I

Points forts de l'activité du Conseil d'Etat

Partie II

Points forts de l'activité des départements et de la chancellerie d'Etat

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les député.e.s,
Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint le rapport de gestion 2020 du Conseil d'Etat.

La première partie revient sur les points forts de l'activité du Conseil d'Etat, avec pour référence son programme de législature 2018-2023. Pour rappel, ce programme de législature s'appuie sur 24 thèmes déclinés en trois grands chapitres: insertion, interaction et innovation.

La deuxième partie revient sur les points forts de l'activité des départements et de la chancellerie d'Etat, par politiques publiques.

L'année 2020 est sortie de l'ordinaire. Afin de faire face à la crise sanitaire, économique et sociale qui l'a marquée, le Conseil d'Etat a dû faire preuve d'agilité, de flexibilité; il a souvent agi dans l'urgence. Dès le début de la crise, il a fait de la protection de la population genevoise sa première priorité, mais il a également pris de multiples décisions pour atténuer les impacts de cette crise sur l'économie, la culture, la formation et, de manière plus générale, sur la société.

Lors de la première vague, l'urgence de la situation avait privé le Grand Conseil de son rôle d'acteur de la vie démocratique. À compter du printemps 2020, le Conseil d'Etat a salué la reprise des activités du parlement et son implication qui a permis de mettre en place une coopération efficace. Car une crise telle que celle qui nous occupe, depuis plus d'un an à présent, nécessite l'engagement de l'ensemble des pouvoirs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les député.e.s, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat
Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'Etat
Michèle Righetti, chancelière d'Etat

Table des matières

	Conseil d'Etat	4
	Réalisations par politiques publiques	54
A	Autorités et gouvernance	55
B	Etats-majors et prestations transversales	83
C	Cohésion sociale.....	93
D	Culture, sport et loisirs.....	107
E	Environnement et énergie	114
F	Formation	129
G	Aménagement et logement.....	142
H	Sécurité et population	157
I	Impôts et finances.....	167
J	Justice (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judiciaire)	
K	Santé	179
L	Marché du travail, commerce	194
M	Mobilité	211
	Organigrammes	218

Conseil d'Etat

2020
Rapport de
Gestion



Tenir la barre en temps de crise

Dimanche 15 mars. Hôtel de Ville. 17h30. Le président du Conseil d'Etat et la chancellerie d'Etat préparent la séance extraordinaire du Conseil d'Etat convoquée le jour même. La situation sur le front du coronavirus se dégrade. Le gouvernement genevois s'apprête à prendre des mesures drastiques. Voici plusieurs semaines qu'il suit de près la situation concernant le coronavirus, son développement, sa propagation.

Retour en arrière. Le 28 janvier 2020, l'office fédéral de la santé publique (OFSP) a organisé sa première conférence de presse sur le sujet, estimant une contamination en Suisse vraisemblable. Le 18 février 2020, l'Etat de Genève publie une première fiche d'information. Immédiatement après le premier cas confirmé à Genève, le Conseil d'Etat, le 28 février 2020, active partiellement l'organisation de crise en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE).

La suite? Le 11 mars, il est le premier gouvernement en Suisse – avant même le Conseil fédéral – à interdire les manifestations entre 100 et 1000 personnes. Mais il le pressent déjà : cette crise ne sera pas seulement sanitaire, elle sera aussi économique et sociale. Il autorise alors la fondation d'aide aux entreprises (FAE) à augmenter ses cautionnements jusqu'à concurrence de 95 millions de francs. Il propose aussi de faire modifier la loi sur l'aide aux entreprises (LAE) pour débloquer 10 millions de francs de ligne de crédit supplémentaire. Déjà il met en place une hotline pour les acteurs économiques et affirme son soutien à la culture et au sport.

Le 13 mars 2020, le dispositif ORCA-GE est complètement activé. Les écoles et les crèches sont fermées. Le nombre de personnes dans les bars et restaurants est limité à 50 personnes selon une ordonnance fédérale.

Invoquer l'état de nécessité

Mais ce 15 mars, conscient de son devoir de protéger la population du canton de Genève, le Conseil d'Etat écoute les autorités sanitaires. Il échange longuement. Et prend la décision d'invoquer l'état de nécessité. Il décide

d'interdire les rassemblements de plus de cinq personnes et de fermer tous les établissements publics sauf les magasins d'alimentation, les pharmacies et les commerces qui fournissent des biens d'usage courant. Il décide de mettre en œuvre le plan de continuité de l'Etat.

Il ne le sait pas encore, mais le lendemain, le Conseil fédéral déclarera la situation extraordinaire et décrètera des mesures nationales pour maîtriser l'épidémie.

C'est le début de la « première vague ». Le Conseil d'Etat intensifie son engagement, par de multiples séances de crise extraordinaires et avec un rythme décisionnel soutenu. Il met en œuvre le plan de continuité de l'Etat, un outil de situation exceptionnelle afin d'assurer les prestations étatiques essentielles.

En très peu de temps, l'école à distance est fonctionnelle. Il s'agit aussi de permettre à la police de continuer à assurer ses missions régaliennes ou de développer les capacités de télétravail au sein même de l'Etat. Il s'agit, surtout, de rassurer les jeunes inquiets pour leur avenir, les aîné.e.s inquiet.ète.s face à la maladie, les adultes pris en étau, inquiets pour leur métier, pour leur famille.

Faire face à la crise en fédérant les compétences

Le Conseil d'Etat, à chaque point de presse retransmis en direct sur Léman Bleu et les réseaux sociaux (une première), rassure la population. Il est, bien sûr, à l'écoute des autorités sanitaires cantonales et des scientifiques, des spécialistes de très haut niveau des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Il entretient avec eux des contacts étroits pour prendre les meilleures décisions possibles.

Sur le terrain, les acteurs sanitaires font preuve d'un travail et d'une agilité remarquables pour augmenter les capacités du réseau de soins. Genève tire profit de sa bonne densité, de sa bonne organisation, de son bon réseau hospitalier qui permet, sur demande du Conseil d'Etat, une fédération exceptionnelle du public et du privé pour faire face à la crise.



Car la coopération est essentielle, au niveau cantonal, national mais aussi au-delà des frontières, pour faire face à une crise d'une telle ampleur. Elle permettra aux HUG d'accueillir 107 patients résidents de France voisine. Ce n'est pas une évidence, car le Conseil fédéral, le 15 mars, réinstaura, entre autres, les contrôles aux frontières terrestres en canalisant le trafic sur les points de passage principaux, notamment entre la Suisse et la France.

Assurer la stabilité régionale

Pour le Conseil d'Etat genevois, c'est le début d'un autre combat important. Collectivement, il est actif sur le dossier et se met en contact avec ses partenaires, en Suisse et en France, pour clarifier la teneur exacte de ces décisions et leurs conséquences. Il le répétera à plusieurs reprises : pour Berne et Paris, passer la frontière est un voyage à l'étranger. Pour Genève, passer la frontière est un acte du quotidien, un acte de proximité pour le travail, pour les loisirs ou pour entretenir des liens familiaux. Pour le travail, ce sont chaque jour quelque 120'000 passages de frontière qui sont recensés.

À titre d'exemple, près de 40% des employés actifs au sein des hôpitaux et des établissements médico-sociaux genevois résident en France. Il faut urgemment faciliter leur passage alors que, chaque matin, des dizaines de milliers de travailleurs frontaliers restent bloqués dans les embouteillages. Ce sera fait grâce à la mise en place de macarons et de voies spéciales.

De manière plus globale, le Grand Genève est une agglomération binationale qui forme une zone de confiance. C'est un seul bassin de vie commun qui s'étend sur deux pays, la France et la Suisse. Le rétablissement de lignes de frontières terrestres ne tient pas compte des réalités locales. D'ailleurs, Genève, l'Ain et la Haute-Savoie connaîtront une évolution similaire de leur situation sanitaire, tout au long de l'année 2020.

Favoriser la coopération internationale

Le Conseil d'Etat, s'il est favorable à toute mesure permettant de limiter la propagation du virus, met tout en œuvre pour que des concertations régionales aient lieu. À l'approche du 11 mai, date à laquelle les activités reprennent, les contrôles douaniers décidés à Berne et Paris sont encore en vigueur.

Les élus du Grand Genève adressent une lettre commune au conseiller fédéral en charge des affaires étrangères Ignazio Cassis et à son homologue français Jean-Yves Le Drian. Faire entendre leur voix à Berne et à Paris pour une réouverture graduelle et rapide des postes de douane dans les meilleurs délais possibles, tel est l'objectif. Il sera atteint.

Le 11 juin, un symbole fort retrouve sa place dans le paysage du canton: le jet d'eau. Il avait été arrêté courant mars, notamment pour protéger les personnes – dont certaines retraitées – qui assurent son fonctionnement. À cette occasion, le Conseil d'Etat souhaite souligner l'importance de la coopération internationale pour relever les défis du XXI^e siècle, dont la pandémie de coronavirus.

C'est le Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui est invité à activer le mécanisme d'allumage, au côté notamment de Tatiana Valovaya, directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève. Un hommage au droit international, au multilatéralisme et à la Genève internationale.

Remercier la population

Tout au long de 2020, le Conseil d'Etat a pris de nombreuses décisions, toujours motivées par la protection de la population genevoise, par la préoccupation de maintenir l'activité et la santé économique dans le canton, ainsi que par la volonté de maintenir la fluidité des déplacements transfrontaliers.

Au total, il a pris 84 arrêtés relatifs à la pandémie de coronavirus. Ces décisions ont porté sur les mesures sanitaires de lutte contre le virus, mais également sur des aides d'urgence, sur des facilitations fiscales, sur des questions de loyers et de logement, de trésorerie, de soutien à la viticulture, de soutien à l'économie, de mobilité, de précarité, de solidarité, de culture, de sport, de formation, de droits politiques, de protection des travailleurs et travailleuses.

Mais le Conseil d'Etat ne l'oublie pas : si Genève réussit à maîtriser la crise, c'est grâce aux efforts de la population, des Genevois et Genevoises. À chaque occasion, il a tenu à les remercier. Il en profite pour réitérer ces remerciements aujourd'hui.

Genève 2050, pour nourrir la réflexion à long terme

Dès le début de la présente législature, le Conseil d'Etat avait décidé de lancer une démarche innovante. La raison? Au niveau fédéral, les projets en matière de transport visent d'ores et déjà un horizon temporel au-delà de 2040. Il s'agit donc de pouvoir nourrir une réflexion stratégique, à long terme.

Genève 2050 répond à cette ambition. C'est un exercice prospectif inédit. Le Conseil d'Etat a associé et consulté la population et les partenaires historiques du canton de Genève afin d'enrichir cette démarche. En novembre 2020, il a présenté les résultats de la consultation prospective à laquelle 5'000 personnes ont participé. Qualité de l'air et de l'eau, espaces verts, architecture et urbanisme, niveau de stress et de bruit: elles ont souligné les points à améliorer en matière de qualité de vie. Les résultats révèlent aussi que 87% des sondé.e.s feraient davantage de vélo si des aménagements sécurisés existaient, et que 85% pensent que Genève doit s'adapter pour rester à la pointe du développement technologique.

Le Conseil d'Etat en est convaincu: dessiner les politiques publiques de demain, c'est associer celles et ceux qui en sont les bénéficiaires. À l'heure où notre canton, comme le reste du monde, est confronté à des défis majeurs, c'est la réponse collective de la population qui lui tient à cœur.

Humanité et harmonie: deux maîtres-mots

Le rapport de gestion 2020 le démontre: le Conseil d'Etat met en avant des politiques publiques empreintes d'humanité et d'harmonie, avec pour objectif que notre canton voie augmenter sa qualité de vie.

Ce constat se traduit dans les décisions qui favorisent une mobilité en phase avec les enjeux climatiques actuels (2.3), dans les projets d'urbanisation qui visent à donner une plus large part à des quartiers durables, aux paysages et aux espaces verts (1.1), dans la promotion des enjeux relatifs à la biodiversité (2.8) ou à la transition écologique (3.6). Tout cela démontre que le Conseil d'Etat s'appuie bel et bien sur une vision stratégique, qu'il sait se projeter dans l'avenir. C'est ainsi, également, qu'il favorise les développements du numérique et par le numérique (3.2), les nouveaux modes d'organisation du travail (3.5) et l'innovation (3.8).

Mais le Conseil d'Etat se préoccupe également de la marge, des personnes en difficulté. Les jeunes en situation familiale difficile, en décrochage ou en rupture sont au cœur de ses préoccupations (1.2, 2.6 et 3.1), tout comme les personnes qui manqueraient d'avoir un accès à des informations vitales (1.7). 2020 a aussi démontré l'engagement gouvernemental en faveur de l'égalité et contre les discriminations (1.6), ainsi que sa volonté de privilégier la prévention à la répression (1.4), la réinsertion à la stigmatisation (1.5).

Enfin, soigner l'image de la destination Genève tient à cœur au Conseil d'Etat, comme il l'a encore démontré cette année (3.7).



Partie I

Points forts de l'activité du Conseil d'Etat

Insertion

Le Conseil d'Etat favorise la construction de logements abordables et l'aménagement de quartiers durables

Le Conseil d'Etat se réjouit que la politique cantonale du logement puisse désormais s'appuyer sur un cadre légal clair et partagé.

L'année 2019 restera associée à l'heureux dénouement de la révision de l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), qui définit les catégories de logements à construire en zone de développement.

En août 2020 et à une très large majorité, le Grand Conseil a adopté une nouvelle version de cet article de loi qui consacre la règle des trois tiers, telle que proposée en 2017 par le Conseil d'Etat. Cette répartition garantit à toutes les catégories de la population de trouver un logement en fonction de ses revenus.

La classe moyenne pourra compter sur un tiers du programme avec des logements locatifs non subventionnés. Elle a été particulièrement mal servie ces dernières années, puisque seuls 17% des logements construits lui étaient destinés, alors qu'elle représente 50% de la population.

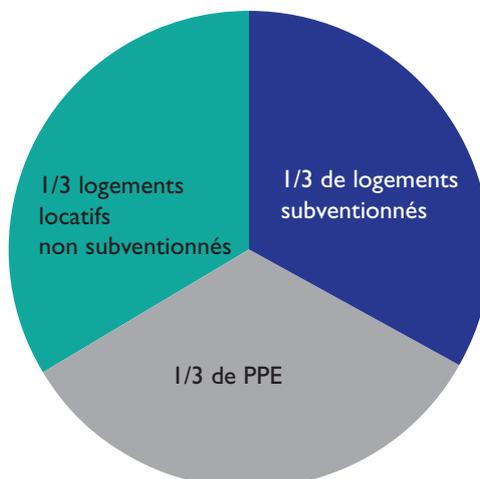
Les logements subventionnés constitueront, eux, un deuxième tiers, permettant aux personnes aux revenus les plus modestes de se loger à des prix accessibles, dont la moitié grâce à des habitations bon marché (HBM).

Enfin, la classe moyenne supérieure est aussi soutenue, elle qui dispose des ressources suffisantes pour accéder à la propriété. En effet, le dernier tiers des nouveaux logements pourra répondre à cette demande, étant précisé qu'une garantie minimale de 20% de propriétés par étage (PPE) est inscrite dans la loi.

Cette nouvelle répartition, issue d'un accord politique historique en matière de logement, offre enfin un équilibre entre les catégories de logements construits et les besoins réels de la population.

Au cours de l'année 2020, 2'366 logements ont été construits dans le canton de Genève. Pour la cinquième année consécutive, ce sont donc plus de 2'000 logements qui ont été créés. Quant au nombre de logements en cours de construction pour cette même année, il s'élève à 7'789.

Des logements pour toutes les catégories de la population:



Répondre à l'urgence climatique

La durabilité des quartiers – et plus généralement du développement territorial – est également au cœur des préoccupations du gouvernement.

Favoriser le paysage et les espaces verts, limiter la place de la voiture, privilégier la biodiversité sur chaque mètre disponible tout en assumant une densité urbaine adaptée à chaque projet: pour répondre à l'urgence climatique telle que l'a déclarée le Conseil d'Etat, l'aménagement du territoire est l'une des politiques publiques les plus déterminantes.

Le Conseil d'Etat a ainsi adopté un bouquet de mesures en faveur du patrimoine arboré et un plan d'action biodiversité 2030. Il a également exigé que les projets urbains les plus anciens fassent l'objet d'une analyse fine sous l'angle de la durabilité. Celle-ci déterminera la possibilité d'éventuelles révisions qui amélioreront sur le long terme ces quartiers en devenir.

#durabilité
#nouveauxquartiers

« La durabilité des quartiers
– et plus généralement du développement territorial –
est au cœur des préoccupations
du Conseil d'Etat. »

#équilibre

Le Conseil d'Etat innove en matière de politique sociale d'insertion

Le gouvernement travaille à améliorer le dispositif d'insertion socioprofessionnelle, en renforçant notamment les possibilités de formation et de reconversion.

Le rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève (2016) le souligne: le cadre législatif existant est insuffisant pour favoriser efficacement et durablement le retour des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché primaire de l'emploi. Le taux de sortie, qui désigne le nombre de dossiers d'aide sociale clos, se situe à Genève à près de 23%, contre 28% en moyenne nationale.

Il en résulte une stabilisation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à près de 6% de la population genevoise. Ce nombre élevé concerne particulièrement les jeunes adultes, les professionnels.le.s de plus de 50 ans et les personnes relevant du domaine de l'asile.

Refondre les textes

Le Conseil d'Etat, conscient de cette réalité, a fait de l'innovation en matière d'insertion sociale et professionnelle l'une de ses priorités.

En début d'année 2020, il a pris connaissance du rapport rédigé par une commission externe, présidée par le professeur Stéphane Rossini et mandatée pour élaborer une proposition d'avant-projet de loi modifiant la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI).

Il travaille actuellement à la refonte de la loi dans le but d'améliorer le dispositif d'insertion socioprofessionnelle, en renforçant notamment les possibilités de formation et de reconversion.

Aider à retrouver une formation

En 2020, le projet pilote d'allocation de préformation (APF) a également été mis en œuvre dans le cadre du dispositif interinstitutionnel CAP Formations. Son but: permettre aux jeunes sans formation ou en rupture de retrouver une formation professionnelle en leur évitant de devoir émarger à l'aide sociale. Ce projet consiste en une prestation financière, octroyée par l'Hospice général à des jeunes adultes âgé.e.s de 18 à 25 ans sans formation, qui s'engagent dans un processus de préformation.

23

Soit, en pourcentage, le taux de sortie, désignant le nombre de dossiers d'aide sociale clos. La moyenne nationale se situe à 28%.

Renforcer les chances

Enfin, le Conseil d'Etat a déployé l'Agenda intégration suisse (AIS) afin de renforcer les possibilités de formation et les chances d'insertion professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire, en partenariat avec l'ensemble des organismes spécialisés.

#formation

#reconversion

« Le Conseil d'Etat travaille actuellement à la refonte de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle dans le but d'améliorer le dispositif d'insertion socioprofessionnelle en renforçant notamment les possibilités de formation et de reconversion. »

#possibilités

Le Conseil d'Etat veille à renforcer le soutien aux personnes au chômage avec un accent en faveur des juniors et des seniors

Le soutien aux personnes en recherche d'emploi juniors et seniors est une priorité pour le Conseil d'Etat. Le gouvernement a ainsi proposé deux projets de loi en ce sens au Grand Conseil.

En novembre 2019, un projet de loi au bénéfice des seniors avait déjà été refusé par le parlement cantonal. Cela étant, son volet relatif à l'allocation-pont a été intégré aux travaux menés par la Confédération, lesquels ont débouché sur le projet de rente-pont fédérale. Quant au projet d'allocation de premier emploi, destinée aux jeunes âgé.e.s de 18 à 29 ans, il a également été refusé par le Grand Conseil en août 2020.

Offrir un espace

Par ailleurs, dans le cadre de la mesure 5 adoptée par le Conseil fédéral en mai 2019 pour faciliter la réinsertion professionnelle des actifs seniors, le canton de Genève a déposé auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) un projet innovant de mesure de marché du travail (MMT) pour les seniors. Ce projet a été accepté le 26 octobre 2020 en tant que projet pilote pour une durée de trois ans. Il s'agit d'un espace de coworking dans lequel les candidat.e.s auront l'opportunité de côtoyer des entreprises, des entrepreneurs et entrepreneuses, des agences de placement, des coachs et des formateurs et formatrices. Ce projet sera mis en œuvre au second semestre 2021.

Assurer un soutien

En date du 7 septembre 2020, l'intérêt du canton de Genève a également été confirmé au SECO en vue d'être partie prenante au projet de l'Association des offices suisses du travail (AOST) dans le cadre de la mesure 6 du Conseil fédéral. Il s'agit d'une MMT innovante en faveur des seniors arrivant en fin de droit, qui sera également introduite au second semestre 2021. La prestation consiste à trouver rapidement un emploi avec l'appui d'un job-coach et à assurer un soutien adapté après la prise de fonction durant un temps déterminé (coaching, formation, contribution à la charge de travail supplémentaire de l'entreprise).



Faciliter la réinsertion

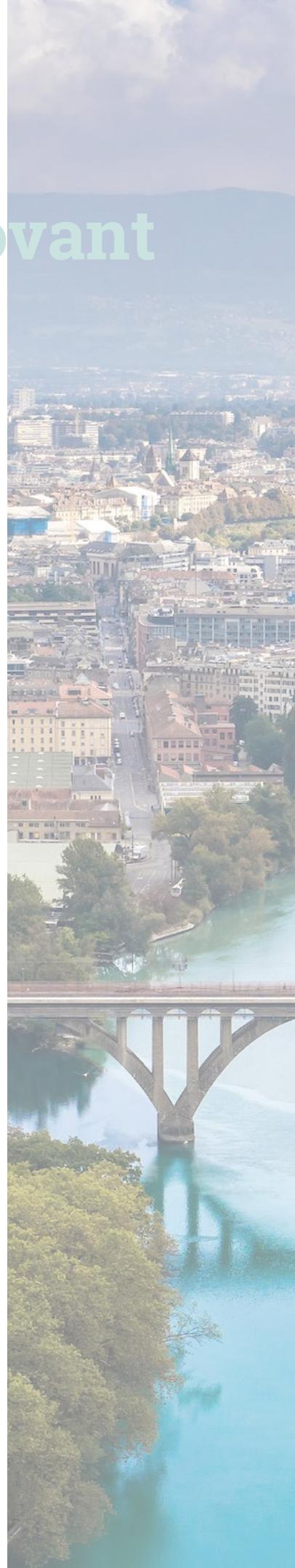
Enfin, en juin 2020, une campagne numérique a été lancée auprès des employeurs et employeuses et des candidat.e.s à l'emploi pour promouvoir l'allocation de formation (AFO), l'allocation d'initiation au travail (AIT) et l'allocation de retour en emploi (ARE). Ces prestations permettent de faciliter la réinsertion et le recrutement des candidat.e.s à l'emploi.

#innovant

#soutien

« Un espace de coworking sera mis à disposition, dans lequel les candidat.e.s auront l'opportunité de côtoyer des entreprises, des entrepreneurs, des agences de placement, des coachs et des formateurs. »

#emploi



Le Conseil d'Etat systématise l'action policière préventive de proximité, de mobilité et de cybercriminalité

En décembre 2020, tirant les enseignements de l'édition 2018-2020, le Conseil d'Etat et le procureur général ont adopté la politique criminelle commune 2021-2023.

La politique criminelle commune 2021-2023 comprend un nouvel axe visant à développer une stratégie active de prévention et de détection précoce des risques de commission d'infractions. Cette stratégie vise tant les responsables des entités des secteurs public et privé que les auteurs et victimes potentiel.le.s, notamment dans les domaines des violences domestiques, de la corruption, des fraudes et de la cybercriminalité.

Maintenir les opérations

Par ailleurs, en 2020, la pandémie COVID-19 a eu un impact inévitable sur l'action policière. Elle a réduit certaines possibilités d'actions de prévention d'une part, elle a nécessité de mettre sur pied des opérations spécifiques d'autre part. 3'573 opérations en lien avec la COVID-19 ont été menées en 2020, visant à s'assurer du respect des règles sanitaires.

Si les activités de prévention de proximité ont drastiquement baissé en 2020, de nombreuses opérations ont été maintenues (1'568 opérations), notamment dans le cadre des contrats locaux de sécurité en collaboration avec les polices municipales, ainsi que d'autres actions de sécurité publique dans des lieux et quartiers identifiés par les postes de secteur.

En matière de mobilité, 996 opérations préventives ont visé les différentes catégories de personnes usagères, notamment lors des rentrées scolaires (345 opérations), ou portant sur la sécurisation du trafic autoroutier (392 opérations).

Relayer les campagnes de prévention

Dans le domaine de la cybercriminalité, le Conseil d'Etat salue le relais par la police cantonale des campagnes de la Prévention suisse de la criminalité. En 2020, ces campagnes ont porté sur l'arnaque aux sentiments, le cyber-harcèlement et la sextorsion. Le formulaire de signalement d'un cyber-incident et la page de prévention sont toujours actifs. Le dispositif de renseignement et d'analyse de la criminalité sérielle en ligne a été renforcé, permettant de déclencher des enquêtes et des actions de prévention.

Enfin, le diagnostic local de sécurité 2020 a mesuré pour la première fois la prévalence du harcèlement de rue, contre lequel le Conseil d'Etat s'engage vivement. 37,4% des femmes affirment en avoir été victimes ces derniers cinq ans à Genève et 9,5% des hommes. Le Conseil d'Etat souhaite favoriser les campagnes de prévention sur la thématique du harcèlement et du cyber-harcèlement.

#digital

37,4

En pourcentage, le nombre de femmes qui affirment avoir été victimes de harcèlement de rue à Genève ces derniers cinq ans.

#terrain

« La politique criminelle commune 2021-2023, sur la base du bilan de l'édition 2018-2020, comprend un nouvel axe visant à développer une stratégie active de prévention et de détection précoce des risques de commission d'infractions. »

#détecter

Le Conseil d'Etat s'engage pour la désistance et la réinsertion des personnes détenues

Présenté en 2017, le concept de réinsertion a vu l'ensemble de ses axes se déployer et ce malgré les difficultés causées par la pandémie de COVID-19. La volonté portée par le Conseil d'Etat est de proposer une approche plurielle destinée à placer la personne détenue au centre du dispositif. Il s'agit de répondre au mieux à ses besoins, avec comme but final la réinsertion, la désistance et la prévention de la récidive.

Créer des filières professionnelles

Un accent particulier a été placé sur l'accréditation des ateliers en établissements pénitentiaires. Pour ce faire, cinq filières professionnelles ont été créées afin de permettre à la personne détenue de commencer une formation certifiante, voire de la poursuivre, y compris dans un autre établissement du canton.

Ainsi, plusieurs ateliers ont été accrédités dans trois établissements pénitentiaires genevois. Des détenu.e.s y sont formé.e.s et plusieurs ont obtenu des certifications de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), avec le concours des faîtières professionnelles. Les résultats se révèlent très positifs avec un taux élevé de réussite aux examens et les félicitations de la part des expert.e.s qui saluent l'excellente qualité de la préparation des apprenant.e.s. Ces formations ont continué malgré les restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 et des cours en ligne ont été développés pour certaines matières.

Déployer de nouveaux outils

Par ailleurs, la prise en charge socio-éducative des détenu.e.s a été revue grâce au déploiement d'un nouvel outil d'évaluation permettant de mieux cerner leurs besoins et projets futurs. Cet outil permet un suivi individuel complexe, dont une prise en charge groupale pour travailler de manière collective sur des thématiques précises. Les agent.e.s de détention ont aussi été formé.e.s pour participer, de manière interdisciplinaire, avec les intervenant.e.s socio-judiciaires dans la prise en charge et le suivi des détenu.e.s.

5

Le nombre de filières professionnelles créées afin de permettre aux détenu.e.s de commencer une formation certifiante.

Développer des ateliers de sensibilisation

Dans le cadre du projet d'économie circulaire pénitentiaire, mené de concert entre le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) et le département du territoire (DT), des ateliers et des formations pour les détenu.e.s, en lien avec le recyclage et la transition écologique, sont développés pour une mise en œuvre par étapes dès 2021.

#former

#accréditer

« Les résultats sont très positifs avec un taux élevé de réussite aux examens et les félicitations de la part des experts qui saluent l'excellente qualité de la préparation des apprenant.e.s. »

#suivre

Le Conseil d'Etat promeut l'égalité et la lutte contre les violences de genre

Le projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre (LELVDG) concrétise la volonté du Conseil d'Etat de s'engager activement pour promouvoir l'égalité et prévenir les violences et les discriminations.

En 2020, le projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre (LELVDG) a abouti. Novateur, il vise non seulement à promouvoir l'égalité, mais également, par une approche duale de prévention et d'action, à améliorer la protection contre les violences et les discriminations en raison du sexe, de l'orientation affective et sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre ou de l'intersexuation.

À travers sa stratégie en matière de ressources humaines intitulée «Travailler autrement», le Conseil d'Etat a également réaffirmé sa volonté

de promouvoir l'égalité et le respect de la diversité à l'Etat en intégrant des objectifs qui s'inscrivent dans le plan d'action de l'égalité au sein de l'administration cantonale.

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté le rapport intermédiaire de mi-législature relatif au plan d'action cantonal destiné à promouvoir une représentation équilibrée des filles et des garçons dans les filières MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique).

#prévenir

« Le projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre vise non seulement à promouvoir l'égalité, mais également à améliorer la protection contre les violences et les discriminations. »

#respect



#genre



Le Conseil d'Etat renforce l'accès au service public pour toutes et tous

Le projet pilote de bureau d'information sociale ainsi que la cartographie des inégalités territoriales constituent deux outils phares développés en 2020.

La problématique du non-recours aux prestations, en particulier sociales, s'est accentuée dans le contexte pandémique de l'année 2020.

Les mesures de lutte contre la crise sanitaire ont entraîné une diminution importante de revenus pour une grande part de la population, rendant nécessaire le renforcement d'un accès facilité pour toutes et tous aux prestations du canton.

Informier sur les aides

En ce sens, le Conseil d'Etat a développé un projet pilote de bureau d'information sociale (BiS), en partenariat avec plusieurs communes, l'Hospice général et le secteur associatif.

Ce projet est justifié par le fait que l'accès aux prestations sociales est souvent freiné par la méconnaissance des aides existantes ou la difficulté à déposer un dossier complet. Il s'agit d'un guichet s'adressant à l'ensemble de la population du canton de Genève qui se trouve dans une situation sociale, financière ou psychologique difficile, en raison des mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19. Lancé en 2020, ce projet pilote se poursuivra en 2021.

Cartographier les inégalités

La nécessité de renforcer l'accès au service public pour toutes et tous se fait particulièrement ressentir dans des territoires et quartiers du canton qui cumulent différents facteurs de précarité, notamment dans les domaines de l'emploi, de la scolarité ou de la santé.

Afin d'identifier ces espaces, le Conseil d'Etat a voulu disposer d'une cartographie des inégalités territoriales. Il a pour cela relancé le centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE), dont le rapport est paru début 2020. Il servira de boussole en vue de concrétiser, en collaboration étroite avec les communes, la loi sur la politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU). Le but: réduire les inégalités et renforcer l'accès aux droits.



Rendre les contenus accessibles

Enfin, en novembre 2020, le canton de Genève a célébré la conférence nationale sur l'accessibilité «e-accessibility day» avec la mise en ligne, quelques jours auparavant, de sa nouvelle version du site officiel de l'administration cantonale répondant aux règles internationales pour l'accessibilité des contenus web (WCAG 2.0).

#accès

#information

« L'accès aux prestations sociales

est souvent freiné par la méconnaissance
des aides existantes ou la difficulté
à déposer un dossier complet.

Le projet pilote de bureau d'information
sociale répond à cette problématique. »

#public



Le Conseil d'Etat renforce la loyauté dans les relations au travail

Le Conseil d'Etat est déterminé à garantir la protection des salarié.e.s et à préserver une économie saine et loyale ainsi que la paix sociale dans le canton. Pour ce faire, il favorise la détection de situations problématiques par un renforcement de la collaboration administrative et de l'échange d'informations.

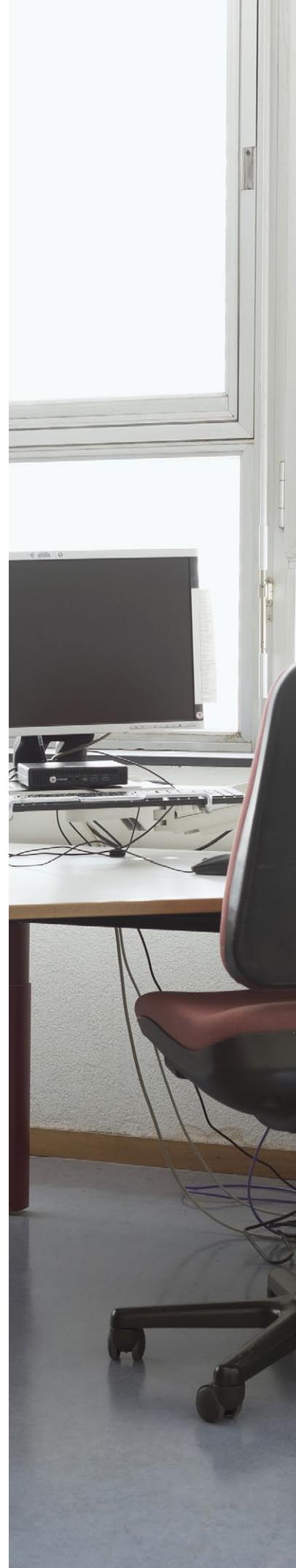
Réagir fermement

Genève se distingue par un consensus très large en faveur d'une politique offensive de contrôle de son marché du travail. L'Etat et les partenaires sociaux sont unanimes dans la lutte contre la sous-enchère salariale et sociale ainsi que la concurrence déloyale. Si la très grande majorité des entreprises respectent le cadre légal, certains acteurs ont fait de la sous-enchère salariale et de la concurrence déloyale leur modèle d'affaire. Pour le Conseil d'Etat, ces situations appellent une réaction immédiate et ferme.

Renforcer l'entraide

En octobre 2019, le gouvernement avait adopté un arrêté autorisant le renforcement de l'entraide administrative dans le cadre de la lutte contre la fraude aux prestations sociales, la fraude fiscale et/ou la domiciliation fictive. Il avait déterminé que la domiciliation effective d'une personne ainsi que la prise en compte de l'ensemble de ses revenus et/ou fortune déclarés à l'administration fiscale cantonale sont déterminantes pour fonder un droit aux prestations sociales ou un assujettissement fiscal.

A cet égard, les services de l'administration concernés sont désormais autorisés à requérir entre eux les pièces et informations nécessaires, ainsi qu'à solliciter l'ouverture d'une enquête portant sur le domicile effectif, en cas de suspicion de fraude sur la base d'indices concrets, laissant présumer notamment qu'une personne perçoit ou tente de percevoir indûment des prestations sociales, se soustrait à l'impôt, contrevient à son obligation d'annoncer son changement d'adresse ou son départ du territoire et/ou à des obligations de procédure en matière fiscale et/ou administrative.



Optimiser l'intervention

La création de la task force «entraide contre la fraude aux assurances sociales» permet de réunir l'ensemble des services concernés au sein de l'administration cantonale, mais également les caisses de compensation. En 2020, elle a élaboré un processus collaboratif permettant de coordonner et optimiser l'intervention des différentes autorités concernées. Par ailleurs, la coordination mise en place permet de mettre en œuvre une stratégie d'intervention rapide, notamment en cas de soupçon d'infraction grave sur un marché public.

#collaboration

#échange

« La création de la task force
«entraide contre la fraude
aux assurances sociales»

permet de réunir l'ensemble des services concernés
au sein de l'administration cantonale,
mais également les caisses de compensation
et des partenaires sociaux.

En 2020, elle a élaboré un processus collaboratif
permettant de coordonner et optimiser l'intervention
des différentes autorités concernées. »

#informations

Interaction

Le Conseil d'Etat détermine la nouvelle fiscalité des entreprises

En 2020, les entreprises et mandataires ont été accompagnés par l'Etat dans les changements relatifs à la réforme fiscale des entreprises (RFFA).

La réforme fiscale des entreprises (RFFA), acceptée en votation populaire le 19 mai 2019, est entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

Pour mémoire, cette réforme visait en premier lieu la suppression des régimes fiscaux privilégiés applicables sur le plan cantonal et communal, qui n'étaient pas conformes aux normes internationales. Elle proposait de nouvelles mesures fiscales pour préserver la compétitivité des entreprises.

Sa mise en œuvre opérationnelle a nécessité d'importantes modifications du formulaire de la déclaration d'impôt 2020 des personnes morales, du logiciel de déclaration disponible

en ligne et de l'application informatique des services concernés de l'administration fiscale cantonale (AFC).

Pour accompagner les entreprises et les mandataires dans ces changements, l'Etat a mis à disposition sur son site internet un guide explicatif ainsi que des vidéos de présentation de la nouvelle déclaration d'impôt 2020, qui ont reçu un accueil positif des milieux concernés.

#réforme

« L'Etat a mis à disposition
sur son site internet
un guide explicatif
ainsi que des vidéos de présentation
de la nouvelle déclaration d'impôt 2020,
qui ont reçu un accueil positif
des milieux concernés. »

#accompagnement

#modification



Le Conseil d'Etat renforce les compétences communales et prévoit une répartition plus équitable des charges et des ressources

#négociier

Au cours de l'année 2020, le Conseil d'Etat a poursuivi ses efforts de négociation avec les communes en vue d'une participation accrue de celles-ci à l'exécution et au financement des tâches publiques.

Matérialiser les principes

Après deux consultations menées en 2018 et 2019 sur un projet de loi visant une participation communale au coût des prestations sociales, il s'agissait en 2020 de donner une nouvelle chance à une solution négociée en vue d'un renforcement des compétences communales dans les tâches publiques.

Les résultats intermédiaires s'étant révélés insatisfaisants, le Conseil d'Etat a joint au projet de budget 2021 un projet de loi matérialisant le principe d'une participation des communes les plus aisées au financement des prestations sociales. Le Grand Conseil, dans le cadre de l'examen du budget 2021, a accepté de geler ce projet de loi pour permettre la poursuite de négociations avec l'Association des communes genevoises (ACG), en vue de transferts de tâches et de compétences.

Aider les vulnérables

Sur le plan opérationnel et en lien avec la crise de la COVID-19, dès la mi-mars 2020, le Conseil d'Etat a lancé et coordonné les plans de solidarité communaux, destinés à venir en aide aux personnes isolées et vulnérables, en particulier les seniors. Les expériences accumulées ont démontré à quel point, pour ce type de prestations, la proximité jouait un rôle essentiel.

Plusieurs communes ont ainsi déployé des mesures efficaces et adaptées, dans l'urgence. Cette expérience a permis au Conseil d'Etat et à l'ACG d'ouvrir le chantier des recommandations communes de mise en œuvre de l'art. 4 al. 2 LRT-Seniors, afin d'assurer l'aide aux tâches de la vie quotidienne des seniors sur le long terme. Ces recommandations devraient aboutir à un accord début 2021.

#participer

« Le Conseil d'Etat a joint au projet de budget 2021 un projet de loi matérialisant le principe d'une participation des communes les plus aisées au financement des prestations sociales. »

#proximité



Le Conseil d'Etat concrétise le changement d'échelle en matière de mobilité

En 2020, en dépit des chamboulements provoqués par la COVID-19, le Conseil d'Etat a continué de s'engager pour favoriser une nouvelle mobilité genevoise en phase avec les enjeux climatiques actuels.

Dynamiser la région

L'arrivée du Léman Express (LEX), le 15 décembre 2019, avait déjà traduit un changement de paradigme fondamental pour la mobilité de notre canton et du Grand Genève.

Avec ses 45 gares et ses 230 kilomètres de lignes, le plus grand réseau transfrontalier d'Europe relie une population de près d'un million de personnes et présente une réelle alternative à la voiture. Il dynamise la région et les échanges économiques avec la construction, autour des nouvelles gares, de quartiers de logements et d'activités.

Malgré les complexités de sa mise en service (grève, problèmes d'exploitation et de matériel roulant), l'objectif de fréquentation du LEX à moyen terme (quelque 50'000 passagères et passagers journaliers) a quasiment été atteint en février 2020 déjà. Si la qualité des prestations doit encore être améliorée, le LEX représente la première étape-clé de l'agglomération ferroviaire genevoise, dont la suite est programmée avec la future gare souterraine de Cornavin et le projet de liaison diamétrale Bernex-Aéroport.

Le plan de mesures d'accompagnement du LEX s'est par ailleurs très largement déployé en 2020. Le réseau des TPG a ainsi été réorganisé avec succès, notamment avec la ligne de tram 17 vers Annemasse.

Développer les prestations

La pandémie a touché de plein fouet les transports collectifs en termes d'offre et de fréquentation, avec des impacts financiers importants.

Néanmoins, le développement des prestations de +20% prévu d'ici à 2024 est en bonne voie avec la poursuite des travaux de l'extension du tram à Bernex-Vailly et l'autorisation fédérale pour la ligne 15 vers la ZIPLO, entrée en force en décembre.

De même, le vote de la loi H I 50 et de la L12554 par le Grand Conseil en juin valide la poursuite du développement ambitieux des infrastructures en la matière.

Parallèlement, la loi assouplissant les conditions de compensation des places de parking a été largement acceptée en septembre 2020 en votation populaire. Cela permet d'accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), conjointement avec la nouvelle politique du stationnement adoptée par le Conseil d'Etat en novembre.

Celle-ci vise à promouvoir les plans de mobilité d'entreprise, ainsi qu'à dissuader les pendulaires d'utiliser les parkings de l'Etat, tout en favorisant les résidentes et résidents par le biais de tarifs et de conditions adaptés.



20

En pourcentage, le développement des prestations prévu d'ici à 2024, qui est en bonne voie.

Relier les lieux stratégiques

Afin de relier les principaux centres et gares du LEX et d'autres sites stratégiques, le Conseil d'Etat a favorisé la réalisation de sept kilomètres d'itinéraires cyclables provisoires en mai 2020.

Cette mesure visait à préserver le transport professionnel et à éviter un engorgement automobile du cœur de Genève, eu égard aux mesures prises en lien avec la crise sanitaire.

La fréquentation de ces axes a été plébiscitée. Pour la plupart, ils ont désormais été pérennisés, soit définitivement, soit temporairement dans l'attente d'aménagements ultérieurs, conformément aux principes de la LMCE et de son objectif de priorisation de la mobilité douce au centre-ville.

#bouger

#étendre

« Sept kilomètres d'itinéraires cyclables provisoires ont été réalisés en mai. La fréquentation de ces axes a été plébiscitée. Pour la plupart, ils ont désormais été pérennisés conformément aux principes de la LMCE et de son objectif de priorisation de la mobilité douce au centre-ville. »

#relier



Le Conseil d'Etat relance les relations entre secteur public et privé dans la santé et renforce les collaborations régionales

La réponse face à la pandémie de COVID-19 a traduit la volonté du Conseil d'Etat de collaborer avec tous les acteurs en présence, publics et privés, et de renforcer les collaborations, non seulement intercantionales mais aussi transfrontalières.

Le Conseil d'Etat veille à collaborer avec tous les acteurs en présence, publics et privés, pour assurer la meilleure réponse possible aux besoins de la population. Il renforce la collaboration intercantonale mais également transfrontalière afin de faire tomber les barrières qui entravent l'accès aux soins transfrontaliers, afin que les infrastructures puissent être exploitées de manière optimale pour le plus grand profit des habitant.e.s de la région.

La réponse face à la pandémie de COVID-19 a traduit cette volonté. Le canton de Genève s'appuie sur un bon réseau hospitalier qui a permis une fédération exceptionnelle du public et du privé pour faire face à la crise. Cette coopération est essentielle au niveau cantonal, national, mais aussi au-delà des frontières. Elle a notamment permis au canton de Genève d'accueillir plusieurs patient.e.s de France voisine.

Favoriser les échanges sur le numérique

Par ailleurs, la nouvelle liste hospitalière valable dès le 1er janvier 2020 donne une place accrue aux établissements privés. En termes de financement, la fin du principe des enveloppes globales a occasionné une augmentation importante (environ +140%) du versement de la participation cantonale pour les hospitalisations dans les établissements privés. Cette croissance est partiellement due à la réquisition des cliniques privées pour décharger les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Dans le domaine de la santé numérique, fin 2020, un comité a été lancé avec des représentant.e.s de toutes les institutions membres de la commission cantonale du réseau de soins (CCRS) afin d'optimiser la coordination des projets de santé numérique dans le canton de Genève. Ce comité cantonal eHealth a notamment pour vocation de créer une plateforme d'échanges entre les institutions de santé publiques et privées et le canton de Genève autour des projets de santé numérique.

140

En pourcentage, l'augmentation du versement de la participation cantonale pour les hospitalisations dans les établissements privés, due à la fin du principe des enveloppes globales et, partiellement, à la réquisition des cliniques privées pour décharger les HUG dans le cadre de la pandémie de COVID-19.



#besoins

#collaborer

« La réponse face à la pandémie de COVID-19 a traduit la volonté de faire tomber les barrières, avec une fédération exceptionnelle du public et du privé. La coopération fructueuse a également permis au canton de Genève d'accueillir plusieurs patient.e.s de France voisine. »

#fédérer



Le Conseil d'Etat anticipe le vieillissement de la population et intensifie la prévention

La crise sanitaire a fortement impacté les services de l'Etat dès le printemps 2020 et a généré un fort surcroît de travail en mode dégradé. Le Conseil d'Etat a mis en place plusieurs task forces pour agir en soutien des entités subventionnées. Plusieurs projets ont ainsi été retardés pour assurer les prestations essentielles.

Accompagner les projets

Le canton de Genève a augmenté sa capacité d'accueil en réponse aux besoins identifiés dans la planification sanitaire cantonale 2020-2023. Ainsi, 12 lits de long-séjour et 10 lits de court-séjour ont été créés dans les établissements médico-sociaux (EMS). Un foyer de jour de 12 places a été créé, ainsi que 179 logements en immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et 8 lits d'unités d'accueil temporaire de répit (UATR). Le canton poursuivra l'accompagnement des projets de construction afin de répondre au souhait des personnes âgées de vivre le plus longtemps possible chez elles et dans les meilleures conditions.

Soutenir les aînés et leurs proches

Genève conduit plusieurs programmes et un plan dont les objectifs découlent de la politique de maintien à domicile et qui s'adressent à la fois aux aîné.e.s et à leurs proches: le programme cantonal de développement des soins palliatifs 2020-2023, dont la mise en œuvre des actions et des objectifs prioritaires est en cours; le programme de soutien aux proches aidant.e.s; le plan cantonal Alzheimer, dont les axes sont la formation des professionnel.le.s et des personnes proches aidantes, la promotion des mesures et directives anticipées et la coordination des acteurs du réseau de soins.



179

Le nombre de logements créés en immeubles avec encadrement pour personnes âgées.

Lutter contre l'isolement

Par ailleurs, le programme de coordination gériatrique de la prise en charge entre acteurs publics et privés au bénéfice des patient.e.s âgé.e.s fragiles (Cogeria) est sorti de sa phase pilote pour entrer dans une étape de déploiement progressif et d'exploitation pérenne.

Enfin, conformément au plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, l'Etat de Genève poursuit ses actions pour encourager les personnes âgées à entretenir leur santé en promouvant l'activité physique, une nutrition adaptée et en luttant contre l'isolement social.

#aînés

#vivre

« L'Etat de Genève poursuit ses actions pour encourager les personnes âgées à entretenir leur santé en promouvant l'activité physique, une nutrition adaptée et en luttant contre l'isolement social. »

#activité

Le Conseil d'Etat renforce sa politique pour soutenir l'enfance et la jeunesse

Changements de modèles familiaux, effets de la séparation parentale, soutien à la parentalité: la politique cantonale pour soutenir l'enfance et la jeunesse s'adapte pour répondre aux nouveaux enjeux de société.

Protéger, mission prioritaire et sensible

La protection de l'enfance constitue une mission prioritaire et sensible. Des travaux ont été initiés en 2020 pour faire évoluer le dispositif de protection des mineur.e.s afin de l'adapter aux besoins identifiés et viser une transformation des approches.

Le soutien à la séparation parentale, l'amélioration de l'évaluation de l'enfant en danger, l'adaptation de l'offre de protection (placements et mesures ambulatoires de type assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)), la révision du fonctionnement et du rôle des intervenant.e.s du service de protection des mineur.e.s (SPMi) sont au cœur de ces travaux participatifs.

Les réflexions intègrent les bénéficiaires, le personnel, ainsi que les partenaires du réseau socio-sanitaire. La participation des enfants et des parents à des groupes «focus», des sondages ou des commissions consultatives constitue un facteur clé de succès pour nourrir les réflexions, adapter et améliorer les prestations en adéquation avec leurs besoins et intégrer si possible leurs propositions, le tout dans le respect du cadre légal.

Parmi les 6'900 mineurs suivis par le SPMi sur une année, 90% le sont par le biais de mesures ambulatoires en relation étroite avec les parents. Le placement par les tribunaux constitue ainsi l'exception (moins de 10% des situations). Cependant les efforts se poursuivent pour augmenter le nombre de places en foyer, afin d'éviter autant que possible les hospitalisations sociales. En outre, un foyer thérapeutique pour jeunes en grande difficulté psychique et de comportement a été créé.

Prévenir les conflits parentaux

Par ailleurs, les divorces et séparations parentales ont fait émerger une nouvelle organisation des modes de garde.

La création du service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale visait à renforcer et compléter le dispositif de prévention des conflits parentaux et d'accompagnement à la séparation parentale.

La réflexion sur le sujet est aujourd'hui menée avec l'ensemble des acteur.trice.s concerné.e.s, dont les représentant.e.s des parents. Il s'agit en particulier de définir les actions qui permettent d'aboutir à un accord parental sans recourir à la judiciarisation des conflits et à l'octroi de curatelles.

6'900

Soit le nombre de mineur.e.s suivi.e.s par le service de protection des mineur.e.s (SPMi) sur une année. 90% d'entre eux le sont par le biais de mesures ambulatoires.

Développer les liens transversaux

La politique de soutien à l'enfance et à la jeunesse s'appuie sur un dispositif de protection, de prévention et de promotion de la santé, d'encouragement et de participation défini dans la loi sur l'enfance et la jeunesse.

Soumis à consultation en 2020, le règlement d'application de cette loi devrait entrer en vigueur au premier semestre 2021.

Le canton de Genève a la particularité de regrouper au sein d'un même département les acteurs chargés de l'enseignement, de l'éducation, de la protection, de la pédagogie spécialisée, de la santé scolaire, de la participation et de l'encouragement aux activités extrascolaires.

Cette configuration permet de développer des projets en lien avec la prévention et la promotion de la santé, l'éducation au développement durable, la lutte contre le (cyber)harcèlement ou encore la citoyenneté.

L'année 2021 verra notamment la création du conseil de la jeunesse de même que d'instances participatives au sein des établissements scolaires.

« L'organisation du canton de Genève permet de développer des projets en lien avec la prévention et la promotion de la santé, l'éducation au développement durable, la lutte contre le (cyber)harcèlement ou encore la citoyenneté. »

#participatif

#protection

#soutien

Le Conseil d'Etat renforce le rôle de la culture comme moteur du vivre-ensemble

Le Conseil d'Etat tient à favoriser la culture, dans un but à la fois d'épanouissement personnel et d'intégration sociale. En 2020, en raison de la crise COVID-19, la mise sur pied du dispositif d'indemnisation a constitué le principal chantier.

En 2020, crise pandémique oblige, le chantier principal en terme de soutien aux organismes culturels a constitué en la mise sur pied du dispositif d'indemnisation COVID-Culture, en partenariat avec la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et l'organe de répartition des bénéfices de la Loterie romande.

Approuver une convention

Le Conseil d'Etat a ainsi approuvé une convention unissant ces partenaires et fixant la répartition entre eux du financement des différentes aides. Ainsi, les pertes financières annoncées et éligibles dans le cadre de l'ordonnance fédérale du 20 mars 2020 ont été financées pour moitié par la Confédération, le canton et la Ville de Genève assumant l'autre moitié.

A la charge du canton échoit ainsi la moitié du montant des indemnités émanant des entreprises et acteurs culturels qu'il subventionne, que d'autres communes subventionnent, ou qui ne reçoivent pas de subventions.

Attribuer des prêts

Dans le cadre de l'ordonnance fédérale du 20 mars 2020, Genève a obtenu un montant de 16,2 millions de la Confédération. Le Grand Conseil a voté une enveloppe identique en suivant le principe d'un franc «fédéral» pour un franc «cantonal».

Le montant maximal pour les demandes qui entrent dans le champ de cette première ordonnance s'est élevé à 32,4 millions de francs. Sur ce montant, des aides d'urgence, sous formes de prêts, ont été attribuées à 10 entreprises culturelles pour un montant total de 520'000 francs.

Au total, 523 demandes d'indemnisation pour pertes financières ont été analysées. Début décembre 2020, 442 dossiers de demandes d'indemnisation pour pertes financières avaient reçu une décision favorable, pour des octrois d'un montant de 15'298'087 francs.

523

Le nombre de demandes d'indemnisation pour pertes financières analysées. Début décembre 2020, 442 dossiers avaient reçu une décision favorable pour des octrois d'un montant de près de 15,3 millions de francs.



Soutenir les oubliés

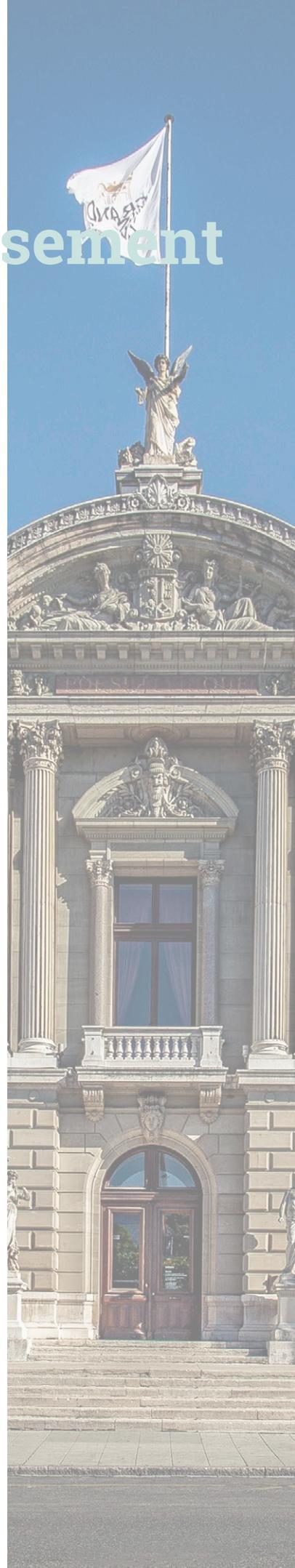
Le Conseil d'Etat s'est engagé à soutenir complémentaiement certains domaines (labels musicaux, disquaires, galeries d'art pour leur travail de soutien) qui n'étaient pas couverts par cette ordonnance fédérale, mais qui contribuent pleinement à la vie culturelle genevoise. Dans ce même cercle entrent aussi les librairies et les maisons d'édition.

#épanouissement

#vie

« Le Conseil d'Etat s'est engagé à soutenir complémentaiement certains domaines (labels musicaux, disquaires, galeries d'art, librairies, maisons d'édition) qui n'étaient pas couverts par cette ordonnance fédérale, mais qui contribuent pleinement à la vie culturelle genevoise. »

#indemnisations



Le Conseil d'Etat veille à accroître la qualité de vie et à protéger l'environnement

La préservation de la biodiversité est aujourd'hui reconnue comme un enjeu prioritaire pour notre planète. En 2020, le gouvernement, conscient du défi, s'est doté d'un plan d'action biodiversité 2020-2023.

La crise sanitaire COVID illustre avec acuité l'importance de disposer d'un cadre de vie sain et ce sur le long terme. Au même titre que le climat, préserver la biodiversité est aujourd'hui reconnu comme un enjeu prioritaire pour notre planète.

En effet, de cette biodiversité dépendent non seulement notre qualité de vie actuelle, mais aussi notre capacité à faire face aux importants changements climatiques qui s'annoncent ou aux crises imprévisibles qui questionnent nos modes de vie et notre durabilité.

Sensibiliser la population

Le Conseil d'Etat, conscient de l'importance du défi à relever, s'est doté d'un plan d'action biodiversité 2020-2023. Ce catalogue contient une centaine de mesures pragmatiques qui préservent les services vitaux qui sont offerts localement par la biodiversité : l'oxygène, l'eau potable, la pollinisation ou la fertilité des sols. L'important travail de sensibilisation mené auprès de la population par les collectivités publiques et les associations crée un vrai engouement autour de ces questions, y compris dans le passage à l'action. Le concours Nature en ville, mené par l'Etat de Genève, connaît un succès grandissant: plus de 25 dossiers ont été déposés en 2020, sur un total de 93 sites identifiés qui cumulent pas loin de 330'000 mètres carrés de biodiversité locale.

330'000

en mètres carrés le cumul de biodiversité locale sur un total de 93 sites identifiés pour 25 dossiers déposés en 2020.

Retrouver une nature riche

Cette année 2020 aura également marqué une certaine (re)découverte par les Genevois et Genevoises des produits comestibles locaux. La fermeture des frontières au printemps les a encouragés à se tourner vers les exploitations agricoles du canton. Cette actualité circonstanciée a été encore renforcée par l'adoption par le Conseil d'Etat du projet de loi modifiant la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr) afin de répondre aux attentes fédérales et cantonales.

Ces enjeux stratégiques touchent les questions d'auto-provisionnement, de durabilité, de santé et de qualité de l'alimentation. Cette révision introduit et renforce les thématiques de l'alimentation durable issue de la

production locale, du tourisme rural, du changement climatique, de la protection phytosanitaire, de l'accessibilité à l'outil de production et de la planification de l'espace rural.

Enfin, la population peut compter sur le projet de revitalisation et renaturation du Nant d'Avril. Une charte a été signée entre l'Etat, les communes de Meyrin et Satigny et des associations actives dans la défense de l'environnement et de l'agriculture. Une quinzaine d'actions ont été identifiées qui permettront à ce nant de retrouver une nature riche dans une région fortement urbanisée, d'améliorer la qualité de son eau et de mieux concilier nature et activités humaines tout au long de son parcours.

#action

#revitalisation

« Au même titre que le climat, préserver la biodiversité est aujourd'hui reconnu comme un enjeu prioritaire pour notre planète.

Le Conseil d'Etat, conscient de l'importance du défi à relever, s'est doté d'un plan d'action biodiversité 2020-2023 qui contient une centaine de mesures pragmatiques. »

#nature

Innovation

Le Conseil d'Etat veille à permettre à tous et toutes l'accès à une formation: un.e jeune, un diplôme, un avenir

La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité du Conseil d'Etat. En 2020, la crise COVID-19 menaçait de toucher durement la formation professionnelle duale. Le Conseil d'Etat a adopté un plan d'urgence de soutien à l'apprentissage.

Soutenir les plus fragiles

Une étape incontournable pour la réussite d'une formation est l'acquisition d'un socle de compétences de base. Le système de formation tient compte des fragilités dès le début du cursus scolaire. Objectif: agir le plus tôt possible afin d'éviter une rupture de formation qui intervient le plus souvent au secondaire II.

En 2020, la crise sanitaire et ses conséquences ont mis en évidence l'importance pour les élèves de pouvoir s'appuyer sur les ressources scolaires (personnel enseignant ou équipes médico-psycho-sociales).

Dispositifs de soutien à l'entrée en scolarité pour les plus fragiles (CIPA, EPS), renforcement des mesures éducatives et de soutien large pour tous les élèves (éducatrices et éducateurs, professionnel.le.s pluridisciplinaires), mesures de soutien à l'enseignement ordinaire (ECSP) et spécialisé (SPES): cet accompagnement prend forme dès le plus jeune âge.

Les travaux sur la réforme du cycle d'orientation prennent en compte la question des élèves les plus fragiles et les réponses à apporter en termes de structure, de pédagogie et d'encadrement socio-éducatif.

Le projet CO22 consiste à travailler sur la structure et l'organisation du CO (pas de regroupement en 9^{ème} mais des niveaux et des options possibles dans certaines branches, aménagements de parcours, parcours accélérés) ainsi que sur les actrices et acteurs (compétences et pratiques professionnelles des enseignant.e.s, posture des élèves) et le climat d'établissement.

Réduire la proportion de jeunes sans diplôme

Introduite depuis la rentrée 2018, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) vise à réduire la proportion de jeunes qui interrompent leur formation sans diplôme. Pour atteindre cet objectif, des mesures sont mises en place tant pour les élèves en grande difficulté scolaire à l'issue du cycle d'orientation, que pour les jeunes de l'enseignement secondaire II en décrochage scolaire afin qu'ils construisent un projet de formation. A cet effet, l'offre FO18 se diversifie et s'oriente vers la mise en œuvre de dispositifs en collaboration notamment avec les entreprises et les organismes actifs dans le domaine de la pré-qualification.

A la rentrée 2020, seul.e.s 48 mineur.e.s n'étaient pas inscrit.e.s dans une formation référencée. Un résultat possible grâce à un meilleur suivi des élèves au sein de leur établissement scolaire, de la filière FO18 ainsi qu'au renforcement de CAP Formations.

En outre, pour répondre à la complexité croissante des situations (problèmes de santé, phobies scolaires, etc.) rendant difficile, voire impossible, l'entrée dans un processus de formation pour les jeunes concerné.e.s, le dispositif a été adapté et la collaboration avec les partenaires externes (milieux professionnels, associatifs, communes, etc.) a été renforcée. A titre d'exemple, une nouvelle forme de stages en entreprises (capsules intégratives) avec accompagnement éducatif sera disponible dès janvier 2021, en collaboration avec le conseil interprofessionnel pour la formation (CIF).



48

À la rentrée 2020, seulement 48 mineur.e.s n'étaient pas inscrit.e.s dans une formation référencée dans la base de données du DIP, un résultat rendu possible grâce à un meilleur suivi des élèves.



Maintenir les places d'apprentissage

En 2020, alors que la formation professionnelle duale risquait d'être durement touchée, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'urgence de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices.

Il a proposé une gamme de mesures diversifiées afin de répondre aux besoins des entreprises et de poursuivre leur mission essentielle de formation et de relève.

Soutenu par la Confédération, il complète les mesures déjà adoptées pour la valorisation de la formation professionnelle. Ce plan a été un succès: il a permis de maintenir l'offre de places d'apprentissage dans notre canton.

#bagage #travail

« Alors que la formation professionnelle duale risquait d'être durement touchée, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'urgence de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices. »

#avenir



Le Conseil d'Etat développe l'enseignement au numérique et par le numérique

Les technologies numériques bouleversent profondément la société. Elles représentent un défi pour les systèmes éducatifs, qui sont amenés à jouer un rôle clé dans la transition numérique. Développer les compétences et la culture numériques et soutenir les évolutions pédagogiques avec des outils numériques adaptés: tel est ce rôle.

Promouvoir une citoyenneté compétente

Le projet du «numérique à l'école» se déploiera sur plusieurs années. Il s'appuie notamment sur le document de vision intitulé «L'école au service de la citoyenneté numérique», publié en novembre 2018. Ce document fixe pour objectif général de promouvoir la citoyenneté numérique et d'accompagner les élèves du canton dans l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour jouer le rôle de citoyen.ne.s numériques compétent.e.s, égaux.les, responsables, autonomes, actifs.ves et à même de faire face aux risques inhérents aux usages technologiques.

Les travaux en cours visent à développer la présence du numérique à l'école dans deux directions. D'une part, former au numérique: enseigner à utiliser, comprendre, évaluer, s'engager et créer dans une société numérique. D'autre part, former par le numérique: introduire des outils numériques uniquement lorsqu'ils présentent une plus-value pédagogique claire.

L'enseignement au numérique touche à la fois à la science informatique et à la culture numérique. Il mobilisera toutes les disciplines d'enseignement et concernera tous les degrés du primaire au secondaire II.

Pour une partie importante de la formation, notamment des degrés primaires, l'enseignement se fera de manière débranchée.

Appréhender la quatrième révolution industrielle

En ce qui concerne l'enseignement obligatoire, les travaux de la Conférence latine des directeurs de l'instruction publique (CIIP) pour la création d'un nouveau plan d'études romand «Education numérique» sont à bout touchant et convergent avec la vision humaniste du numérique portée par Conseil d'Etat. Cette nouvelle version est attendue au printemps 2021.

Au niveau de l'enseignement secondaire II, les travaux sont en cours pour que l'informatique obligatoire soit introduite au Collège et à l'ECG dès 2021, conformément à la décision de la conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique (CDIP).

Le Collège de Genève a également démarré sa réflexion sur l'introduction, dans chaque discipline – et notamment les sciences humaines, les langues et les disciplines artistiques –, de séquences pédagogiques dédiées à la compréhension des spécificités et des enjeux de la société numérique.

En outre, les nouveaux plans d'études de l'ECG, qui mettent l'accent tant sur la science informatique que sur le développement de l'esprit critique, sont en cours de consultation auprès du corps enseignant. Il s'agit de rendre les élèves capables de produire des contenus numériques, mais aussi de comprendre les changements induits par la quatrième révolution industrielle.

4

Comme la quatrième révolution industrielle, une révolution numérique dont il s'agit de faire comprendre les enjeux dans la formation.



Des travaux sont également menés pour développer un dispositif de prévention des risques liés au numérique – de la sécurité de l'information à l'impact environnemental en passant par le droit à l'image ou l'e-réputation.

Rechercher les meilleures solutions

En matière d'équipement, après le retrait des deux projets de loi déposés en 2019, le Conseil d'Etat a poursuivi sa réflexion sur l'articulation entre les besoins d'équipement et les objectifs d'apprentissage fixés dans les nouveaux plans d'études, dans une perspective d'ajustement entre besoins pédagogiques et demandes d'investissement et de prise en compte des enjeux environnementaux.

Une analyse pour rechercher les meilleures solutions possibles en matière de protection et de sécurisation des données est en cours. De plus, en raison de la crise COVID-19, un développement des applications d'enseignement à distance est en cours pour mieux répondre aux besoins des élèves et de leurs familles.

#digital

« Des travaux sont menés pour développer un dispositif de prévention des risques liés au numérique – de la sécurité de l'information à l'impact environnemental en passant par le droit à l'image ou l'e-réputation. »

#révolution
#humaniste



Le Conseil d'Etat transforme la politique des ressources humaines de l'Etat de Genève

Les bouleversements liés à la crise COVID-19 ont nécessité un développement rapide du télétravail au sein de l'administration. En outre, en 2020, le Conseil d'Etat a validé la stratégie en matière de ressources humaines «Travailler autrement». Il a ainsi concrétisé l'objectif fixé dans le programme de législature.

La stratégie en matière de ressources humaines «Travailler autrement», validée par le Conseil d'Etat en septembre 2020, est basée sur les principes d'autonomie, de confiance, de collaboration, de responsabilisation et de résultats. Elle se décline en 21 objectifs, articulés autour des quatre axes suivants:

- offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations;
- promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et la diversité;
- permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société;
- attirer et fidéliser des collaborateurs et collaboratrices de qualité.

Le Conseil d'Etat a souhaité donner une impulsion vers un changement de culture, créer un cadre de référence commun à l'administration et fixer des objectifs qu'il s'agit de décliner au sein des divers métiers et entités.

Les bouleversements liés à la crise sanitaire de la COVID-19 ont nécessité un développement rapide et sans précédent du télétravail au sein de l'administration. De quoi expérimenter à large échelle les modes de travail flexibles que cette stratégie RH entend promouvoir.

#télétravail

64

En pourcentage, le nombre de collaboratrices et collaborateurs de l'Etat ayant fait l'expérience du télétravail pendant le semi-confinement et souhaitant conserver une part de leur activité en télétravail à l'avenir.

Faire évoluer les modes de travail

Une étude a été effectuée afin de tirer les enseignements de cette pratique étendue du télétravail: des entretiens ont été réalisés avec des acteurs et actrices-clé de l'administration et une enquête a été menée auprès de l'ensemble du personnel de l'Etat. Parmi les personnes qui ont fait l'expérience du télétravail pendant le semi-confinement, 64% ont déclaré souhaiter conserver une part de leur activité en télétravail à l'avenir.

L'évolution des modes de travail est en marche à l'Etat de Genève. Elle doit nécessairement s'accompagner d'un changement de culture managériale, d'une gestion basée sur la confiance et axée sur l'atteinte des objectifs, mais aussi d'une amélioration de la mobilité interne et d'une utilisation transversale des ressources.

#confiance

« Le Conseil d'Etat a concrétisé l'objectif fixé dans le programme de législature, qui vise à transformer la politique des ressources humaines de l'Etat. Il a souhaité donner une impulsion vers un changement de culture. »

#culture

Le Conseil d'Etat modifie le paradigme en matière de retraite dans la fonction publique

L'entrée en vigueur de la loi 12228, au 1er janvier 2020, a permis de régler le défaut structurel de la sous-capitalisation de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève.

La loi 12228 prévoit une recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) de 5,5 milliards, dont 5,2 milliards à la charge de l'État et 0,3 milliard à la charge des employeurs affiliés non subventionnés. Ce texte, proposé par la gauche et le MCG, n'améliore cependant pas la marge de manœuvre du comité de la Caisse pour piloter ses engagements. Contrairement au projet de loi 12404 proposé par le Conseil d'État, la loi 12228 ne prévoit pas de passage à la primauté des cotisations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, le Conseil d'État a décidé de verser à la CPEG 1 milliard de francs en 2020, au titre d'apport initial.

Conformément à la loi 12228 et à la «Convention de prêt» conclue entre l'État de Genève et la CPEG, le solde du montant de la recapitalisation à la charge de l'État – 4,2 milliards – fait l'objet d'un prêt de la CPEG à l'État.

Ce prêt sera remboursé sur une durée de 40 ans. Il a déjà été remboursé en 2020 à hauteur de 0,1 milliard. Fin décembre 2020, la dette de l'État auprès de la CPEG s'élève donc à 4,1 milliards.

#prêt

« Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 12228, le Conseil d'Etat a décidé de verser à la CPEG 1 milliard de francs en 2020, au titre d'apport initial. »

#prévoyance

40

En années, la durée du remboursement du prêt de la CPEG à l'État.

Le gouvernement positionne l'Etat comme porteur de sens dans la transition numérique

En 2020, le Conseil d'Etat s'est engagé afin que l'administration soit exemplaire dans la favorisation du télétravail, devenu une nouvelle norme pendant la crise sanitaire. Tous les secteurs d'activité de l'Etat ont été touchés. Ils ont fait preuve d'une agilité inédite pour répondre aux nouvelles contraintes et attentes de la population.

Faciliter les démarches citoyennes

Simplifications administratives internes, circuits de traitement plus courts et plus directs, processus dématérialisés, au moyen de la vidéo-conférence ou grâce à la signature électronique, communication plus ciblée, parfois innovante comme le sont les points de presse télévisés du Conseil d'Etat ou encore la communication directe des offices et départements sur les réseaux sociaux: l'organisation du travail au sein de l'Etat s'est rapidement réinventée face aux défis de la COVID-19.

L'évolution des pratiques managériales, soutenue par la mise en place d'une communauté de managers, s'est traduite par un renforcement des compétences en culture numérique.

Donner du sens et de la consistance à la transition numérique, c'est transformer une intention et une vision en actions et en réalisations concrètes. Aider et faciliter les démarches citoyennes, c'est une préoccupation centrale du Conseil d'Etat.

En 2020, le nombre, la qualité et la fiabilité des prestations en ligne ont encore été développés et augmentés. Aujourd'hui, 122 e-démarches figurent au catalogue de l'Etat de Genève.

Soutenir la transition numérique

Le numérique a joué un rôle prépondérant dans la réponse – urgente – des politiques publiques en matière de santé, d'économie, de formation, d'emploi et de social notamment.

Faciliter, former, protéger, promouvoir, réguler: les cinq axes de la politique numérique du Conseil d'Etat prennent désormais tout leur sens. Les défis et les enjeux futurs, gigantesques, ouvrent les champs des possibles.

Le Conseil d'Etat projette d'améliorer encore les prestations offertes à la population, d'harmoniser autant que possible les pratiques numériques à l'échelon cantonal et communal et avec les établissements publics, de favoriser l'émergence d'une culture numérique partagée. La démarche Genève 2050 s'inscrit pleinement dans cette perspective décloisonnée.

La transition numérique est l'affaire de toutes et tous. Le Conseil d'Etat entend soutenir cette révolution qui s'inscrit, à l'instar de la transition écologique, dans les grandes mutations du début de ce XXI^e siècle.



Le Conseil d'Etat poursuit la transition écologique vers une société post-carbone

En 2020, le Conseil d'Etat a présenté son Plan directeur de l'énergie 2020-2030 qui définit les étapes-clés pour atteindre les objectifs énergétiques cantonaux fixés aux horizons 2030 et 2050.

Renforcer les objectifs

En déclarant en 2019 l'urgence climatique, le Conseil d'Etat a donné un signal fort à la population - notamment aux jeunes - qui s'est largement mobilisée en Suisse et à l'étranger par rapport aux enjeux climatiques. Il a aussi répondu à la motion 2520 du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de renforcer les objectifs climatiques cantonaux avec l'ambition de réduire de 60% (contre 40% initialement prévus) les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 1990, et de viser la neutralité carbone en 2050.

Bien que ces objectifs constituent un changement de paradigme important qui touche de nombreuses politiques publiques, le Conseil d'Etat se réjouit de constater que cette transition s'observe déjà dans certains domaines. En matière de consommation énergétique par exemple, le canton a atteint ses objectifs de diminution de 29% fixés pour 2020.

Ainsi, en 2019, le canton a baissé de 29,6% sa consommation d'énergie thermique fossile par habitant.e (base 2000). En matière de consommation électrique, l'objectif de réduction de 2% a également été atteint: en 2019, le canton a réduit de 11% sa consommation d'électricité par habitant.e (base 2000) et ceci dans un contexte démographique croissant, puisque la population genevoise a augmenté de plus de 21% dans ce même laps de temps.

Poursuivre l'engagement

Ces résultats encourageants n'ont pas freiné l'engagement du Conseil d'Etat qui a présenté en décembre son Plan directeur de l'énergie 2020-2030 (PDE) qui décline les orientations de la politique énergétique cantonale et définit les étapes-clés pour atteindre les objectifs énergétiques cantonaux fixés aux horizons 2030 et 2050.

Ce programme d'actions engage résolument Genève dans la transition énergétique, avec pour ambition de réduire drastiquement la consommation d'énergie – notamment d'origine fossile – et de valoriser les ressources renouvelables du territoire. A travers son programme d'actions concrètes, le PDE fixe le cap pour atteindre la société à 2000 watts à l'horizon 2050: il s'agit de diviser par 3,5 la consommation d'énergie et, dans le même temps, de tripler la part du renouvelable dans le mix énergétique cantonal.

D'un point de vue opérationnel, les orientations prioritaires sont de sortir du chauffage fossile à Genève, de rénover massivement le parc bâti du canton en visant un taux de rénovation de 2,5% par année (contre 1% actuellement), de développer les réseaux thermiques pour répondre aux besoins de chaleur et de refroidissement des bâtiments, et de valoriser le potentiel du territoire en matière d'énergies renouvelables. Ce programme d'actions a été bâti au travers d'une démarche inédite de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

29,6

En pourcentage, la baisse de la consommation d'énergie thermique fossile par habitant.e a regard de l'année 2000. Le canton a ainsi atteint ses objectifs de diminution de 29% fixés pour 2020.



#concertation

#renouvelable

« Le Conseil d'Etat a présenté en décembre son Plan directeur de l'énergie 2020-2030 (PDE) qui engage résolument Genève dans la **transition énergétique**, avec pour ambition de réduire drastiquement la consommation d'énergie – notamment d'origine fossile – et de **valoriser les ressources renouvelables** du territoire. »

#transition



Le Conseil d'Etat valorise l'image de la destination Genève

Pour faire face aux conséquences de la crise de la COVID-19, le Conseil d'Etat, en collaboration avec la FGT&C, a mis sur pied un programme d'impulsion afin de favoriser une offre attractive pour le tourisme de loisirs.

La crise sanitaire liée au coronavirus a fortement influencé l'activité de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C). La fermeture des frontières et l'arrêt quasi complet du trafic aérien ont durement affecté le secteur du tourisme et annihilé toute perspective, à court et moyen termes, d'une reprise du tourisme exogène, qui constitue environ 80% des nuitées sur le canton depuis 1990.

Les destinations urbaines sont davantage fragilisées par les effets de la pandémie, en raison de l'absence totale du tourisme d'affaires et de congrès, indépendamment de la catégorie et de la taille des établissements hôteliers. La crise a toutefois mis en évidence les nombreux emplois directs et indirects liés au tourisme.

Dans ce contexte difficile, l'action de la FGT&C doit s'articuler en tenant compte du contexte de la fermeture des frontières et de l'anxiété de la population par rapport aux voyages longue distance. Elle doit ainsi privilégier la promotion du tourisme indigène, davantage intéressé par les activités de loisirs.

Ainsi, le Conseil d'Etat a mis sur pied en collaboration avec la FGT&C un programme d'impulsion, dans l'objectif de favoriser le développement d'une offre attractive pour le tourisme de loisirs. Ce programme a permis de développer des packages mettant en valeur les piliers thématiques d'une offre destinée à favoriser ce segment d'activité répondant aux nouveaux besoins générés par la crise, notamment en termes de durabilité. Ce d'autant plus que la faible proportion de touristes confédérés visitant Genève jusqu'ici (environ 18% du total des nuitées en 2018) offre une marge de progression supérieure en comparaison des autres cantons.

Les actions de promotion identifiées dans le cadre de ce programme sont la mise en avant du terroir genevois, de l'art de vivre et des expériences sur la culture et la gastronomie ainsi que la promotion de la Genève internationale. En outre, un accent a également été mis sur la promotion du secteur de l'horlogerie et les métiers d'art afin de promouvoir le patrimoine horloger genevois.

#frontières

« Les actions de promotion identifiées dans le cadre du programme d'impulsion

sont la mise en avant du terroir genevois, de l'art de vivre et des expériences sur la culture et la gastronomie ainsi que la promotion de la Genève internationale. »

#impulsion

#tourisme

© Etat de Genève



80

En pourcentage, ce que représente le tourisme exogène dans les nuitées sur le canton depuis 1990.



Le Conseil d'Etat soutient les entreprises par la simplification administrative et l'innovation technologique

En 2020, le Conseil d'Etat a pris des mesures d'urgence face à la crise économique due aux mesures sanitaires, mais il a aussi renforcé les synergies entre les différents acteurs du dispositif de soutien aux entreprises.

La situation d'urgence qui s'est déclarée en mars 2020 a conduit le Conseil d'Etat à allouer l'ensemble des ressources du département du développement économique (DDE) à la gestion de la crise économique engendrée par la COVID-19. Le processus continu de développement de procédures administratives simplifiées pour les activités ordinaires des entreprises a, dans ce contexte, revêtu un caractère moins prioritaire.

En cette période économique difficile, le Conseil d'Etat a néanmoins publié, le 20 septembre 2020, en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes (FER Genève), la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) ainsi que la Banque cantonale de Genève (BCGE), une réédition du guide du créateur d'entreprise, qui intègre notamment l'ensemble des nouveautés juridiques, réglementaires et fiscales en lien avec la création d'entreprise.

Les start-up étant l'un des principaux moteurs de l'innovation genevoise, afin de préserver leur savoir-faire dans le contexte de la crise sanitaire, le Conseil d'Etat a mis en place, le 22 avril, une aide spécifique aux jeunes pousses actives principalement dans les domaines du développement durable et de la santé. Ce soutien, complété par des fonds fédéraux, a permis à ce stade d'accorder 3,3 millions de francs de prêts, sans intérêts.

Dans le but de renforcer les synergies entre les différents acteurs du dispositif de soutien aux entreprises et d'apporter une plus grande cohérence entre les entités de ce dispositif, le Grand Conseil a décidé, sur proposition du Conseil d'Etat, de transférer les activités de la Fondation Ecllosion au sein de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).

Ce transfert d'activité permettra, à budget constant, de consacrer une partie des moyens actuels au développement d'un nouvel axe de soutien au travers de prestations financières dédiées au financement de l'innovation, tout en préservant le soutien aux start-up issues du domaine des sciences de la vie.



« Le transfert des activités de la Fondation Ecllosion
 au sein de la Fondation genevoise
 pour l'innovation technologique permettra
 de développer un nouvel axe de soutien à
 l'innovation, tout en préservant
 le soutien aux start-up issues du domaine des
 sciences de la vie. »

#innovation

#technologie

3,3

En millions de francs, le montant des prêts sans intérêts accordés par le canton et la Confédération pour le soutien spécifique aux jeunes pousses actives principalement dans le développement durable et de la santé.

#développement

Partie II
Points forts de l'activité des départements
et de la chancellerie d'Etat

A

Autorités et gouvernance

2020
Rapport de
Gestion

Grand Conseil

Pour ce programme, se reporter
aux publications de l'entité
concernée.



Conseil d'Etat

En 2020, les services de la chancellerie d'Etat ont continué à assurer les engagements protocolaires du Conseil d'Etat et à lui fournir les soutiens administratif et juridique nécessaires au bon fonctionnement gouvernemental.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

Face à la pandémie de COVID-19, le service du protocole a repensé le format de ses événements, permettant de maintenir ceux essentiels à la bonne marche des institutions, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

En 2020, le gouvernement genevois a décerné la bourgeoisie d'honneur à Monsieur Michael Møller, ancien directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, pour son engagement en faveur de la Genève internationale. Il a également honoré d'illustres dirigeants de la Genève internationale à l'occasion de leur départ : Roberto Azevêdo (Organisation Mondiale du Commerce), Francis Gurry (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), Ivan Pictet (Fondation pour Genève) ou encore Valentin Zellweger (Ambassadeur de Suisse auprès des Nations Unies à Genève) (photo ci-dessous).

En juin, en étroite collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), le protocole a organisé la cérémonie de rallumage du Jet d'eau. Cet événement marquait le terme de la première vague de l'épidémie de COVID-19. Il a eu lieu en présence du Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS (photo p. 56). En juillet, Genève a reçu Madame Isabelle Moret, présidente du Conseil national, et Monsieur Hans Stöckli, président du Conseil des Etats, dans le cadre de leur visite des cantons fortement touchés par la COVID-19.

Enfin, suite aux élections communales du printemps, le service du protocole a collaboré avec le Grand Conseil à l'organisation de la prestation de serment des Exécutifs communaux nouvellement élus, suivie de la prestation de serment des magistrat.e.s du pouvoir judiciaire.



Le protocole, c'est quoi?

Le service du protocole assure pour le Conseil d'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les différentes autorités de la Confédération, le monde diplomatique et consulaire installés à Genève. Il organise les événements officiels du Conseil d'Etat, tels que les prestations de serment (police, magistrat.e.s communaux, juges prud'hommes, agent.e.s de détention et assistant.e.s de sécurité publique), visites de courtoisie d'ambassades ou de consulats, séminaires du Conseil d'Etat, déjeuners protocolaires et de travail, réceptions et manifestations patriotiques. Il instruit les courriers protocolaires destinés au gouvernement (invitations, demandes de financement, etc.) et procède au suivi en fonction des décisions prises en séance du Conseil d'Etat. Enfin, il assure la logistique des séances du Conseil d'Etat.

L'année 2020 du protocole en chiffres

- 300 invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat, instruites et traitées
- 44 événements organisés pour le Conseil d'Etat, dont 13 repas de courtoisie ou de travail
- 9 prestations de serment
- 7 visites de courtoisie de consulats ou d'ambassades
- 60 Le nombre approximatif de sorties en cape effectuées par les huissiers du Conseil d'Etat aux côtés des magistrat.e.s
- 40 Le nombre approximatif de séances du gouvernement dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat
- 25 Le nombre de séances du collège des secrétaires générales et généraux dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat



Assurer le suivi administratif du gouvernement

Dans le cadre de la planification des séances du Conseil d'Etat, le service administratif du Conseil d'Etat (SACE) de la chancellerie d'Etat a assuré l'organisation et le suivi de 40 séances ordinaires et 28 séances extraordinaires, principalement consacrées à la pandémie COVID-19.

Sur l'ensemble de l'année 2020, le service a traité 7'400 dossiers et 1'600 courriers entrants.

Fournir un soutien juridique au gouvernement

De manière générale, la direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat et aux départements. Ils suivent de manière régulière les travaux de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil et ceux de la commission législative. Ils dispensent également divers cours ou séminaires pour les membres du personnel et les personnes en formation à l'Etat.

La direction des affaires juridiques, qui a dû traiter un très grand nombre de dossiers en 2020, a notamment été sollicitée dans le contexte de la crise sanitaire pour l'appui juridique au regard de l'application de l'article 113 de la Constitution de la République et canton de Genève sur l'état de nécessité. Elle a suivi l'ensemble des travaux de la commission législative chargée d'examiner les arrêtés du Conseil d'Etat adoptés sur cette base constitutionnelle.

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'imprimée.

La législation est accessible au moyen du site internet www.silgeneve.ch, publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, qui permet une mise à jour en continu du recueil systématique genevois (www.ge.ch/legislation). Les textes récents sont ainsi automatiquement accessibles dès leur entrée en vigueur, les modifications sont mises en évidence par une surbrillance jaune. De nouvelles fonctionnalités permettent de visualiser d'anciennes versions de dispositions légales ou de transmettre des contenus de droit en vigueur par des supports tels que tablettes ou smartphones.

1'600

Soit le nombre de courriers entrants traités par le service administratif du Conseil d'Etat en 2020. Ce même service a traité pas moins de 7'000 dossiers.

En chiffres	2018	2019	2020
Textes à caractère juridique	827	891	896
Arrêtés de publication	118	138	153
Arrêtés de promulgation	104	113	136
Règlements	144	111	93
Arrêtés divers	8	11	10

#soutien

#lois

« La direction des affaires juridiques
de la chancellerie d'Etat
a notamment été sollicitée
dans le contexte de la crise sanitaire
pour l'appui juridique
au regard de l'application de l'article 113
de la Constitution de la République et canton
de Genève sur l'état de nécessité. »

#administration



Maintenir la mémoire étatique

En 2020, le projet d'un nouvel Hôtel des archives sur le site de l'arsenal (rue de l'Ecole-de-Médecine 13) a franchi des étapes décisives. Le 12 mai, le Grand Conseil a adopté la loi ouvrant un crédit d'investissement d'un montant de 62,25 millions de francs pour la réalisation de ce bâtiment (L 12632). L'ouverture du chantier a formellement eu lieu le 7 décembre 2020.

Par ailleurs, le programme de numérisation se poursuit afin de diffuser les documents essentiels via internet et de préserver les originaux des manipulations qui peuvent les détériorer. Cette entreprise répond à une forte demande du public. Près de 725'000 images sont désormais en ligne.

Enfin, les Archives d'Etat ont continué de répondre aux nombreuses demandes de renseignements concernant les mesures coercitives à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux. Elles émanent d'anciens enfants placés dans des institutions ou des familles d'accueil. Le 20 juin 2020, le délai de dépôt pour obtenir une contribution de solidarité de la part des autorités fédérales a été supprimé dans la loi fédérale (LMCFA). Les assistant.e.s sociaux du centre d'aide aux victimes d'infraction (LAVI) accompagnent ces personnes dans leurs démarches.

« Le programme de numérisation se poursuit afin de diffuser les documents essentiels via internet et de préserver les originaux des manipulations qui peuvent les détériorer. Cette entreprise répond à une forte demande du public. Près de 725'000 images sont désormais en ligne. »



Exercice des droits politiques

L'année 2020 a été marquée non seulement par le maintien des droits politiques en période de pandémie mais aussi par la poursuite de l'effort en vue de la formalisation d'un plan stratégique.

Sur un plan stratégique, à la suite des consultations de 2019, de nouveaux ateliers ont été réalisés. Leur but: faire émerger une vision et un plan d'action permettant à la chancellerie d'Etat de répondre, dans les années à venir, aux enjeux de l'exercice des droits politiques tout en relevant les défis croissants en matière de transition numérique.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a adopté de nouveaux locaux pour la direction du support et des opérations de vote (DSOV). Ce point était un des deux prérequis à la mise en œuvre de ce plan stratégique. Le deuxième prérequis étant l'obtention, en 2021, d'un crédit d'investissement en cours d'élaboration.

Garantir les droits politiques

Sur un plan opérationnel, les droits politiques ont été marqués en 2020 par la pandémie et les restrictions sanitaires. La chancellerie d'Etat a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits politiques, tout en assurant la sécurité sanitaire du personnel et des titulaires des droits politiques.

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des votations fédérales, cantonales et communales (9 objets fédéraux, 10 objets cantonaux et 2 objets communaux) (Bernex et Meyrin).

La chancellerie d'Etat a également organisé l'élection des conseillères et conseillers municipaux et des exécutifs communaux, l'élection

des magistrat.e.s du pouvoir judiciaire, l'élection complémentaire d'un.e adjoint.e au maire dans les communes de Bardonnex et de Dardagny.

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 47,6%, alors que celle de l'ensemble de la Suisse s'est élevée à 49,3%. Le service des votations et élections (SVE) a traité 554'156 votes par correspondance durant l'année 2020 ce qui représente 94,3% des votes exprimés (vote dans les locaux de vote 5,7%).

Concernant les initiatives et référendums cantonaux et communaux, le SVE a procédé au contrôle de 50'365 signatures pour 3 initiatives cantonales, 4 référendums cantonaux, une initiative communale et 3 référendums communaux.

Pour les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 46'957 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 22 conseillères et conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2020.

Enfin, le SVE a géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote sur le canton de Genève, soit 29'348. Cela représente une augmentation d'environ 1'150 électeurs et électrices inscrit.e.s entre 2019 et 2020.

50'365

Soit le nombre de signatures contrôlées par le SVE pour 3 initiatives cantonales, 4 référendums cantonaux, une initiative communale et 3 référendums communaux.

Promouvoir les droits politiques

Concernant la promotion des droits politiques, la sixième édition du concours CinéCivic s'est achevée le 29 octobre 2020 par une cérémonie de remise des prix virtuelle, en raison de la situation sanitaire. Cette sixième édition parrainée par le conseiller fédéral M. Guy Parmelin a réuni quatre cantons romands (GE, VD, BE et VS). Le concours a été maintenu malgré le contexte sanitaire. Lors de cette édition, 145 jeunes ont participé en réalisant 82 affiches et 16 films. En six éditions, ce sont plus de 1'545 jeunes qui ont participé en réalisant près de 190 films et 600 affiches.

En raison de la poursuite des travaux à l'Hôtel de ville, le programme Institutions 3D est toujours en pause. Les vidéos réalisées en collaboration avec le Service Ecole Média (SEM) sont toujours disponibles. Une nouvelle déclinaison d'Institutions 3D a vu le jour en 2020 avec la création de « Mon bureau de vote » qui est un jeu de rôles destiné aux classes pour leur

faire appréhender tout le processus de vote, du dépôt du bulletin dans l'urne à son dépouillement. Ce programme a été proposé à deux classes en 2020.

Enfin, la sixième édition de la Semaine de la démocratie « Démocratie et contre-démocratie » s'est tenue du 5 au 10 octobre 2020. Compte tenu de la situation sanitaire, le dimensionnement des événements a été revu pour ceux organisés en présentiel, par ailleurs un certain nombre d'événements n'ont eu lieu qu'en virtuel ou ont été proposés sous format hybride. 14 partenaires dont la chancellerie d'Etat ont proposé 16 événements. Plus de 1'600 personnes ont pris part à ces événements.

La chancellerie d'Etat a également participé à la mise à jour du livre « Institutions politiques genevoises » publié aux éditions LEP.

#votation

#participation

« De nouveaux ateliers ont été réalisés pour faire émerger une vision et un plan d'action permettant à la chancellerie d'Etat de répondre, dans les années à venir, aux enjeux de l'exercice des droits politiques tout en relevant les défis croissants en matière de transition numérique. »

#démocratie

Développement et innovation du canton et de la région

Promotion économique et tourisme

En raison de la crise économique engendrée par la pandémie de coronavirus, le Conseil d'Etat a fait des aides aux entreprises genevoises et aux emplois qui en dépendent une priorité absolue. Le montant total de soutiens financiers qui ont été planifiés pour l'année 2020 s'élève à 110 millions de francs.

Traiter les urgences

Dès mars 2020, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a cautionné des crédits-relais. Elle a également octroyé des prêts directs, sans intérêts et selon des modalités pratiques allégées, pour pouvoir traiter dans l'urgence les importants besoins en liquidités des entreprises en difficulté, ainsi que des indépendant.e.s ayant atteint l'âge de la retraite (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). Au 31 décembre 2020, le montant des prêts directs versés s'est élevé à 22 millions de francs.

En complément, une aide spécifique aux jeunes entreprises développant des innovations (start-up), sous forme de prêts, a également été mise sur pied à travers la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Les start-up étant l'un des principaux moteurs de l'innovation genevoise, cette aide vise à préserver leur savoir-faire principalement dans les domaines du développement durable et de la santé. Au 31 décembre 2020, un montant de prêts plus de 3,3 millions de francs a été octroyé dont 1,1 million par le canton et le solde par les fonds fédéraux.

Des mesures uniques en Suisse

Entre les mois de mars et de mai 2020, les cadres avec fonction dirigeante ont été placés par la Confédération sous le régime de la réduction de l'horaire de travail (RHT), alors que les indépendant.e.s bénéficient d'allocations pour perte de gain (APG). Pour des raisons d'égalité de traitement, des RHT complémentaires ont été octroyées aux cadres avec fonction dirigeante, pour un total de plus de 3,3 millions de francs. Des APG «cantonales» ont ensuite été déployées, entre le 1er juin et le 16 septembre 2020, date à partir de laquelle la Confédération a fait basculer les cadres avec fonction dirigeante dans le régime APG. Le montant prévu pour cette aide s'élève à 2,9 millions de francs.

Toujours en réponse à la COVID-19, un processus de numérisation accélérée des commerces et des restaurants genevois a été initié, en partenariat étroit avec les milieux professionnels concernés et pour un volume de soutien financier de plus de 300'000 francs. Cette intervention, immédiate et à grande échelle, a pris la forme d'un accès gratuit – et dans certains cas d'un abonnement d'un an – à différentes plateformes de livraison de plats à domicile, d'achats en ligne, ainsi que de précommandes de produits et de services.

Le 12 mars 2020, une hotline avait été mise en place. Cette ligne d'information directe a été adaptée le 2 novembre pour orienter encore plus efficacement les entreprises genevoises en difficulté et répondre aux nombreuses questions relatives aux aides financières disponibles.



110

En millions de francs, le montant total de soutien financier qui ont été planifiés pour l'année 2020.

Aider les secteurs touchés

En partenariat avec les milieux immobiliers (USPI Genève et CIG) et l'association de défense des locataires (Asloca GE), une opération a aussi été déployée pour permettre l'exonération du paiement du loyer commercial aux acteurs économiques. Ce programme a permis de dégager des liquidités pour les mois d'avril, de mai et de juin de 8,3 millions de francs, puis pour les mois de novembre et de décembre 2020 de 9,3 millions de francs.

En réponse aux fermetures d'entreprises, le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de mettre en place de multiples aides aux secteurs concernés, dont celui des établissements nocturnes. La prise en charge des frais fixes incompressibles de ces enseignes, entre les mois d'août à décembre 2020, a représenté un total de 3,9 millions de francs d'indemnités versées.

De plus, pour cette même période située entre novembre et décembre 2020, des soutiens supplémentaires ont pris la forme d'indemnités calculées sur la base des mètres carrés dévolus à l'accueil de la clientèle, pour un montant d'environ 16,2 millions de francs, ainsi qu'une participation aux charges patronales découlant de la RHT représentant environ 4,1 millions de francs.

Une aide aux commerces et aux activités de proximité, votée par le Grand Conseil le 4 décembre 2020 et dont le montant de soutien financier est prévu à hauteur de 7 millions de francs, a également été mise en œuvre. Une procédure simplifiée a par ailleurs été organisée pour verser de manière accélérée la première tranche d'aide financière destinée aux cas de rigueur économique. Le montant d'indemnités versées et estimées dans le cadre de cette autre mécanique de soutien s'élève à 24,9 millions de francs.

Soutenir les industries créatives

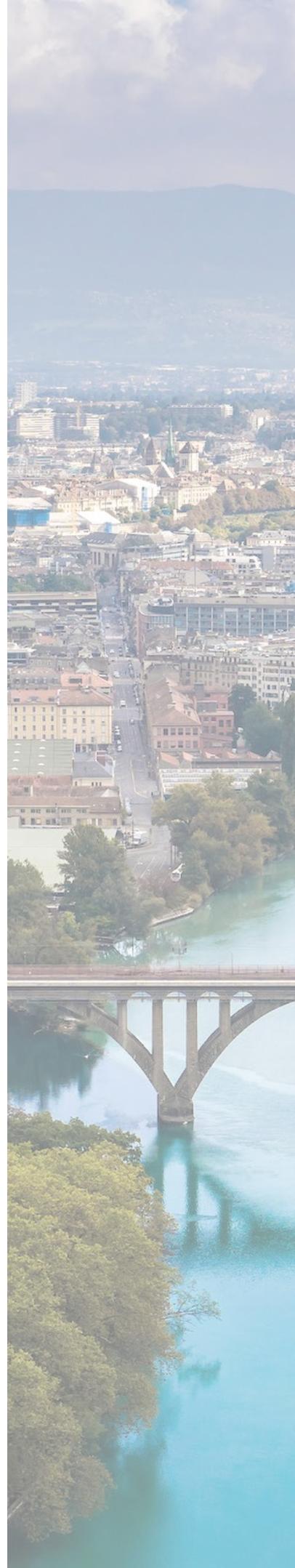
Le DDE a initié, le 23 juin, la création d'une plateforme dédiée aux industries créatives (Creative Alps), afin que les secteurs artistiques, de l'audiovisuel et du jeu vidéo notamment puissent bénéficier d'une visibilité nationale et internationale accrue.

Il a également contribué au lancement de la Trust Valley, une structure intercantonale dédiée à la cybersécurité et la confiance numérique, sur la base des compétences technologiques, scientifiques et en matière de coopération internationale réunies dans l'Arc lémanique.

Dans l'objectif de renforcer l'innovation ouverte et de stimuler l'intelligence collective, il a également lancé, le 7 mai, un Fonds d'innovation de crise et de résilience en collaboration avec l'association Open Geneva, l'Université de Genève et la HES-SO.

Cette initiative a donné lieu à un hackathon numérique, à partir duquel ont été élaborés 10 projets liés notamment à la santé des PME genevoises, le futur des événements, l'employabilité à travers la dimension de la formation continue, le renforcement des circuits de valeurs locaux et l'optimisation du télétravail.

Enfin, le DDE a facilité la mise en relation des parties engagées dans la production locale de masques chirurgicaux entièrement transparents, dans le but de créer de nouveaux emplois à Genève et de commercialiser cette innovation sanitaire majeure d'ici à l'été 2021.



Préserver le tissu économique lié au tourisme

La fermeture des frontières et l'arrêt quasi complet du trafic aérien ont durement et durablement affecté le secteur du tourisme. Ainsi, le Conseil d'Etat a mis sur pied en collaboration avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C), un programme d'impulsion économique. Ce dernier, soutenu financièrement à hauteur de 4,5 millions de francs, a permis la création et la remise de chèques tourisme, la création et la remise de chèques cafés-restaurants et bars, ainsi que le déploiement d'un label sanitaire.

Dans le but de renforcer les synergies entre les différents acteurs du dispositif de soutien aux entreprises et d'apporter une plus grande

cohérence entre les entités dudit dispositif, le Grand Conseil a décidé, sur proposition du Conseil d'Etat, de transférer les activités de la Fondation Ecllosion au sein de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Ce transfert d'activité permettra, à budget constant, de consacrer une partie des moyens actuels au développement d'un nouvel axe de soutien au travers de prestations financières dédiées au financement de l'innovation, tout en préservant le soutien aux start-up issues du domaine des sciences de la vie.

Finalement, le département a facilité la mise en relation des parties engagées dans la production locale de masques chirurgicaux entièrement transparents, dans le but de créer de nouveaux emplois à Genève et de commercialiser cette innovation sanitaire majeure d'ici à l'été 2021.

#finances

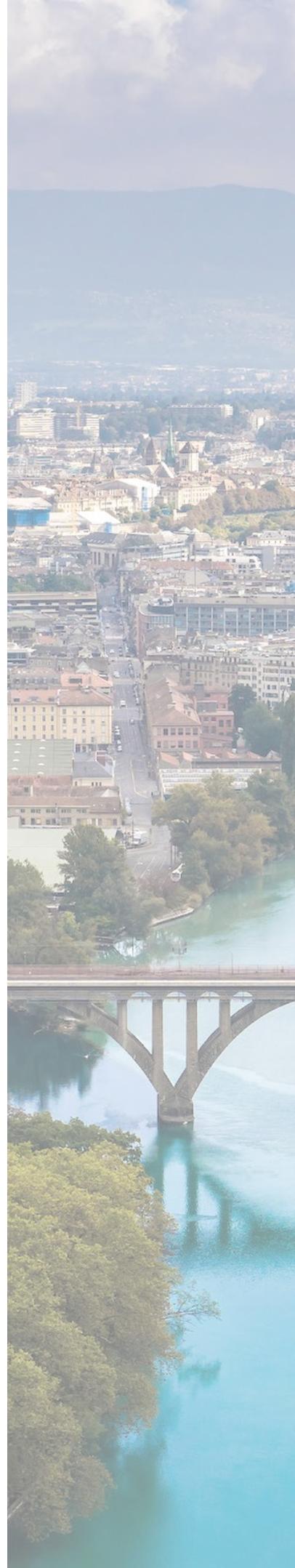
#prêts

« Un processus de numérisation accélérée
des commerces et des restaurants
genevois a été initié

et a pris la forme d'un accès gratuit

– et dans certains cas d'un abonnement d'un an –
à différentes plateformes. »

#emploi



Développement et innovation du canton et de la région

Genève internationale et solidaire

La COVID-19 a eu un impact considérable sur les activités de la Genève internationale et solidaire en 2020

Les mesures sanitaires ont provoqué une forte baisse de l'activité confériencière et de l'afflux de délégués. Ainsi, une partie des plus de 3'000 conférences organisées chaque année a eu lieu en format virtuel ou hybride, moyennant d'importantes adaptations techniques et des processus. Le canton s'est engagé, via la FIPOI et la Mission suisse, dans une réflexion sur l'avenir des conférences.

Faire preuve de flexibilité

En 2020, Genève comptait 431 ONG qui regroupaient 3'112 emplois. Le travail des ONG a été perturbé aussi bien dans le canton que dans les pays où elles sont actives. Elles ont été soumises à de nombreuses incertitudes en matière de financements. Au 31 décembre, le canton soutenait le loyer de sept ONG (+3 en 2020). Il a aussi renouvelé son partenariat avec le Centre d'Accueil de la Genève internationale (CAGI) dont le service ONG a été renforcé.

Le fonds de la solidarité internationale a fait preuve de flexibilité dans l'octroi des financements pour permettre aux ONG de poursuivre leur travail dans des conditions incertaines, et a soutenu des projets destinés à lutter contre la pandémie dans les pays du Sud. 85 projets ont été soutenus, dont 59 nouveaux (5 en relation directe avec la COVID-19), et 26 déjà engagés en 2019, pour un total de 7'223'358 francs. Le soutien aux principaux partenaires (CICR et MSF) s'est poursuivi comme prévu et un nouveau projet de loi et un contrat de prestations avec la Fédération genevoise de coopération (FGC) pour la période 2021-2024 ont été déposés. 2021 marquera les 20 ans de la loi sur le financement de la solidarité internationale.

Créer une vision cohérente

Les projets de construction des organisations internationales, soutenus par le canton (117,6 millions), se sont poursuivis malgré les retards liés à l'arrêt des chantiers. Le projet de loi pour la transformation de l'UIT (42,6 millions) a été déposé. Le projet Trembley de la Fondation Terra et Casa, avec 93 logements destinés aux internationaux, a été livré comme prévu. En termes d'aménagement, l'étude sur le périmètre du Jardin des Nations a été lancée en collaboration avec l'office de l'urbanisme et les communes concernées, et permettra de créer une vision cohérente pour le développement de ce périmètre.

Renforcer les atouts

Le canton a poursuivi ses efforts pour renforcer les atouts de la Genève internationale, en accompagnant des projets innovants, notamment dans le domaine des villes (Geneva Cities Hub) ou de la science (Geneva Science and Diplomacy Anticipator). Enfin, avec le lancement de Geneva Solutions, le canton a développé la couverture journalistique de la Genève internationale. Il a aussi maintenu son soutien au Club suisse de la presse et consolidé son site internet d'information « geneve-int.ch ».



85

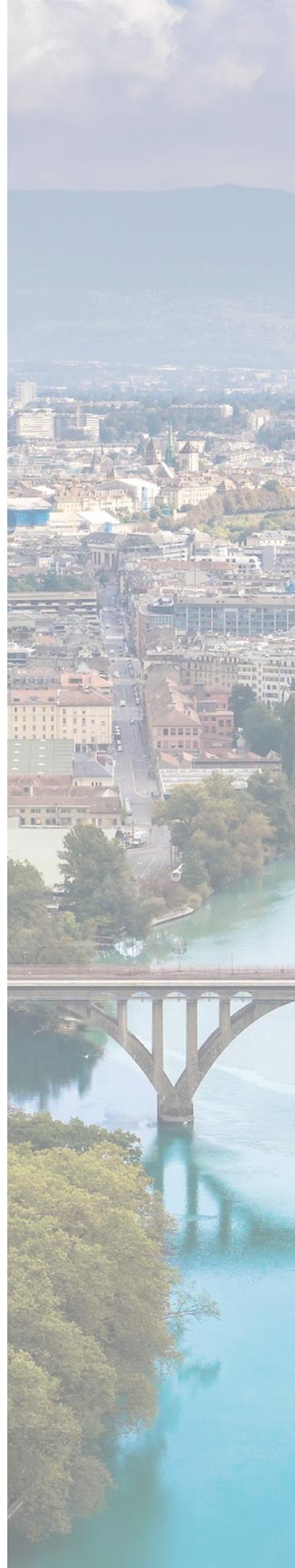
Le nombre de projets soutenus en 2020 par le fonds de la solidarité internationale (26 déjà engagés en 2019 et 59 nouveaux dont 5 en relation directe avec la COVID-19).

#conférences

#promotion

« Le canton a poursuivi ses efforts pour renforcer les atouts de la Genève internationale, en accompagnant des projets innovants, notamment dans le domaine des villes (Geneva Cities Hub) ou de la science (Geneva Science and Diplomacy Anticipator). »

#construction



Développement et innovation du canton et de la région

Affaires européennes, régionales et fédérales

En cette année marquée par la crise COVID, le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF) a soutenu le Conseil d'Etat dans le cadre des échanges avec les autorités fédérales et françaises, intensifiés pour faire face aux effets des mesures sanitaires drastiques décidées de part et d'autre de la frontière.

En 2020, la fermeture des frontières lors de la première vague de coronavirus, la diversité des mesures prises ainsi que leur phasage différencié ont rendu indispensable un échange fiable et rapide d'informations au travers des outils existants mais également par la mise à disposition de nouveaux canaux de communication pour pallier les contraintes du (semi)-confinement.

Les liens avec les parlementaires fédéraux, les interventions au sein des conférences intercantoniales ainsi que les contacts au travers des organismes transfrontaliers (Comité régional franco-genevois, Grand Genève ou Conseil du Léman) ont permis d'anticiper, atténuer et accompagner au mieux les décisions nationales perçues comme brutales pour une agglomération transfrontalière et internationale comme Genève.

Au niveau fédéral, le SAEF a activement défendu les intérêts du canton dans le cadre des nouvelles réglementations et mesures d'urgence liées à la pandémie au niveau sanitaire, économique, de la mobilité, de la formation, etc.

Accompagner les dossiers stratégiques

Par ailleurs, d'importants dossiers fédéraux pour Genève ont pu être clos favorablement en 2020. Parmi ceux-ci figurent la limitation du nombre de cabinets médicaux (admission des fournisseurs de soin), la nouvelle prestation transitoire pour les personnes âgées au chômage, financée intégralement par la Confédération, la nouvelle loi CO2 qui favorise la rénovation des bâtiments et la géothermie ainsi qu'une sécurisation accrue du transport de chlore par train. La délicate question de la répartition des charges entre Confédération et cantons, susceptible d'orienter la prochaine version de la péréquation financière, a fait l'objet d'une veille particulière à Genève en tant que canton contributeur, qu'il s'agira de poursuivre en 2021.

Dans le domaine de la Genève internationale, le SAEF a contribué à la publication d'une newsletter destinée aux parlementaires fédéraux et à l'organisation d'une rencontre entre les parlementaires et le nouvel ambassadeur à la Mission suisse à l'ONU, Jürg Lauber. Un événement à Berne marquant les 100 ans du multilatéralisme a dû malheureusement être annulé en raison de la COVID. La promotion des intérêts genevois a dû être adaptée aux contraintes sanitaires, dont l'impossibilité d'accéder au Palais fédéral durant les sessions.

En charge du suivi du dossier européen, le SAEF a piloté l'élaboration et la communication de la position du Conseil d'Etat contre l'initiative dite «de limitation», qui a été nettement refusée le 27 septembre 2020 à l'échelle cantonale et fédérale.



Suivre les dossiers transfrontaliers

Dans le domaine transfrontalier, le Grand Genève a activement poursuivi les travaux d'élaboration du projet d'agglomération de quatrième génération, de façon à pouvoir le déposer à Berne en juin 2021. Les critères de choix des mesures susceptibles d'être cofinancées par la Confédération ont été fixés par les partenaires du Grand Genève, ce qui devrait garantir une quatrième édition du projet d'agglomération cohérente et resserrée autour de projets structurants.

La loi cantonale visant à financer les mesures du projet d'agglomération de troisième génération, portant sur près de 250 millions de francs, a été approuvée par le Grand Conseil.

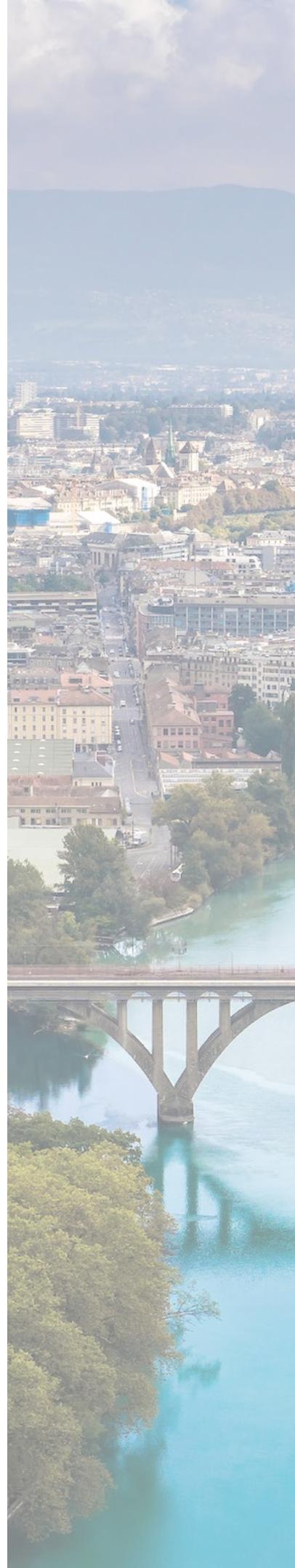
Le projet franco-valdo-genevois PACTE, qui vise à mettre en priorité de l'agenda et des travaux du Grand Genève la transition écologique, de manière visible et concrète, a été déposé au printemps 2020 en vue de bénéficier d'un important financement par le programme de coopération transfrontalière Interreg V. Parallèlement ont débuté les nombreux projets des partenaires sur cette thématique stratégique, sur leur territoire respectif.

Les partenaires du Grand Genève ont enfin confirmé l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique qui aura lieu en janvier 2022. Après 2018, cet événement se déroulera pour la deuxième fois dans la région et fournira une vitrine aux partenaires de l'agglomération pour mettre en avant leurs avancées en matière de transition énergétique.

Dans le cadre de l'élaboration du programme INTERREG VI France-Suisse, le SAEF a coordonné la position de Genève, en proposant avec succès aux partenaires franco-suisse d'orienter le programme vers une trajectoire de transition écologique, le développement d'une économie innovante et la promotion de mobilités transfrontalières durables.

Le Conseil du Léman a organisé une convention d'affaires en octobre sur les industries de machines-outils, particulièrement bienvenue dans le contexte économique tendu par la crise COVID-19. Il a également lancé un vaste projet touristique innovant autour du Léman, qui doit être cofinancé par le programme INTERREG.

Le démarrage des travaux de rénovation du Téléphérique du Salève a dû être décalé d'un an en raison de la pandémie. Ils devraient être lancés à la fin août 2021. Des financements publics et privés ont été obtenus de part et d'autre de la frontière pour ce projet de rénovation. En fin d'année 2020, une nouvelle contribution issue d'un fonds genevois dédié à un projet d'intérêt public permettra au GLCT pour l'exploitation du téléphérique (GLCT TS) de revoir à la baisse l'emprunt prévu pour boucler le budget de ce projet d'envergure.



Développement et innovation du canton et de la région

Réformes institutionnelles

Le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de loi constitutionnelle visant à réformer l'exécutif des communes genevoises de moins de 3000 habitant.e.s.

Hormis le chantier de répartition des tâches (voir aussi partie I, 2.2), le Conseil d'Etat a mis en consultation auprès de l'Association des communes genevoises (ACG) un projet de loi constitutionnelle visant à réformer l'exécutif des communes genevoises de moins de 3000 habitant.e.s. Au lieu du régime actuel d'un.e maire et de deux adjoint.e.s, le Conseil d'Etat souhaite dans l'ensemble des communes des exécutifs composés de trois conseillères et conseillers administratives et administratifs disposant de responsabilités et de prérogatives équivalentes.

Le Conseil d'Etat a également, dès le début 2020, mis en consultation un projet de loi fixant les compétences respectives du canton et des communes en matière de protection et d'insertion des personnes sans abri. En raison du changement de législature dans les communes, l'ACG n'a communiqué sa position qu'en novembre 2020. Le Conseil d'Etat déposera donc un projet de loi dès le début 2021.

Le Conseil d'Etat a déposé plusieurs projets de loi visant la modification des statuts de fondations communales, et en particulier celui sur la constitution de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, qui offrira d'ici quelques années à la population un nouveau bassin de natation olympique fermé – le deuxième dans notre canton après la piscine des Vernets, inaugurée en 1964.

La situation extraordinaire liée à la COVID-19 a elle aussi marqué les relations entre les communes et le canton. Genève a été ainsi le premier canton suisse, ce printemps, à autori-

ser les organes délibératifs des conseils municipaux à siéger, en mettant en place des mesures sanitaires ou en recourant à la vidéo-conférence. Cette expérience a permis, à l'automne, d'adopter une modification réglementaire fixant les modalités selon lesquelles les conseils municipaux peuvent délibérer par vidéoconférence, tout en garantissant la sécurité juridique des actes votés.

Sur le plan opérationnel, le département de la cohésion sociale a, dès la mi-mars, lancé et coordonné les plans de solidarité communaux, destinés à venir en aide aux personnes isolées et vulnérables, en particulier les seniors. Les expériences accumulées ont démontré à quel point, pour ce type de prestations, la proximité jouait un rôle essentiel. L'ensemble des communes a ainsi déployé des mesures efficaces et adaptées. Cette expérience a permis au département et à l'ACG d'ouvrir le chantier des recommandations communes de mises en œuvre de l'art. 4 al. 2 LRT-Seniors, afin d'assurer l'aide aux tâches de la vie quotidienne des seniors sur le long terme.

Enfin, en lien avec la crise de la COVID-19, le Conseil d'Etat, à la demande de l'ACG, a déposé devant le Grand Conseil un projet de loi prolongeant la durée pendant laquelle les communes sont autorisées à adopter des budgets déficitaires en raison des baisses de recettes de l'impôt sur les personnes morales. Initialement fixée à 5 ans après l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), cette durée sera prolongée de 3 ans pour tenir compte de l'impact cumulé de la crise sanitaire sur les recettes fiscales.



Emettre des avis de droit et former les élu.e.s

Le département de la cohésion sociale a procédé à plusieurs examens préliminaires relatifs à des problématiques disciplinaires de membres d'exécutifs communaux. Ces examens ont conduit dans la plupart des situations à constater que les préoccupations exprimées par les dénonciations ne fondaient pas de motif à sanction disciplinaire au sens de la loi sur l'administration des communes. Une seule procédure disciplinaire a été formellement ouverte, en janvier 2020. En raison des mesures sanitaires prises au printemps, il n'a pas été possible de la conduire jusqu'à son terme avant la fin du mandat de la personne visée. Néanmoins, les actes préparatoires menés à cette occasion ont permis au Conseil d'Etat d'émettre à l'intention de la municipalité concernée des recommandations sur la gouvernance de certaines entités et sur des principes de bonne gestion.

Le département a également délivré de nombreux avis juridiques à l'intention des communes, notamment s'agissant de projets de modifications réglementaires.

Le département a également proposé des formations aux candidat.e.s aux fonctions électorales communales, mais aussi aux membres élu.e.s des conseils municipaux, sur les tâches communales et les compétences respectives de l'exécutif et du délibératif. Un programme de formation plus ambitieux, mis sur pied en collaboration avec l'ACG, a dû être reporté à 2021 en raison des mesures sanitaires.

Contrôler la conformité des décisions communales

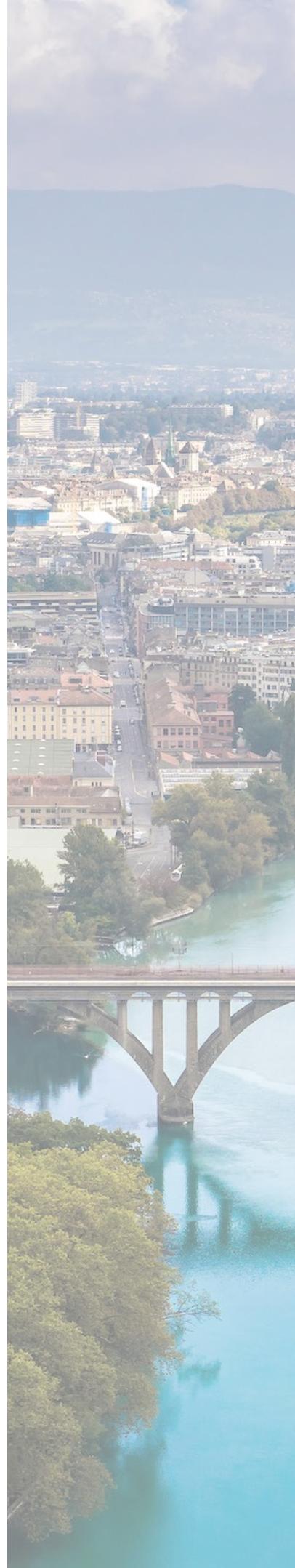
Le secteur des actes communaux du service des affaires communales (SAFCO) a examiné en 2020, comme le demandent ses missions ordinaires, la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a préparé les décisions du département chargé de la surveillance des communes et les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant, ainsi que, dans certains cas, des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil ou des actes du Conseil d'Etat en sa qualité d'autorité en matière de surveillance des communes.

Durant l'année, le secteur des finances communales du SAFCO a procédé à l'examen des budgets 2020 et des comptes 2018 des 45 communes du canton de Genève.

Type	2018	2019	2020
Nbre de résolutions	86	117	77
Nbre de communications	126	148	249
Délibérations traitées	1'027	1'091	956
Total actes communaux traités	1'239	1'356	1'282
Nbre de pris acte	200	263	348
Nbre de transmis pour suite	66	71	38
Décisions exécutoires	253	259	299
Délibérations approuvées par décision départementale	717	756	591
Délibérations approuvées par arrêté du Conseil d'Etat	3	7	3
Nbre d'actes communaux annulés	9		14 ¹ / 2 ²

¹ Par demande du Conseil municipal

² Par arrêté du Conseil d'Etat

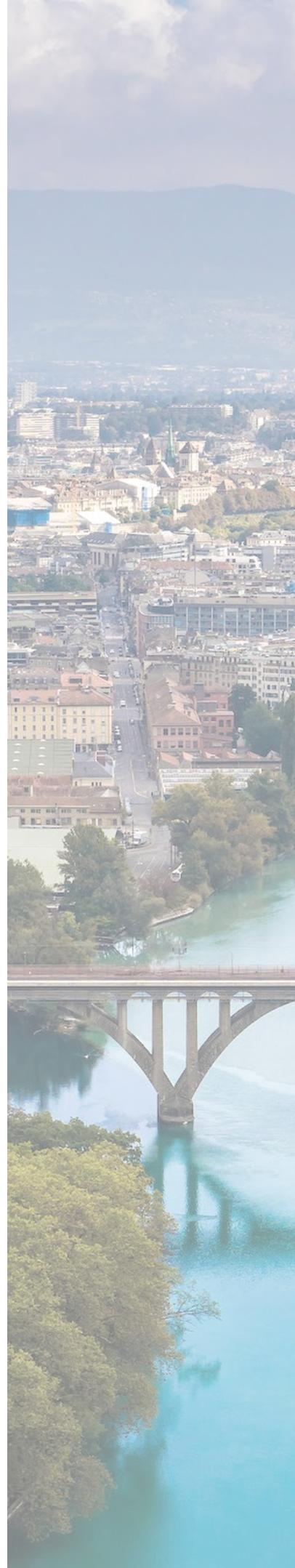


#répartir

#consulter

« La situation extraordinaire liée à la COVID-19 a elle aussi marqué les relations entre les communes et le canton. Genève a été ainsi le premier canton suisse, ce printemps, à autoriser les organes délibératifs des conseils municipaux à siéger, en mettant en place des mesures sanitaires ou en recourant à la vidéo-conférence. »

#surveiller



Audit interne, transparence de l'information et égalité

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

L'année 2020 a été marquée par une baisse de la proportion des prestations fournies pour les établissements affiliés au dispositif du Groupe de confiance.

En 2020, la pandémie de coronavirus a donné lieu à une implémentation rapide du télétravail au Groupe de confiance (GDC) et, partant, à une adaptation des prestations pour les rendre compatibles avec les mesures sanitaires imposées, tout en assurant, autant que possible, le maintien de la qualité des prestations. Les entretiens individuels ont ainsi pour la plupart été menés par téléphone. L'annulation des formations données par le Groupe de confiance en raison du coronavirus a par ailleurs été l'occasion de revoir les modèles existants en vue d'une plus grande interaction avec le public.

L'année 2020 a été marquée par une baisse de la proportion des prestations fournies pour les établissements affiliés au dispositif du Groupe de confiance, comme le montre le tableau ci-dessous. Le volume global des nouvelles situations soumises passe de 388 en 2019 à 345 en 2020 soit une baisse de 43 situations (11%). Cette baisse s'explique principalement par la

situation sanitaire et les semi-confinements, ce qui a pu soit détendre certaines situations, soit amener les personnes à repousser leur démarche auprès du GDC.

En 2020, le Groupe de confiance a également participé à la réalisation d'un e-learning sur le harcèlement sexuel, diffusé à l'ensemble du personnel de l'Etat. Enfin, une nouvelle commune a adhéré au dispositif du Groupe de confiance durant l'été 2020.

Évolution des nouvelles situations	2018	2019	2020
Etat de Genève	75%	57%	64%
Etablissements affiliés	25%	43%	36%



Audit interne, transparence de l'information et égalité

Promotion de l'égalité et lutte contre les violences et les discriminations

Le BPEV s'est mobilisé pour soutenir les victimes de violence domestique lors du semi-confinement imposé en raison de la pandémie de la COVID-19.

La pandémie de la COVID-19 a fortement mobilisé le BPEV. Le semi-confinement a mis en lumière la détresse des personnes victimes de violences domestiques, contraintes de rester chez elles.

Conscient de cette problématique, l'Etat de Genève a mis en place des mesures inédites en vue de prévenir les violences dans le couple et la famille et prendre en charge les personnes concernées.

Ce dispositif, piloté par le BPEV et soutenu par ORCA-GE (Organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle), a permis de réquisitionner des chambres d'hôtel afin de renforcer les capacités d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences domestiques et leurs enfants, ainsi que pour les auteur.e.s.

Un monitoring a permis d'assurer un suivi constant auprès des institutions du réseau de prise en charge des violences domestiques. Une communication renforcée et intensive a également été menée pour informer le public.

En collaboration avec l'office cantonal de la statistique (OCSTAT), le BPEV a publié le rapport annuel statistique de l'observatoire des violences domestiques pour l'année 2019, et, en collaboration avec l'OCSIN, il a produit et déployé un nouvel outil de récolte de données à ce sujet.

Lutter contre les discriminations

En 2020 a abouti le projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre (LELV DG) (voir aussi partie I.6). Au sein du département des finances et des ressources humaines (DF), le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) y a largement contribué. Il a notamment mené une consultation interdépartementale, ainsi qu'auprès des différents publics concernés.

Ce texte a été adopté par le Conseil d'Etat le 16 décembre 2020 et envoyé au Grand Conseil.

Prévenir le harcèlement sexuel au travail

La prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail a également fait l'objet d'un intérêt particulier pour le BPEV.

Celui-ci a participé au développement d'un e-learning pour l'administration et l'a mis à disposition des entreprises. Il a également piloté, au niveau suisse, la réalisation d'un kit en la matière, composé de films, de fiches d'informations et du e-learning (le tout traduit en 4 langues).

Parallèlement, dans le cadre de la clôture du projet PME Action+, 48 PME genevoises ont pu bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé depuis 2016 pour mettre en place un dispositif de prévention du harcèlement sexuel au travail.



48

PME genevoises ont pu bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé depuis 2016 pour mettre en place un dispositif de prévention du harcèlement sexuel au travail.

Promouvoir une orientation non sexuée

Dans le cadre du plan d'action MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) et dans l'optique de promouvoir une orientation non sexuée dans la formation et les filières professionnelles, le BPEV a co-produit, sous l'égide de la conférence romande de l'égalité, un matériel pédagogique intitulé « L'école de l'égalité à l'intention du corps enseignant de la 1^{ère} à la 11^{ème} année. »

En partenariat avec l'Université de Genève notamment, le BPEV a également participé à la publication et à la diffusion d'un ouvrage intitulé « 100 femmes et des milliers d'autres », complété par des vidéos de témoignages de femmes destinés à inspirer les jeunes filles à embrasser des carrières, notamment dans les filières MINT.

Retracer l'histoire des droits politiques

Le 6 mars 2020 a marqué les 60 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes à Genève. A l'occasion de cet anniversaire, le BPEV a mené différentes actions en collaboration avec la Ville de Genève (exposition, conférence, table ronde, pièce de théâtre) afin de retracer l'histoire de ces droits et sensibiliser sur les divers enjeux actuels en lien avec les femmes en politique.

#respect

#soutien

« Le semi-confinement a mis en lumière la détresse des personnes victimes de violences domestiques, contraintes de rester chez elles. Conscient de cette problématique, l'Etat de Genève a mis en place des mesures inédites en vue de prévenir les violences dans le couple et la famille et prendre en charge les personnes concernées. »

#métier

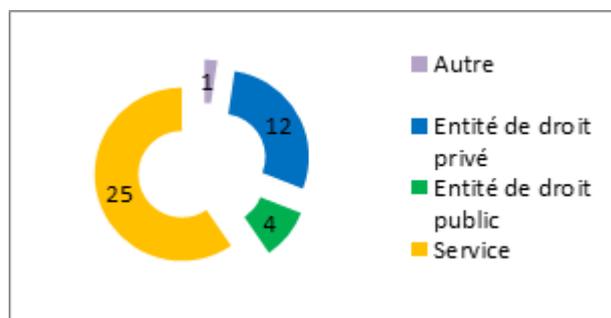
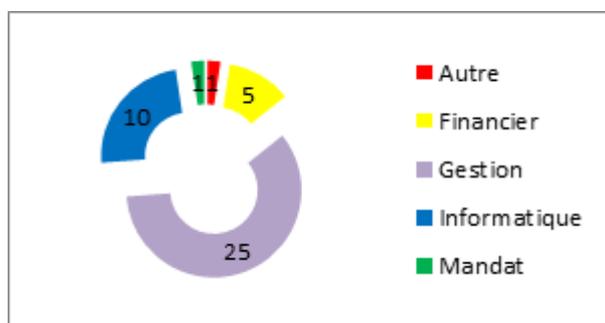


Audit interne, transparence de l'information et égalité

Audits et expertises du service d'audit interne (SAI)

Audits financiers, audits des systèmes de gestion, audits informatiques, audits sur mandat du Conseil d'Etat: en 2020, le SAI a remis 42 rapports.

Les 42 rapports remis par le SAI en 2020 peuvent être répartis dans les catégories suivantes:



Le SAI a procédé à:

- des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- des audits des systèmes de gestion. Ces contrôles ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, l'organisation des projets de construction, le respect des lois et l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations;
- des audits informatiques concernant les projets informatiques, la disponibilité et la sécurité des applications, la qualité des données et la gestion des systèmes d'information;
- des audits sur mandat du Conseil d'Etat.

Ces rapports contiennent plus de 270 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure economicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv).

Le SAI procède, par ailleurs, au suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2020 plus de 200 suivis.

200

En 2020, le SAI a traité plus de 200 suivis relatifs aux recommandations mises en place par les entités auditées.

Le SAI, c'est quoi?

Le service d'audit interne (SAI) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. Il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

En vertu de l'article 221 alinéa 2 de la Constitution et de l'article 9 alinéa 1 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), le SAI est autonome et indépendant. Il coordonne son activité avec la Cour des comptes afin de permettre une surveillance efficace de l'Etat.

#contrôle

#qualité

« Ces rapports contiennent plus de 270 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure économicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations. »

#gestion



Audit interne, transparence de l'information et égalité

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2020, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une vingtaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 140 « Actualités ».

La plupart des actualités diffusées par l'OCSTAT en 2020 présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. Afin de mettre en perspective la crise provoquée par la pandémie de la COVID-19, l'OCSTAT a mis en ligne une série de graphiques commentés remontant à 1970.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats par la publication de diverses analyses : « Le travail à temps partiel dans le canton de Genève : comparaison entre femmes et hommes » ; « Transactions immobilières dans le canton de Genève de 1990 à 2017 » ; « La santé des Genevois en 2017 et comparaison depuis 1992 ».

Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) a élaboré deux fiches : « Marché du travail, emploi et population active » et « Impact de la pandémie de coronavirus sur le territoire franco-valdo-genevois ». L'OST a aussi diffusé une série de cartes présentant les indicateurs clés par commune de l'espace transfrontalier genevois.

Apparier les données

La révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton s'est poursuivie en collaboration avec les services partenaires. Cette collaboration a été formalisée dans le règlement relatif à la mise en œuvre de la législation fédérale sur le registre fédéral des bâtiments et des logements (RRegBL – B 4 40.03). Pluriannuelle, la révision du RegBL est encore en cours.

L'appariement des données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables imposés à la source) avec les données de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) est en phase d'achèvement. La base de données qui en résultera permettra de définir le profil des personnes qui arrivent dans le canton de Genève ou le quittent, sous l'angle des revenus.

La mise sur pied d'un compte de la santé pour le canton de Genève s'est poursuivie sans encore aboutir.

Enfin, en collaboration avec l'office cantonal de l'énergie (OCEN), l'OCSTAT a revu l'éventail des informations figurant actuellement sur le site Statistique Genève (résultats, méthodologie). Dans le cadre de la mise sur pied d'une statistique des énergies renouvelables, les indicateurs ont été élaborés par l'OCEN. Certains doivent encore être finalisés, mais les aspects méthodologiques sont désormais réglés.

140

Le nombre d'« Actualités » publiées
par l'OCSTAT en 2020

Audit interne, transparence de l'information et égalité

Médiation administrative

Pour cette prestation, se reporter aux publications de l'entité concernée.



Audit interne, transparence de l'information et égalité

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Pour cette prestation, se reporter aux publications de l'entité concernée.



Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

#observer

#chiffres

« L'appariement des données de source fiscale avec les données de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) est en phase d'achèvement. La base de données qui en résultera permettra de définir le profil des personnes qui arrivent dans le canton de Genève ou le quittent, sous l'angle des revenus. »

#analyser



B

Etats-majors et prestations transversales

2020
Rapport de
Gestion



Etats-majors départementaux

Ce programme regroupe l'ensemble des états-majors des départements (secrétariats généraux), qui ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leur département respectif, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans les tâches et devoirs qu'implique le pilotage politique des différents départements.

Préparer les séances du Conseil d'Etat

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux prépare chaque mardi matin les séances hebdomadaires du Conseil d'Etat qui se tiennent le lendemain. En 2020, il a pu se réunir, en plus des jeudis, à six reprises. Deux séances ont eu lieu en visioconférence, et trois séances (durant le deuxième trimestre) ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. Ces séances d'une demi-journée ont permis de suivre les travaux menés par les différents collèges spécialisés. A ces séances ordinaires s'est ajouté un séminaire portant sur la «sensibilisation à l'intelligence collective».

Dans le cadre d'auditions, le collège a fait un nouveau point de situation sur les absences avec l'office du personnel de l'Etat (OPE) et les départements, poursuivi les concepts de «Smart Offices» et «Smart Geneva», et aussi sur les thèmes «Qualité de vie au travail» et «Travailler autrement». L'enquête menée auprès du personnel de l'Etat en matière de télétravail (travail à domicile et semi-confinement) a été restituée sous forme de rapport. Par ailleurs, la refonte Aigle se poursuit avec l'adoption de la loi 12543, les priorisations des besoins informatiques des départements ont été validées et le comité de pilotage du système de management environnemental (SME) continue ses séances biannuelles devant le collège.

Enfin, le collège a fait un point de situation sur les réévaluations de fonctions après l'abandon du système SCORE. Il a également validé la directive sur la maîtrise et la gestion optimale du parc des véhicules de l'Etat (MOVE) et a organisé avec l'office du personnel de l'Etat la troisième cérémonie de remise des diplômes aux managers ayant suivi le cursus de formation aux nouvelles et nouveaux managers.



Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Afin d'assurer la continuité des activités pendant la crise sanitaire de 2020, l'administration a fait preuve d'agilité en généralisant autant que possible le télétravail. Le nombre de personnes y ayant recours est passé de quelques centaines à plusieurs milliers en un temps record.

Au printemps, au pic de la crise, près de 12'000 personnes étaient en télétravail, soit environ 65% du personnel de l'administration. Afin de maintenir les liens, une communication accrue à l'intention des collaboratrices et collaborateurs a été développée, notamment par le biais de newsletters.

Protéger le personnel

Pour répondre aux exigences sanitaires de l'OFSP, le service de santé du personnel (SPE), au sein du département des finances et des ressources humaines (DF), a mis à disposition des départements des outils et des recommandations. Ces derniers ont permis à l'ensemble des services et directions de l'Etat de déployer les plans de protection répondant aux recommandations de l'OFSP. Une FAQ santé a rapidement été développée, puis mise à jour en fonction des évolutions du contexte (18 versions).

Le SPE a également mené une campagne de vaccination contre la grippe dans une trentaine de locaux de l'Etat. Plus de 2'800 personnes ont été vaccinées. Une campagne de sensibilisation au sujet de la protection de la maternité s'est également tenue.

Evaluation des fonctions et rémunération: préparer la future réforme

En février 2020, le Conseil d'Etat a mis fin au projet SCORE. Les réévaluations de fonction ont été à nouveau rendues possibles selon le système en place. Dans l'intervalle, il a été entrepris la préparation du projet de la future réforme du système d'évaluation et de rémunération en tirant les enseignements du projet précédent d'une part, en rencontrant plusieurs institutions possédant une expérience récente de changement de système de rémunération d'autre part.

Préciser la gouvernance de la politique de l'apprentissage

Un audit du service de l'apprentissage par le service d'audit interne (SAI) a mis en exergue la nécessité de préciser la gouvernance de la politique de l'apprentissage au sein du petit Etat, ainsi que des entités autonomes et subventionnées.

Avec la crise sanitaire, il a été demandé à l'Etat un effort complémentaire en matière d'engagement d'apprenti.e.s pour la rentrée 2020 avec une cible de 50 places additionnelles. Cette mesure a permis l'engagement de 49 apprenti.e.s supplémentaires avec, au final, l'engagement de 138 apprenti.e.s pour la rentrée 2020.

Cela porte l'effectif total à 286 apprenti.e.s pour le petit Etat.



286

L'Etat est formateur:
le nombre d'apprenti.e.s
au sein du petit Etat à
la rentrée 2020.

Développer des compétences

Les formations catalogue dispensées en présentiel ont dû être interrompues du 16 mars au 30 juin. Elles ont repris en août, dans le respect des mesures sanitaires, pour s'interrompre à nouveau à fin octobre.

Les formations reprendront en 2021 à distance, ce qui nécessite un accompagnement des intervenant.e.s. Le passage à de nouvelles formes de travail a accéléré la mise en place de formations permettant d'accompagner au mieux toutes les personnes concernées dans les différents aspects du «travailler autrement».

Refondre le SIRH

La refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH) s'est poursuivie tout au long de l'année 2020 pour une mise en production en janvier 2021. Cette étape permettra de clore la loi du 1er septembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 3'630'000 francs et le dépassement de crédit associé obtenu cette année. La nouvelle version permettra en outre des évolutions orientées vers une plus grande interaction et proximité entre les collaboratrices et collaborateurs, et leur dossier personnel.

Assurances sociales

L'office du personnel de l'État (OPE) a choisi un conseil pour l'accompagner dans la mise en place d'une assurance perte de gain maladie. Le projet vise à améliorer les dispositions existantes pour un coût légèrement inférieur aux conditions actuelles. Le détail de la couverture sera discuté avec les organisations représentatives du personnel au début de l'année 2021. Le choix s'est effectué au terme d'un appel d'offre mené en collaboration avec la centrale commune d'achats de l'État.

#agilité

« Afin d'assurer la continuité des activités pendant la crise sanitaire de 2020, l'administration a fait preuve d'agilité en généralisant autant que possible le télétravail.

Le nombre de personnes y ayant recours est passé de quelques centaines

à plusieurs milliers en un temps record. »

#évaluer #former

Gestion financière transversale et départementale et gestion des achats

En 2020, les effets de la pandémie de COVID-19 et ceux de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) ont nécessité une attention soutenue dans la gestion de la trésorerie.

Evaluer et atténuer les impacts

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été bouleversée dès mars 2020 par le financement de la crise sanitaire. La DGFE assurant les paiements de l'Etat, le maintien des prestations était impératif et ne pouvait supporter aucune interruption.

Les différents services se sont réorganisés très rapidement pour mettre en place une organisation adaptée tout en développant l'accès au télétravail.

A ces aspects opérationnels se sont ajoutés des contacts réguliers avec les départements et les entités du Grand Etat afin d'évaluer et d'atténuer l'impact de la crise sanitaire sur les besoins de soutien financier immédiat ou à moyen terme.

La DGFE a également été fortement sollicitée en raison des très nombreux projets de lois et crédits urgents et supplémentaires liés à la pandémie. Elle a aussi continué à traiter les dossiers des différentes caisses de retraite de l'Etat.

Réaliser des économies

En 2020, la centrale commune d'achats (CCA) a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 44 millions de francs. À titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4,7 millions de francs en 2020.

L'année 2020 a été marquée par les effets des mesures sanitaires liées à la pandémie sur les achats. Ces mesures ont conduit à des modifications des modes de travail et de consommation. Ainsi, le développement accru du télétravail a entraîné une forte demande en matériel informatique et une baisse des achats de mobilier et de consommables de bureau.

De nouveaux besoins sont apparus notamment dans l'achat de masques, de solutions hydroalcooliques ou de protections en plexiglas. Pour répondre à ces demandes massives et urgentes, il a fallu trouver des solutions à des conditions tarifaires parfois plus élevées.

En parallèle, la CCA a réalisé sa prestation d'approvisionnement et a continué son processus de dématérialisation des demandes d'achats avec la mise en place de deux catalogues avec personnalisation gérés par les fournisseurs.

4,7

En millions de francs, le budget de fonctionnement de la centrale commune d'achats (CCA) en 2020. La CCA a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 44 millions de francs.

#financer

#fournitures

« Aux activités opérationnelles se sont ajoutés des contacts réguliers avec les départements et les entités du Grand Etat afin d'évaluer et d'atténuer l'impact de la crise sanitaire sur les besoins de soutien financier. La DGFE a également été fortement sollicitée en raison des très nombreux projets de lois et crédits urgents et supplémentaires liés à la pandémie. »

#faciliter



Gestion des locaux et logistique

En 2020, malgré la crise du coronavirus, de multiples actions ont été menées afin d'assurer la planification des besoins en bâtiments et terrains, ainsi que la préservation, la valorisation et le développement du patrimoine foncier et immobilier de l'Etat.

Les opérations de gestion et d'optimisation du parc de véhicules de l'Etat et de support logistique départemental se sont également poursuivies.

Déployer des concepts novateurs

Les travaux préparatoires pour les bâtiments du site PAV Pointe nord de la Jonction, propriété de la CPEG, ont démarré.

Y seront relogés en 2023 les services de trois départements (DI, DCS et DIP) représentant près de 600 collaborateurs et collaboratrices. Un concept novateur d'aménagement des locaux («smart office») sera déployé pour l'office cantonal des bâtiments (OCBA).

Par ailleurs, l'étude pour la construction de l'école secondaire II à Meyrin s'est poursuivie.

Le projet photovoltaïque a vu sa deuxième phase aboutir. La totalité des 12 centrales prévues pour une puissance de 2,67 mW ont été installées et la troisième phase a été lancée avec l'identification des toitures nécessitant une rénovation préalable avant de poursuivre le programme de développement de ces installations.

Le projet de mise en conformité des embrasures (pour un montant prévu de 250 millions de francs) a également vu sa première phase entrer en force après la constitution d'une équipe multidisciplinaire. Les études relatives à la mise en conformité d'une centaine de bâtiments ont été lancées. Les réalisations s'étaleront sur une dizaine d'années.

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté la stratégie de gestion de la flotte des véhicules favorisant la transition écologique par l'acquisition de véhicules fonctionnant aux énergies décarbonées.

Protéger collaborateurs et visiteurs

La forte mobilisation des ressources conjuguée à une grande adaptabilité ont permis de faire face à la crise sanitaire.

Le concept «Agilis», déjà en place à l'OCBA, a grandement facilité la généralisation du télétravail, sans impacts négatifs sur la productivité. Le service logistique a assuré le déploiement de mesures de protection efficaces, dont la mise à disposition généralisée de gel hydroalcoolique et de masques.

De nouvelles locations ont par ailleurs été conclues pour l'hébergement de la cellule de traçage COVID-19.

S'adapter aux changements

L'adaptation permanente aux multiples changements reste une priorité. La participation de l'OCBA dans le projet de «Plan Directeur Métier» en atteste.

Ce projet vise à anticiper les changements structurels, organisationnels et opérationnels sur un horizon de 10 ans.

12

Comme le nombre de centrales installées dans le cadre de la deuxième phase du projet photovoltaïque.

#valoriser

#planifier

« Le service logistique a assuré le déploiement de mesures de protection efficaces, dont la mise à disposition généralisée de gel hydroalcoolique et de masques. »

#patrimoine

Systemes d'information et numérique

En 2020, la mise en œuvre de la politique numérique du Conseil d'Etat s'est traduite par :

- 58 projets et initiatives en cours;**
- 42 objets relatifs aux cinq priorités du Conseil d'Etat;**
- 122 e-démarches actuellement déployées.**

L'année 2020 a également vu se décliner des projets stratégiques, en particulier dans les domaines du SIRH, des autorisations de construire, de la messagerie de la députation cantonale, ou encore le parcours numérique de l'usager et de l'usagère.

Le Conseil d'Etat avait validé en juin 2018 la politique numérique, issue notamment d'une consultation publique, permettant à la population genevoise de contribuer à la transformation numérique de l'administration.

Soutenir l'administration

Depuis le début la crise sanitaire, le département des infrastructures, via l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), s'est fortement mobilisé afin d'assurer la continuité des systèmes d'information de l'Etat et de soutenir l'administration en lui fournissant les moyens d'accomplir le télétravail à large échelle.

Ainsi, les outils de cartographie et les tableaux de bord nécessaires au suivi de la pandémie ont été développés, respectivement automatisés.

En outre, treize nouveaux formulaires de e-démarches ont été mis à disposition afin de pallier la fermeture des guichets. Ces formulaires resteront en place après la crise, sans impact sur la qualité ou le respect des SLA.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

En chiffres

Les systèmes d'information et le numérique en 2020, ce sont :

85 systèmes d'information et de communication, en support aux politiques publiques de l'Etat de Genève

1 175
applications

340 000 comptes utilisatrices et utilisateurs, dont
270 000 pour l'administration en ligne

4 000
serveurs
informatiques

Quelque **35 000**
ordinateurs — dont
18 000 pour le
secteur pédagogique —
et **7 600** imprimantes

Un réseau métropolitain constitué de

400 km de fibre optique,
5 400 équipements réseau et
50 000 prises informatiques et téléphoniques, répartis sur
500 sites géographiques;

7 350
terra-octets de
stockage brut

27 000
boîtes aux lettres électroniques, qui voient
l'échange de
108 millions de messages par an

18 000
téléphones et
2 700
abonnements de téléphonie
mobile

C

Cohésion sociale

2020
Rapport de
Gestion



Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

En raison de la crise sanitaire, l'augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale est repartie à la hausse. En 2020, les services de l'administration ont poursuivi leurs activités relatives aux affiliations et subsides d'assurance-maladie, à l'action sociale et au soutien à la formation.

Assurance-maladie

En 2020, le service de l'assurance-maladie (SAM) a vu le nombre de ses bénéficiaires sensiblement augmenter en lien avec la mise en œuvre de la loi 12416 (contreprojet à l'IN 170 «Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage !»). Le nombre de bénéficiaires du subside ordinaire est ainsi passé de 58'225 à 172'942 entre 2019 et 2020. Le montant des subsides a également évolué, passant de trois catégories (entre 30 à 90 francs par mois) à huit catégories (de 40 à 300 francs par mois pour une personne adulte).

Le SAM a envoyé 23'066 lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2020, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 2'622 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 17'394 lettres de contrôle d'affiliation aux personnes frontalières exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 5'433 d'entre elles ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. 1'862 ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

17'394

Le nombre de lettres de contrôle d'affiliation envoyées par le SAM aux personnes frontalières dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne.

Subsides d'assurance-maladie

La contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité de leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de :

	Nombre de personnes	En francs
Personnes bénéficiant de l'aide sociale (subside 100%)	25'207	110'350'569
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI (subside 100%)	25'321	165'732'618
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (subsides partiels)	2'239	9'580'383
Personnes ayant droit à un subside partiel* en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU)	120'175	231'642'720
Total	172'942	517'306'290

* En 2020, le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 40, 70, 90, 130, 160, 200, 250 et 300 francs par mois pour les adultes, 187 francs pour les jeunes adultes et 101 francs pour les enfants à charge.

Concernant les subsides aux assuré.e.s, l'augmentation globale du montant des subsides de 50% constatée entre 2019 et 2020 découle de l'évolution des primes d'une part (prime moyenne cantonale passée de 598 francs en 2019 à 602 francs en 2020, pour les adultes) et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside complet d'autre part (bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires). Aussi, le montant total des subsides alloués est de 517'306'290 francs en 2020 (contre 344'811'135 francs en 2019).

Couverture des primes en cas d'insolvabilité

L'obligation d'assurance inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie implique l'intervention du canton dans le paiement, à

hauteur de 85%, des primes arriérées, des participations aux coûts échus, ainsi que des intérêts moratoires et des frais de poursuite des assuré.e.s insolvable domicilié.e.s à Genève (art. 64a LAMal).

Cette intervention financière permet de garantir à ces personnes une couverture d'assurance-maladie, un accès aux soins et un remboursement ininterrompu de leurs frais de santé. La prise en charge des actes de défaut de biens de l'assurance obligatoire des soins LAMal a entraîné une dépense totale de francs en 2020 (contre 79'486'881 francs en 2019).

Aide Sociale

En 2020, le nombre de bénéficiaires avec soutien financier a augmenté de 9% par rapport à 2019. Alors qu'en 2018 et 2019, l'augmentation du nombre de bénéficiaires tendait à s'infléchir, elle est repartie à la hausse en 2020 en raison de la crise sanitaire. Cette augmentation s'explique pour beaucoup par le nombre important de travailleurs et travailleuses indépendant.e.s (+310 dossiers par rapport à 2019) qui ont sollicité l'aide sociale, après avoir perdu tout ou partie de leurs revenus en raison des mesures de lutte contre la pandémie et ne pouvant bénéficier d'aucune aide fédérale. Les prestations brutes versées aux usagères et aux usagers augmentent ainsi de 19 millions en 2020.

Action sociale	2018	2019	2020
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	13'311 +2%	13'397 +0.65%	14'658 +9%
Dossiers d'accompagnement social	1'741	1'813	1'797
Nombre de dossiers totaux	15'052	15'210	16'455
Nombre de personnes totales suivies	24'627 +2%	24'805 +1%	26'786 +8%
Total des prestations sociales versées en mio de francs)	313 +3%	329 +5%	348 +6%

En lien avec la crise sanitaire de la COVID-19, trois soutiens financiers significatifs sont à mentionner pour l'année 2020: il s'agit, premièrement, d'une subvention de 5 millions de francs octroyée à la fondation Partage afin d'assurer le besoin en matière d'aide alimentaire dans un contexte où le nombre de demandes a très fortement augmenté et où le dispositif ordinaire de collecte et de distribution a dû être redéfini. Deuxièmement, une subvention de 12 millions de francs a été versée à des associations à but non lucratif, afin que celles-ci puissent accorder un soutien financier aux personnes en situation de précarité habitant dans notre canton à titre de participation au paiement de leur loyer, des primes d'assurance et des frais médicaux. Troisièmement, une subvention d'un montant total de

l'400'000 francs a été accordée au collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE), destinée à assurer un hébergement d'urgence aux personnes sans-abri durant la période hivernale.

Soutien financier individuel à la formation

Durant l'année scolaire 2019/2020, le nombre de demandes de bourses et prêts d'études est demeuré identique à celui de l'année précédente, ceci après cinq années consécutives d'augmentation. Les réponses positives sont en augmentation de plus de 7%, ce qui reflète une précarisation financière des personnes en formation.

Nombre de demandes reçues et accordées

Année scolaire	2018/2019	2019/2020
Demandes reçues	7'752	7'760
Demandes octroyées	4'565	4'894

Répartition des bourses par niveau de formation

	2019/2020
Université et École polytechnique fédérale	771
École de maturité gymnasiale	812
Autre formation générale	1'179
Apprentissage plein temps	626
Apprentissage et formation professionnelle pratique	823
Hautes écoles spécialisées	539
Formation professionnelle supérieure	112
Maturité professionnelle	32

Autres aides financières versées

En plus des bourses et prêts d'études stricto sensu, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) verse plusieurs prestations destinées à soutenir la formation.

- Le soutien scolaire permet à des jeunes n'ayant pas acquis les compétences nécessaires pour commencer une formation (AFP/CFC) de combler cette lacune.
- La participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées permet chaque année à plus de 800 enfants vivant dans une situation de précarité financière d'accéder à une formation dans le domaine artistique.
- Les chèques annuels de formation (CAF) représentent un soutien important et une incitation à la formation continue des adultes. En 2020, le SBPE a reçu 9'524 demandes de CAF et en a octroyé 6'046.

Prestations (en francs)	2019	2020
Bourses d'études	40'377'712	44'762'955
Soutien scolaire	793'923	513'803
Participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées	1'043'002,40	1'069'699
Chèques annuels de formation	4'804'261,75	3'546'837

#aides

#formation

« Alors qu'en 2018 et 2019, l'augmentation du nombre de bénéficiaires tendait à s'infléchir, elle est repartie à la hausse en 2020

en raison de la crise sanitaire. Cette augmentation s'explique pour beaucoup par le nombre important de travailleurs et travailleuses indépendant.e.s qui ont sollicité l'aide sociale, après avoir perdu tout ou partie de leurs revenus

en raison des mesures de lutte contre la pandémie et ne pouvant bénéficier d'aucune aide fédérale. »

#quotidien

Insertion socioprofessionnelle

- En 2020, un peu plus de 46% des dossiers d'aide financière ont connu une reprise d'emploi, en sortant de l'aide sociale, soit un chiffre stable par rapport à 2019.
- 1'149 personnes en moyenne (1250 en 2019) ont été accompagnées par le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général (SRP), dont 91 (436 en 2019) ont bénéficié des mesures du marché du travail MMT (formations, stages de requalification, placements, etc.), lesquelles ont été interrompues en raison de la crise sanitaire. Depuis la mise en place du SRP, 37% des personnes ayant bénéficié d'un suivi SRP se sont réinsérées professionnellement durant l'année (sortie de l'aide sociale pour un retour à l'emploi).

Aide personnalisée au logement

Les éléments relatifs aux allocations de logement figurent dans la partie relative à la politique publique G Aménagement et logement.

Aide aux victimes

En 2020, le centre LAVI a traité 2'299 dossiers, dont 1'740 nouvelles situations. La crise sanitaire et les mesures de semi-confinement qui en ont découlé, en particulier lors de la première vague, ont eu pour impact une augmentation des violences domestiques d'une part et des querelles de voisinage qui dégénèrent d'autre part.

Toxico-dépendance

En 2020, le Conseil d'Etat a soutenu financièrement l'association ARGOS et la fondation Phénix pour ses activités de prise en charge sociale en faveur des personnes en situation d'addiction.

Le pôle résidentiel de l'association ARGOS a accueilli 55 personnes en 2020, ce qui représente un taux d'occupation de 75.15%. Le taux d'occupation des ateliers d'insertion professionnelle a été de 82% (109% en 2019). Quant au pôle ambulatoire, il a connu un taux d'occupation de 115.8% (111.3% en 2019).

Revenu déterminant unifié (RDU)

En 2020, le centre de compétences du RDU (CCRDU) a coordonné, avec l'OCSIN, les travaux sur l'évolution du SI RDU, en améliorant l'efficacité de son utilisation par les services. Le CCRDU a également mené le projet de questionnaire d'éligibilité des prestations sociales, à travers une vaste consultation des partenaires publics et privés. Ce questionnaire, qui doit contribuer à la lutte contre le non recours, est mis en production depuis décembre 2020.

En moyenne, sur un total de 477 personnes disposant d'un accès au système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU), près de 100 collaborateurs et collaboratrices l'utilisent quotidiennement dans le cadre de la délivrance de leurs prestations, ce qui représente pas moins de 17'800 dossiers consultés en moyenne chaque mois dans le SI RDU. A cela s'ajoutent encore les 25'800 utilisations mensuelles du SI RDU par les services tarifaires pour établir la tarification des prestations dont ils ont la charge et par les services compétents pour traiter les dossiers des personnes faisant l'objet d'un mandat de protection.

#assistance

#protection

« La crise sanitaire et les mesures de semi-confinement qui en ont découlé ont eu pour impact une augmentation des violences domestiques d'une part et des querelles de voisinage qui dégénèrent d'autre part. »

#insertion

Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le soutien financier individuel aux personnes en âge AVS se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'AVS et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Prestations complémentaires

AVS

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers a augmenté entre 2019 et 2020 passant de 10'185 à 10'216 (soit +0.3%) pour les prestations complémentaires fédérales (PCF) et de 8'788 à 9'097 (soit +3.51%) pour les prestations complémentaires cantonales (PCC).

Le nombre de bénéficiaires dans le cadre des prestations d'assistance en faveur des personnes âgées versées par le service des prestations complémentaires a baissé de 1,2% passant de 243 en 2019 à 240 en 2020.

« Le nombre de bénéficiaires dans le cadre des prestations d'assistance en faveur des personnes âgées versées par le service des prestations complémentaires a baissé de 1,2% de 2019 à 2020. »



Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Accueillir les personnes en situation de handicap

Quinze établissements pour personnes handicapées (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes en situation de handicap et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département. En 2020, le canton a versé 193'242'106 francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 3'085 places d'accueil au 31 décembre 2020.

A ce titre, 76 nouvelles places ont été créées dans les établissements durant l'année 2020.

Ces nouvelles places contribuent à réduire les listes d'attente de personnes en situation de handicap, ainsi qu'à répondre aux enjeux liés au vieillissement d'une partie de ces personnes. Par ailleurs, en vue du renouvellement du plan stratégique du canton de Genève en faveur de l'intégration des personnes handicapées, une consultation auprès des acteurs et actrices du domaine a été réalisée par le DCS.

Orienter les personnes

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée.

La CCI a rendu 118 décisions d'indication au cours de l'année 2020 (relatives aux admissions et aux transferts internes lors d'un changement de prestations).

Fixer les règles de compensation

La convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1er janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institution. Pour les placements de personnes adultes en provenance d'autres cantons au sein de ses propres institutions, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève se monte à 1'586'295 francs en 2020.

Subventionner les associations proposant des prestations aux personnes handicapées

Douze associations proposent des prestations diverses à l'intention des personnes en situation de handicap telles que par exemple conseils, vacances, séjours de loisirs, activités culturelles. En 2020, le canton a versé 2'377'869 francs de subventions à ces douze associations.

Prestations complémentaires

AI

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se manifeste à travers les rentes et les prestations versées par l'assurance-invalidité (AI) et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 7'252 en 2019 à 7'404 en 2020 pour les prestations complémentaires cantonales AI, et a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 7'277 en 2019 à 7'393 en 2020.

Le nombre de bénéficiaires dans le cadre des prestations d'assistance en faveur des personnes en situation de handicap versées par le service des prestations complémentaires est passé de 158 personnes en 2019 à 145 en 2020.

#orientation

#soutien

#conseil

76

Le nombre de nouvelles places créées en 2020 dans les établissements pour personnes en situation de handicap (EPH).



Soutien à la famille et à l'intégration

Conseiller les familles

Cinq associations proposent des prestations diverses de consultation, de médiation, d'animation ou encore d'information permettant de soutenir et conseiller les familles du canton de Genève. En 2020, le canton a versé 559'401 francs de subventions à ces cinq associations.

Soutenir financièrement les familles

Après plusieurs augmentations du taux de cotisation entre 2012 et 2016 consécutivement à la mise en œuvre de l'IN 145 «Pour des allocations familiales dignes de ce nom!», le taux de cotisation des allocations familiales 2020 s'est stabilisé à son niveau des quatre années précédentes, soit 2,45%.

Accorder des prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales ont baissé, avec 1'686 dossiers pour 5'918 bénéficiaires à fin 2020 contre 1'724 dossiers pour 6'063 bénéficiaires à fin 2019, soit une baisse des bénéficiaires de 2.4%). Ces prestations permettent de favoriser l'intégration et le maintien sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations de l'Hospice général pour des familles actives.

Avancer et recouvrer les pensions alimentaires

En 2020, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a vu son nombre de nouvelles demandes d'intervention augmenter (soit +8.5%). Les encaissements, tout comme le taux de recouvrement, se sont maintenus au niveau de 2019.

	2018	2019	2020
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'154	3'215	3'326
Avec avances	585	604	601
Sans avances	2'569	2'611	2'575
Pensions facturées (CHF)	20'077'747	20'821'389	20'698'308
Avances payées (CHF)	5'465'581	5'400'733	5'322'050
Encaissements s/pensions (CHF)	9'747'502	10'133'904	10'052'134
Taux recouvrement s/pensions	61,12%	61,21%	61,23%



100

Le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui ont pu être suivis, ainsi que leur famille, dans leur développement et leur intégration dans le cadre du nouveau dispositif Agenda Intégration Suisse.

Intégrer les étrangers, lutter contre le racisme

Durant l'année 2020, le bureau de l'intégration des étrangers a continué la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal (2018-2021) et a déployé avec l'ensemble des partenaires le nouveau dispositif d'Agenda Intégration Suisse pour accompagner efficacement les personnes relevant du domaine de l'asile en matière d'intégration sociale et professionnelle. 300 personnes ont pu suivre des mesures tant en matière d'évaluation des compétences que de formation de base. Par ailleurs, plus de

100 enfants de moins de 5 ans ont pu être suivis ainsi que leur famille dans leur développement et leur intégration. Plus de 250 projets ont été soutenus dans le cadre du programme d'intégration cantonal et certains nouveaux dispositifs ont pu voir le jour notamment dans le cadre de la thématique préscolaire avec par exemple les Chapiteaux enchantés qui ont permis d'accueillir 1'300 enfants durant deux semaines des vacances d'été. L'année 2020 a aussi été marquée par une campagne d'envergure de promotion de la citoyenneté dans le cadre des élections municipales du mois de mars.

#information

#consultation

« Cinq associations proposent des prestations diverses de consultation, de médiation, d'animation ou encore d'information permettant de soutenir et conseiller les familles du canton de Genève. En 2020, le canton a versé 559'401 francs de subventions à ces cinq associations. »

#médiation



Actions en matière d'asile et de migration

En 2020, le nombre d'entrées dans le dispositif d'aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice général a diminué de 8% par rapport à 2019 (-380 individus).

En matière d'hébergement, l'Hospice général a inauguré en 2020 le centre d'hébergement collectif de la Seymaz (370 places). Le centre d'hébergement collectif de Saconnex a quant à lui été fermé.

Asile	2018	2019	2020
Nombre de personnes prises en charge	6'428	6'240	6'265
Evolution N-1	-1%	-3%	0%
dont assistées et logées	5'347	5'151	5'169
dont logées seulement	1'081	1'089	1'096
Nombre d'arrivées sur l'exercice	1'050	1'012	1'081
Nombre de sorties	1'093	1'200	1'056
Total des prestations versées (en millions de francs)	29,6 -16%	29,6 0%	29,4 0%



Protection des personnes adultes sous curatelle

Le nombre de mandats actifs suivis par le service de protection de l'adulte (SPAd) sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) continue son augmentation et le SPAd a terminé l'exercice 2020 avec 3'640 mandats sous sa responsabilité.

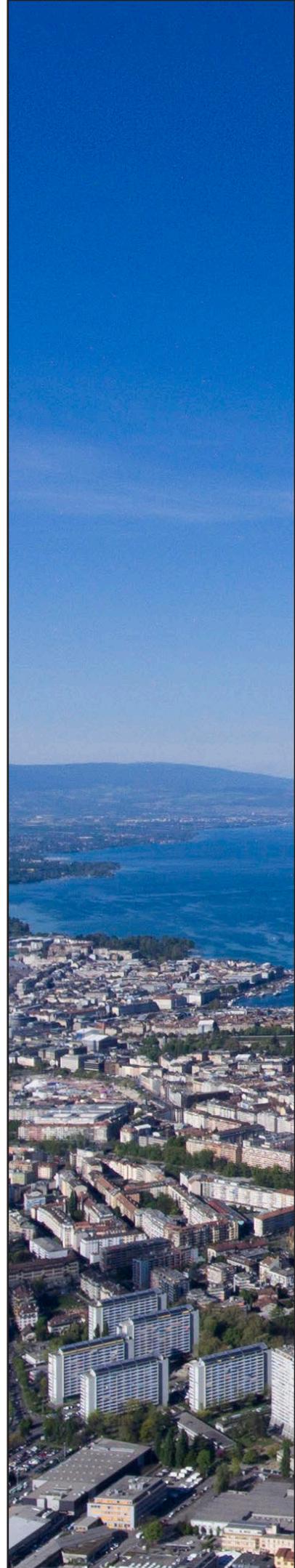
Le SPAd a finalisé, à l'automne 2020, son projet de service et a débuté la mise en œuvre de celui-ci, avec pour objectif, d'une part de rendre plus fluides et performants ses flux financiers,

d'autre part de libérer le temps nécessaire aux curateurs et curatrices à effectuer un accompagnement social de qualité et, enfin, de permettre à terme de délivrer des prestations adaptées aux besoins des personnes concernées sous sa responsabilité.

Chiffres clés	2018	2019	2020
Dossiers actifs & en cours de clôture	3'284	3'502	3'640
Nouveaux mandats	533	404	346
Opérations financières (nombre)	518'058	662'050	897'711

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



D

Culture, sport et loisirs

2020
Rapport de
Gestion



Culture

Soutenir la diffusion

En 2020, le Conseil d'Etat a financé plus de 80 projets de tournées nationales et internationales. C'est dans la moyenne basse de ces dernières années. Ces projets ont été soumis par de jeunes artistes et par des professionnels.le.s confirmé.e.s (art contemporain, design, vidéo, musique, théâtre, danse, pluridisciplinaire) pour une tournée ou pour la diffusion de leur production.

A cela s'ajoutent les soutiens réguliers à des organismes actifs dans la diffusion (Fondation romande pour la musique et les musiques actuelles - FCMA, bureaux de diffusion) ainsi qu'à des activités de diffusion (projets ponctuels de festivals, Geneva International Film Festival - GIFF, Festival du film et forum international sur les droits humains - FIFDH).

Une vingtaine de prix ont été attribués à différents plasticien.ne.s, auteur.e.s, dessinateurs et dessinatrices, musicien.ne.s, commissaires d'exposition et espaces d'art contemporain. Ces prix, qui permettent aux bénéficiaires de réaliser un projet précis, incluent l'attribution temporaire d'ateliers-résidences à l'étranger pour des artistes de Genève et, à l'inverse, l'accueil à Genève d'artistes de l'étranger.

Soutenir les organismes culturels

En dehors du dispositif COVID-Culture (voir partie 1, 2.7), le canton a poursuivi ses soutiens aux institutions à fort rayonnement en maintenant ses subventions malgré l'annulation ou le report de manifestations, notamment en faveur de l'Orchestre de la Suisse romande, le Concours de Genève, le Musée international de la Croix-Rouge, le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), la Fondation Bodmer et Cinéforum.

Soutenir la chaîne du livre

En 2020, 84 projets relatifs à la chaîne du livre ont bénéficié d'une aide financière ponctuelle, soit 29 projets au titre de la diffusion et promotion du livre, 11 librairies pour un projet original d'animation et 44 projets de publication via le soutien à l'édition. Par ailleurs, sept auteur.e.s ont bénéficié d'une aide à la création dans les domaines de la littérature, de la bande dessinée, de l'illustration et de l'écriture numérique.

Les travaux pour la création d'un Musée de la bande dessinée et de l'illustration se sont poursuivis, notamment par des échanges avec l'association de soutien ainsi qu'une commune qui pourrait accueillir ce musée à fort potentiel de rayonnement.

La Fondation pour l'écrit du Salon du livre, la Fondation Martin Bodmer, la Maison de Rousseau et de la littérature ainsi que neuf maisons d'édition bénéficient pour leur part d'un soutien annuel dans le cadre d'un contrat de prestations. Le Salon du livre 2020 a finalement pu avoir lieu dans un format adapté. Le contrat de prestations avec la Maison de Rousseau et de la littérature a fait l'objet d'une évaluation et d'un renouvellement pour la période à venir (2021-2024). La réouverture de l'institution après travaux est prévue pour le printemps 2021.

Soutenir l'art contemporain

Durant l'année écoulée, le Conseil d'Etat a entrepris de nouvelles actions en faveur de l'art public en intégrant davantage des créations artistiques à l'architecture ou au domaine public. Des images en mouvement, commandées après examen par une commission artistique dédiée, créées par 13 artistes différents, ont commencé à être diffusées dans les gares du Léman Express.

Un des autres buts fixés par la loi tient en l'enrichissement du patrimoine. Le canton a acquis par le biais du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) 40 nouvelles pièces. Afin de valoriser la collection publique, il a exposé 15 œuvres à artgenève et grâce à la bourse pour un commissariat, deux expositions ont eu lieu, au château de Penthes et au Boléro Versoix, rassemblant respectivement 114 et 20 pièces. Le fonds a placé en outre 16 pièces dans les espaces de l'administration et prêté 63 œuvres dans le cadre d'expositions publiques.

Au niveau de la création artistique, le Conseil d'Etat a soutenu 30 projets de production en art contemporain, 13 projets de production en vidéo et arts numériques. La politique de soutien se traduit également par des bourses décernées à de jeunes diplômé.e.s de la HEAD-Genève. Trois bourses ont été attribuées dans le domaine du design et cinq pour les arts visuels. Une exposition a montré les lauréats art visuel de 2019 à Halle Nord.



84

Soit, dans la chaîne du livre, le nombre de projets ayant bénéficié d'une aide ponctuelle en 2020 (29 au titre de la diffusion et promotion du livre, 11 librairies et 44 projets de publication via le soutien à l'édition).

En lien avec la pandémie de COVID-19, le canton a également mis en place de nouveaux modes de soutien dans le domaine de l'art contemporain. Le FCAC permet désormais aux artistes de faire des propositions spontanées d'achat. Cette mesure répond par ailleurs à une recommandation d'un audit de la Cour des comptes. La limite d'âge de 35 ans pour la bourse et résidence à Berlin a été supprimée. D'autre part, le département a écrit aux communes pour les encourager à acquérir des œuvres produites localement. Enfin, une enveloppe spécifique a été dégagée pour aider les plasticiens à se fédérer sous l'égide de l'association Visarte.

Délivrer le message culture

Le conseil consultatif de la culture a présenté un rapport et délivré ses recommandations en prévision de la rédaction du message du Conseil d'État sur la culture qui sera présenté en 2021. Les travaux cependant ont été freinés par la crise de la COVID-19.

Favoriser les politiques d'accès

Malgré la pandémie, deux programmes qui s'inscrivent dans la politique de facilitation de l'accès de toutes et tous à la culture sont restés actifs. Les cartes 20ans20francs permettent une réduction des prix d'entrée. Environ 700 nouvelles cartes ont été mises en circulation cette année. Les demandes de contribution compensatoires des organes culturels témoignent de leur bon usage. Les théâtres ont entrepris par ailleurs de développer en lien avec le département de la cohésion sociale (DCS) des programmes Relax de représentations spécifiquement adaptés aux personnes souffrant de handicaps, notamment psychiques.

#création

#art

« Deux programmes qui s'inscrivent dans la politique de facilitation de l'accès de toutes et tous à la culture sont restés actifs, dont les cartes 20ans20francs qui permettent une réduction des prix d'entrée. Environ 700 nouvelles cartes ont été mises en circulation cette année. »

#culture



Sport et loisirs

Construire des infrastructures: la future patinoire

Le Conseil d'Etat a fixé les contours du projet en validant une patinoire principale d'une capacité d'accueil de 8'500 places, une patinoire secondaire répondant aux normes des ligues amateurs, un bâtiment d'activités annexes de 24'000 mètres carrés ainsi qu'un parking souterrain de 1'200 places.

Le Conseil d'Etat a opté pour un financement public et inscrit le projet de 157 millions de francs au plan décennal d'investissement (PDI). L'étude de faisabilité est désormais terminée et un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 11'300'000 francs sera déposé au Grand Conseil durant le premier semestre 2021.

Recenser les infrastructures cantonales

Garant de l'inventaire des infrastructures sportives sur le territoire et de leur planification, le canton avait initié un projet relatif au recensement en 2018.

Ce projet a impliqué l'Université de Genève qui a produit un rapport portant sur les données relatives à la localisation et le type d'installations sportives mises en lien avec des données démographiques et spatiales. Avec le concours de l'Association des communes genevoises et en collaboration avec le département du territoire, le DCS poursuit le développement de l'application informatique des infrastructures sportives qui consiste en un inventaire cartographié exhaustif de ces infrastructures ainsi que des projets en réflexion et en cours de réalisation.

Relocaliser l'académie du Servette FC

À la suite du rejet par le peuple du projet du Pré-du-Stand au Grand-Saconnex, une solution provisoire de relocalisation de l'académie du Servette FC est nécessaire pour libérer le site de Balexert sur lequel est prévue la réalisation du nouveau CO du Renard. Un groupe de pilotage constitué du canton, de la Fondation des Evaux et du Servette FC a été mis en place en 2020 pour mener à bien ce projet d'envergure.

Le site des Evaux a été privilégié pour ce projet en raison des conditions environnementales du parc et des infrastructures sportives existantes. Néanmoins, une transformation de quatre terrains de football et la réalisation d'un bâtiment provisoire de 2'000 mètres carré, composé de structures modulaires en bois, seront nécessaires pour une utilisation mutualisée des infrastructures par l'académie du Servette FC et par les clubs locaux.

Les coûts d'investissements, entièrement à la charge du canton, se montant à 14 millions de francs pour cette phase provisoire qui doit durer 10 ans en attendant le projet définitif sur un site à identifier.



500

Soit le nombre d'enfants à avoir participé aux 50 activités sportives et culturelles de GE DE-COUVRE, en juillet et en août 2020.

Suivre les dossiers du Stade de Genève

Les mesures de lutte contre la COVID-19, ainsi que l'absence de revenus liés aux matches internationaux et du loyer du Servette FC ont lourdement pesé sur les finances de la fondation du Stade (FSG) en 2020. La perte au 31 décembre 2020 pourra être absorbée par les fonds propres de la fondation. Néanmoins, dès 2021, la FSG prévoit des pertes annuelles qui ne pourront plus être absorbées.

Des mesures devront être prises rapidement par le conseil de fondation pour stabiliser et équilibrer le budget. Par ailleurs, les CFF envisagent de doubler, dès 2022, le montant annuel de la rente de superficie de la fondation. Cette éventuelle augmentation représente une menace pour l'équilibre financier de la fondation. Une négociation avec les CFF doit être menée dans le courant de l'année 2021 par le département des infrastructures en collaboration avec la direction du PAV pour déterminer le montant de la future rente.

Du côté sportif, le Conseil d'Etat avait accordé une subvention d'investissement à la fondation pour compléter le financement de l'installation d'un terrain synthétique au Stade de Genève, à la demande du Servette FC. Ce nouveau revêtement avait pour but d'augmenter sa capacité d'utilisation pour accueillir les entraînements des premières équipes du Servette FC.

Cependant, le club a récemment exprimé le souhait de conserver un revêtement naturel et d'installer le centre d'entraînement de ses premières équipes au centre sportif de Vessy, propriété de la Ville de Genève.

Le club et la Ville ont sollicité le canton pour le financement de cette opération estimé entre quatre et cinq millions de francs. Le canton étudie actuellement cette possibilité. Une décision devrait être prise au début d'année 2021.

Aider les clubs et associations sportives

Le canton de Genève avec le fonds cantonal du sport, s'est associé à la Ville de Genève et à l'Association des communes genevoises pour venir en aide aux clubs et associations sportives en difficulté financière.

Un fonds de soutien COVID-19 a été créé, d'un million de francs, destiné à atténuer les effets de la crise sanitaire sur le sport genevois.

L'ensemble des soutiens financiers attribués par le fonds Covid-Sport ont été subsidiaires aux soutiens financiers de la Confédération (J+S ou ordonnance COVID-19), aux mesures de RHT cantonales ainsi qu'à toute autre forme de financement ou revenu qui viendrait atténuer les effets de la pandémie sur les clubs et organisateurs de manifestations.

Prévenir la violence dans le football amateur

Préoccupé par le constat d'actes de violence dans le football amateur, le canton poursuit en partenariat avec la Ville de Genève le travail sur les dix mesures visant une meilleure prévention auprès de l'ensemble des acteurs du football genevois. Une charte, des formations pour entraîneurs et dirigeants, une campagne de communication et différentes autres actions sont prévues durant l'année 2021.

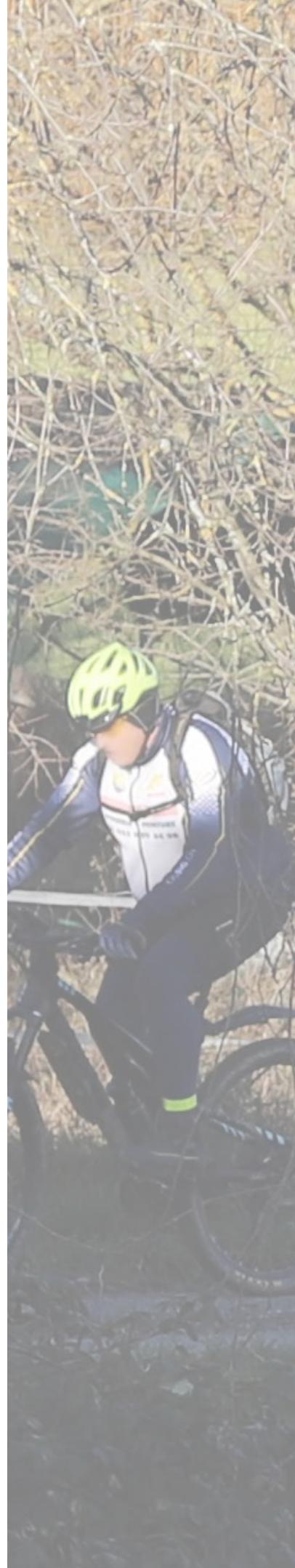
Encourager l'activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants

La politique cantonale d'accès au sport pour tous a pour but de rendre accessible au plus grand nombre une activité physique et sportive adaptée. En janvier 2020 est entré en vigueur le nouveau règlement concernant l'octroi de subventions en faveur de l'activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants. Durant l'année 2020, quatre projets en lien avec le handicap, les jeunes publics et les personnes en situation de migration ont été soutenus.

Soutenir la relève sportive élite

Le soutien à la relève sportive élite est une compétence exclusive du canton s'appuyant sur le développement des centres cantonaux de la relève. Pour l'année 2020, ce soutien a été apporté à dix centres, représentant six disciplines sportives collectives (football, hockey sur glace, tchoukball, volleyball, handball et basketball) et quatre disciplines sportives individuelles (canoë-kayak, cyclisme, tennis de table et triathlon).

Ces centres de la relève sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif, scolaire que médical, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau national ou international.



Le soutien total accordé aux centres cantonaux de la relève se monte à 2,1 millions de francs.

Soutenir le sport d'élite individuel

Le soutien au sport d'élite individuel est une compétence exclusive du canton qui repose sur le programme Team Genève. Il vise à offrir des soutiens financiers (8'000 francs par athlète), médicaux et médiatiques aux athlètes genevois.e.s disposant d'un potentiel de qualification pour les grandes compétitions internationales, notamment les Jeux olympiques et paralympiques, les championnats du monde et les championnats d'Europe. Pour l'année 2020, Team Genève était composé de 31 athlètes.

Les rencontres entre les athlètes de Team Genève et le public, par le biais de manifestations sportives ou du programme « I classe – I athlète », ont été annulées durant l'année 2020 en raison des normes sanitaires mises en place.

Réorganiser le programme Jeunesse et Sport (J+S)

Malgré la pandémie, la plupart des formations J+S annulées au printemps 2020 ont pu être réorganisées à la fin de l'été en présentiel. La priorité a été donnée aux formations décernant une nouvelle reconnaissance de moniteur-monitrice, mais certaines formations continues ont été annulées, étant donné que l'office fédéral du sport avait déjà prolongé les reconnaissances pour toutes et tous jusqu'à fin 2021.

Favoriser les activités extrascolaires

Les mercredis de l'année scolaire, plus de 3'000 jeunes de 4 à 16 ans ont participé à des activités culturelles, sportives, scientifiques et environnementales du programme GE DÉCOUVRE. 229 cours ont été organisés. Ces cours d'initiation permettent aux enfants de faire un premier geste culturel ou sportif. Les activités, réparties sur l'ensemble du territoire cantonal, sont proposées à un prix abordable. Elles ont pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs éducatifs en vue d'un développement harmonieux des enfants et de proposer un cadre qui favorise la pratique culturelle et sportive grâce à un encadrement professionnel. En 2020,

l'accent a été mis sur une offre pour les 5 à 7 ans suite à la forte demande identifiée de la part des parents.

Durant l'automne, la tenue des activités a été adaptée aux recommandations cantonales et fédérales. Certains cours ont été partagés en deux groupes qui venaient un mercredi sur deux ou pratiquaient dans des salles différentes. D'autres cours ont pu être suivis par les plus de 12 ans en visioconférence, alors que les enfants de moins de 12 ans pouvaient participer en présentiel.

Proposer un riche programme d'activités estivales pour les jeunes

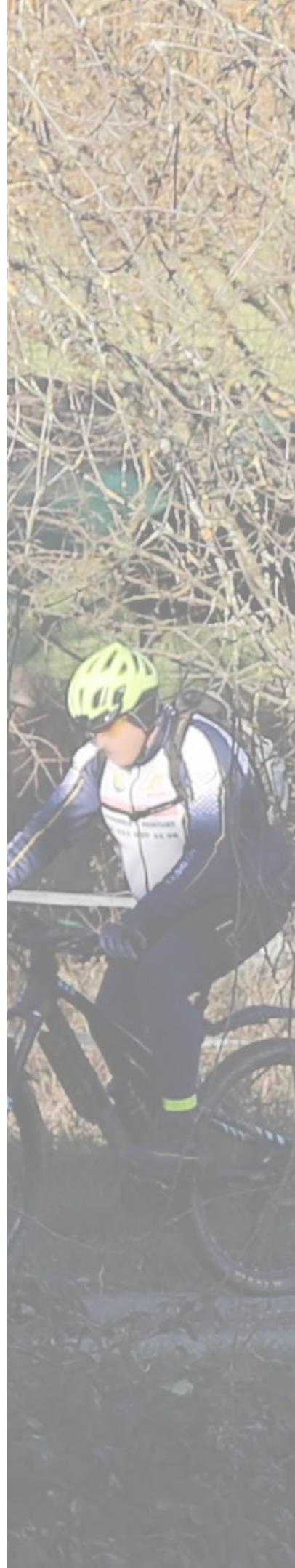
Une fois de plus, en juillet et août, le programme estival de loisirs GE DÉCOUVRE en été a offert près de 50 activités culturelles et/ou sportives à l'intention des enfants et jeunes âgé.e.s de 4 à 15 ans, selon un format habituel à la semaine dans toutes les régions du canton. Les objectifs de cette prestation demeurent identiques: proposer aux parents une prise en charge des enfants avec forte plus-value et permettre à ces derniers et ces dernières de s'ouvrir à de nouveaux horizons en s'initiant à des pratiques variées.

Plus de 500 enfants ont participé à ces activités orientées vers l'art, la nature, le sport ou encore les sciences.

Par ailleurs, afin d'accueillir un nombre plus important de participant.e.s âgé.e.s entre 4 et 6 ans, pour lequel.le.s la demande est particulièrement forte, et d'intégrer également des jeunes issu.e.s de familles moins favorisées et/ou migrantes, deux projets ont été pensés et concrétisés en quelques jours: la création de 100 places supplémentaires pour les premiers et la mise en place d'une collaboration étroite avec l'Hospice général afin d'organiser les inscriptions et l'accueil des seconds.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

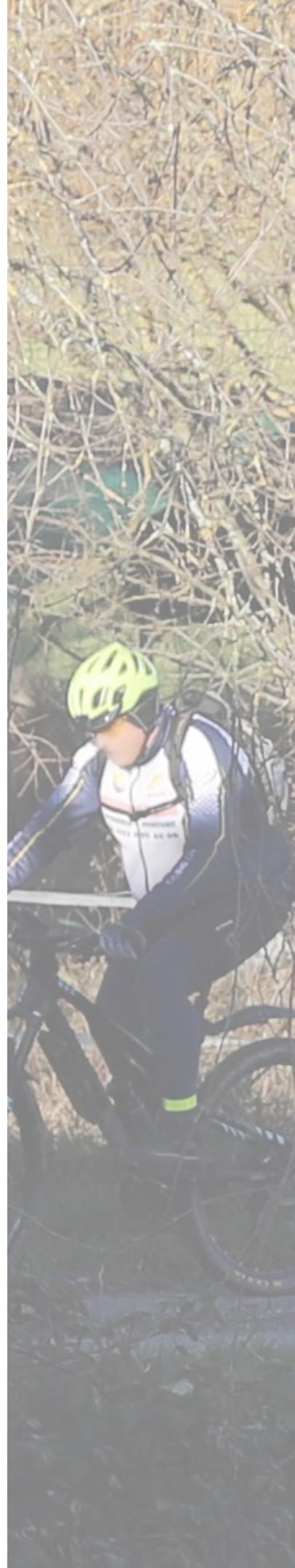


#infrastructures

#soutien

« En janvier 2020 est entré en vigueur le nouveau règlement concernant l'octroi de subventions en faveur de l'activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants. Durant l'année 2020, quatre projets en lien avec le handicap, les jeunes publics et les personnes en situation de migration ont été soutenus. »

#générations



E

Environnement et énergie

2020
Rapport de
Gestion



Protection de l'environnement

En 2020, trois études d'évaluation environnementale ont été lancées.

La première a porté sur l'analyse des politiques publiques en matière de durabilité des quartiers. La deuxième a réuni les retours d'expérience sur des projets réalisés d'écoquartiers à Genève, en Suisse et sur le plan international. La troisième a établi un benchmark des labels d'écoquartiers existant en Suisse et au niveau international et a qualifié leurs plus-values vis-à-vis des politiques publiques déployées sur le canton. Ce projet de la feuille de route du département du territoire (DT) a mis en évidence la nécessité de disposer d'un référentiel genevois pour la durabilité des quartiers pour accompagner le développement de projets pilotes sur le territoire cantonal.

L'accompagnement environnemental de la planification et de la construction des grandes infrastructures et des nouveaux quartiers s'est par ailleurs poursuivi (trams Cherpines-Saint-Julien et Nations-Ferney, élargissement de l'autoroute de contournement, barreau Montfleury, Communaux d'Ambilly, Bernex Nord et route de contournement de Soral). Un projet inter-offices de simplification, accélération et amélioration des préavis techniques est en phase de concrétisation, ralenti par la pandémie.

Enfin, la faisabilité de l'intégration des services écosystémiques dans l'évaluation environnementale stratégique (EES) a été confirmée. Le rapport final propose une liste de services écosystémiques et d'indicateurs. Ils seront testés sur des projets d'aménagement dès 2021.

Réviser la gestion des déchets

L'année 2020 a été consacrée à la rédaction de la révision de la loi sur la gestion des déchets (LGD) et du plan de gestion des déchets 2020-2025 en lien avec la mise en place de la nouvelle politique de gestion des déchets. Ces documents, qui ont déjà fait l'objet d'une large consultation, sont quasiment finalisés et seront déposés au Conseil d'Etat en début d'année 2021.

Protéger l'air

Le système de macarons «Stick'Air» est entré en vigueur le 15 janvier 2020 selon le nouveau règlement cantonal sur la gestion des épisodes de pics de pollution (RPics – K I 70.09). Suite au recours des milieux automobiles, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a confirmé, le 27 août 2020, la compétence du canton pour instaurer ces restrictions en cas de pics, une première en Suisse. En revanche, elle a annulé les seuils de déclenchement, les jugeant trop bas par rapport aux exigences du droit fédéral. Le Conseil d'Etat a adapté le règlement et le dispositif genevois est désormais pleinement opérationnel.

En 2020, une nouvelle convention de coopération transfrontalière a aussi été signée par le Conseil d'Etat avec le canton de Vaud et la région française voisine afin de poursuivre les synergies dans le cadre de la protection de l'air (programme PACT'Air). Une nouvelle application smartphone d'information pour le grand public (Air2G2), intégrant un système de prévision de la qualité de l'air, a vu le jour. A noter que les mesures anti-COVID ont eu des effets concrets sur la qualité de l'air, avec des baisses significatives (jusqu'à 50% pendant le semi-confinement) mesurées sur les oxydes d'azote. En 2020, deux nouvelles stations mobiles de mesure ont en outre été mises en services.



50

En pourcentage, la baisse maximale significative mesurée sur les oxydes d'azote pendant le semi-confinement. Les mesures anti-COVID ont eu des effets concrets sur la qualité de l'air.

Protéger contre les accidents majeurs

Le contrôle des entreprises soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) s'est poursuivi en 2020. Les dernières entreprises manquantes ont vu leur rapport succinct évalué. Ces entreprises ont fait l'objet d'une décision, soit pour attester de leur conformité vis-à-vis de l'OPAM, soit pour exiger la mise en place de mesures exécutives.

L'activité en matière d'application de l'ordonnance sur l'utilisation des organismes en milieu confiné s'est notablement renforcée en raison de la pandémie. Des laboratoires ont soumis des demandes d'accréditation pour des tests COVID-19 ce qui a nécessité de nombreuses visites. Par ailleurs, l'activité de recherche sur le virus a augmenté ce qui a exigé aussi des visites et des contrôles dans un contexte marqué par des inconnues en matière de biosécurité pour le personnel.

L'administration développe un nouvel outil d'évaluation des risques d'accidents majeurs sur notre canton. Pour cela, le logiciel (Risk Curves) a été configuré avec les données météorologiques locales. Des scripts ont été créés pour mettre à jour et documenter celles concernant la population et les établissements particuliers (EMS, écoles, etc.). Les arbres de scénarios permettant de déterminer les probabilités d'accidents majeurs ont été conçus pour les routes, le rail et les gazoducs; ceux des oléoducs, dépôts pétroliers et entreprises suivront. La modélisation des conséquences, soit les distances de létalité des différents scénarii, suit le même cours.

Protéger contre les substances dangereuses de l'espace bâti

Le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a actualisé en 2020 toutes ses directives en matière de substances dangereuses à destination des professionnels du bâtiment et a poursuivi la mise en œuvre du plan de mesures sur les substances dangereuses 2018-2023.

Protéger contre le bruit, les vibrations et les rayonnements non ionisants

En application du principe de précaution, le Conseil d'Etat a maintenu en 2020 sa suspension provisoire de toutes les autorisations de construire pour l'extension du réseau de téléphonie mobile, dans l'attente de la part des autorités fédérales de toutes les données utiles pour assurer pleinement sa mission d'exécution de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) pour les nouvelles antennes de téléphonie mobile. Cette suspension est en place depuis avril 2019.

En outre, les travaux d'élaboration de la Stratégie Bruit 2030 se sont intensifiés en 2020 avec une large consultation des milieux concernés. Un document finalisé, intégrant la notion nouvelle d'ambiance sonore, est désormais prêt à être soumis au Conseil d'Etat. Sur le terrain, le canton de Genève a testé avec succès un radar bruit en milieu urbain, permettant de mettre en lumière les enjeux du bruit de comportement des usagers et usagères de la route. Une première en Suisse.

Protéger les sols et le sous-sol

L'année 2020 a permis de réaliser des pilotes de traitement à l'échelle du laboratoire sur les eaux de la nappe polluées en perchlorate en comparant trois techniques différentes. Un pilote grandeur nature est en cours de réalisation et devrait être opérationnel dans les mois qui viennent. En ce qui concerne les sites contaminés, six sont assainis et sont en phase de contrôle post assainissement, un est en cours d'assainissement et quatre sont en cours d'investigations de détail.

#précaution



Exploiter les ressources du sous-sol

En 2020 encore, c'est le programme GEothermies qui a concentré l'essentiel de l'activité. Cette année a vu la fin de la réalisation du second forage d'exploration à Lully, qui a atteint la profondeur de 1'470 mètres. 2020 a également permis de préparer la campagne de sismique 3D qui aura cours lors de l'été 2021. En parallèle, un effort tout particulier a été mis sur la création d'une première phase d'un système d'information des données du sous-sol et la modification de la loi sur les ressources du sous-sol (LRSS).

Développement durable

Dans le cadre de l'application de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (LDD) (A 2 60), le déploiement des mesures du plan d'actions développement durable 2019-2023 s'est poursuivi en 2020. À la suite de la déclaration de l'urgence climatique par le Conseil d'Etat fin 2019 et le renforcement des objectifs climatiques, l'année 2020 a été consacrée à la révision du plan climat cantonal qui a fait l'objet d'une large consultation en vue d'un dépôt au Conseil d'Etat au premier semestre 2021.

« À la suite de la déclaration de l'urgence climatique par le Conseil d'Etat fin 2019 et le renforcement des objectifs climatiques, l'année 2020 a été consacrée à la révision du Plan climat cantonal qui a fait l'objet d'une large consultation en vue d'un dépôt au Conseil d'Etat au premier semestre 2021. »

#évaluer
#former

Energie

L'office cantonal de l'énergie (OCEN) a poursuivi la mise en œuvre des tâches régaliennes afin d'améliorer l'efficacité énergétique du parc bâti.

A ce titre, les assainissements des simples vitrages, les audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique et le dispositif de contrôles du respect des dispositions légales des projets tant sur dossiers qu'en exploitation ont rythmé l'exercice 2020.

En parallèle aux instruments contraignants, des subventions pour favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables ont été délivrées à hauteur de 35,2 millions de francs, issus de la taxe fédérale sur le CO₂ (20,8 millions de francs), du budget cantonal (7,4 millions de francs) et des Services industriels de Genève (SIG) (7 millions de francs).

Les destinataires de la politique énergétique ont ainsi bénéficié d'une simplification de l'accès aux aides financières et d'une meilleure visibilité de celles-ci grâce à la plateforme GEnergie, réalisée en collaboration avec le programme éco21 des SIG depuis 2017.

Accélérer la transition énergétique

Afin de répondre aux défis de l'urgence climatique, le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE) pour la période 2020-2030. Ce document cadre sera décisif en vue de réduire drastiquement la consommation d'énergie – notamment d'origine fossile – et de valoriser les ressources renouvelables du territoire (voir 3.6). Cet outil au service de la transition énergétique remet au centre de l'action étatique la nécessité de baisser les besoins thermiques des bâtiments, de gérer durablement la production et la consommation de l'électricité et de déployer les grandes infrastructures énergétiques. Son programme d'actions se décline selon cinq grands axes: la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, les ressources, le stockage et la gestion des infrastructures.

En 2019, le Conseil d'Etat adoptait une modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie (L 2 30.1; REEn) afin de rendre compatibles les standards énergétiques genevois avec l'évolution des exigences intercantionales en matière énergétique. Les retours d'expériences acquis lors de l'exercice 2020 montrent une bonne acceptabilité de ces nouvelles mesures par les destinataires de la politique énergétique. Ces derniers ont en effet su modifier leurs projets dans le sens des nouveaux standards, faisant montre d'une forte adaptabilité. L'office a par ailleurs poursuivi les travaux en vue de la refonte dudit règlement, afin notamment de relever les seuils de l'indice de dépense de chaleur.

35,2

En millions de francs, les subventions délivrées pour favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables.

En matière de prestations opérationnelles, l'OCEN a validé les concepts énergétiques territoriaux de 9 périmètres dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire et de périmètres présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales. Il a délivré l'945 préavis d'autorisation de construire et instruit 180 demandes d'installations de climatisation (155 climatisations et 25 chauffages d'endroits ouverts). 97 contrôles de conformité des dossiers ont été effectués sur site pour un taux de conformité de 18%. Enfin, 727 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration de l'enveloppe

du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques ont été traitées.

L'office a mis en mouvement la dernière tranche de grands consommateurs d'énergie pour les engager dans un programme d'efficacité énergétique. Dans le cadre de la collaboration GEnergie, 14 entreprises - dont 8 sont des grands consommateurs - se sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique.

#efficacité

« Le programme d'actions

du plan directeur cantonal de l'énergie

pour la période 2020-2030 se décline

selon cinq grands axes: la sobriété énergétique,

l'efficacité énergétique,

les ressources, le stockage et

la gestion des infrastructures. »

#assainir

#adaptabilité



Gestion des eaux

Après quatre ans de présidence, la contribution active du canton de Genève au fonctionnement de la commission internationale pour la protection des eaux du Léman a permis d'aboutir à l'établissement du plan d'actions 2021-2030.

12 thématiques touchant au fonctionnement global du lac sont déclinées en 29 actions, avec un renforcement en particulier de la communication et de la gouvernance.

Les travaux pour l'établissement d'une planification transfrontalière dans le domaine de la gestion des ressources en eau ont démarré. Un séminaire avec les régies responsables de l'approvisionnement en eau potable a notamment impliqué toutes les collectivités publiques concernées du bassin franco-valdo-genevois. Ce travail se poursuivra dans le cadre du projet PACTE au sein du Grand Genève.

Terminer le projet des Eaux-Vives et valoriser la Rade

Après une ouverture partielle de la plage en juin 2019, le chantier s'est terminé à l'été 2020, avec une livraison complète à la population à la mi-août. Le succès rencontré l'an passé a été confirmé cette année, avec une surface supplémentaire de parc de plus de 1 hectare, la plantation de plus de 60 arbres pour apporter de l'ombre et des édicules publics offrant WC et vestiaires. La nouvelle installation portuaire du Port Noir adjacente à la plage a été mise en service et accueille 200 places à l'eau confortables pour les voiliers ainsi que 200 places sur la plateforme des dériveurs, auparavant présents sur le quai Gustave Ador. La livraison du restaurant et de la base pêche situés sur le môle est déplacée au printemps 2021, en raison des retards provoqués par la fermeture des chantiers et les mesures sanitaires.

En outre, sur la base de l'image directrice en 2019, la coordination entre Ville et canton s'est poursuivie par l'étude de variantes de la passerelle du Mont Blanc, l'analyse des besoins pour un centre sécurité Rade et les premières réflexions sur l'accès à l'eau au Quai Wilson.

Rénover les infrastructures nautiques et offrir des espaces de baignade

Le Centre nautique de Genève Plage a fait l'objet d'une rénovation de ses surfaces extérieures. Une partie des locaux situés sous la promenade ont été réhabilités afin d'offrir 60 places d'entreposage pour les pratiquants de planches à voile et paddle. Le port du Reposoir et celui de Nautica, situé à côté du Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), ont été dragués et les chaînes d'amarrage intégralement changées. La réorganisation des places offre plus de confort pour les navigateurs. Enfin, le développement du projet de nouveau port au Vengeron s'est poursuivi et devrait être présenté début 2021 sous forme de deux projets de loi consacrés à la modification de zone ainsi qu'au crédit de réalisation.

Par ailleurs, le quai de Cologny offre deux nouveaux espaces de baignade et détente, réalisés à l'aval du Pavillon de Ruth. Un ponton linéaire perpendiculaire au quai, et un ponton circulaire ont été construits, ce dernier en partenariat avec la commune de Cologny. A Port Tunnel, c'est une roselière qui a été mise en place le long du quai afin de diversifier les milieux aquatiques sur cette partie du lac.



42

Soit le nombre de demandes de financement de nouveaux projets, pour un montant global d'investissement de 26 millions de francs, approuvés afin d'assainir les eaux.

Planifier l'assainissement des ouvrages hydroélectriques

À la suite des décisions notifiées par le canton concernant les éclusées et la migration piscicole, deux projets sont en cours de développement pour l'assainissement de la migration piscicole sur le site de Vessy et celui du Seujet. Concernant l'assainissement des éclusées, la variante proposée par le canton et le programme de mise en œuvre ont été approuvés par la Confédération, ouvrant ainsi la voie aux financements fédéraux.

Renaturer et sécuriser les rivières

Dans le cadre du Contrat Territoire transfrontalier du Foron, les travaux de renaturation/sécurisation contre les inondations ont été réalisés sur 400 mètres du Foron à l'amont de la douane de Fossard. Sur la Seymaz, c'est un tronçon d'une centaine de mètres qui a été revitalisé au passage du pont CEVA sur la rivière. Un autre projet particulièrement complexe a été réalisé sur le Gobé (communes de Bellevue et Pregny-Chambésy) dont les écoulements actuels sous tuyau permettent de franchir l'autoroute A1, mais avec une capacité insuffisante en cas de crues importantes. Le dédoublement de la conduite a nécessité l'utilisation d'un tunnelier. SIG, avec son projet Genilac, et l'OFROU ont profité de ce chantier pour effectuer des tirs pour leurs réseaux spécifiques, ce qui a permis de mutualiser une partie des coûts de l'opération. L'arrivée du Gobé dans le Vengeron a été renaturée. Enfin, les projets de la quatrième étape de renaturation de l'Aire (tronçon allant de la frontière à Certoux) et de réaménagement de la berge du Rhône à La Plaine pour la protection de Firmenich ont reçu leurs autorisations de construire.

Planifier dans le domaine de l'eau

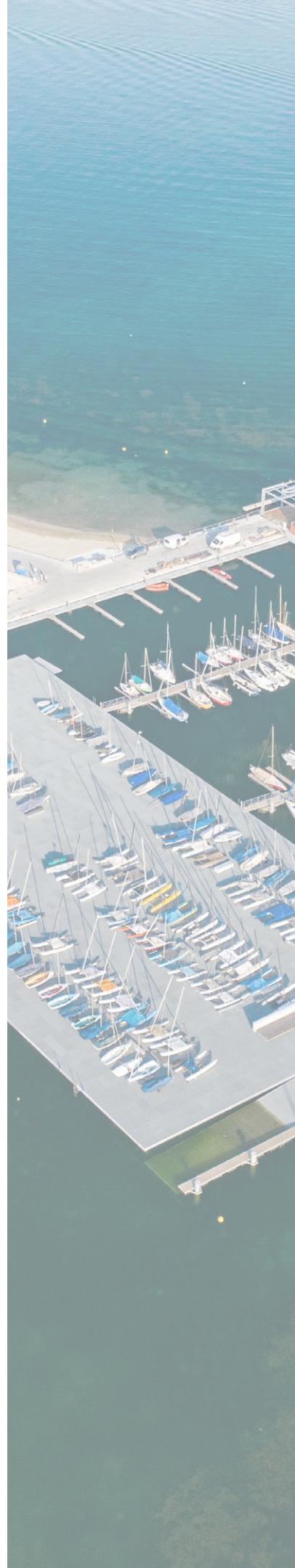
Le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) portant sur le bassin-versant de Champagne-La Loire a été réalisé avec une participation active des communes et de la société civile. Le processus d'enquête technique préalable à l'approbation par le Conseil d'Etat sera lancé en janvier 2021. Il s'agit du sixième et dernier SPAGE du canton.

Investir pour assainir

Les montants consacrés aux investissements communaux en matière d'assainissement des eaux continuent d'être élevés, bien qu'avec des investissements un peu à la baisse par rapport à 2019, et probablement décalés notamment en raison de la COVID-19 : pour sa sixième année de fonctionnement, ce ne sont pas moins de 42 demandes de financement de nouveaux projets pour un montant global d'investissement de 26 millions de francs et 78 décomptes finaux de travaux réalisés pour un montant global de 25 millions de francs qui ont été approuvés.

Initier la démarche Eau en Ville

Afin de concrétiser une mesure du Plan climat cantonal 2018-2022, la démarche Eau en Ville a été initiée. Elle vise à impulser un nécessaire changement de pratiques en matière de gestion de l'eau comme élément d'adaptation aux conséquences du changement climatique, notamment en lien avec l'arborisation, mais également comme élément offrant de nombreuses plus-values pour la population, le paysage et les écosystèmes. Un projet pilote a été réalisé au cœur du PAV, dans le quartier Grosselin, ainsi qu'un important travail de communication et d'échanges avec les nombreux acteurs et actrices du territoire (communes, services de l'Etat, milieux académiques et professionnel.le.s). Des réalisations exemplaires sont d'ores et déjà à l'étude.



Prendre en compte les micropolluants

Le nombre d'analyses de micropolluants, par rapport à l'année précédente, a beaucoup progressé en raison de chaque nombre de paramètres/molécules analysés pour chaque échantillon, que nous augmentons chaque année. Cette évolution répond également à la modification de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) où des valeurs limites spécifiques ont été ajoutées pour des micropolluants organiques et à l'augmentation des substances analysées par l'OFEV dans le cadre de la surveillance des cours d'eau au niveau national. Parmi les actions concrètes de lutte, le projet de traitement conjoint des effluents de la station suisse de Villette et de celle française d'Annemasse a été finalisé.

	2018	2019	2020
Analyses de micropolluants	58'418	58'549	77'329
Préavis délivrés dans le cadre des autorisations de construire	3'404	3'426	3'270
Demandes de mises en conformité dans le domaine de la protection des eaux	505	443	308
Nouveaux recours/contentieux	(20)	(23)	15

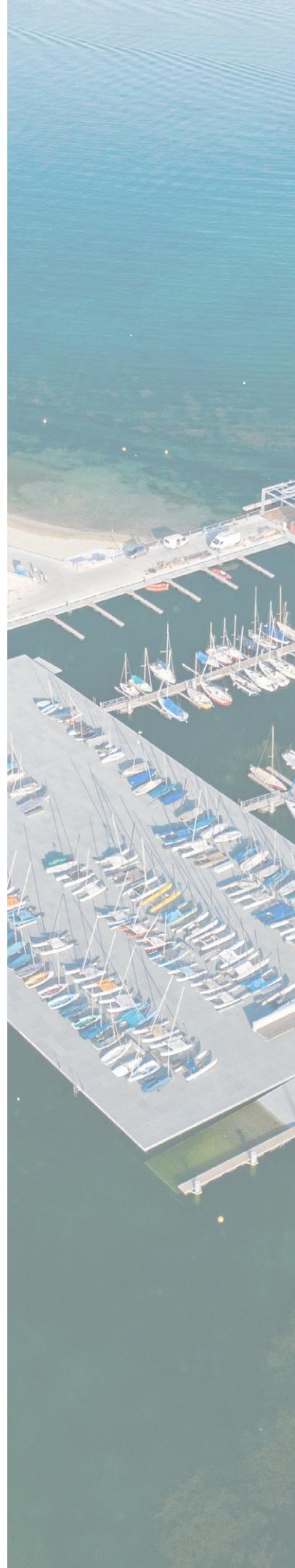
Maintenir des cours d'eau sains

Le nombre de permis de pêche délivrés a fortement augmenté en 2020 avec près de 6'000 permis journaliers (4'500 en 2019) et 2'500 permis annuels. La vente des permis de pêche annuels de longue durée reste stable depuis 2019. Il est à relever que les pêcheurs genevois.e.s ont un intérêt tout particulier pour la pêche de la perche, de la truite lacustre et des ombles chevaliers dans le Léman. D'autre part, la pêche dans les étangs a attiré passablement de Genevois qui souhaitent s'initier à la pêche et passer du temps en nature durant cette année passablement perturbée par la COVID-19. La forte vente des permis de pêche journaliers (4'400) par internet, soit deux tiers de ventes, démontre bien l'intérêt suscité.

Dans le but de pérenniser une activité halieutique dans les cours d'eau et plans d'eau de notre canton, tout en y maintenant des popula-

tions piscicoles diversifiées et équilibrées, il est primordial de poursuivre non seulement le travail au niveau de l'amélioration de la qualité des eaux, mais aussi de travailler intensivement sur le maintien de leurs débits d'étiage durant les périodes estivales. Pour y parvenir, il est impératif de poursuivre la coopération transfrontalière afin de mettre en place avec nos voisins une gestion durable de l'eau et maintenir ainsi nos cours d'eau sains et vivants tout au long de l'année.

La pêche professionnelle genevoise est toujours confrontée au manque de corégones (féra) dans le petit lac dont les effectifs pêchés ont chuté de 80% en moins de cinq ans (15 tonnes en 2016 contre 2,5 tonnes en 2020). Fort heureusement, la pêche des perches a légèrement augmenté en 2020 (44 tonnes contre 39 tonnes en 2019), ce qui a permis de maintenir un revenu viable à nos pêcheurs.euses professionnel.le.s.



Début 2020, le règlement international pour la pêche dans le Léman a été finalisé par le groupe technique « Plan d'Aménagement piscicole », dont le canton de Genève assure la présidence depuis 2019 et ce jusqu'à la fin 2021. Ce nouveau règlement entrera en vigueur au 1er janvier 2021 pour une période de cinq, soit jusqu'au 31 janvier 2025.

Cette nouvelle base légale internationale sur la pêche dans le Léman vise à la fois à diminuer l'impact de la pêche professionnelle sur les populations de corégones et de perches, en augmentant les périodes de protection ou en diminuant certains engins de pêche, mais aussi à pérenniser durablement les petites structures au détriment de grandes structures qui avaient tendance ces dernières années à s'industrialiser.

	2018	2019	2020
Permis de pêche annuels	2'367	2'471	2'457
Permis de pêche journaliers	4'500	4'526	5'950



Agriculture et nature

En novembre 2020, conformément à la loi sur la biodiversité (LBio), une stratégie cantonale (SBG2030) et un plan d'actions 2020-2023 (PBI) ont été adoptés par le Grand Conseil. Ces outils transversaux permettront de déployer l'infrastructure écologique transfrontalière garante d'une biodiversité riche et variée, de renforcer la prise de conscience des enjeux de la biodiversité à tous les niveaux, notamment les prestations écosystémiques qu'elle fournit au bénéfice de la population. Enfin, ils stimuleront le «réflexe biodiversité» au sein des services de l'administration.

Cartographier l'infrastructure

La définition et la cartographie de l'infrastructure écologique cantonale et transfrontalière ont bien avancé. Les sites les plus riches et les plus vitaux pour la biodiversité sont identifiés, ainsi que les corridors biologiques. La valeur des espaces naturels intermédiaires couvrant le reste du canton ont également été diagnostiqués. Des cartes sont maintenant disponibles pour la planification du territoire, notamment les plans directeurs communaux. Sur le terrain, le pont biologique (écopont) sur l'autoroute A 40, en France voisine, construit en 2019 a été inauguré comme prévu en 2020. La faune, grande et petite, a immédiatement pris possession de ce trait d'union entre les Monts Salève et Vuache, et les marais du bord du Rhône.

Promouvoir les auxiliaires grâce à la biodiversité fonctionnelle

La mise en évidence des bénéfices mutuels issus de l'interaction entre la biodiversité et l'agriculture occupe l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) depuis plusieurs années. Ainsi, la présence d'espèces prédatrices des ravageurs de cultures protègent les cultures. D'autre part, les surfaces de promotion de la biodiversité et les réseaux agro-écologiques favorisent ces mêmes espèces, ainsi que de nombreuses autres.

Les suivis biologiques indiquent la réussite des mesures en place. Il convient de développer celles-ci. Pour mieux connaître le fonctionnement de ces mécanismes, un nouveau projet sur les espèces auxiliaires à Genève (AUXIGEN) est en cours d'élaboration avec plusieurs partenaires dont la station de recherche agronomique Agroscope. Le canton de Genève espère également un soutien fort de la part des instances fédérales (OFAG, OFEV) pour cette approche commune «agriculture et nature» innovante.

Favoriser l'innovation dans l'agriculture

Les projets de développement régional (PDR) permettent de soutenir l'innovation à travers le développement d'infrastructures agricoles durables. Un nouveau PDR, orienté sur le développement de fermes urbaines, a démarré sa phase opérationnelle de six ans. A travers l'association MA-Terre, il comprend un volet de sensibilisation et de formation à l'alimentation. Pour anticiper les changements climatiques à venir, une réflexion s'est poursuivie pour évaluer leur influence sur les pratiques agricoles, plus particulièrement sur les besoins en eau d'irrigation des cultures. D'autre part, la multifonctionnalité de l'agriculture a été soutenue en 2020 par le versement de paiements directs à hauteur d'environ 22,5 millions de francs versés aux agriculteurs. Les principaux programmes sont toujours le soutien à la sécurité de l'approvisionnement, la promotion de la biodiversité, la production biologique, le bien-être des animaux et l'efficacité des ressources. Finalement, à travers les crédits d'investissement, le canton a poursuivi son encouragement à l'adaptation des structures des exploitations agricoles et des entreprises de transformation. Dix projets ont été financés pour un montant total des crédits accordés de 2,9 millions de francs.

I'122

Soit le nombre d'infractions établies par les gardes de l'environnement, quia quadruplé pour atteindre ce chiffre record. Avec le besoin accru de la population de se ressourcer en plein-air suite à la situation sanitaire, le nombre des incivilités a significativement augmenté.

Mettre en valeur

Genève Région – Terre Avenir

L'année 2020 a été marquée par la réalisation d'une enquête sur les actions mises en œuvre par les utilisateurs.trices de la marque Genève Région – Terre Avenir (GRTA) durant le semi-confinement de la première vague de la pandémie COVID-19. La démarche de certification GRTA des poissons du lac issus de la pêche professionnelle a suivi son cours. Les travaux de finalisation de la directive bois ont été poursuivis afin de pouvoir initier une certification de produits en 2021. La sixième édition du concours de cuisine « Les Toqués de GRTA » n'a pas pu être organisée en raison de l'annulation des Automnales.

Marque de garantie	2018	2019	2020
Nombre de restaurants labellisés proposant 2-3 produits certifiés/jour	384	374	413
Nombre d'entreprises agréées (producteurs.trices, transformateurs.trices et distributeurs.trices)	356	354	355
Nombre d'entreprises agréées contrôlées (renouvellement de certification)	73	104	116

Soutenir la viticulture

Les mesures sanitaires contre la COVID-19, notamment celles liées à la fermeture temporaire des restaurants et l'interdiction des manifestations, ont engendré une importante baisse des ventes de vins suisses. Afin de préserver l'économie viti-vinicole du vignoble genevois, une loi accordant une subvention cantonale exceptionnelle de 2 millions de francs a été adoptée. Elle a permis de soutenir ce secteur économique par des mesures relatives à la promotion des vins, notamment par l'octroi de bons d'achats aux milieux de la restauration, le déclassement de vins AOC ainsi que l'octroi de subventions à la surface de vigne exploitée.

Par ailleurs, afin de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences fédérales, cette année a été marquée par le déploiement progressif d'une nouvelle application informatique décentralisée et dématérialisée en matière de contrôle de la vendange, développée en partenariat avec les cantons de Vaud, Neuchâtel et Jura. L'ensemble du vignoble genevois a notamment fait l'objet d'un géoréférencement distinguant toutes des variétés de cépage cultivées.



Favoriser la nature en ville

La poursuite des activités de base sur une volumétrie élevée et croissante (nombre d'autorisations d'abattage notamment) de même qu'un important travail de back office pour organiser et matérialiser les changements ont donné le rythme de l'activité durant l'année 2020. Parmi ces activités de back office prospectif, quelques projets emblématiques peuvent être mis en évidence.

Tout d'abord, une stratégie d'arborisation a été élaborée.

Ensuite, une modification des bases réglementaires et des pratiques a permis de renforcer la reconnaissance de la valeur sociétale des arbres (préparation d'un projet de révision du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA), révision des directives arbre, élaboration d'un référentiel Nature en ville (en collaboration en particulier avec l'office de l'urbanisme (OU).

En outre, le deuxième rapport sur la durabilité des forêts a été préparé pour publication en janvier 2021. Il met en évidence que la forêt genevoise reste dans un état précaire et n'offre pas une résilience élevée ; ceci malgré une connaissance accrue et les nombreuses actions mises en place pour assurer son épanouissement.

Par ailleurs, la plateforme 100sitesnatureneville.ch a été intégralement refondue, de manière à offrir une interface orientée vers l'action, mettant à disposition de la population intéressée par la biodiversité, des solutions de mesures accessibles et concrètes.

Enfin, la nouvelle plateforme e-démarche de gestion des autorisations d'abattage a été mise en production, corrigée et adaptée.

Dans le cadre de l'accompagnement de la qualité de l'évolution urbaine, plusieurs projets ont passé des étapes importantes, toujours dans une logique transversale et en partenariat avec d'autres offices et des communes dont les deux plus symboliques sont, d'une part, les travaux de réhabilitation des aménagements extérieurs des Villas Mazaryk et Rigot. Ils offrent un nouveau cadre de qualité à cet endroit et viennent compléter l'allée de Maître recréée il y a 5 ans. Ces travaux préfigurent la requalification complète du parc qui sera rendue possible dès le départ de l'opéra des nations et qui verra, dès le printemps 2021, la création de potagers en collaboration avec l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID),

les migrant.e.s et la Ville de Genève. Avec ces travaux, ainsi qu'avec la création de la promenade de la Paix entre le Grand-Saconnex et le lac, le parc Rigot retrouvera une place centrale de qualité à l'entrée du Jardin des Nations. D'autre part, le chantier du parc Agro urbain à Bernex a été ouvert ce printemps et il offrira à la population, d'ici deux ans, un nouvel espace de détente et de qualité faisant le lien entre la ville et la campagne, entre les citoyens et les produits du terroir.

Concernant la gestion des dangers naturels, les principales actions menées en 2020 ont concerné l'élaboration des cartes de dangers relatives aux mouvements de terrains sur le territoire de la commune de Céligny, la cartographie indicative des dangers de coulées de boue sur l'ensemble du canton et le remplacement des instruments de mesures du mur de soutènement du village de Chancy.

Vulgariser et réduire les risques phytosanitaires

Les organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPD) sont une préoccupation croissante. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé) le 1er janvier 2020, différents contrats de surveillance du territoire par le service phytosanitaire fédéral (SPF) ont été donnés aux cantons. Cette surveillance de plusieurs ONPD s'intensifiera dans le futur, en accord avec l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP). Les six mandats pour réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires se sont poursuivis avec les quatre organismes de vulgarisation (AgriVulg, Association des maraîchers du genevois, Union fruitière lémanique, FiBL) et les deux institutions académiques (UniGE, Hepia). Plus de 30 mesures du rapport cantonal relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires ont été initialisées. Finalement, différentes stratégies phytosanitaires alternatives ont été testées au vignoble de l'Etat, dont l'expérimentation de cépages résistants aux principales maladies de la vigne.

Combattre les espèces exotiques envahissantes

Au-delà du suivi et des actions de destruction des néophytes (flore), notamment l'ambroisie et la laurelle, trois espèces animales ont été identifiées précocement et des actions ciblées, parfois de grande envergure, ont dû être rapidement déployées pour éradiquer les nouveaux

arrivants ou infirmer les doutes de présence. Il s'agit du moustique tigre, du frelon asiatique et du capricorne asiatique. Ces actions sont menées avec l'aide des communes, des pompiers.ères et d'expert.e.s spécialisé.e.s.

Protéger les espèces menacées

Au-delà d'une régression constante des espaces et des espèces, la gestion qualitative des milieux naturels porte ses fruits. On relève ainsi que les espèces les plus menacées ayant bénéficié de plans d'actions spécifiques se maintiennent et leurs populations peuvent parfois se redéployer. Au contraire, les espèces et milieux naturels plus communs, encore trop négligés, déclinent constamment. Ainsi, en moyenne chaque mois, la surface de sol en pleine terre équivalant à deux terrains de football sont imperméabilisés.

Prévenir les dégâts dus à la faune

Grâce à un travail de prévention et de gestion toujours très soutenu mené en grande partie par les gardes de l'environnement depuis plusieurs années, les dégâts dus à la faune, et donc le montant des dédommagements, restent stables, toujours inférieur à 200'000 francs. A relever que les populations de certaines espèces augmentent régulièrement, obligeant le canton de Genève à toujours rechercher de nouvelles mesures pour contenir les potentiels dégâts supplémentaires.

Lutter contre les incivilités

Avec le besoin accru de la population de se resourcer en plein-air suite à la situation sanitaire, le nombre des incivilités a malheureusement encore augmenté significativement malgré une prévention et une surveillance renforcées. Le nombre d'infractions établies par les gardes de l'environnement a quadruplé pour atteindre le chiffre record de l'122 cas. Au-delà de cette augmentation des interventions, souvent ponc-

tuées d'amendes, et de la charge administrative y relative, la perte du respect de l'autorité conduit à devoir réaliser les missions de surveillance par des gardes de l'environnement en binôme, ce qui limite encore leur présence dans les milieux sensibles et protégés.

Une surveillance accrue du vallon de l'Allondon a été effectuée comme en 2019: c'est sur ce site qu'est constaté le quart de toutes les infractions dans l'ensemble des sites protégés du canton. Une partie de la rivière a été mise à ban durant l'été, en raison de la sécheresse. Cette mesure a été bien suivie.

Développer le tourisme rural

Le développement du tourisme rural visant au rapprochement ville-campagne se concrétise par la mise à disposition du public de la carte interactive du terroir et de la nature mettant en relation le terroir, l'agriculture, les producteurs.trices, la nature et le patrimoine. Les 350 kilomètres de chemins de randonnée pédestre et leurs infrastructures (ouvrages, signalisation, etc.) - entretenus par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) – ainsi que des balades thématiques figurent également sur cette carte évolutive. La quatrième journée cantonale sur les chemins de randonnée a dû être annulée en raison de la crise sanitaire. En contrepartie, la carte du terroir a été enrichie de vidéos invitant la population à aller se détendre à la campagne. A noter pour le camping de l'Allondon que la STEP a été reconstruite, en partenariat avec le centre nature de Pro Natura Genève et que le périmètre du camping a été sécurisé contre les dangers de crues de l'Allondon.

Entretien des chemins de randonnée	2018	2019	2020
Annonces de problèmes à résoudre (signalisation défectueuse, entretien des chemins, accessibilité, etc.)	640	559	683
Problèmes résolus	433	458	472



Rendre des décisions

En sa qualité d'autorité cantonale en matière de droit foncier rural (LDFR), la commission foncière agricole (CFA), commission officielle dépendant de l'OCAN, a statué sur des dossiers portant notamment sur des transactions immobilières, sur des constatations d'assujettissement ou non à la LDFR et sur des mutations parcellaires. Elle a également approuvé des estimations de la valeur de rendement agricole établies par des experts indépendants mandatés par l'office.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Dossiers traités par la CFA	2018	2019	2020
Décisions rendues	119	113	143
Approbation d'estimation de la valeur de rendement	50	34	65

#nature

« En 2020, une stratégie cantonale 2030 et un plan d'actions 2020-2023 ont été adoptés par le Grand Conseil. Ces outils transversaux permettront de déployer l'infrastructure écologique transfrontalière garante d'une biodiversité riche et variée et de renforcer la prise de conscience des enjeux de la biodiversité. »

#innovation

#terroir



F

Formation

2020
Rapport de
Gestion



Enseignement obligatoire

L'enseignement obligatoire répond aux objectifs du plan d'études romand. Il vise à permettre à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II et à veiller à ce que les attentes fondamentales du plan d'études aient bien été acquises en aménageant les conditions d'apprentissage aux besoins individuels.

Assurer la continuité

La fermeture des écoles au printemps 2020 en raison de la première vague de COVID-19 a nécessité la mise en place de plans de continuité. Leur objectif visait à renforcer les apprentissages, d'abord, et à avancer dans les programmes, ensuite.

Des balises incontournables ont été posées au retour en classe des élèves pour la fin de l'année scolaire 2019-2020. Des objectifs de révision et de consolidation ont été fixés à la rentrée scolaire 2020.

Depuis le début de la deuxième vague, de nouveaux plans de continuité sont déployés afin de permettre aux élèves absent.e.s de suivre l'enseignement. Des outils informatiques (la plateforme Graasp à l'enseignement primaire et la suite eduge.ch au CO) permettent d'assurer cette continuité, accompagnés d'un dispositif de formation pour le corps enseignant.

Compte tenu de la fragilité de la situation épidémiologique et d'une nouvelle hausse importante des effectifs au primaire à la rentrée 2020, la priorité est donnée au maintien des conditions d'enseignement et d'apprentissage. Pour cette rentrée, une attention particulière est portée à l'encadrement et au soutien des élèves fragilisés.e.s par la crise sanitaire, afin de prévenir les risques d'échec ou de décrochage scolaire.

Dans une perspective d'inclusion, l'enseignement obligatoire vise à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire en accompagnant les élèves les plus fragiles dans leurs apprentissages et les étapes importantes de transition: entrées à l'école primaire, au cycle d'orientation et à l'enseignement secondaire II.

Depuis la rentrée 2020, tous les établissements primaires du canton sont dotés d'un 80% d'éducatrice ou d'éducateur dédié au soutien éducatif.

Développer les moyens d'enseignement

Par ailleurs, le développement des moyens d'enseignement romands se poursuit. Outre d'un plan d'études romand, les élèves et les maître.sse.s doivent pouvoir disposer d'instruments d'évaluation et de moyens adaptés aux objectifs d'apprentissage dans toutes les disciplines.

Des moyens d'enseignement ont été introduits en 10^e année afin d'adapter l'enseignement de la langue et culture latine et du latin. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, des moyens d'enseignement supplémentaires ont été introduits en 5P et 6P ainsi qu'en 10^e année, notamment pour l'enseignement du fait religieux dans le cadre des cours d'histoire. L'offre pour les échanges linguistiques sera renforcée, particulièrement en allemand.

Destiné à développer les compétences scientifiques des élèves et l'orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques, le déploiement du plan Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) se poursuit.

Afin de développer l'enseignement au et par le numérique, les plans d'études sont en cours d'adaptation et des activités pédagogiques sont proposées. Enfin, dans le but d'améliorer l'orientation des élèves à l'issue du CO, un moyen d'enseignement d'IOSP a été introduit pour la 11^e année en 2020. L'ensemble de ces dispositifs est accompagné de formations continues pour le personnel enseignant.

Le projet de réforme du cycle d'orientation est en cours et vise à s'assurer de l'atteinte des attentes fondamentales par l'ensemble des élèves, même les plus faibles, et de permettre à chacun.e de trouver une voie de formation menant à une certification.

Dans l'attente d'évolutions plus importantes, un profil «Sciences appliquées» est proposé aux élèves de la section Langues vivantes et communication (LC) dès la rentrée scolaire 2020-2021, avec un moyen d'enseignement ad hoc, incluant une dimension d'éducation numérique.



80

Depuis la rentrée 2020, tous les établissements primaires du canton sont dotés d'un 80% d'éducatrice ou d'éducateur dédié au soutien éducatif.

Améliorer les transitions

La priorité est enfin donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II.

«Go-Apprentissage» a pour vocation d'aider à la construction d'un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et de valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale (voir F02).

Le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les degrés secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de I e en difficulté, est renforcé.

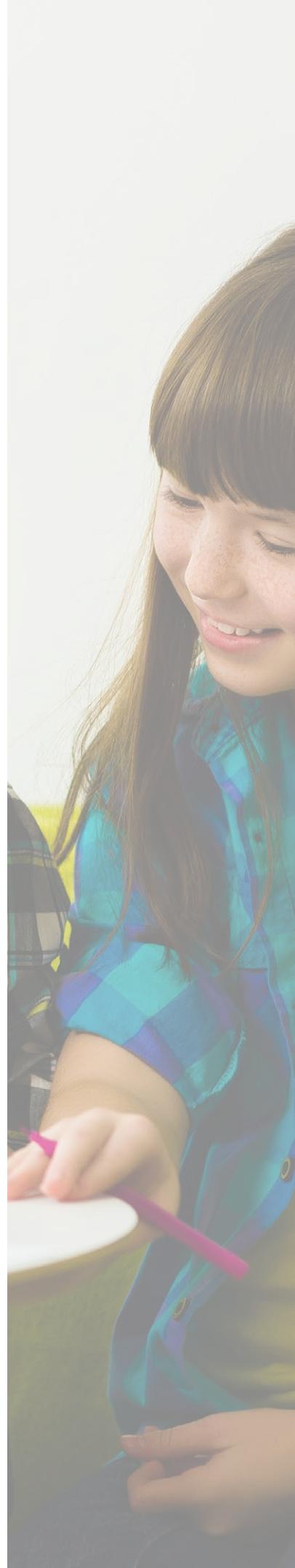
En parallèle, le processus d'harmonisation/standardisation des évaluations communes (épreuves cantonales et EVACOM) se poursuit dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats. Cela permet de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et lors de la transition vers l'enseignement secondaire II, et d'apporter les mesures nécessaires de régulation du système.

#inclusion

#développement

« L'enseignement obligatoire vise à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire en accompagnant les élèves les plus fragiles dans leurs apprentissages et les étapes importantes de transition. »

#construction



Enseignement secondaire II et formation continue

À la rentrée 2020, la crise liée à la COVID-19 a eu un impact sur les effectifs et la répartition des élèves au sein de l'enseignement secondaire II.

Habituellement, la première année du secondaire II est souvent une année amenant à un changement d'orientation. En 2020, plusieurs centaines d'élèves supplémentaires sont restés dans leur filière, notamment au collège et à l'école de culture générale (ECG).

Il a également été observé une forte augmentation des jeunes qui, une fois leur CFC obtenu, ont décidé de ne pas entrer sur le marché du travail pour suivre une formation menant à la maturité professionnelle (+25%).

Si les effets de la deuxième vague ne sont pas encore connus, la tendance au maintien des jeunes dans des filières «plein temps» pourrait se poursuivre, ces dernières apparaissant parfois comme plus sûres en période de crise économique.

Soutenir urgemment l'apprentissage

La crise sanitaire a également eu un impact sur la formation professionnelle duale: un plan urgent de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices a été adopté par le Conseil d'Etat et renforcé par la Confédération. Cette dernière a accordé plus de 5 millions de francs au canton de Genève.

Les 14 mesures du plan visent à répondre aux besoins des entreprises touchées par la crise et à leur permettre de poursuivre leur mission essentielle de formation de la relève.

Ce plan prévoit des incitations financières (remboursement des trois premiers salaires, prime si l'entreprise engage pour la première fois ou participe à la création d'un réseau d'entreprises formatrices) ainsi que des mesures organisationnelles, par exemple la possibilité d'engager un.e apprenti.e jusqu'au 30 novembre 2020 ou la mise en place d'un job coaching pour aider les jeunes à trouver une place avant cette date.

Ce plan relance aussi plusieurs mesures prises par le Conseil d'Etat en 2015, notamment celles qui incitent l'Etat, le grand Etat et les institutions subventionnées à former davantage d'apprentis.e.s.

Grâce aux mesures déployées et aux efforts de toutes les parties, 2'358 contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2020-21, soit un nombre comparable à celui de l'année précédente (+3 contrats) malgré la crise en cours.

Quant au nombre d'apprenti.e.s employé.e.s à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 283 en 2020 (+43%).

Maintenir les jeunes en rupture dans le système

Pour faire face à un monde du travail de plus en plus tendu et exigeant, les objectifs de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18) sont plus que jamais d'actualité.

Ce projet vise à maintenir les jeunes en rupture dans le système de formation d'une part, et à favoriser le retour en formation de celles et ceux l'ayant quitté avant 18 ans d'autre part.

Le dispositif a été renforcé et adapté depuis la rentrée 2019 avec de nouvelles offres de formation qualifiantes et pré-qualifiantes et l'élaboration de solutions en collaboration avec des partenaires externes, dont les entreprises et les organismes actifs dans le domaine de la pré-qualification.

De plus, grâce au partenariat conclu avec l'ORIF, 8 places de stages de longue durée dans les métiers de l'intendance et de la cuisine sont ouvertes à la cafétéria du CFPNE (Lullier) pour des jeunes issus de mesures de pré-qualification de l'ESII.

Enfin, une réflexion est initiée pour proposer une prise en charge pour les jeunes en grande vulnérabilité (jeunes hospitalisé.e.s, en milieu fermé, avec des troubles de la santé physique ou psychique).



Adapter la formation aux besoins

Au niveau gymnasial, les travaux sont en cours afin de respecter le cadre intercantonal et introduire l'informatique au collège de Genève ainsi qu'à l'ECG.

Dans le même mouvement, les options spécifiques qui colorent le parcours gymnasial des élèves commenceront dès la rentrée 2021 en première année, ce qui favorisera une meilleure lecture du système ainsi qu'un meilleur filage des parcours avec le CO.

Dans la formation continue, les travaux se poursuivent pour donner la priorité aux adultes sans qualification initiale afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement ou valoriser leurs expériences professionnelles à travers une certification. Cette année, le dispositif Qualifications+ suit quelque 1'500 adultes engagé.e.s

dans ce processus. De même, le CEBIG, centre permettant aux adultes de réaliser un bilan de compétences en vue d'une réorientation ou une insertion professionnelle, a vu ses prestations s'accroître.

Enfin, l'OFPC participe à la task force «employabilité» créée par le Conseil d'Etat en novembre 2020 pour répondre à l'urgence de la situation économique et sociale en analysant les compétences des salarié.e.s touché.e.s par la crise et les besoins en compétences dans les secteurs épargnés, puis en mettant en place si nécessaire les formations permettant le retour au travail.

A moyen terme, il s'agit de permettre aux secteurs économiques d'adapter la formation initiale et continue de leurs employé.e.s, afin de répondre aux nouveaux besoins liés en particulier aux transformations sociétales, technologiques et aux enjeux environnementaux.

#apprendre #soutenir

« Un plan urgent de soutien à l'apprentissage et aux entreprises formatrices a été adopté par le Conseil d'Etat et renforcé par la Confédération. Cette dernière a accordé plus de 5 millions de francs au canton de Genève. »

#former



2'358

Soit le nombre de contrats d'apprentissage signés en vue de l'année scolaire 2020-2021, un nombre comparable à celui de l'année précédente malgré la crise en cours.

Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

L'office médico-psychologique déploie les prestations d'enseignement spécialisé, en coordination avec l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, pour des élèves ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme, des troubles psychologiques, du développement ou de l'apprentissage.

Répondre aux besoins croissants

Pour gagner en lisibilité et pour rappeler que ce sont avant tout des lieux de scolarité, les structures de l'enseignement spécialisé ont été renommées à la rentrée 2020: dorénavant on parle de «classes intégrées» (CLI) pour les structures se trouvant dans un bâtiment du primaire ou du secondaire et «d'écoles de pédagogie spécialisée» (ECPS) pour celles se situant en site propre.

En 2020, le nombre d'élèves bénéficiant d'une inclusion dans l'enseignement régulier a augmenté (525 élèves à la rentrée 2020 contre 406 élèves à la rentrée 2019), notamment en raison de l'importante extension du soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES). Cet élargissement répond aux besoins croissants des élèves de 4 à 20 ans, en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, de pouvoir poursuivre leur scolarité en classe régulière avec du soutien spécialisé. A la rentrée, les différents types de soutien concernent 364 élèves scolarisé.e.s dans l'enseignement primaire, le secondaire I et II.

L'accueil d'élèves du cycle élémentaire ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles de l'autisme a été développé afin de répondre à une forte demande dans ce secteur (ouverture

de deux écoles de pédagogie spécialisée du cycle élémentaire et modification du dispositif DIES au sein de trois classes intégrées). En outre, le CIPA inclusion bénéficie aux élèves présentant des troubles du spectre autistique (16 élèves) et l'éducation précoce spécialisée (EPS-école) profite à des élèves ayant d'autres besoins de soutien et accompagnement, toutes et tous entrant en scolarité de 1P et 2P (62 élèves).

Le soutien des équipes enseignantes par des professionnel.le.s spécialisé.e.s s'est poursuivi au sein des établissements de l'enseignement régulier (voir aussi F01), ressources destinées à l'ensemble des élèves dans un but de prévention et de lutte contre l'échec scolaire.

Les établissements primaires disposent tous d'un appui éducatif augmenté à un minimum de 80% dès la rentrée 2020 (voir aussi sous F01). Dans l'enseignement spécialisé, la rentrée scolaire a été marquée par une augmentation des effectifs (+144 élèves, soit une hausse de 7,5%). L'école d'orientation et de formation pratique (ECOFP) a évolué avec un cursus possible sur 3 ans et une présence accrue de maîtres et maîtresses d'atelier, afin d'ouvrir plus de perspectives vers le monde professionnel.

Le manque de lieux de vie à Genève pour mineur.e.s en situation de handicap, en particulier avec retard mental et autisme, a conduit à mener des travaux pour étendre le nombre de places dans les foyers existants, d'envisager l'ouverture de nouvelles structures adaptées aux besoins importants de ces enfants ainsi que la création d'une prestation de soutien à domicile spécifique à ce type de jeunes. Cette prestation est actuellement inexistante et permettrait d'éviter que certaines situations se péjorent et nécessitent un placement, voire une hospitalisation.

525

En 2020, le nombre d'élèves bénéficiant d'une inclusion dans l'enseignement régulier a augmenté (525 élèves à la rentrée 2020 contre 406 élèves à la rentrée 2019).

Maintenir le lien

Durant la période de confinement, différents dispositifs de l'enseignement spécialisé sont restés ouverts à plein temps ou à temps partiel, là où les besoins de prise en charge étaient nécessaires pour les élèves les plus en difficulté ou avec des troubles très sévères, et lorsque les familles étaient en difficulté dans la prise en charge de leur enfant ou lorsque les parents devaient travailler dans des secteurs de soins ou de première nécessité. Pour les élèves resté.e.s à domicile, un accompagnement pédagogique à distance a été mis en place ainsi que des prises en charge éducatives hebdomadaires en extérieur proche du domicile.

Les consultations ont été ouvertes durant tout le confinement, mais les règles sanitaires n'autorisaient que l'accueil des urgences et la poursuite du suivi des traitements en cours. Pour ces derniers, les entretiens par télétraitement ont été privilégiés afin de réduire les déplacements pour les familles. Depuis la fin du premier confinement, les mesures sanitaires,

qui imposent entre les consultations une désinfection des lieux et une aération des locaux, ont entraîné une diminution de la densité de consultations faisables en une journée et donc du nombre d'enfants et d'adolescent.e.s suivi.e.s cette année.

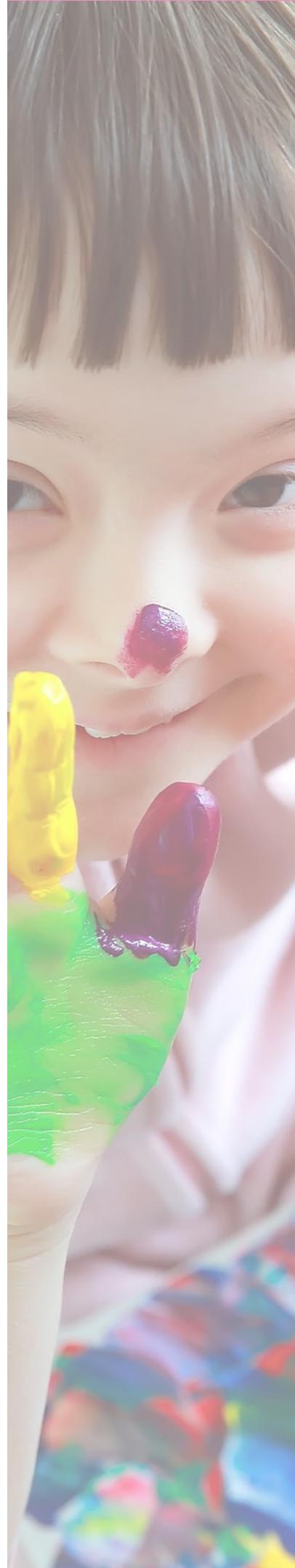
Au sein des cycles d'orientation, les psychologues détaché.e.s ont rencontré 2'105 élèves, soit 16% des élèves du CO. La période de fermeture des établissements a engendré une diminution de 4% par rapport à l'année 2018-2019. Ce sont particulièrement les élèves de 9e qui ont été moins rencontré.e.s. Pour une partie des suivis en place avant le confinement un lien a pu être gardé par visio-conférence.

Ouvert à l'automne 2019, le foyer thérapeutique destiné à l'accueil de jeunes âgé.e.s de 12 à 18 ans présentant des troubles psychiques sévères accueille 4 jeunes encadré.e.s par des professionnel.le.s dont des éducateurs.trices, psychologues, psychothérapeutes, infirmiers.ères et médecins.

#accompagnement #pédagogie

« Pour les élèves resté.e.s à domicile pendant le confinement, un accompagnement pédagogique à distance a été mis en place ainsi que des prises en charge éducatives hebdomadaires en extérieur proche du domicile. »

#télétraitement



Suivi éducatif et soutien aux familles

833

Le nombre d'enfants suivi.e.s dans le cadre de 312 assistances éducatives en milieu ouvert (AEMO) exercés en 2020. Le but: accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant.

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants pour assurer la protection des mineurs. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales, avec une évolution positive: entre 2019 et 2020, la diminution totale est de 700 journées environ (soit -30%).

L'arrivée croissante à Genève de jeunes migrant.e.s mineur.e.s non-accompagné.e.s a nécessité de développer un dispositif de suivi et de prise en charge avec l'ouverture notamment d'un centre spécifique d'accueil pour cette population.

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant. En 2020, 312 AEMO en faveur de familles ont été exercées, ce qui représente 833 enfants suivi.e.s.

Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés. Cette année, l'accueil première intervention a ouvert 1'022 nouveaux dossiers dont 578 ont été finalement classés et réorientés vers les services compétents.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le service dentaire scolaire (SDS) ont dû adapter leurs modalités de travail et leurs interventions à la situation sanitaire. Le SSEJ a élaboré, révisé régulièrement, et soumis à la validation du service du médecin cantonal les plans de protection pour l'ensemble des degrés d'enseignement ainsi que pour les structures de la petite enfance. Le personnel du SSEJ a aussi été appelé à répondre à l'urgence sanitaire, en particulier dans les tâches de traçage, en soutien du service du médecin cantonal.

En 2019-2020, ont été réalisés 28'693 entretiens de santé infirmier et 2'507 entretiens médicaux pour des enfants et élèves. En outre, 1'234 élèves de 9CO ont été vacciné.e.s, dont 932 contre le papillomavirus – vaccination proposée également aux garçons – et 302 contre l'hépatite B. Les projets d'accueil individualisé (PAI), destinés aux enfants avec des besoins d'accompagnement et de soutien, en raison d'une maladie ou d'un handicap, restent stables après une augmentation l'an dernier (2'710 en 2020). Le nombre de situations de maltraitance tend à se stabiliser mais avec une complexité accrue, impactant la charge de travail des infirmières et médecins du SSEJ.

En 2019-2020, le SSEJ a pratiqué moins de dépistages systématiques de la vue (15'494) et de l'ouïe (12'019) en raison de la fermeture des écoles au printemps. Pour la même raison, les équipes éducatives en santé bucco-dentaire du SDS n'ont pas pu donner leur cours à 313 classes. Le SDS a cependant pu pratiquer 32'128 dépistages de caries et autres problèmes bucco-dentaires auprès des enfants scolarisé.e.s.



© Etat de Genève, photo shutterstock

Le déploiement du plan de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement, qui devait se terminer en 2019-2020, a dû être prolongé suite à la crise. Huit établissements ont néanmoins pu bénéficier de la formation du SSEJ et du SMS-Le point et 210 enseignant.e.s ont été formé.e.s à l'entretien de préoccupation partagée.

Durant l'année 2020, le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) a reçu 5'405 demandes d'octroi de prestations de pédagogie spécialisée. Le SPS a rendu 3'202 décisions d'octroi en logopédie, 1'427 en enseignement spécialisé, 782 en psychomotricité, 423 en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé (SPES), 256 en éducation précoce spécialisée (EPS) et 14 en langage parlé complété (LPC). 6'104 décisions d'octroi ont ainsi permis à des mineur.e.s de bénéficier d'une mesure de pédagogie spécialisée. Enfin, l'accréditation des institutions subventionnées de pédagogie spécialisée par le pôle de coordination des prestations déléguées, d'autorisation et de surveillance de

l'OEJ se poursuit selon la planification prévue. Dans le domaine de la petite enfance, la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire a été constituée et est en charge de soutenir la coordination et la planification de ce secteur en plein essor et de contribuer au financement des places de crèches et de l'accueil familial de jour mises à disposition par les communes.

S'agissant du suivi des jeunes adolescent.e.s sous mesures d'assistance personnelle (article 13 DPMIn) par l'unité d'assistance personnelle (UAP), le nombre de situations confiées par le tribunal des mineur.e.s et suivies par l'UAP tout au long de l'année 2020 est resté stable (environ 55 jeunes suivi.e.s en permanence).

#efforts

#suivi

« En 2020, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants pour assurer la protection des mineur.e.s.

En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales. »

#interventions



Hautes écoles

A la rentrée 2020, les hautes écoles genevoises comptent 19'078 étudiant.e.s à l'Université, 5'800 à la HES-SO Genève, enfin 1'077 à l'IHEID. Cette année, dans un contexte marqué par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'enseignement et la recherche, les trois hautes écoles du canton ont dû s'adapter et faire preuve d'innovation en matière d'enseignement à distance. Elles ont aussi mis en place rapidement des aides financières pour soutenir les étudiant.e.s les plus précaires.

A l'Université de Genève, classée parmi les 1% des meilleures universités du monde, la nouvelle convention conclue avec l'Etat pour les années 2020 à 2023 est mise en œuvre. Objectifs principaux: l'amélioration des conditions de formation pour répondre aux besoins des étudiant.e.s, le développement du numérique, la mise en œuvre des objectifs du développement durable des Nations Unies, ainsi que le développement de la recherche et de l'innovation en collaboration avec le tissu économique et social et en lien avec les partenaires internationaux.

A l'IHEID, une nouvelle directrice a été désignée et est entrée en fonction en juin 2020.

Pour cette haute école également, il s'agit de renforcer encore le rôle particulier qu'elle joue au sein de la Genève internationale, en cherchant notamment à stimuler une réflexion novatrice sur les défis du monde contemporain, à encourager un sentiment de responsabilité globale et à favoriser le respect de la diversité.

Enfin, la HES-SO Genève poursuit ses objectifs de formation et de recherche appliquée au plus proche des besoins des milieux professionnels, ainsi que sa stratégie fondée sur les principes du développement durable, de l'innovation et de la création.

Ont figuré parmi les principaux projets prioritaires pour l'année 2020 la conclusion d'une nouvelle convention d'objectifs 2021-2024 entre l'Etat et l'IHEID, la conclusion du deuxième contrat de prestations entre l'Etat et la HES-SO Genève pour la période 2020-2021 et la négociation du prochain contrat en parallèle de la convention d'objectifs intercantonale (HES-SO), le développement des infrastructures pour les hautes écoles et la participation à la coordination de la politique des Hautes Ecoles dans les instances intercantionales et fédérales.

#recherche

#enseignement

« Dans un contexte marqué par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'enseignement et la recherche, les trois hautes écoles du canton ont dû s'adapter et faire preuve d'innovations en matière d'enseignement à distance.

Elles ont aussi mis en place rapidement des aides financières pour soutenir les étudiant.e.s les plus précaires. »

#innovation

© Etat de Genève, photo shutterstock



25'955

Soit, à la rentrée 2020, le nombre d'étudiant.e.s à l'Université de Genève, à la HES-SO et à l'IHEID.

Programme transversal à la politique F

Service écoles-médias

Le service écoles-médias (SEM) a apporté une aide décisive à la continuité de l'enseignement lors de la période de fermeture des écoles au printemps, puis cet automne pour permettre aux enseignant.e.s et élèves en quarantaine de continuer le travail à distance. En collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI-DIP), le SEM a mis en place de nouveaux outils et de nouvelles plateformes, notamment pour l'enseignement primaire. Il en a également assuré la gestion et la maintenance. Les outils numériques existants ont été consolidés. Un effort important a été fourni dans le développement du support aux usagères et usagers et le soutien aux élèves à besoins particuliers, notamment en cas d'hospitalisation. Pour lutter contre la fracture numérique, plus de 600 ordinateurs obsolètes ont été récupérés, reconfigurés et donnés aux élèves qui n'en disposaient pas.

De nombreuses formations en ligne ont été réalisées afin de compléter l'ensemble du dispositif. Il s'agit de permettre aux enseignant.e.s de se former à distance à l'utilisation efficace des outils proposés, nouveaux et anciens.

Les tournées de livraison de documents, lancées en 2019, ont été d'autant plus utiles dans le contexte sanitaire de 2020, tout comme les habituelles tournées de ramassage. Ces dernières ont permis de reprendre 28'000 documents auprès de 900 enseignant.e.s, dans 158 écoles.

On peut encore relever de l'acquisition de livres jeunesse au format numérique, mis à disposition sur une plateforme intercantonale, mais également un travail de recension de ressources pédagogiques disponibles sur des supports numériques.

De manière générale, le service écoles-médias (SEM) participe à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du numérique à l'école. Il a poursuivi la coordination du programme du numérique à l'école, notamment en soutenant les enseignant.e.s qui portent les nombreux projets innovants retenus. Il continue en outre sa mission de prévention à travers différentes démarches de formation continue, d'intervention dans les classes ou de documentation, telle que l'exposition Data Detox pour sa deuxième saison de tournée dans les écoles.

Service de médiation scolaire

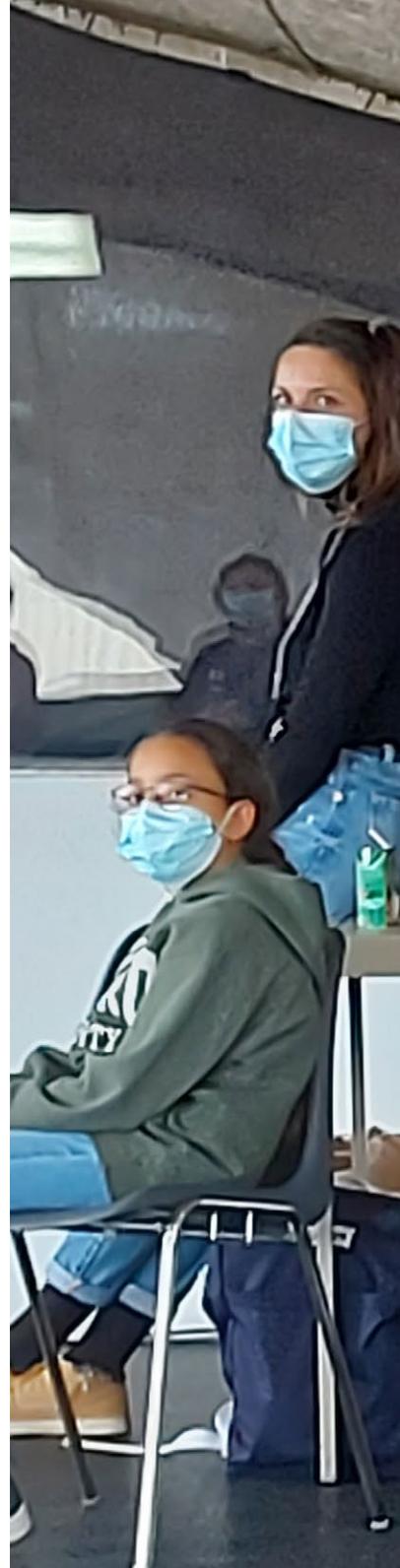
Le service de médiation scolaire (SMS) met en œuvre des projets et des actions visant à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école et, plus généralement, à renforcer le climat relationnel pour assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour l'ensemble des élèves. Cette année, les actions prioritaires ont porté sur le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de renforcer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel; et la suite du déploiement du plan d'actions et de prévention cantonal des situations de harcèlement à l'école.

Le lien entre l'école et les familles est également fondamental en matière de lutte contre l'échec scolaire. Dans ce but, le SMS a continué à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et améliorer le climat relationnel avec les familles.

En 2020, le service de médiation scolaire a pu maintenir l'ensemble de son activité. Il a particulièrement été sollicité pour soutenir les collaborateurs.trices et apaiser les tensions avivées par le contexte difficile et la nécessité d'adapter l'activité professionnelle.

Il a notamment été appelé en fin d'année scolaire en soutien des équipes enseignantes dans un rôle de médiation et d'accompagnement dans une période de grand épuisement et parfois de fortes tensions avec certaines familles en lien avec la mise en œuvre des plans de continuité de l'enseignement et de l'évaluation.

Finalement, le SMS prépare actuellement l'élargissement de sa mission en tant qu'espace confidentiel d'écoute et de conseil à disposition des élèves et de leurs parents qui souhaiteraient se confier ou signaler des situations de conflits ou d'atteintes à l'intégrité de la part de collaborateurs.trices du DIP.



13

Le dispositif « Le Livre à l'école » s'est déployé de façon concrète grâce au site internet du même nom et avec, notamment, l'implémentation du projet « Silence on lit ! » dans treize établissements scolaires.

Service de l'enseignement privé

En 2020, le service de l'enseignement privé (SEP) a poursuivi sa mission d'autorisation et de surveillance générale de l'enseignement privé. Parmi ces activités, on peut relever l'octroi de cinq nouvelles autorisations d'exploiter et d'une autorisation complémentaire, la reconduction de leur autorisation à dix écoles dans leurs trois premières années d'activité, le retrait de neuf autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). 17 écoles ont changé de direction durant cette année, dont onze concernent l'enseignement primaire. Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2020 se monte à 179.

Le SEP s'est adapté à la nouvelle réalité de la crise sanitaire en mobilisant ses ressources autour de l'information donnée au public et aux écoles privées. 44 communications ont été transmises aux écoles privées concernant les décisions des autorités cantonales et fédérales (plans de protection). Sur l'année entière, 527 demandes d'informations ont été traitées en lien avec la crise sanitaire.

Au vu de la fermeture des écoles, les inspections pédagogiques pour les écoles privées relevant de l'instruction obligatoire (4-18 ans) ont été supprimées entre mars et juin 2020. Elles ont été partiellement remplacées par des contrôles COVID-19 permettant de s'assurer de l'existence et de la conformité des plans de protection dans 18 écoles privées. Depuis la rentrée 2020, les inspections pédagogiques ont repris et sont assorties d'un contrôle COVID-19. Le nombre d'inspections pédagogiques pour 2020 se monte à vingt sur l'ensemble de l'année et sont usuellement réalisées au rythme d'une visite par semaine.

Service de la recherche en éducation

Le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes, transitions tout au long de la scolarité et de la formation obligatoires, impact de l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, compétences transversales), ainsi que l'analyse des parcours et trajectoires des jeunes à l'École de culture générale et en formation professionnelle avant et après leur certification.

Par ailleurs, le SRED a poursuivi l'évaluation des dispositifs de l'école inclusive notamment sous l'angle des parcours de formation des élèves de l'enseignement spécialisé au CO ou dans le cadre de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES). Il s'intéresse en outre à l'analyse des parcours des mineur.e.s sous protection, aux difficultés que peuvent connaître les élèves à l'entrée en scolarité. Le SRED a également mené des recherches portant sur la violence en milieu scolaire, notamment au CO et à travers les travaux de refonte du monitoring des faits de violence. Il a outre entrepris l'exploitation et la valorisation du sur-échantillonnage commandé par le canton de Genève à l'occasion de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) réalisée sous l'égide du bureau régional Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED a participé à la rédaction des rapports nationaux sur la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (COFO) des élèves en mathématiques et en langues, ainsi que l'analyse de ces données pour le canton de Genève dans le cadre d'un rapport cantonal. Il participe également à l'enquête internationale PISA et aux outils de monitoring cantonaux.

Le service développe les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton de Genève, la production d'indicateurs et repères statistiques (RIS) ainsi que les prévisions démographiques scolaires. Il a poursuivi la mise à jour annuelle des indicateurs du décrochage scolaire. Depuis 2020, l'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, contribue à la réalisation de certaines missions de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

En lien avec la crise sanitaire, le SRED a participé à une enquête internationale pilotée par le HEP Zoug sur l'école à la maison/à distance. Il a également réalisé une étude sur le suivi et vécu des élèves du préqualifiant durant la fermeture de l'école ce printemps.

#lien

#analyse



Service écoles et sport, art, citoyenneté

En tant que centre de compétences et d'expertise du DIP, le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a pour mission de faciliter et d'encourager l'accès et la participation active des élèves et des jeunes dans les domaines de la citoyenneté, de la culture, du développement durable et du sport, en collaboration avec ses partenaires internes et externes.

Il soutient en particulier la formation dans les domaines de la culture et du sport via la conduite des enseignements artistiques de base (EAB) dont le processus de refonte se poursuit selon les recommandations de la cour des comptes, ainsi que via le dispositif Sport-art-études (SAE). A la rentrée 2020, un nouveau dispositif SAE a été mis en œuvre afin de mieux répondre aux besoins et contraintes des jeunes talents et des partenaires artistiques et sportifs, il sera évalué en 2021.

En raison de la situation sanitaire, nombre d'activités destinées aux élèves du DIP ont malheureusement dû être annulées tout au long de l'année.

Le SESAC a toutefois rapidement collaboré avec ses partenaires pour proposer des activités qui puissent se dérouler soit par vidéo soit en établissement, afin que les élèves et les enseignant.e.s puissent continuer à bénéficier de prestations complémentaires à l'enseignement.

Ainsi ont pu se poursuivre tant la mission d'Ecole&Culture consistant à garantir un accès culturel de qualité à l'ensemble des élèves, que le programme DIP 21 pour une éducation en vue d'un développement durable.

Depuis la rentrée 2020, le dispositif « Le Livre à l'école » s'est déployé de façon concrète grâce au site internet du même nom et avec, notamment, l'implémentation du projet « Silence on lit ! » dans treize établissements scolaires.

Cette année, le SESAC est également responsable de la bonne gestion des subventions ponctuelles du département. Il a œuvré cette année à revoir et harmoniser les conditions d'octroi, à travailler sur la communication ainsi qu'à créer un formulaire permettant désormais aux requérant.e.s de déposer leur dossier par internet, simplifiant tant la transmission des informations que leur traitement.

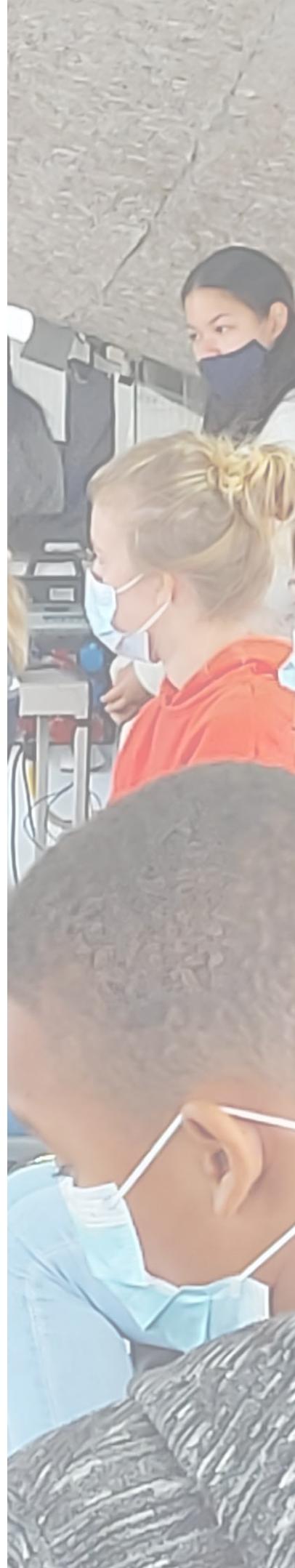
Au terme de cette année particulière, le SESAC souhaite relever l'incroyable engagement et créativité de tous ses partenaires pour œuvrer à la poursuite des activités si nécessaires pour relier l'école et la Cité.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

« Le service de médiation scolaire a été appelé en soutien des équipes enseignantes dans un rôle de médiation et d'accompagnement dans une période de grand épuisement et parfois de fortes tensions avec certaines familles en lien avec la mise en œuvre des plans de continuité de l'enseignement et de l'évaluation. »

#cité



G

Aménagement et logement

2020
Rapport de
Gestion

Logement et planification foncière

Pilier historique de la politique du logement, la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (LGZD), a façonné le développement de notre canton depuis plus de 60 ans, en fixant les conditions applicables à l'aménagement et l'occupation rationnelle des zones de développement affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire.

L'art. 4A de la loi, qui fixe les catégories de logements à construire en zone de développement (ZD), fruit d'un accord politique large, a été adopté le 28 août 2020 après plusieurs années de discussions. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2021 (voir également I.1).

Malgré l'absence d'article légal en la matière en 2020, l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) s'est assuré en continu du respect des principes de mixité sociale, de développement de logements pour toutes les catégories de la population, qui comprend une meilleure prise en considération de la classe moyenne, sur la base d'une pratique administrative. Il continuera à le faire en 2021 sur la base de l'article 4A.

La lutte contre la pénurie de logement, qui passe notamment par des restrictions à la location de courte durée, en limitant à 90 jours par an la possibilité de louer un logement au travers de plateformes de location, a également occupé la direction immobilière en 2020. Elle devra être poursuivie voire intensifiée en 2021.

Enfin, la pandémie de COVID-19 a occupé l'OCLPF de manière intensive dès le mois de mars. Non seulement les prestations ont continué à être délivrées, mais de nouvelles aides ont aussi été mises en place, notamment pour les locataires de locaux commerciaux touchés par le semi-confinement, pour les locataires de logements subventionnés surtaxés qui ont vu leur revenu baisser à cause de la pandémie, ainsi que pour les évacués.e.s judiciaires.

Développer les activités foncières

L'OCLPF a contribué à la régularisation foncière de 260 dossiers.

Ainsi, 23 arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques ont été adoptés. L'activité illustre la diversité des opérations traitées, notamment celles relatives à la mise en œuvre des projets d'équipements publics (tramway Saint-Julien, Cité de la Musique, etc.) ainsi qu'à des actions dans le périmètre PAV.

133 actes authentiques ont été signés, formalisant notamment la constitution de servitudes et les cessions au domaine public cantonal.

88 documents de régularisation sous seing privé et réquisitions au registre foncier ont été dénombrés.

8 extraits de procès-verbaux du Conseil d'Etat validant le principe d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) à des partenaires publics et privés ont été adoptés.

8 nouveaux contrats de DDP ont été signés, soutenant différents politiques publiques (action sociale, logements, ONG, TPG, Association Forêt Genève). 3 DDP concernent la réalisation de 272 nouveaux logements dont 211 logements d'utilité publique, représentant l'034'200 de francs de nouvelles rentes en faveur de l'Etat de Genève.

L'activité de négociations foncières s'est principalement focalisée sur l'extension de la ligne de tramway 15 entre les Palettes et Saint-Julien. Cela a permis de finaliser la signature de l'ensemble des conventions avec les propriétaires impactés par la première partie du tracé, de sorte que la cinquantaine d'oppositions ont pu être levées. La décision d'approbation des plans a pu être délivrée par l'office fédéral des transports (OFT) en août 2020 sans avoir eu à recourir à l'expropriation. La direction des opérations foncières a également finalisé différents dossiers routiers (à titre d'exemple: RC36, route de Collex), du tramway TCMC, de mise en œuvre de plans localisés de quartier (PLQ La Forêt), ainsi que des accords fonciers entre partenaires publics (communes).



18'828

Soit, au 31 décembre 2020, le nombre de logements au parc de logements d'utilité publique. C'est 3,9% de plus que l'année précédente et cela correspond à environ 11,3% du parc locatif cantonal, contre 10,93% à fin 2019 et 10,66% à fin 2018.

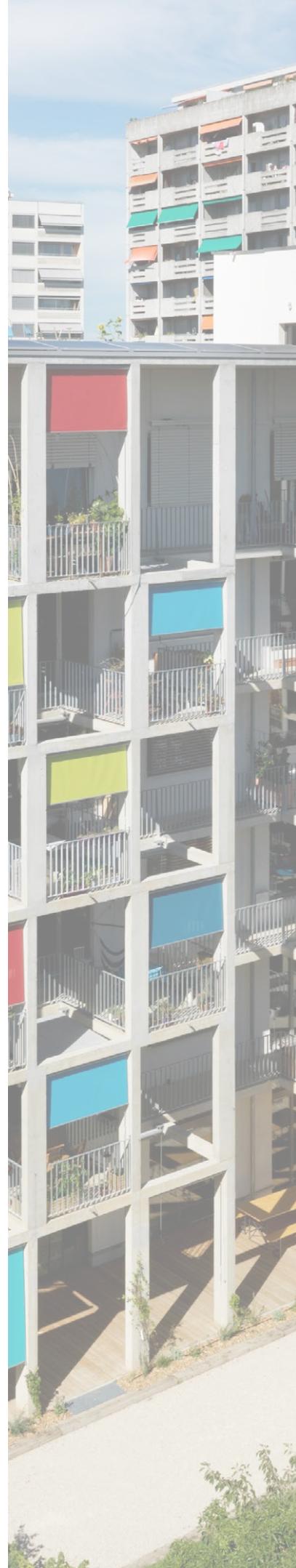
Par ailleurs, 201 dossiers soumis aux différents droits de préemption légaux ont été traités en 2020, dont 78% (157 dossiers) en application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL). A ce titre, le Conseil d'Etat a fait usage de son droit de préemption à trois reprises cette année. Ces cas se situent en zone de développement affectée à du logement collectif.

En 2020, l'office a continué à représenter l'Etat-proprétaire, en coordination avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dans les projets de développement principalement dévolus à la politique du logement; notamment dans le cadre du projet Praille Acacias Vernets (PAV). L'office a finalisé la convention avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) en vue de la réalisation de l'îlot A du PLQ Étoile 1, adopté en décembre 2019, et a racheté 2 DDP. Faisant suite à l'adoption de la loi 12285, l'office a aussi contribué à la création de la Fondation Praille-Acacias-Vernets, inscrite au registre du commerce depuis le 2 décembre 2020.

Aider la personne en matière de logement

Globalement, la tendance observée ces dernières années pour les prestations à la personne s'est confirmée en 2020: les subventions personnalisées HM sont en constante augmentation, compte tenu de la mise sur le marché de nouveaux immeubles HM, alors que le nombre de ménages concernés par une allocation de logement diminue, en raison notamment de diminutions de loyers dans les immeubles subventionnés. Cette diminution de la charge locative a cependant un effet inverse sur le nombre de foyers surtaxés qui augmente par rapport à l'année dernière.

Mesures d'aide à la personne	2018	2019	2020
Logements octroyés	167	104	164
Foyers bénéficiant d'allocations	7122	6957	6742
Foyers bénéficiant de subventions HM	3165	3437	3614
Foyers surtaxés	1310	1603	1689
Procédures judiciaires en cours	3	4	5
Procédures judiciaires ayant abouti	10	15	16
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	10	15	16
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	568	728	710
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	57	81	104
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	30	21	25



Développer l'offre de logements

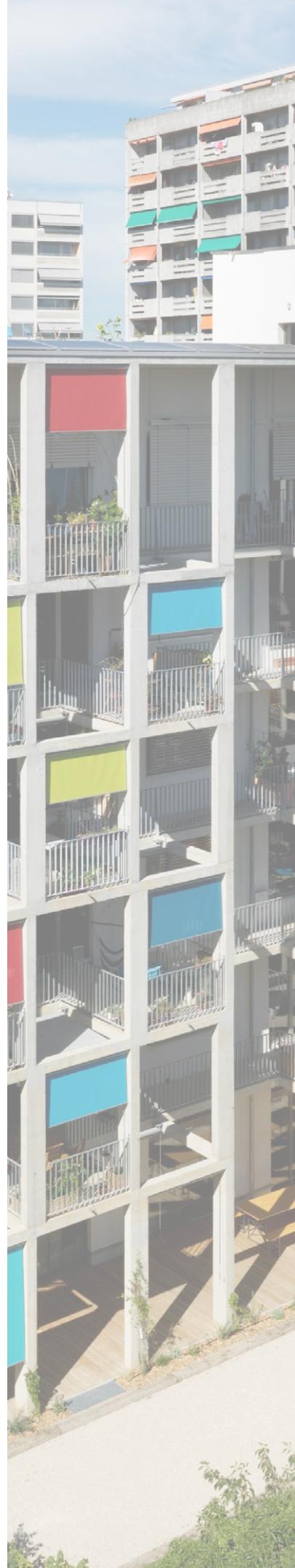
Le nombre de logements ayant reçu un accord de principe augmente cette année. Avec 3'157 logements, l'année 2020 confirme la tendance à une forte activité de construction observée ces dernières années. Compte tenu du décalage entre le dépôt d'une autorisation de construire et l'obtention d'un accord de principe, un éventuel ralentissement en lien avec la pandémie ne pourra être constaté que dans les années à venir.

Au 31 décembre 2020, le parc de logements d'utilité publique (LUP) compte 18'828 logements (+ 3,9%, + 712 unités), ce qui correspond à environ 11,3% du parc locatif cantonal, contre 10,93% à fin 2019 et 10,66% à fin 2018. Le fonds LUP a permis l'acquisition de trois parcelles dont deux via l'exercice du droit de préemption LGL par l'Etat de Genève, représentant 1'463 mètres carré pour un potentiel de 17 logements, ainsi que le rachat d'un DDP dans le périmètre Praille Acacias Vernets. Par ailleurs, le fonds LUP a financé la construction de 132 nouveaux logements et l'acquisition de 3 terrains par des fondations immobilières de droit public pour y réaliser les LUP.

Gestion et développement de l'offre de logements	2018	2019	2020
Logements ayant reçu un accord de principe	1'728	1'940	3'157
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles	80	62	68
Décisions sur réclamations	0	4	2
Procédures judiciaires en cours	7	5	5
Procédures judiciaires ayant abouti	6	13	5
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	5	13	5
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD	288	232	208
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA	1'777	2'088	2'357

« La pandémie de COVID-19 a occupé l'OCLPF de manière intensive dès le mois de mars.

Non seulement les prestations ont continué à être délivrées, mais de nouvelles aides ont aussi été mises en place, notamment pour les locataires de locaux commerciaux touché.e.s par le semi-confinement, pour les locataires de logements subventionnés surtaxés qui ont vu leur revenu baisser à cause de la pandémie, ainsi que pour les évacués judiciaires. »



Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

A la suite de son adoption par le Grand Conseil le 10 avril 2019, la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn) a été transmise à la Confédération en vue de son approbation. Celle-ci est attendue au premier semestre 2021.

Pour rappel, cette mise à jour avait pour but de répondre aux réserves émises en 2015 par la Confédération, essentiellement liées à la protection des surfaces d'assolement (SDA). Un plan d'action en vue de consolider le contingent genevois de SDA est d'ailleurs à l'œuvre.

Le projet « Territoire, la suite » vise à interroger l'évolution du développement territorial pour le canton et son agglomération à l'aune des enjeux climatiques. Il permettra d'entreprendre la révision du Plan directeur cantonal (PDCn) avec comme nouvel horizon de planification l'année 2050.

Une première étape visant à évaluer les forces et les faiblesses de l'outil actuel a été menée et les premières discussions sur les réorientations à envisager ont eu lieu. La démarche, qui se veut ouverte et participative, se poursuivra en 2021 avec, notamment, l'élaboration d'une feuille de route devant servir de fil rouge pour les prochaines étapes.

L'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'office de l'urbanisme (OU) élaborent conjointement le document cadre qui oriente la politique cantonale en matière de paysage. La première version d'une conception cantonale du paysage sera finalisée en 2021, parallèlement aux premières mesures de mise en œuvre. Ces mesures consistent notamment à engager les différents offices cantonaux dans la réalisation de ces objectifs.

Les communes ont la possibilité de déterminer les orientations qu'elles souhaitent donner au développement de leur territoire à travers l'établissement de plans directeurs communaux (PDcom). En 2020, les plans directeurs de Thônex, Vandoeuvres, Satigny et Cologny ont été approuvés par le Conseil d'Etat. Les communes de Vernier, Chêne-Bougeries,

Meyrin, Carouge, Collonge-Bellerive, Confignon, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Troinex et Veyrier ont quant à elles initié la révision de leur PDcom qui a fait l'objet d'une consultation technique auprès des services de l'Etat ou d'une consultation publique. Les PDcom des communes de Bernex, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Versoix et Ville de Genève, quant à elles, sont en phase d'initialisation.

Le 1^{er} octobre 2020, le Grand Conseil a voté la loi 12566 qui renforce le rôle des communes et l'exigence qualitative des projets de construction en zone villas, en cas de demande de majoration de densité. De nouvelles exigences, auxquelles les projets de construction et les plans directeurs communaux (PDCom) doivent se conformer pour une densification de la zone 5, ont été publiés. Cette marche à suivre remplace le guide « Les nouveaux quartiers jardins du XXI^e siècle » et permet la levée du gel des dérogations instauré en 2019. Elle constitue la directive d'application du nouveau cadre légal.

Les différents développements urbains en cours de réalisation au sein du périmètre du grand projet Châtelaine se sont accompagnés, durant l'année 2020, d'études préliminaires sur la requalification des espaces publics. Ce pôle sera desservi par une nouvelle ligne de bus en site propre reliant Cornavin à Vernier, dont les études préparatoires ont été conduites en 2019. Les travaux de planification se sont concrétisés par les premières autorisations de construire déposées dans les secteurs des « Libellules » et des « Franchises ». Parallèlement, des études préliminaires ont été menées pour la réalisation du parc des écoles et du parc de Tritton.

Pour le secteur « Jardin des Nations », le travail a porté d'une part sur la structuration d'une étude destinée à mettre à jour le plan directeur et, d'autre part, sur les espaces publics et les infrastructures permettant d'accompagner la mutation de ce périmètre. Le PLQ de la Cité de la Musique qui vise à renforcer le développement des équipements du secteur fait l'objet d'un référendum communal.



400

Soit le nombre de contrôles effectués sur le terrain par l'OCIRT, relativement à l'application des mesures sanitaires liées à la COVID sur les chantiers.

Dans le cadre du projet des Grands Esserts, les premières autorisations de construire ont été déposées pour environ 340 logements sur les secteurs de Maison de Vessy et Ferme. L'enquête publique portant sur le plan localisé de quartier (PLQ N°30082) secteur Cirses, sera lancée début 2021. Cette étape permettra d'enclencher la réalisation des dernières pièces urbaines des Grands Esserts. En 2021, l'autorisation pour la réalisation du centre commercial sera déposée alors qu'un concours sera lancé pour la réalisation du groupe scolaire.

Aux Communaux d'Ambilly, la livraison des premiers logements et de l'école est prévue à l'été 2021. Un important travail partenarial a été mené pour préciser les conditions du développement des étapes suivantes et pour renforcer les objectifs de report modal sur les transports en commun et la mobilité douce.

Pour le grand projet Zimeysaver, il est à relever l'ouverture en février de la deuxième procédure d'opposition du secteur de la ZIBAT-nord avec une adoption prévue cette année encore. La ZDAM de Meyrin – Satigny fera l'objet en février d'une deuxième enquête technique avec pour objectif d'ouvrir l'enquête publique durant le premier semestre. La phase d'enquête technique est aussi programmée au premier semestre pour la ZITUIL, projet étroitement lié au barreau routier de Montfleury destiné à desservir la ZIMEYSA. En parallèle, l'office de l'urbanisme en collaboration avec l'office des transports, la FTI et les CFF va participer à une étude exploratoire sur le secteur de la ZIMEYSA-sud pour déterminer les conditions de mise en œuvre du masterplan des CFF et trouver les meilleurs sites pour l'installation du centre d'entretien et du faisceau de voies de garage.

La modification des limites de zones de Maisonnex-Dessus a été adoptée par le Grand Conseil au printemps 2020 et permet ainsi la réalisation du Portail de la Science du CERN. L'office de l'urbanisme est également très impliqué dans le projet de développement du CERN, notamment dans ses volets territoriaux.

Dans le cadre du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, le développement de plusieurs secteurs du grand projet se poursuit : le PLQ pointe du Bouchet a été adopté, les PLQ Pré-Bois et Vitrine économique de l'aéroport sont en phase d'élaboration. Dans le même périmètre, les votations populaires portant sur les modifications des limites de zones (MZ) de Cointrin, de Pré-du-Stand et des

Crêts ont été rejetées par une majorité de la population. Des démarches ont été engagées avec la commune pour étudier des alternatives aux développements envisagés.

Le projet de développement de l'Hôpital de la Tour, dont la MZ est en traitement par la commission d'aménagement, voit le PLQ poursuivre son élaboration.

Dans le périmètre du grand projet Grand-Saconnex, le projet de modification des limites de zones de Carantec a été voté par le Grand Conseil tandis que le projet de MZ « La Susette » a été déposé au Grand Conseil. La procédure d'opposition du PLQ Carantec doit être lancée en février en parallèle de l'avancement des réflexions sur la définition et la mise en œuvre des espaces publics. Le projet de Marronnier est en cours de développement alors que celui de Suzette Sud est en cours de démarrage avec l'élaboration de son cahier des charges en partenariat avec la commune. Le projet de Tram des Nations fait partie des projets prioritaires dans lesquels l'office de l'urbanisme est particulièrement investi sur les questions de concertation, de qualité des espaces publics et de coordination urbanisation-transport.

Aux Cherpines, le canton, la commune de Plan-les-Ouates et les opérateurs du futur écoquartier du Rolliet ont signé une convention fixant les bases d'un partenariat public-privé inédit. Il porte d'une part sur les mesures de services en faveur de la mobilité et d'autre part sur la mise à disposition de surfaces contribuant à la vie sociale du Rolliet, première étape du grand projet des Cherpines. En parallèle, la planification de la seconde étape des Cherpines (près de 3'000 logements) se poursuit.

Concernant le grand projet Bernex, les travaux de prolongement du tram ont été engagés. La demande en autorisation de construire du parc agro-urbain a été obtenue et le travail de planification se poursuit sur les différents secteurs et infrastructures du grand projet. Enfin, un référendum a été lancé contre la modification de zone de la Goutte de Saint-Mathieu.

A la demande du département du territoire (DT), l'office de l'urbanisme s'est attaché à revoir les PLQ existants pour lesquels il reste des droits à bâtir non réalisés. Cette analyse aboutira au premier trimestre 2021 et permettra de pouvoir intervenir sur les futurs projets pour en améliorer les qualités environnementales et patrimoniales.



En tant que maître d'ouvrage et bien que la mise en service du Léman Express ait eu lieu fin 2019, l'office de l'urbanisme est toujours engagé dans la réalisation des dernières phases de travaux des interfaces CEVA de Lancy-Pont Rouge, du Bachet et de Chêne-Bourg.

De même, l'office de l'urbanisme porte trois voies vertes d'agglomération, soit la voie verte rive droite entre Châtelaine et le CERN, la voie verte de Bernex entre Saint-George et Bernex et celle de Versoix entre Versoix et la place des Nations et s'investit dans la requalification d'espaces publics identifiés comme « îlots de chaleur ».

Le développement des démarches de concertation s'est poursuivi en 2020. Systématique dans les projets de plans localisés, la concertation est progressivement intégrée dans toutes les démarches de projets du territoire. La concertation est un vecteur d'augmentation de la qualité et de la durabilité de ces derniers. Elle rassemble plusieurs milliers de personnes par an à travers divers types d'événements (ateliers, séances publiques, diagnostic participatif).

Projet Praille Acacias Vernets

L'adoption, le 28 février 2019 par le Grand Conseil, de la loi créant la fondation PAV marque une étape importante vers la mise en œuvre du projet urbain. Il s'ensuit la mise en place effective de cette fondation qui s'est concrétisée fin 2020. Concernant la planification, les résultats des mandats d'étude parallèles (MEP) du secteur Pointe Nord ont été présentés, puis les autorisations de construire pour la rénovation des premiers bâtiments à destination de l'administration cantonale ont été délivrées. Le chantier de la première mesure d'agglomération du périmètre PAV a été engagé, à savoir la promenade Nicolas Bouvier qui relie la gare de Pont-Rouge au Bois-de-la-Bâtie, inaugurée en automne 2020. Le PLQ Etoile 1 a été adopté par le Conseil d'Etat le 6 novembre 2019 et les procédures des PLQ Grosselin 2 et Acacias 1 se sont poursuivies. Des études tests ont également été réalisées sur le secteur Ternier. Les études préalables engagées début 2020 sur l'entier du

linéaire du projet de boulevard urbain ont abouti. Un appel d'offres européen a été lancé pour les études désormais en cours portant sur la requalification de la route des Jeunes. Des études de faisabilité ont été menées sur le secteur du grand parc, et sur celui de la logistique rail-route sis à l'ouest de la route des Jeunes. Des études test ont été lancées fin 2020 sur le secteur du Grand parc, comprenant les développements immobiliers limitrophes à ce futur espace vert.

Premier quartier à voir le jour dans le cadre du projet urbain qu'est le PAV, celui des Vernets (1500 logements destinés aux familles, seniors et étudiants dont deux tiers sont d'utilité publique et un tiers à loyers libres contrôlés) est au stade du démarrage de chantier, les autorisations de construire utiles ayant été délivrées en juin 2020. Un recours grève néanmoins une partie de l'opération : la procédure judiciaire suit actuellement son cours.

Autorisations de construire

En matière de conformité des constructions et des chantiers, les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire issus des réformes sont demeurés très soutenus en 2020, avec un fort accent sur les démarches visant l'amélioration de la qualité du traitement des demandes ainsi que du service rendu au public. En effet, le pourcentage de dossiers déposés en ligne a atteint fin 2020 plus de 80% du total. Quant à la procédure ordinaire (DD), les efforts ne cessent de se poursuivre sur la qualité dans le traitement des dossiers importants et dans le pilotage des grands projets complexes. En revanche, l'important travail engagé avec les associations professionnelles concernant la qualité architecturale des projets n'a pas pu se poursuivre en raison de la crise sanitaire. Cependant, les développements relatifs à la numérisation des DD ont pu avancer. La mise en production a débuté fin 2020 et la mise en service au public aura vraisemblablement lieu au 2^e semestre 2021, permettant ainsi de déposer et de traiter l'ensemble des procédures d'autorisation de construire de façon dématérialisée.



S'agissant des activités de police des constructions, les efforts visant à rétablir l'autorité de l'Etat en matière de constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire se sont poursuivis de manière intensive. En outre, l'année 2020 aura été marquée par l'important travail du service de l'inspection de la construction et des chantiers, en soutien de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), durant la période de semi-confinement concernant l'application des mesures sanitaires liées à la COVID sur les chantiers. A cet effet, ce ne sont pas moins de 10'000 courriels visant à maîtriser l'ouverture et les conditions de travail de plus de 1'800

chantiers qui auront été échangés et près de 400 contrôles qui auront été effectués sur le terrain par l'OCIRT.

Pour ce qui est de la police du feu, le recensement des secteurs et des établissements/bâti-ments présentant des risques spéciaux en matière de défense incendie a été réactualisé.

	2018	2019	2020
Demandes d'autorisations de construire déposées	4'954	5'658	5'168
Réponses positives ¹⁾	3'628	4'378	4'204
Procédures de recours achevées contre des décisions LCI ²⁾	296	361	425
Infractions constatées à la LCI ³⁾	123	235	151
Nombre de personnes reçues à la réception de l'office des autorisations de construire (OAC) et envois électroniques ⁴⁾	14'964	14'524	8'174
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) ⁵⁾	100	115	84
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu ⁶⁾	3'492	3'941	3'832
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers	62	114	209
Visites de contrôle des chantiers	4'455	3'936	3'873
Permis machinistes délivrés par le service ⁷⁾	594	545	-

¹⁾ Hors renvois, refus d'entrées, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

²⁾ S'agissant des procédures de recours, sur les 425 procédures achevées en 2020, 375 jugements ont confirmé la décision du département et 50 l'ont annulée.

³⁾ La baisse est due notamment aux conditions particulières de l'année 2020 durant laquelle l'inspection de la construction et des chantiers s'est vue attribuer des tâches en lien avec la crise sanitaire.

⁴⁾ Soit environ 28 personnes par jour durant les trois heures d'ouverture quotidienne. Un tiers vient pour la consultation de dossiers et les 2 tiers pour déposer ou de l'information simple; Cette année 2020 de crise, les rendez-vous avec les inspecteurs.trices ont été très minimes, les explications se faisant par téléphone. Par contre un envoi de dossiers électroniques s'est mis en place (11%). Quant à la réception de la direction de l'inspectorat de la construction, elle représente 6% de ce chiffre global.

⁵⁾ 45 dossiers sécurité incendie, 39 dossiers salubrité.

⁶⁾ Hors dossiers instruits par d'autres instances que l'OAC (PLQ, PS, MZ, procédures fédérales, etc.).

⁷⁾ Cette tâche a été déléguée début 2020 à l'Institut de Formation de la Construction (IFC) au travers d'un contrat de prestations.



Total des sanctions administratives et des émoluments pour les permis machinistes	Francs
Détails des sanctions administratives (*montants hors dégrèvements) :	
- inspection de la construction	1'068'350
- police du feu : sanctions et émoluments (sécurité/salubrité)	52'500
- inspection des chantiers (sécurité)	299'000
- inspection des chantiers émoluments permis	0

#paysage

#urbanisme

« Le projet « Territoire, la suite » vise à interroger l'évolution du développement territorial pour le canton et son agglomération à l'aune des enjeux climatiques. Il permettra d'entreprendre la révision du Plan directeur cantonal avec comme nouvel horizon de planification l'année 2050. »

#développement



Information du territoire et garantie des droits réels

En 2020 la direction de l'information du territoire a assuré la mise à jour des données de référence du territoire en traitant les dossiers de mutations et en intégrant de nouvelles géodonnées mandatées à des tiers.

Elle a poursuivi la mise en place du programme de Building information modelling (BIM) de l'Etat dans les domaines d'autorité de contrôle et de gestionnaire de son patrimoine et de son territoire. Les aspects du BIM pour les autorisations de construire ont fait l'objet de développements spécifiques et les premières fonctionnalités seront disponibles au professionnel.les de la construction en 2021.

Dans le cadre du programme Smart Geneva, la DIT a également poursuivi le programme de Smart City de Genève en collaboration avec différents acteurs.trices du territoire. Le lancement officiel de Smart Geneva est prévu en 2021. Le projet Smart Chantier, ayant pour objectif d'obtenir des données en temps réel sur un chantier routier, a permis de tester la faisabilité de mise en place de capteurs, de récupérations de données et de traitement de l'information.

En sa qualité d'organe de surveillance du cadastre des restrictions de droit public à la

propriété foncière (cadastre RDPPF), la DIT a essentiellement piloté les travaux de développement en vue du futur organe officiel de publication.

En tant que centre de compétence géomatique de l'Etat et du système d'information du territoire à Genève (SITG), la DIT a poursuivi la démarche de mise en œuvre de la nouvelle stratégie du SITG sous la forme d'une feuille de route dont les principaux axes ont été développés pour une mise en œuvre en 2021/2022.

Dans le cadre de la convention-programme 2020-2023 conclue avec la Confédération, la DIT a poursuivi à l'interne des travaux de transformations locales de données cadastrales afin d'améliorer leur qualité et leur adaptation au nouveau système de référence géographique (MN95). La DIT a aussi adapté ses données en profondeur afin de répondre aux nouvelles exigences des registres fédéraux des bâtiments et des logements, des rues et des adresses.

Enfin, le dernier lot d'acquisition des données des ouvrages d'art en 3D s'est achevé en 2020 et sera mis à disposition en 2021 sur la plateforme du SITG.

	2018	2019	2020
Nombre de mutations traitées	1'243	1'320	1'110
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	82%	80%	76%
Nombre d'adresses projet attribuées	903	791	607
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D/3D)	1'780	1'529	1'268
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	9	156	15
Plans MO remis via eCadastre	29'061	27'021	20'464
Rapports tirés du cadastre RDPPF	10'655	11'119	11'025
Nombre de géodonnées mise à disposition au travers du SITG	900	940	965
Nombre d'appels aux cartes en ligne par jour (site cartographique SITG et geoservices)	330'000	340'000	335'000

Consolider le système d'information du registre foncier

Dans le domaine de la tenue, de la publicité, de la protection et de la sécurité des données du registre foncier, l'office du registre foncier a poursuivi ses travaux de consolidation et d'amélioration de son système d'information.

Une nouvelle version de l'application métier «Capitrastra», permettant d'assurer sa maintenance corrective et évolutive, a notamment été introduite. Diverses évolutions continues, inter-cantoniales et standardisées de cette même application ont également été intégrées. L'étude nécessaire à la mise en œuvre du projet fédéral «eGris», visant notamment à instaurer les transactions électroniques et à introduire, à l'échelle nationale, un portail de renseignements permettant aux utilisateurs et utilisatrices autorisé.e.s d'accéder aux données du registre foncier, s'est poursuivie en 2020.

Mis en production en 2019, le système de numérisation de pièces justificatives (réquisitions et documents annexés), qui permet

concrètement de visualiser lesdites pièces dans «Capitrastra» et «Intercapi» (version en ligne) par les personnes autorisées, a été progressivement étendu aux affaires relatives aux années antérieures.

Le transfert des données à l'office fédéral de la justice (OFJ) pour la sauvegarde à long terme, ainsi qu'à l'office fédéral de la statistique (OFS) pour l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaires immobilier, a été réalisé.

La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminée, l'office du registre foncier procède désormais, par études préalables au fil des dépôts de réquisitions d'inscription portant sur des modifications parcellaires, à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

Enfin, le règlement sur le registre foncier a été adapté et approuvé par la Confédération suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de l'ordonnance sur le registre foncier le 1er juillet 2020.

	2018	2019	2020
Réquisitions enregistrées	12'865	13'917	13'745
Réquisitions traitées	11'729	12'533	11'833
Extraits délivrés	9'043	8'546	9'411
Plans délivrés	2'291	3'006	3'650
Renseignements fournis	6'112	6'411	4'440

Les résultats obtenus en matière de délivrance d'extraits, de plans et de renseignements sont satisfaisants, notamment en termes de délai de réponse. Cela étant, si les résultats concernant le traitement des réquisitions d'inscription ont atteint l'objectif fixé sur le plan qualitatif, ils ne l'ont toutefois pas atteint sur le plan quantitatif. Les écarts s'expliquent concrètement par les éléments suivants: l'augmentation sensible du nombre de dossiers déposés depuis 2018; l'introduction du système de numérisation; l'augmentation des inscriptions au registre foncier en lien notamment avec l'augmentation des dossiers d'autorisation de construire et les grands projets (l'Etang, les Communaux d'Ambilly, les Vergers, la Chapelle-les Sciens, etc.); les départs de collaborateurs.trices expérimenté.e.s; les formations des nouveaux collaborateurs.trices; la réduction globale de l'effectif de 5% entre 2016 et 2018; l'arrêt des activités

de l'office du registre foncier de mi-mars à fin avril 2020 pour motifs de pandémie, seules les deux prestations considérées comme prioritaires ayant été assurées (délivrance d'extraits pour le dépôt de mesures provisionnelles urgentes auprès du Tribunal de première instance ainsi que réception et journalisation des réquisitions d'inscription afin de garantir le rang des droits sur les immeubles); les nombreuses absences; les sollicitations toujours plus nombreuses dans le domaine juridique et la complexification générale des affaires. La situation devrait cependant sensiblement s'améliorer en 2021 grâce aux 2ETP de juristes supplémentaires obtenus dans le cadre du budget 2021.

#data

#smartcity

« Dans le cadre du programme Smart Geneva, la direction de l'information du territoire a poursuivi le programme de smart city de Genève en collaboration avec différents acteurs du territoire. Le lancement officiel de Smart Geneva est prévu en 2021. »

#numérisation

Protection du patrimoine bâti et des sites

En 2020, la protection du patrimoine a fait l'objet d'une évaluation fouillée par la Cour des comptes. Dans son rapport 159, rendu en mai 2020, la Cour encourage l'office du patrimoine et des sites (OPS) à poursuivre et à intensifier ses actions en matière de sensibilisation, d'identification de secteurs riches en patrimoine et d'intégration du patrimoine en amont des projets d'aménagement du territoire.

C'est dans ces directions et dans un contexte particulièrement difficile que la protection du patrimoine a su relever les défis et maintenir une activité soutenue.

Recenser les monuments

Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire a poursuivi le recensement architectural du canton selon le calendrier initial. Cette année, 63,6% de l'objectif total réparti sur la période 2015-2023 ont été atteints. Parallèlement, il a conduit près de 100 études et expertises et mené une trentaine d'actions de sensibilisation (conférences, cours, visites, interviews) auprès de professionnel.le.s, étudiant.e.s et amateurs du patrimoine. En outre, 4'280 fiches de recensement ont été publiées sur le SITG, dont 1'955 relatives aux ensembles du XIXe et du début du XXe siècle maintenus en Ville de Genève, ainsi qu'à l'adoption par le Grand Conseil de la loi 12313 protégeant les ouvrages souterrains liées aux anciennes fortifications.

Enfin, ce service a évolué par l'intégration, au cours du second semestre, des missions de mise sous protection et de réaffectation de bâtiments à valeur patrimoniale.

	2018	2019	2020
Bâtiments recensés (RAC)	6'011	5'166	3'871

Protéger les sites

Le 1er décembre 2020, le nouveau directeur du service des monuments et des sites a pris ses fonctions. Son prédécesseur a endossé la nouvelle fonction de délégué patrimoine pour les projets d'aménagement – une fonction créée pour mieux intégrer le patrimoine dans la planification territoriale.

Tout au long de l'année, malgré les restrictions due à la pandémie, le service a été en mesure de fournir à distance les prestations à la popu-

lation grâce aux procédures dématérialisées de demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA). Pour les travaux en procédure ordinaire, le service ainsi que la commission des monuments, de la nature et des sites ont délivré leurs prestations en présentiel, grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire.

Ainsi, à ressources constantes mais à effectif réduit, le service des monuments et des sites a délivré 200 préavis de plus en 2020 qu'en 2019.

	2018	2019	2020
Préavis délivrés	2'829	2'878	3'090

Mettre en valeur les découvertes

Alors que les chantiers ouverts sur le territoire du canton mettent régulièrement au jour des vestiges archéologiques, trois dossiers d'importance ont occupé le service d'archéologie au cours de l'année 2020.

A Bernex, dans le prolongement des découvertes réalisées en 2019 au lieu-dit Saint-Mathieu, une voie antique a été dégagée à proximité, sur le site du futur parc agro-urbain localisé au cœur du grand projet Bernex. L'étude des différents niveaux de circulation constitués de radiers de galets permet de faire remonter l'origine de cet axe de circulation à l'époque celtique, ce qui constitue une découverte exceptionnelle.

Au cœur de la ville de Genève, une fouille de grande envergure ouverte à l'intérieur du bâtiment classé sis au 3, rue de l'Hôtel-de-Ville a mis en évidence une occupation contemporaine de l'Antiquité tardive avec la découverte étonnante de plus d'une trentaine de monnaies frappées entre le IV^e et le V^e siècle. Parallèlement, l'étude archéologique du bâti permettra de comprendre les différentes phases de développement des constructions édifiées sur cet emplacement depuis le Moyen Âge.

Sur la promenade de l'Observatoire, les investigations entreprises en anticipation du futur projet d'extension du Musée d'art et d'histoire révèlent plusieurs occupations dont la plus ancienne remonte à l'époque césarienne (70-50 av. J.-C.). La présence de ces vestiges nécessitera la mise en œuvre d'un vaste chantier archéologique bien en amont de l'ouverture du chantier d'extension du Musée d'art et d'histoire.

Enfin, le Grand Conseil a voté une subvention d'investissement en faveur de la Ville de Genève de 4,6 millions de francs pour la réalisation du musée de site de Saint-Antoine.

Partager le patrimoine

Dans une situation délicate et inédite liée à la pandémie de COVID-19, les manifestations ont été considérablement impactées.

L'évènement L'Art de bâtir, inclus dans le contexte des journées européennes des métiers d'art, a été annulé pour des raisons sanitaires à quelques jours de son vernissage prévu début avril. Cela n'a de fait permis l'établissement d'aucun programme alternatif.

Les Journées européennes du patrimoine les 12 et 13 septembre ont, elles, pu être maintenues pendant l'accalmie estivale. Ce maintien a considérablement mobilisé les équipes d'organisation, tout comme les guides, en raison de la mise en place de plans de protection, incluant un nombre limité de visiteurs.euses et des procédures de gestes barrières. Ces mesures exceptionnelles ont réduit la jauge à 2'500 visiteurs qui ont pu apprécier la pertinence des vingt sites qui ont décliné le thème « verticalité ».

Enfin, le succès de l'actualité du patrimoine par le biais des réseaux sociaux et de la communication électronique ne se dément pas, multipliant les opportunités de contacts avec le public, avec pour conséquence de nécessiter plus de contenus faciles d'accès et de qualité.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

63,6

En pourcent, le recensement architectural du canton déjà effectué pour la période 2015-2023.

#fouilles

#histoire

« A Bernex, dans le prolongement des découvertes réalisées en 2019 au lieu-dit Saint-Mathieu, une voie antique a été dégagée à proximité, sur le site du futur parc agro-urbain localisé au cœur du grand projet Bernex. L'étude des différents niveaux de circulation constitués de radiers de galets permet de faire remonter l'origine de cet axe de circulation à l'époque celtique, ce qui constitue une découverte exceptionnelle. »

#comprendre





Sécurité et population

2020
Rapport de
Gestion

Sécurité publique

Le coronavirus a provoqué une adaptation du dispositif opérationnel durant la première vague, période durant laquelle la criminalité a fortement baissé.

En revanche, la deuxième vague a nécessité un fort engagement de la police cantonale et de ses partenaires, alors que l'activité criminelle a retrouvé dès l'été des volumes comparables aux années précédentes.

La police, tout en assurant ses tâches régulières, a contribué au respect des règles sanitaires, tant par des mesures préventives que répressives.

Politique criminelle commune

Au fil des éditions de la politique criminelle commune (PCC) depuis 2012, entre sept et neuf axes ont été définis.

Sur la base du bilan portant sur la période 2018-2020 et du rapport stratégique établis par la police, le Conseil d'Etat et le procureur général ont décidé de poursuivre leur engagement et d'adapter la convention pour 2021-2023 autour de sept axes, dont un nouveau: prévention et détection.

La prise en charge des victimes, potentielles ou effectives, constitue une forte priorité de la nouvelle édition.

Diagnostic local de sécurité

Depuis 2004, la police cantonale analyse les tendances de sécurité publique ainsi que la demande sociale en matière de sécurité. Le rapport triennal constitue un tableau de bord stratégique et un outil important d'aide à la décision.

Le Diagnostic local de sécurité 2020 (DLS) fait intervenir six communes, au bénéfice d'un contrat local de sécurité : la Ville de Genève, Vernier, Meyrin, Carouge, Plan-les-Ouates et Lancy.

Les résultats sont positifs quant à l'évolution du sentiment d'insécurité ou à l'image de la police cantonale et des polices municipales. En revanche, les incivilités demeurent très présentes et pèsent sur la qualité de vie dans les quartiers. Elles doivent être mieux prises en compte tant dans leur détection que leur prise en charge.

Le DLS 2020 a mis en relation ses résultats avec le rapport 2019 du centre d'analyse du territoire et des inégalités (CATI-GE). Cela a pu confirmer que la cohésion sociale a un impact important sur le sentiment d'insécurité.

La réponse ne peut donc être uniquement policière. Le renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers fait partie des réponses nécessaires. Il s'agit de penser l'action publique de manière transversale, en coordonnant politique de cohésion sociale et stratégies de sécurité de proximité.

6

Soit le nombre de communes étant intervenues dans le Diagnostic local de sécurité 2020: la Ville de Genève, Vernier, Meyrin, Carouge, Plan-les-Ouates et Lancy.

#sécurité

#criminalité

« La cohésion sociale a un impact important sur le sentiment d'insécurité. La réponse ne peut donc être uniquement policière. Il s'agit de penser l'action publique de manière transversale, en coordonnant politique de cohésion sociale et stratégies de sécurité de proximité. »

#cohésion



Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le Conseil d'Etat a continué la mise en œuvre de la planification pénitentiaire adoptée en 2012, visant à mettre à niveau les capacités pénitentiaires du canton. En termes d'infrastructures, l'office cantonal de la détention (OCD) a ainsi réalisé une large partie du programme.

À l'automne 2020, le projet de construction des Dardelles a été refusé par le Grand Conseil, mettant fin à la planification 2012. En conséquence, l'OCD a entrepris la préparation d'une nouvelle planification pénitentiaire qui sera présentée le plus rapidement possible pour adoption par le Conseil d'Etat.

Faire évoluer le cadre légal

L'OCD œuvre à faire évoluer le cadre légal relatif à l'exécution des sanctions pénales. Dans cet esprit, un avant-projet de loi cantonale sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement a été finalisé par l'OCD. Il se trouve actuellement en consultation auprès du Pouvoir judiciaire.

Face à la pandémie de COVID-19, l'OCD a déployé une stratégie efficace en partenariat avec les HUG. Les infections dans les établissements pénitentiaires ont pu être limitées, grâce au respect strict des règles sanitaires et à une limitation de certaines activités. Ce faisant et dans la proportionnalité des mesures introduites, une attention particulière a été accordée au respect des droits des personnes détenues, ainsi toutes les dispositions ont été prises afin d'assurer la poursuite des visites.

Dans le cadre du nouveau concept de réinsertion, de nouveaux ateliers formateurs ont été accrédités dans trois établissements de détention. Ils sont habilités à former des détenu.e.s et à les présenter aux examens professionnels. Par ailleurs, le personnel pénitentiaire et socio-judiciaire a pu être formé aux nouveaux modèles de prise en charge socio-éducatifs.

L'OCD affiche un taux de réalisation de 93% des recommandations contenues dans onze rapports d'audits du service d'audit interne (SAI) et de la Cour des comptes, avec cinq nouvelles recommandations validées.

Promouvoir l'économie circulaire

L'OCD a entrepris en 2020, en collaboration avec l'office cantonal de l'environnement (OCEV), une démarche d'économie circulaire. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la transition écologique voulue par le Conseil d'Etat et vise à revoir le fonctionnement du site pénitentiaire Rive gauche, en matière de mobilité, de traitement des déchets et de consommation énergétique. Un plan d'actions est attendu dès 2021.

L'OCD a également mené en 2020 un projet de promotion de l'égalité hommes-femmes dans les métiers de la détention, avec le concours de l'office du personnel de l'Etat (OPE). Un plan d'actions est attendu pour une mise en œuvre dès 2021.

Enfin, le site intranet de l'OCD est aujourd'hui pleinement déployé.

93

En pourcentage, le taux de réalisation par l'OCD des recommandations contenues dans onze rapports du service d'audit interne et de la Cour des comptes.

#planifier

#réintégrer

« Suite au refus par le Grand Conseil du projet de construction des Dardelles, l'OCD a entrepris la préparation d'une nouvelle planification pénitentiaire qui sera présentée le plus rapidement possible pour adoption par le Conseil d'Etat. »

#égalité



Population, droit de cité et migration

En 2020, les mesures de protection du public et du personnel relatives à la pandémie de COVID-19 ont fortement impacté la délivrance des prestations aux usagers et usagères et l'organisation de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Délivrer les prestations d'urgence

Après un ralentissement substantiel de l'activité aux guichets de la mi-mars au début juin, la réception sur site a de nouveau été ouverte, uniquement sur rendez-vous et dans le respect des normes de prévention sanitaire émises par l'office fédéral de la santé publique (OFSP).

Dans un premier temps, seules les prestations revêtant un caractère d'urgence et de nécessité absolue ont été délivrées.

Afin de préserver les capacités de la Suisse à faire face à l'épidémie et d'assurer les conditions permettant un approvisionnement suffisant de la population en soins et en produits thérapeutiques, le Conseil fédéral a imposé, dès le 13 mars 2020, des restrictions d'entrée extraordinaires à la frontière. Les cas d'absolue nécessité et d'intérêt public pour le pays faisaient toutefois exception.

De fait, entre mars et juillet 2020, l'office a dû suspendre le traitement de certains types de requêtes dans le domaine des étrangères et étrangers et redéployer ses activités sur les nombreuses demandes prioritaires en lien avec les domaines de la santé et de l'approvisionnement.

Dans ce contexte particulier, le télétravail a été introduit progressivement dans les secteurs n'assurant pas un service de guichet à la clientèle.

Introduire des solutions innovantes

Dans le domaine des naturalisations, les restrictions sanitaires ont conduit à l'introduction de solutions innovantes pour permettre de relancer le traitement des différentes procédures. Une alternative à l'audition classique a ainsi été mise en place (par vidéoconférence au lieu de l'audition sur site) et la prestation de serment ordinaire a été remplacée par un engagement solennel écrit de la personne admise à la naturalisation (sur la base d'une notification de la lettre de serment), dont le Conseil d'Etat prend acte. La loi sur la nationalité genevoise (LNat - A 4 05) a été modifiée en conséquence.

Suite à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2018, de la loi sur la nationalité suisse qui restreint l'accès à la procédure de naturalisation aux seul.e.s titulaires d'autorisations d'établissement (permis C), la tendance à la baisse du nombre de dépôts de dossier s'est encore confirmée en 2020 (2017: 5'789; 2018: 2'004; 2019: 2'054; 2020: 1'774).

À partir du 1er juillet 2021, un projet fédéral vise à éditer tous les titres de séjour pour les ressortissant.e.s européen.ne.s, les permis N (requérant.e.s d'asile), les permis F (personnes admises à titre provisoire) et les permis S (personnes à protéger) sous format de carte de crédit. Cette décision a pour but de répondre aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification. L'émission de ces nouveaux titres est prévue par étapes. En ce sens, l'OCPM a poursuivi, dès le 1er septembre 2021, l'émission des nouveaux permis Ci et, dès le 1er décembre 2020, des nouveaux permis B. L'édition des permis C et des permis G suivra courant 2021. Dans ce contexte, l'office a renforcé son dispositif de prise des données pour les étrangères et étrangers avec l'utilisation, dans ses locaux, de trois cabines supplémentaires, dans l'attente du futur centre cantonal de biométrie (CCB), dont la mise en exploitation est prévue pour la fin 2021.

1'774

Soit le nombre de dépôts de dossiers en vue d'une procédure de naturalisation en 2020 (contre 2'054 en 2020).



S'adapter aux besoins citoyens

La loi ouvrant un crédit d'investissement de l'715'000 francs pour la création du CCB et l'acquisition de ses équipements a été votée par le Grand Conseil le 25 juin 2020. Pour rappel, ce nouveau centre, situé hors les murs de l'OCPM et offrant des horaires d'accès adaptés aux besoins citoyens, a pour ambition d'absorber l'augmentation sensible de la volumétrie des prises de données biométriques induites par l'obligation de remplacer tous les titres de séjour pour étrangères et étrangers actuellement au format papier par des documents plus modernes et plus sûrs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'optimisation des prestations de l'OCPM, votée en 2017, les demandes d'attestations avaient été mises en ligne en 2018. En 2020, ce sont les annonces de changements d'adresse qui ont été mises en ligne, en début d'année, puis les demandes d'autorisations frontalières à fin septembre 2020. Un formulaire pour les demandes de visas a également été mis à disposition en novembre 2020. La mise en ligne des annonces de départ et des demandes d'autorisation de séjour constituent les prochains grands chantiers.

Dans le domaine de l'état civil, le canton ne compte désormais plus que dix arrondissements, à la suite du regroupement de l'office de Plan-les-Ouates avec Lancy (pour les communes de Bardonnex, Perly-Certoux et Plan-les-Ouates, Lancy) et avec Carouge (pour la commune de Troinex).

Dénoncer des dossiers

L'opération Papyrus visait à régulariser le séjour des sans-papiers remplissant les critères énoncés à l'article 31 de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) (cas de rigueur) dans le canton de Genève, selon une interprétation convenue avec le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Elle est officiellement achevée depuis le 31 décembre 2018. Toutefois le service juridique de l'office s'est vu contraint de dénoncer les dossiers laissant apparaître des doutes quant à l'authenticité ou à la véracité des documents produits pour justifier d'un séjour en Suisse.

En février 2020, l'OCPM a introduit la gratuité de l'annonce du changement d'adresse pour l'ensemble de la population résidente du canton, avec, pour corollaire, la perception d'une taxe de négligence en cas d'annonce tardive. Le nombre de recours au service juridique a sensiblement augmenté depuis novembre 2020 au motif de cette taxe (33 recours). A ce jour, aucun arrêt sur le fond (c'est-à-dire se prononçant sur la légalité ou la proportionnalité de la taxe) n'a encore été rendu par la Cour de justice.

En 2020, le service juridique de l'office a traité un total de 553 recours (y compris ceux relatifs à la taxe de négligence), soit une hausse de 24% par rapport à 2019, qui avait vu le traitement de 458 recours avec une hausse de 19% par rapport à 2018.

Par ailleurs, la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitant.e.s et d'autres registres officiels de personnes (LaLHR) proposée en 2019 et visant à autoriser les enquêtes domiciliaires (art. 7A) effectuée par l'OCPM, afin de légitimer l'action de ses enquêteurs et enquêtrices et de cadrer leur intervention, est entrée en vigueur en juillet 2020.

#suisse

#frontières



Rendre des décisions

Le projet visant à la construction et à l'exploitation d'un centre fédéral pour requérant.e.s d'asile (CFA), sans fonction de procédure, s'est poursuivi avec la clôture de la procédure d'approbation des plans au niveau fédéral qui n'a pas suscité d'opposition. Ce centre de 250 places sera érigé sur la commune du Grand-Saconnex, à horizon 2022.

L'OCPM a aussi rendu 334 décisions de renvoi (2019: 504) et a proposé 876 interdictions d'entrée en Suisse au SEM (2019: 1254). Par ailleurs, 411 expulsions judiciaires ont été prononcées par les Tribunaux pénaux genevois durant l'année 2020 (2019: 503), parmi lesquelles 153 ont été mises en œuvre (2019: 273). En outre, 137 expulsions liées à des condamnations prononcées en 2018 et 2019 ont également été effectuées.

Le premier bilan stratégique et opérationnel tiré des effets de la première vague de la pandémie a débouché sur la définition de six actions prioritaires visant à faire face à toute nouvelle crise et à adapter le fonctionnement de l'OCPM aux attentes du public (à savoir: redéfinir les prestations prioritaires, faciliter le télétravail, numériser tous les dossiers, réorganiser l'accueil du public, développer l'offre de e-démarches et introduire l'horaire à la confiance).

Enfin, un plan directeur métier a été élaboré en fin d'année. Il reprend en substance les pistes de développement évoquées plus haut et décline les objectifs sectoriels ciblés sur les usagères et usagers, les collaborateurs et collaboratrices, le management et la fiabilité du système d'information de la population géré par l'office. Il doit permettre à l'ensemble des cadres et des collaborateurs et collaboratrices de l'OCPM de disposer d'une vision claire de l'objectif commun et des différentes stratégies menées pour concourir à son atteinte.

« La loi ouvrant un crédit d'investissement pour la création du CCB et l'acquisition de ses équipements a été votée par le Grand Conseil le 25 juin 2020. Ce nouveau centre offrira des horaires d'accès adaptés aux besoins citoyens. »

#citoyenneté



Sécurité civile et armée

Au printemps 2020, compte tenu de la propagation de la COVID-19 et de la nécessité de coordonner les actions des entités engagées pour gérer la crise, le Conseil d'Etat a décidé de la mise sur pied du dispositif d'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE) et de la mobilisation de l'état-major cantonal de conduite (EMCC).

Après deux ans d'existence jalonnés d'exercices, ORCA-GE a ainsi vécu son baptême du feu. Dans le cadre de cet engagement sans précédent, l'EMCC a pleinement joué son rôle et rempli les missions qui lui ont été confiées en appui de la direction générale de la santé (DGS).

S'engager contre la pandémie

Le dispositif cantonal de la protection civile a été fortement mis à contribution pour lutter contre la pandémie de COVID-19. La protection civile genevoise effectuée en moyenne près de 9'000 jours de service par année. Dans le seul cadre de la pandémie, ce sont plus de 41'000 jours de service qui ont été effectués.

Les discussions entre les représentant.e.s des communes et le canton sur la réforme cantonale ont également repris.

Enfin, la mise en exploitation du bâtiment de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville a permis la finalisation de la remise du site des Vernets aux futurs investisseurs. Cette étape a également ouvert la voie à la libération du bâtiment de l'arsenal qui accueillera les Archives d'Etat.

Concrétiser une réforme

La réforme du dispositif cantonal de défense incendie s'est concrétisée avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP). La création d'une nouvelle structure intercommunale est ainsi formalisée, au sein de laquelle sont regroupés des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Les prochaines années seront consacrées à une mise en œuvre progressive.

#mobilisés

#réformer

« La protection civile genevoise

effectuée en moyenne près de

9'000 jours de service par année.

Dans le seul cadre de la pandémie,

ce sont plus de 41'000 jours de service

qui ont été effectués. »

#engagés



En chiffres

Protection civile	2018	2019	2020
Personnes instruites et actives	3'674	3'624	3'315
Variation			-309
Nombre de cours et écoles de protection civile	62	70	51 (891 participants)
Places protégées du canton	380'005	382'075	383'583
Variation			+1'508

Sécurité incendie et technique	2018	2019	2020
Sapeurs-pompiers volontaires	1'569	1'535	1'553
Variation			+18
Nombre de cours et écoles sapeurs-pompiers	30	35	23 (408 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés	18'989	19'363	19'710
Variation			+347

Affaires militaires	2018	2019	2020
Journées d'information aux conscrits			
Nombre de journées	46	43	19
Nombre de participants	2'194	2'125	585
Variation			-1'540
Nuitées sur les sites militaires (usage militaire)			
Caserne des Vernets	43'366	34'809	Fermée
Caserne de Meyrin-Mategnin	-	-	27'961
Variation			-
Epeisses	8'855	7'621	1'038
Variation			-6'583

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.





Impôts et finances

2020
Rapport de
Gestion



Impôts, taxes et droits

En 2020, les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont franchi une étape importante.

Le 9 septembre, le Conseil d'Etat a déposé deux projets de lois concernant la réévaluation du parc immobilier: le projet de loi 12773 sur l'évaluation fiscale des immeubles (LEFI) (D 3 10) et le projet de loi 12774 sur l'évaluation fiscale des immeubles agricoles et sylvicoles (LEFIAS).

Ces projets de lois visent à revoir l'évaluation fiscale des villas et des propriétés par étage (PPE) conformément aux principes prévus par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

Le PL 12773 prévoit de rapprocher autant que possible les évaluations fiscales des villas et PPE de leur valeur vénale. Il permet ainsi de remédier à la situation d'inégalité de traitement qui prévaut actuellement. Des mesures d'accompagnement sont prévues afin d'atténuer l'augmentation de la charge fiscale.

Ces mesures comprennent une déduction sociale fixée en fonction du revenu du contribuable, ainsi qu'une baisse linéaire du barème de l'impôt sur la fortune à Genève, qui est le plus élevé de Suisse. Elles seront en partie financées par une modification de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI), lequel porte sur un gain effectivement réalisé, contrairement à la réévaluation.

Par ailleurs, les immeubles affectés à l'agriculture ou à la sylviculture ne sont pas impactés par la loi et continueront d'être évalués à leur valeur de rendement. Le Grand Conseil a renvoyé ces projets de lois à la commission fiscale en octobre 2020.



12773

Comme le projet de loi 12773, qui vise à rapprocher autant que possible les évaluations fiscales des villas et propriétés par étage (PPE) de leur valeur vénale.



Préserver le service public

L'initiative populaire 172 intitulée «Zéro perte: Garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois» a été acceptée le 27 septembre 2020 à une très courte majorité en votation populaire. Ce texte a modifié, à compter d'octobre 2020, la Constitution de la République et canton de Genève. Il prévoit que l'Etat agisse en faveur de la réduction de la concurrence fiscale intercantonale tout en préservant le service public.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté divers projets de lois du Conseil d'Etat relatifs à la mise en œuvre du droit fiscal fédéral harmonisé. Il s'agit de la loi 12527 (déduction des frais d'entretien d'immeubles), de la loi 12548 (révision de l'impôt à la source), de la loi 12570 (calcul de la réduction pour participation pour les banques d'importance systémique), de la loi 12666 (exonération des personnes morales poursuivant des buts idéaux) et de la loi 12755 (commissions de courtage immobilier et formation continue).

#harmoniser

#égalité

« Le PL 12773 permet de remédier à la situation d'inégalité de traitement qui prévaut actuellement.

Des mesures d'accompagnement sont prévues afin d'atténuer l'augmentation de la charge fiscale. »

#remédier

Production et perception des impôts

Dès la mi-mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a conduit le Conseil d'Etat à valider un train de mesures exceptionnelles au plan fiscal. Ces mesures ont concerné tant les entreprises que les particuliers. Elles visaient à alléger temporairement la charge financière des contribuables et les démarches fiscales. Le délai de dépôt des déclarations fiscales 2019, ainsi que celui des demandes de rectifications d'impôt à la source, ont été prolongés du 31 mars au 31 mai 2020. La procédure de modification d'acomptes a été assouplie. Enfin, un taux d'intérêt à 0% a été adopté sur les sommes impayées jusqu'au 31 décembre 2020.

Le 2 janvier 2020, l'administration fiscale cantonale (AFC) avait ouvert ses portes au public sur un hall rénové et de nouveaux guichets après plus de 12 mois de travaux. Ce nouvel écrin et la meilleure gestion des files d'attente avaient gagné la satisfaction des contribuables. Toutefois, en mars, les mesures sanitaires rendu nécessaire l'arrêt de la réception du public pendant 8 semaines d'affilée. L'AFC s'est organisée dans l'urgence pour maintenir ses prestations prioritaires de taxation et de recouvrement de l'impôt. Elle a généralisé le télétravail tout en assurant le contact avec les contribuables et en organisant des actions de communication ciblées.

Poursuivre le recouvrement

Malgré les circonstances exceptionnelles, le bilan de l'année 2020 est globalement positif. En effet, plus de 90% des taxations de l'année fiscale n-1 ont été notifiées aux personnes physiques. En ce qui concerne les personnes morales, en raison du décalage de l'entrée des déclarations, ce taux a atteint 81,2%. Ainsi, l'objectif global de 85% de taxations de l'année fiscale n-1 est atteint.

Le processus de recouvrement a été poursuivi, assurant la trésorerie utile au fonctionnement de l'Etat de Genève. La mise en application de réformes fiscales touchant, d'une part les entreprises (RFFA), d'autre part l'impôt à la source, a été menée à bien. Pour le volet RFFA, les formulaires de déclaration, les outils de déclaration en ligne, les guides de déclaration et les applications de taxations de l'AFC ont été adaptés. Concernant l'impôt à la source, l'AFC s'est chargée d'assurer l'application, dès le 1er janvier 2021, des nouvelles modalités des lois fédérale et cantonale sur l'impôt à la source.



Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-I ⁽¹⁾	305'358	309'995	314'670
Dossiers notifiés de la période fiscale N-I ⁽¹⁾	278'636	271'801	281'526
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	296'078	307'172	312'908

⁽¹⁾ Par exemple, période fiscale 2019 pour l'année civile 2020.

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2019 (taxations faites durant l'année 2020) a augmenté d'environ 3,7% par rapport à la période fiscale précédente (+1'323 contribuables). En cinq ans, l'augmentation s'élève à environ 17,8% (+5'627 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-I ⁽¹⁾	34'676	35'849	37'172
Dossiers notifiés de la période fiscale N-I ⁽¹⁾	26'924	30'254	29'589
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	33'081	37'292	34'385

⁽¹⁾ Par exemple, période fiscale 2019 pour l'année civile 2020.

Imposition selon la dépense

Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2015, 2016 et 2017, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes entrées en force.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention (CHF)*	Assiette moyenne par contribuable (CHF)
2015	636	361'825'120	568'907
2016	607	357'666'200	589'200
2017	592	404'949'858	679'450

* Pour rappel, le montant imposable est déterminé, notamment, sur la base des dépenses effectives mondiales du contribuable.



Octroyer des allègements

Les allègements fiscaux, prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM, sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat. Il vise à favoriser l'implantation et la création de nouvelles entreprises pouvant substantiellement contribuer à l'économie du canton par le biais d'investissements et d'emplois.

Les allègements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit, en effet, de ne pas provoquer de distorsions de

concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allègements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situer dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève.

L'apport à l'économie locale lié aux allègements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

En 2020, cinq allègements fiscaux ont été octroyés. Ils concernent trois sociétés actives dans le secteur «autres services», ainsi que deux sociétés dans le secteur «quartier général». Durant l'année, l'administration fiscale a par ailleurs reçu sept nouvelles demandes d'allègements. Un allègement accordé antérieurement a été révoqué. Entre 2016 et 2018, les différentes sociétés ayant bénéficié d'un allègement fiscal se répartissent dans les secteurs d'activités suivants:

Secteur d'activités	2016	2017	2018
Production	7	6	7
Quartier général	11	12	15
Start-up	15	12	13
Autres services	0	0	2
Total	33	30	37

⁽¹⁾ Par exemple, période fiscale 2019 pour l'année civile 2020.



Données effectives relatives aux sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal

Année fiscale	2016	2017	2018
Nombre de sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal	33	30	37
Nombre de collaborateurs employés par les sociétés concernées	6'719	6'458	6'652
Masse salariale versée	947'487'937	921'570'953	989'983'935
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée ⁽¹⁾	85'273'914	82'941'386	89'098'554
Impôts générés par les sociétés ⁽²⁾	150'439'749	128'903'055	138'865'914
Impôts exonérés au niveau des sociétés ⁽³⁾	74'883'691	76'297'976	81'424'920

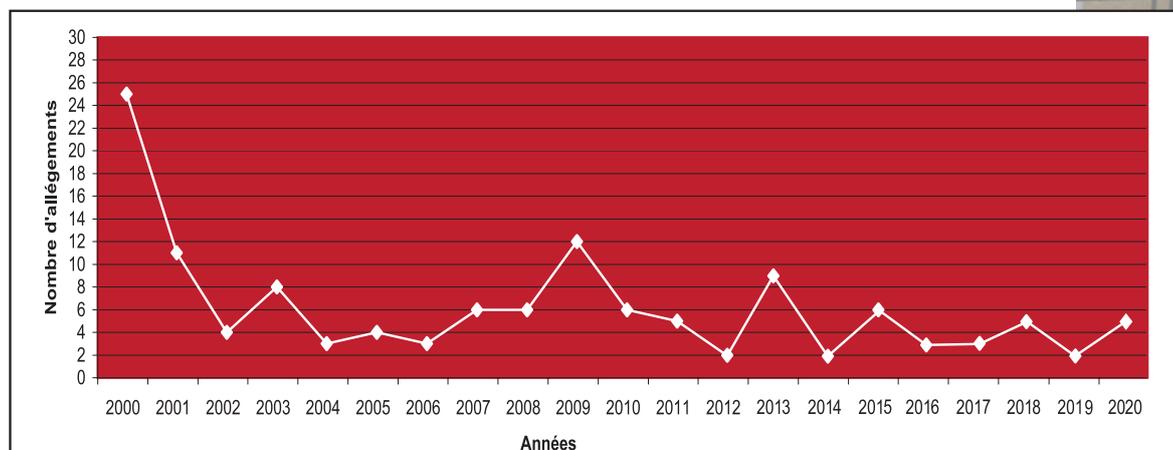
⁽¹⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale versée. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaire) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

⁽²⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

⁽³⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

NB : Il convient de relever que les données figurant dans le tableau ci-dessus concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allègement partiel (allègement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Historique



Suivi global des sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal depuis 1996

Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allègement	Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.20	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mises en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1996	13	7 (54%)	1		1	1	2	1
1997	24	8 (33%)	5	2	4		3	2
1998	12	6 (50%)	1		2		2	1
1999	28	11 (39%)	1	2	7	1	4	2
2000	24	15 (63%)	2	3	1		2	1
2001	11	3 (27%)		1	2	1	4	
2002	4	2 (50%)			1		1	
2003	8	5 (63%)	2					1
2004	3	2 (67%)					1	
2005	4	4 (100%)						
2006	3	3 (100%)						
2007	6	4 (67%)	1				1	
2008	6	3 (50%)	2				1	
2009	11	9 (82%)	1				1	
2010	6	4 (67%)	2					
2011	5	3 (60%)			1		1	
2012	2	2 (100%)						
2013	9	8 (89%)			1			
2014	2	2 (100%)						
2015	6	5 (83%)	1					
2016	3	3 (100%)						
2017	2	2 (100%)						
2018	5	5 (100%)						
2019	2	2 (100%)						
2020	5	5 (100%)						
Total	204	123	19*	8**	20	3	23	8

A = avant la fin de la période de claw-back

B = après la fin de la période de claw-back

* sur les 19 sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de claw-back, 9 l'ont fait pour un autre canton suisse et 10 pour l'étranger

** sur les 8 sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de claw-back, 7 l'ont fait pour un autre canton suisse et 1 pour l'étranger

NB: La classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allègement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au Registre du commerce.

NB : le présent tableau est à jour à fin 2020

Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à plus de 11,9 milliards de francs en 2020.

Recouvrement des créances	2018	2019	2020
Rappels de paiement	88'947	115'031	111'905
Sommations de payer	69'208	90'737	86'896
Réquisitions de poursuite	44'587	43'968	43'957
Réquisitions de continuer la poursuite	32'344	33'392	33'142
Réquisitions de vente	1'612	1798	1'585
Requêtes en mainlevée d'opposition	1'939	2'383	2'196
Procès-verbaux de saisie	9'501	12'887	12'085
Séquestres	300	296	218

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2018	2019	2020
Nombre d'inscrits au rôle IS	186'663	180'624	185'883
Quasi-résidents	12'622	13'507	N/C ⁽¹⁾
Nombre de rectifications traitées	74'205	88'026	72'454

⁽¹⁾ Les quasi-résidents 2020 ne seront connus qu'au 1^{er} trimestre 2021.

Contrôle fiscal

Les activités de contrôle, en nombre de dossiers clos, se caractérisent en 2020 par une croissance de +6%.

Le nombre de dénonciations spontanées déposées en cours d'année a continué de diminuer par rapport aux années précédentes. Cette situation a permis de poursuivre le traitement des dossiers en stock qui s'élevait à 4'206 cas à fin 2020.

	2018	2019	2020
Dossiers clos durant la période	5'135	6'044	6'427

Dénonciations spontanées	2018	2019	2020
Nombre de dénonciations spontanées enregistrées	6'490	1'464	921

Droits d'enregistrement	2018	2019	2020
Nombre d'actes déposés	26'592	28'233	29'075

Droits de succession	2018	2019	2020
Dossiers de succession ouverts	3'577	3'635	4'628
Successions clôturées car considérées déficitaires	596	612	624

Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Le niveau de la dette financière à fin 2020 s'établit à 12,84 milliards soit une hausse par rapport à l'année précédente de 1 milliard. Cette augmentation correspond au versement effectué en 2020 à la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG). Comme cela était prévu, l'Etat a profité des taux d'intérêts bas pour verser ce premier montant anticipé de 1 milliard à la CPEG. Pour rappel, cette recapitalisation fait suite à un vote de la population genevoise en mai 2019.

L'endettement moyen (moyenne de la somme des emprunts en fin de chaque mois) s'établit, quant à lui, 12,1 milliards de francs. C'est sur ce montant qu'est calculé le premier seuil du frein à l'endettement prévu dans la loi sur la gestion administrative et financière (LGAF) qui se déclenche lorsque l'endettement moyen annuel dépasse 13,3 milliards.

Depuis 2014, après des années de croissance spectaculaire, la dette a progressivement baissé. La gestion de la dette en 2020 s'est inscrite dans la continuité du cadre de gestion reconduit depuis plusieurs années. L'objectif budgétaire de contenir le taux moyen de la dette au-dessous de 1,30% en 2020 a été atteint (1,21%).

Le canton a pu continuer à bénéficier de refinancements à court terme à des taux négatifs et a su profiter du niveau des taux d'intérêts toujours très bas. Le canton a levé en 2020 au total 1,925 milliard de francs sur le marché des capitaux suisse, un montant record, qui était destiné notamment à la recapitalisation de la CPEG et au refinancement des emprunts arrivant à échéance en 2020.

Participer à la compensation des cas de rigueur

La facture nette de la péréquation financière intercantonale pour l'année écoulée s'est élevée à 275 millions de francs, en baisse d'environ 25 millions de francs par rapport à 2019. La contribution de Genève à la péréquation des ressources atteint 379 millions de francs. Le canton participe également à la compensation des cas de rigueur, pour un montant de 4,9 millions de francs. S'agissant des revenus, la compensation des charges excessives socio-démographiques totalise 109 millions de francs.

L'année 2020 a été caractérisée par l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation. Du côté de la péréquation des ressources, notre canton a bénéficié de la baisse de la dotation minimale garantie à 87,7% pour les cantons dont le potentiel de ressources avant péréquation n'excède pas 70 points. Pour mémoire, en 2019, l'indice après péréquation du Jura, le canton présentant le potentiel des ressources le plus faible, s'était établi à 88,2%. Au terme de la période transitoire, en 2022, la valeur cible sera fixée à 86,5%. D'autre part, Genève a profité de l'augmentation de la contribution de la Confédération jusqu'au maximum prévu par la Constitution. Au total, la contribution de notre canton a diminué de 20 millions de francs.

2

Le canton de Genève demeure le deuxième contributeur au titre de la péréquation des ressources, le troisième contributeur net de la RPT et le seul canton romand.

Contribuer à la péréquation des ressources

En ce qui concerne la compensation des charges excessives socio-démographiques, l'augmentation de 5,4 millions de francs en faveur de notre canton s'explique principalement par les évolutions de l'indice de pauvreté dans les cantons de Soleure et de Zurich. A noter que, pour la première fois, le canton de Zurich ne recevra pas de compensation au titre des charges excessives liées à la structure de la population. Cela implique que les fonds alloués à ce titre sont partagés entre un nombre réduit de cantons. Enfin, il convient de rappeler que ce n'est qu'en 2021 qu'une partie des fonds fédéraux libérés par la réforme seront alloués à la compensation des charges socio-démographiques.

En 2020, aucun canton n'a changé de statut. Le nombre de cantons bénéficiaires reste donc identique à celui de 2019, soit 19 cantons. Genève demeure le deuxième contributeur au titre de la péréquation des ressources, le troisième contributeur net de la RPT et le seul canton romand.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

#gestion

#contribuer

« Le canton a pu continuer

à bénéficier de refinancements à court terme

à des taux négatifs et a su profiter du niveau des taux

d'intérêts toujours très bas. Le canton a levé en 2020

au total 1,925 milliard de francs

sur le marché des capitaux suisse,

un montant record. »

#refinancer

K

Santé

2020
Rapport de
Gestion

Crise COVID-19

L'année 2020 a été entièrement marquée par la pandémie de la COVID-19 et sa gestion. Cette dernière a bouleversé les trois politiques publiques K01, K02 et K03 puisqu'elle a touché massivement le fonctionnement des institutions subventionnées (K01), bousculé la planification sanitaire par la réquisition à deux reprises des cliniques privées (K02) et qu'elle a vu la création ex nihilo d'une nouvelle entité sanitaire de lutte contre la propagation du virus au sein de la direction générale de la santé (K03).

A partir de fin février, le fonctionnement de la direction générale de la santé (DGS) est passé en mode de gestion de crise. Une task-force a été créée autour du conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité de l'emploi et de la santé (DSES), réunissant notamment le directeur général de la santé, le médecin cantonal, le chef d'état-major ORCA et des représentants.e.s de l'état-major départemental. La coordination entre experts médicaux s'est faite au niveau du service du médecin cantonal (SMC). La DGS et les experts des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont assuré l'information et le reporting nécessaires aux décisions du Conseil d'Etat. Au niveau hospitalier, la stratégie retenue a été de centraliser toutes les ressources du canton, de transformer les HUG en hôpital presque exclusivement réservé pour les cas COVID pour les soins aigus et de dériver les autres cas sur les cliniques. Le dispositif ORCA a été mobilisé en appui à la DGS, complètement au printemps, puis plus partiellement à l'automne lors de la seconde vague.

Dans un premier temps, la cellule d'enquête d'entourage et de suivi des personnes à l'isolement a été montée à la DGS avec des

ressources internes à l'Etat (DGS et DIP). Cette cellule a ensuite fait l'objet d'un fort rattachement sur le plan des ressources humaines, qui a augmenté au fil des mois pour atteindre une organisation cible de quelque 250 personnes. Plusieurs demandes de crédits supplémentaires ont dû être déposées tant au bénéfice des institutions de soins que de la DGS. De très nombreux défis ont dû être relevés : organisation des centres de tests, introduction des tests rapides, organisation de différents modes de travail de la cellule en fonction du nombre de cas, recrutement et engagement de centaines de personnes, développement d'outils des systèmes d'information, organisation des locaux, organisation du management, coordination des hospitalisations, formalisation de la stratégie de lutte contre le virus et des mesures à prendre, mise en place des lignes vertes et des boîtes d'information, organisation de la communication et de l'information, près de 80 modifications d'arrêtés, organisation de l'opération de vaccination, etc.

La gouvernance de cette crise est passée dès l'été à un comité de pilotage réunissant la présidence, la chancellerie, le DSES et ses services ainsi que le chef d'état-major ORCA. Les réunions ont été quotidiennes puis bihebdomadaires.

Au total en 2020, près de 41'000 Genevois.e.s ont été touché.e.s par la COVID et 650 en sont décédé.e.s. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été testées et plusieurs dizaines de milliers mises en quarantaine.

Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

De multiples actions ont été entreprises en faveur des EMS, mais aussi des proches aidants, des collaborateurs du réseau de soins ou encore des soins palliatifs. Les HUG et l'imad ont par ailleurs adapté leur activité en fonction de la crise sanitaire.

Encadrer les personnes âgées

La troisième année du contrat de prestations 2018-2021 pour les 54 EMS s'achève. En 2020, l'écart du prix de pension à la charge des résident.e.s est de 70 francs entre le prix le plus bas (195 francs) et le prix le plus haut (265 francs). Le projet de loi en matière de sous-traitance et d'externalisation de prestations socio-hôtelières dans les EMS suit le parcours parlementaire.

Le secteur des EMS a poursuivi sa participation au groupe de travail intercantonal romand en vue de changer d'outil d'évaluation des soins requis de longue durée et d'améliorer la cohérence dans le réseau de soins (HUG, soins à domicile, EMS). Il a participé aux groupes de travail nationaux en lien avec le financement des soins de longue durée et le recalibrage des instruments mesurant le temps de soins requis pour les résident.e.s.

L'accompagnement des projets de construction de structures intermédiaires s'est poursuivi. Les projets d'IEPA à l'horizon 2023 couvriront largement les besoins estimés. En 2020, le nombre de logements s'élevait à 1'678 (179 de plus qu'en 2019). Le foyer de jour Le Relais de Vessy, spécialisé dans la prise en charge de personnes atteintes de troubles cognitifs, a ouvert à l'automne. Sis à l'EMS La Maison de Vessy, il est exploité par l'association Alzheimer Genève (12 places). L'IEPA « Guy Björkman », exploité par l'imad, a ouvert mi-novembre (64 logements). La structure intergénérationnelle de l'Adret, exploitée par l'association des EMS de Lancy, a été inaugurée à la fin de l'été (8 lits UATR, 115 logements IEPA, une organisation d'aide et de soins à domicile (OASD) et d'autres services et prestations à la personne).

Une task force COVID-19 soins à domicile a été créée pour renforcer le partage de bonnes pratiques et la coordination au sein des OASD. Le traitement du financement résiduel des soins à charge du canton a débuté et se poursuivra en 2021.

Une structure pilote de « Maison de santé » a démarré à Lancy en septembre 2020. Une deuxième est à l'étude aux Eaux-Vives, en collaboration avec l'association des médecins du canton de Genève (AMGe). Le déploiement d'un concept sur plusieurs sites pour améliorer et faciliter la coordination des soins et éviter des hospitalisations inutiles est prévu d'ici 2024.

Lancé dans le reste du canton, le déploiement du dispositif COGERIA sera progressif jusqu'à fin 2023, sur la base d'une convention signée par les partenaires concernés et accompagnée par un comité de pilotage, un comité de gestion et une équipe de coordination des soins.

Un projet de ligne téléphonique cantonale d'urgences pédiatriques a débuté à l'automne. Mené par la direction générale de la santé, l'AMGe et les associations des pédiatres genevois.e.s, il proposera des consultations urgentes dans les cabinets de ville pour diminuer l'engorgement des urgences pédiatriques des HUG.

Une réflexion a débuté sur les flux et la coordination des placements en EMS des patient.e.s en attente aux HUG et à domicile (mise en place d'une structure cantonale dédiée).



70

En francs, l'écart du prix de pension à la charge des résidents entre le prix le plus bas (195 francs) et le prix le plus haut (265 francs).

Soutenir les proches aidants

Un poste de déléguée cantonale aux personnes proches aidantes a été créé pour déployer les actions du programme, dont la relève à domicile en 2021. La journée intercantonale des proches aidants (30 octobre) a eu lieu sous forme d'édition virtuelle, contexte sanitaire oblige. Des témoignages vidéo de proches aidants et l'édition d'une bande dessinée ont dynamisé une campagne digitale ciblant différents publics.

Elaborer le Plan Alzheimer

2020 a vu l'élaboration d'un plan de formation pour les collaborateurs et collaboratrices du réseau de soins, qui sera présenté au premier semestre 2021. Le projet pilote de plateforme médico-sociale cantonale de repérage, d'information et de coordination a été intégré au projet COGERIA. Le projet de soins anticipé promouvant les directives anticipées et le choix du représentant thérapeutique a abouti.

Démarrer le programme de développement des soins palliatifs

Le programme cantonal de développement des soins palliatifs 2020-2023 a démarré en septembre 2020 avec la mise en place d'un groupe d'accompagnement et de cinq groupes de travail. La DGS, en collaboration

avec les HUG et Palliative Genève, a organisé le 14 octobre 2020 la deuxième journée mondiale des soins palliatifs-Genève, avec une émission sur Leman Bleu.tv, un débat sur la situation à Genève et la projection d'extraits du film « Le paradis des soins palliatifs existe-t-il ? », aussi diffusé intégralement au cinéma fin octobre.

Consulter les partenaires sur la coordination du réseau de soins

Le projet de règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile a fait l'objet d'une consultation auprès des principaux partenaires et a été présenté à la commission de coordination du réseau de soins. Il sera remis au Conseil d'Etat pour adoption et entrera en vigueur en même temps que la loi.

La loi accordant des indemnités et des aides financières annuelles d'exploitation à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2020 à 2023 a été publiée dans la FAO le 17 juillet 2020.

Subventionner les EMS

En 2020, le canton a versé 139'805'722 francs de subvention directe aux 54 EMS pour 4'125 lits de long-séjour disponibles au 31 décembre. Un crédit supplémentaire COVID-19 de 2'742'943 francs a également été versé au titre des surcoûts engendrés par la pandémie.

« En 2020, le canton a versé 139'805'722 francs de subvention directe aux 54 EMS pour lits de long-séjour disponibles au 31 décembre. Un crédit supplémentaire COVID-19 de 2'742'943 francs a également été versé au titre des surcoûts engendrés par la pandémie. »

#soutenir

Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées Hôpitaux universitaires de Genève

L'année 2020 a été une année empreinte de multiples défis pour les HUG et plus globalement pour la santé publique, en raison de la COVID-19 et de l'afflux de patient.e.s, particulièrement au second semestre 2020.

En 2020, plus de 3'500 malades de la COVID-19 ont été hospitalisés aux HUG. Dans ce contexte, la collaboration avec les cliniques privées, l'imad et les établissements médico-sociaux (EMS), sous la surveillance du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), a été particulièrement soutenue.

Dès janvier, un dispositif spécial de conduite et de coordination a été mis sur pied pour gérer la situation. Des lignes directrices ont été définies sur la base du plan de sécurité et de continuité des HUG. L'un des principaux outils de ce système a été la cellule de crise assurant une veille et une rapide prise de mesures correctives nécessaires avec l'objectif de garantir des soins de qualité à la population. Parallèlement, une cellule de coordination et de suivi de situation a centralisé sept jours sur sept les informations pertinentes mises à la disposition de la cellule de crise.

Différents mécanismes ont été mis en place en un temps record :

- Les activités et structures ont été réorganisées (transformation de l'hôpital et aménagement des infrastructures existantes, renforcement de la télémédecine HUG@home).
- Les services d'appui et de logistique se sont adaptés (approvisionnement en équipements médicaux, gestion des

déchets, traitement du linge, mais aussi adaptation des systèmes d'information pour faire évoluer les outils, renforcer les installations et équipements et contribuer à la gestion des accès et visites).

- Les patient.e.s ont été pris en charge (protocoles thérapeutiques appliqués, développement d'outils de prescription et simplification de la documentation, formation du personnel).
- Les ressources humaines ont été gérées (recrutement, réaffectations, augmentation de taux d'activité, télétravail, prévention des infections, dépistage, etc.). Afin de faire face à la situation exceptionnelle, les équipes ont été renforcées et près de 700 personnes sont venues en appui (retraité.e.s, intérimaires, etc.).
- La communication a été renforcée, qu'elle soit interne (diffusion d'un grand nombre de vidéos, publications et actualités sur Intranet), externe (site web dédié, vidéos FAQ et reportages photographiques sur les réseaux sociaux, campagne d'affichage et information) ou relative aux relations médias.

#étudier #soigner

3'500

Soit le nombre de malades hospitalisés aux HUG en raison de la COVID-19 en 2020.

Adapter l'activité hospitalière

Lors du premier épisode épidémique, l'ordonnance du 13 mars 2020 a marqué l'arrêt de toute l'activité hospitalière élective et ambulatoire, entraînant une perte conséquente de volume. A l'automne, la situation s'est de nouveau dégradée avec une accélération de la circulation du virus dès la mi-octobre jusqu'à un dernier pic, mi-novembre, de plus de 700 hospitalisations COVID, contre plus de 480 au plus fort de la première vague épidémique. La décision cantonale de faire des HUG le seul hôpital COVID a conduit l'hôpital à mettre en place au printemps un dispositif adéquat pour lui permettre de délivrer ses prestations de soins tout en accueillant les patients atteints de la COVID-19.

Les volumes d'hospitalisation de patient.e.s atteints du virus n'ont pas pu compenser la baisse des hospitalisations des patient.e.s non-COVID. De manière générale, l'évolution de l'activité stationnaire est en diminution en nombre de cas par rapport à 2019. Cette diminution est surtout constatée en soins aigus en chirurgie, en médecine et en neurosciences. L'arrêt des consultations ambulatoires de mi-mars à fin avril a eu un impact négatif sur les volumes ambulatoires hors dépistage pour la COVID-19. Par ailleurs, les mesures contre le coronavirus telles que la recommandation au télétravail ou la contrainte d'observer une quarantaine lors de retour de certains pays étrangers ou l'interdiction de manifestations et rassemblement ont limité la mobilité de la population. Cette sédentarité a fait diminuer le nombre d'entrées aux urgences lors de la première vague.

Des centres de dépistages ont été mis en place. L'année 2020 a vu une montée en puissance du dépistage de la COVID-19 aux HUG avec un seul centre de dépistage lors de la première vague contre cinq centres en fin d'année. Lors de la première vague, 150 tests ont été effectués en moyenne par jour contre 515 lors de la deuxième. Au plus fort de chacune des deux vagues, les HUG ont effectué respectivement 450 et 986 tests journaliers.

Répondre aux objectifs en matière de construction

Par ailleurs, la validation fin 2020 par le Conseil d'administration du schéma directeur immobilier (planification 2020-2040 de la construction et de la rénovation des bâtiments hospitaliers) établit les objectifs stratégiques auxquels les projets de rénovation et de construction devront répondre.

Les premiers projets du schéma directeur immobilier ont été mis en œuvre :

- Le projet d'Extension du bloc opératoire OPERA (EXTOP) a été finalisé dans le respect du budget de 15,6 millions de francs et du planning. La pandémie a cependant induit un retard de huit semaines de l'ouverture des blocs.
- Le projet de rénovation et de réorganisation des urgences (PRRU) a été entièrement redéfini afin de répondre aux nouvelles exigences issues de la pandémie notamment de séparation des flux de malades. La planification globale de ce projet complexe d'une durée de trois ans a été préservée. La première des neuf étapes de ce projet a été livrée en mai, la seconde sera finalisée début 2021.
- La construction de la Maison de l'Enfant et de l'Adolescent (MEA) a débuté et s'étalera jusqu'en 2023.
- L'autorisation de construction du projet Beau-Séjour 22-24 – centre de chirurgie ambulatoire et transfert du service d'ophtalmologie est en cours d'instruction. Le chantier démarrera au second semestre 2021.

En complément, des travaux de rénovation et d'entretien ont été réalisés. La loi L12464 (crédit renouvellement et subvention 2020-2024) a permis d'initier une cinquantaine de projets d'un budget de 28 millions de francs. Malgré des contraintes budgétaires importantes ne permettant pas de remédier à l'obsolescence de l'ensemble du parc immobilier, ces investissements permettent de maintenir en fonctionnement les bâtiments existants, de fiabiliser les installations techniques ainsi que de soutenir l'institution dans sa transformation.

#synergies

Moderniser le parc d'équipements

Pendant cette première année de la loi L12464, les HUG ont également poursuivi le remplacement et la modernisation de leur parc d'équipements pour un montant total de 13,8 millions de francs. En lien avec l'évolution des technologies, cela a concerné par exemple:

- dix échographes dans différentes unités de soins;
- un système d'assistance aux gestes chirurgicaux d'orthopédie;
- un système d'imagerie interventionnelle au bloc opératoire;
- quatre laveurs désinfecteurs avec convoyage automatique pour la stérilisation.

Répondant au même objectif de prise en charge optimale des patient.e.s, deux plateaux médico-techniques d'envergure ont été finalisés avec :

- la mise en service des équipements du projet EXTOP (Extension du bloc opératoire OPERA) comprenant tout le matériel de cinq salles d'opérations et des locaux annexes de préparation des patient.e.s et de stockage;
- la mise en production de la numérisation des lames de pathologie comprenant deux scanners et les logiciels d'analyses et de traitements d'images (incluant l'intelligence artificielle) et les postes de travail nécessaires pour le nouveau flux de travail.

Suite à la pandémie, le parc d'équipements a dû être adapté en conséquence, pour un montant d'environ six millions de francs inclus dans le projet de loi (PL) complémentaire. Ces adaptations concernent plus particulièrement les unités de soins intensifs et soins intermédiaires ainsi que les laboratoires, mais également les unités de réadaptation et de gériatrie. Les plateaux techniques ont également évolué tout au long de la crise en fonction des besoins médico-soignants. Il a fallu adapter le parc d'équipements principalement en respirateurs, moniteurs hémodynamiques, appareils de perfusion (médicaments et nutrition) ainsi qu'en automates de laboratoires (gazomètre, tests PCR et sérologie).

Favoriser la recherche

Les équipes de recherche des HUG, en collaboration avec celles de l'UNIGE, ont lancé plus de 80 études pour mieux connaître et comprendre le nouveau virus et pour trouver de nouveaux traitements. L'un des aspects positifs de cette crise a été le renforcement de certaines activités, en particulier celles menées au sein du centre de recherche clinique, ainsi qu'une certaine stimulation et émulation entre les équipes.

Se positionner en référence

Le centre de l'innovation des HUG est devenu une référence en la matière, que ce soit en Suisse ou au-delà des frontières helvétiques. Catalyseur de changement et de démarches participatives, il contribue à la transformation des HUG grâce à sa mission qui permet d'identifier et d'activer les meilleures idées, de fournir un appui méthodologique et technique pour le développement de projets innovants.

« Les équipes de recherche des HUG, en collaboration avec celles de l'UNIGE, ont lancé plus de 80 études pour mieux connaître et comprendre le nouveau virus et pour trouver de nouveaux traitements. »

Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

IMAD

Gestion de la crise sanitaire

Durant cette année marquée par la crise sanitaire, l'imad a tout à la fois créé des dispositifs permettant de prendre en charge les personnes touchées par la COVID-19 et poursuivi la délivrance et le développement de ses prestations de maintien à domicile.

Dès février, une gouvernance de crise a été mise en place pour répondre à plusieurs défis: protéger la santé des patient.e.s et des collaborateurs, établir des priorités entre les prestations à fournir et assurer la continuité de leur délivrance, créer de nouvelles prestations en fonction de l'évolution de l'épidémie, procéder à une réorganisation des équipes et assurer une coordination étroite avec les partenaires du réseau santé-social et les communes.

A cette fin, l'imad a mis sur pied sept cellules de crise au sein de l'institution et a participé à la cellule cantonale de gestion de la crise. Les dossiers de plus de 10'000 patient.e.s ont été étudiés pour prioriser les prestations et des plans de protection de la patientèle et des collaborateurs ont été élaborés.

Être un rempart à l'épidémie

En collaboration avec les HUG, les médecins prescripteurs et les partenaires du réseau, l'imad a conçu un itinéraire de prise en charge des patient.e.s en mettant sur pied trois dispositifs spécifiques, remparts à l'épidémie et permettant de soulager les structures hospitalières :

- l'équipe InterCo a assuré le dépistage de la COVID-19 à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer ou lors de situation de clusters dans des établissements tels que les EMS (1'443 personnes testées) ;
- l'équipe COVIDhome a pris en charge à domicile les personnes infectées par la COVID-19 en leur prodiguant des soins infirmiers et des soins de base (460 personnes prises en charge) ;
- l'équipe Covimad a coordonné la phase interprofessionnelle de réadaptation des personnes post-COVID-19, de retour à leur domicile après un séjour à l'hôpital ou à l'issue d'un suivi de la maladie à domicile (403 personnes prises en charge).

Dès le 28 décembre, l'imad a procédé aux premières vaccinations sur le canton de Genève.

Assurer le lien social et sécurité

Durant la phase de semi-confinement, l'imad est aussi intervenue afin de maintenir le lien social et de s'assurer notamment que les personnes âgées vulnérables étaient dans une situation nutritionnelle satisfaisante en élaborant et livrant des repas dont le nombre a augmenté de 60% (jusqu'à 15'000 repas livrés par semaine).

Au sein des 26 immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et des 2 unités d'accueil temporaires de répit (UATR), les activités communes ont été remplacées par des prestations individuelles (services de repas en appartement, soutien psychologique, etc.), pour éviter des situations de clusters.

En 2020, l'imad a délivré des prestations auprès de plus de 18'000 client.e.s et développé ses prestations notamment dans le domaine de la prise en charge des personnes fragiles (COGERIA), de la santé mentale et du partage de données numériques avec ses partenaires (eCarnet).

15'000

Soit le nombre de repas livrés par semaine au pic de la crise. Le rôle de l'imad a été de maintenir le lien social et de s'assurer notamment que les personnes âgées vulnérables étaient dans une situation nutritionnelle satisfaisante.

#lien

#soutenir

« Les dossiers de plus de 10'000 patients ont été étudiés pour prioriser les prestations et des plans de protection de la patientèle et des collaborateurs ont été élaborés. »

#aider

Régulation et planification sanitaire

Les projets de santé numérique et la surveillance des professionnel.le.s et institutions de santé ont notamment mobilisé la DGS en 2020.

Renforcer la collaboration en matière de santé numérique

Fin 2020, la DGS a lancé un comité avec des représentant.e.s de toutes les institutions membres de la commission cantonale du réseau de soins (CCRS) afin d'optimiser la coordination des projets de santé numérique dans le canton de Genève. Ce comité cantonal eHealth a notamment pour vocation de créer une plateforme d'échanges entre les institutions de santé et la DGS autour des projets de santé numérique et de faciliter le passage de MonDossierMedical.ch à CARA.

S'adapter au nouveau financement hospitalier

Une nouvelle liste hospitalière est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Pour sa partie relative aux soins aigus, cette liste se fonde sur le modèle de groupe de prestations pour la planification hospitalière (GPPH), déjà utilisé dans la quasi-totalité des cantons. L'entrée en vigueur de cette nouvelle liste est allée de pair avec un nouveau mode de financement ne prévoyant plus d'enveloppe globale pour les établissements inscrits, mais un paiement à la prestation. Ce mode de financement plus souple et plus proche de l'activité réelle des établissements a notamment contribué à faciliter les aspects financiers de la réquisition des cliniques privées.

Constater les réserves des assureurs

L'augmentation des primes moyennes cantonales annoncée pour 2021 est modérée: +0,2% pour les adultes, +0,5% pour les jeunes adultes et -0,1% pour les enfants. Comme chaque année, il est particulièrement difficile de comprendre selon quels critères l'OFSP accepte ou refuse les primes proposées par chaque assureur. Les informations communiquées aux cantons relatives aux comptes des assureurs demeurent lacunaires.

Les années 2018 et 2019 ont été particulièrement rentables pour l'assurance-maladie obligatoire dans le canton de Genève. Le résultat net, tous assureurs confondus, a été de 97 millions en 2018, et de 80 millions en 2019. Les réserves accumulées par les assureurs ont augmenté et représentent, au 1er janvier 2020, près de 11 milliards de francs, soit environ 3,9 milliards de francs supplémentaires depuis le 1er janvier 2018.

#surveillance

333

Soit le nombre de plaintes reçues en 2020 par le service du médecin cantonal (SMC) contre des professionnel.le.s ou institutions de santé. Deux amendes ont été infligées et deux interdictions de pratiquer ont été prononcées.

Autoriser l'exploitation et l'exercice en matière médicale

Au 31 décembre 2020, 1'884 autorisations ont été émises, dont 279 pour les médecins. Pour ces derniers, une autorisation de facturer aux assurances de base a été refusée dans 29 cas. 31 autorisations d'exploiter des institutions de santé ont été délivrées pour des créations ou des changements dont deux arrêtés négatifs et cinq radiations.

Le 19 juin 2020, le Parlement a adopté le projet de révision de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) portant sur l'admission des fournisseurs de prestations. La modification de la loi mettra à la disposition des cantons un instrument plus efficace pour maîtriser l'offre de prestations de santé, ce dont Genève se réjouit.

Surveiller les professionnel.le.s et institutions

En 2020, le service du médecin cantonal (SMC) a reçu 333 plaintes dirigées contre des professionnel.le.s ou institutions de santé. Deux amendes ont été infligées, l'une pour publicité non conforme et l'autre pour exercice sans droit de pratiquer. Deux interdictions de pratiquer une profession de la santé ont été prononcées, l'une à titre temporaire, l'autre à titre définitif.

La stratégie pour la législature 2018-2023 vise à renforcer les contrôles sur les pratiques professionnelles. L'implantation du programme informatique fédéral substitution on-line au 1er janvier 2020 permet un meilleur contrôle des traitements pharmacologiques de la dépendance. Le SMC a ainsi délivré 1'410 autorisations de traitement de substitution en 2020. Par ailleurs, la régulation des équipements médico-techniques lourds est entrée en vigueur dans notre canton en janvier 2020 avec l'instauration de rencontres régulières de la commission chargée de préavisier les demandes d'autorisation à l'attention du Conseil d'Etat.

Le groupe risque pour l'état de santé et inspecteurat (GRESI) a procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service. Ce groupe a également été fortement et longuement mobilisé lors de la pandémie, tant pour la cellule de crise COVID-19 du SMC, que pour la surveillance en lien avec ce sujet, notamment des EMS.

#digital

#flexibilité

« La DGS a lancé un comité avec des représentants de toutes les institutions membres de la commission cantonale du réseau de soins (CCRS) afin d'optimiser la coordination des projets de santé numérique dans le canton de Genève. »

Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Assurer la sécurité sanitaire

Le service du pharmacien cantonal (SPhC), qui assure la surveillance du marché des produits thérapeutiques et chimiques, a réalisé 42 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques et 127 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques.

La commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER), hébergée par le SPhC, a examiné, au 2 décembre 2020, 400 nouveaux protocoles de recherche, dont 76 dans le cadre d'études multicentriques suisses. Sur les 324 protocoles se déroulant exclusivement sur le canton, cinq ont été refusés, tandis que quinze ont reçu un avis de non-entrée en matière. Entre mars et août 2020, 26 séances extraordinaires se sont tenues en plus des 36 séances ordinaires annuelles. La CCER a réalisé trois inspections destinées à contrôler des projets de recherche en cours.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant près de 3'500 inspections dans plus de 2'100 établissements publics différents. En 2020, le SCAV a imposé le suivi de plus de 80 cours relatifs à l'hygiène et à l'autocontrôle pour les entreprises faisant état de manquements trop importants dans ces domaines.

Concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, environ 7'500 produits ont été analysés lors de près de 80 plans de contrôles différents organisés au niveau cantonal, romand ou national, avec un taux de non-conformité

proche de 18%. Parmi ces contrôles de produits réalisés par les laboratoires du service, certains ont mené à des retraits, des rappels et des mises en garde publique de produits potentiellement dangereux pour la santé au niveau national (bactéries pathogènes dans des produits pour nourrissons, pesticides dans des riz basmati, allergènes non déclarés dans des produits préemballés, bore dans des slimes, contaminant issus de vaisselle en matériau bio-sourcé).

En ce qui concerne le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé plus de 357 échantillons d'eaux de baignade et mené 177 visites de contrôle. Des non-conformités ont fréquemment été relevées car certains établissements ont encore de la difficulté à respecter les exigences de l'ordonnance fédérale entrée en vigueur en 2017.

Tous ces chiffres sont en diminution par rapport à 2019 en raison de la fermeture de nombreux établissements en cours d'année (restaurants, commerces d'objets usuels, piscines). Pendant la période de confinement, des inspections partielles portant uniquement sur les bases de la sécurité alimentaire ont été réalisées auprès des traiteurs, de la restauration collective et des restaurants ayant développé une activité de vente à l'emporter.

Le renforcement de la gestion du contrôle de l'eau potable a été poursuivi (élargissement des paramètres testés, modification de la prise en charge des demandes issues du public et des professionnels). Un document cadre permettant d'identifier les différents acteurs du canton dans ce domaine et leurs responsabilités respectives sera publié début 2021.

Tableau du nombre d'inspections par année

Domaines	2018	2019	2020
Produits thérapeutiques	155	121	42
Produits chimiques	169	78	127
Projets de recherche CCER	-	4	3
Fabricants/Distributeurs de DA	3'530	3'950	3'500
Manifestations publiques (DA)	420	361	0
Animaux abattus inspectés	2'863	3'233	3'200
Piscines	310	280	177



3'500

Soit le nombre d'inspections relatives au marché des denrées alimentaires, réalisées dans plus de 2'100 établissements publics différents par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) en 2020.

Les abattages des animaux à onglons (bovins, caprins, ovins, porcs, etc.) sont globalement stables. En raison du semi-confinement du printemps 2020, la demande en viande locale s'est vue accrue. L'arrêt de l'activité d'abattage des porcelets durant l'été 2020 explique la stabilité du nombre d'animaux abattus entre 2019 et 2020. A noter qu'en sus des trois petits abattoirs d'animaux à onglons, les inspecteurs des viandes ont contrôlé plus de 840'000 volailles abattues à l'abattoir de Perly. Ce chiffre est en légère augmentation (+5 %) par rapport à l'année 2019.

Renforcer la protection de la population

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Le nombre d'annonces de morsure faites au service continue de croître et atteint le chiffre record de près de 380 en 2020. Il semble que l'obligation d'annonce des accidents au service par les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pension pour animaux, les éducateurs canins et les organes de douanes et police est de mieux en mieux respectée, même pour des morsures bénignes. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure bien établie et maîtrisée et permet de juguler au mieux le risque. Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agression canines sont traitées de manière prioritaire.

Chiffres-clés	2018	2019	2020
Agressions par des chiens	316 (171 sur humains)	336 (188 sur humains)	380 (174 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	69	79	89
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	97	115	128

Assurer la protection des animaux

En 2020, le service a traité environ 200 dénonciations concernant des conditions de détention ou de la maltraitance envers les animaux dont environ 175 pour des animaux de compagnie. Ces annonces ont conduit le service à prononcer 95 mesures: cinq interdictions de détention, 26 séquestres provisoires et sept séquestres définitifs et 57 poursuites pénales. Par ailleurs, 44 exploitations détenant des animaux de rente (25% de la totalité du canton) ont fait l'objet de contrôles officiels par un organisme accrédité mandaté par le SCAV. Le nombre d'annonces de maltraitance

a augmenté cette année (~7%). Contrairement aux morsures de chien, les dénonciations d'infractions à la protection des animaux se font majoritairement sur les annonces des administrés.

Enfin, le domaine de l'expérimentation animale est à nouveau sous l'égide du vétérinaire cantonal depuis le mois d'avril 2020. Le service a traité 244 demandes d'autorisation et a effectué 65 contrôles afin d'assurer que les exigences relatives à la protection des animaux soient respectées dans les laboratoires et les animaleries.

Contribuer à la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

La commission de surveillance a continué à remplir sa mission durant l'année 2020 malgré un léger ralentissement dans ses activités dès le mois de mars du fait de la situation sanitaire. Le nombre de décisions en attente d'être rédigées est néanmoins demeuré stable. Quant aux

renvois en médiation, on constate une légère hausse qui semble traduire un changement de pratique à cet égard de la part du bureau de la commission et de ses sous-commissions. La composition de la commission de surveillance a changé avec l'arrivée de la Dre Aglaé Tardin, nouvelle médecin cantonale, et de Mme Nathalie Vernaz-Hegi, nouvelle pharmacienne cantonale, toutes deux membres de droit de cette autorité. Le greffe de la commission a également accueilli une nouvelle juriste, en remplacement d'une collaboratrice ayant quitté la commission à fin décembre 2019.

Les statistiques comparatives pour les années 2018 à 2020 sont les suivantes:

DSES – DGS – CSPSPD	2018	2019	2020 1 ^{er} janvier au 20 décembre
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	75	97	71
Décisions de classements immédiats par le Bureau	27	36	30
Renvois effectifs en médiation	-	2	3
Décisions de classement après instruction	29	27	23
Décisions prononçant un avertissement	7	10	3
Décisions prononçant une amende	-	2	-
Décisions prononçant un blâme	4	3	4
Propositions de retrait du droit de pratique/de l'autorisation d'exploiter	-	1	1

Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies en temps de COVID

Les actions du plan d'action cantonal 2019-2023 (plan d'action cantonal PSP) mettent en œuvre une approche transdisciplinaire et multi-sectorielle dans laquelle tous les aspects physiques, socio-économiques et mentaux sont inclus.

Hormis les activités découlant des objectifs de ce plan, il a été demandé et discuté avec tous les partenaires de travailler à une vision inclusive de la pandémie en cours afin d'intégrer les précautions en vigueur et adapter au

mieux les activités prévues. Cela a nécessité un réajustement majeur et a parfois mené à des difficultés d'implémentation liées au contexte.

De manière générale, les efforts fournis seront utiles également à long terme puisque les mesures resteront d'actualité en 2021 encore.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

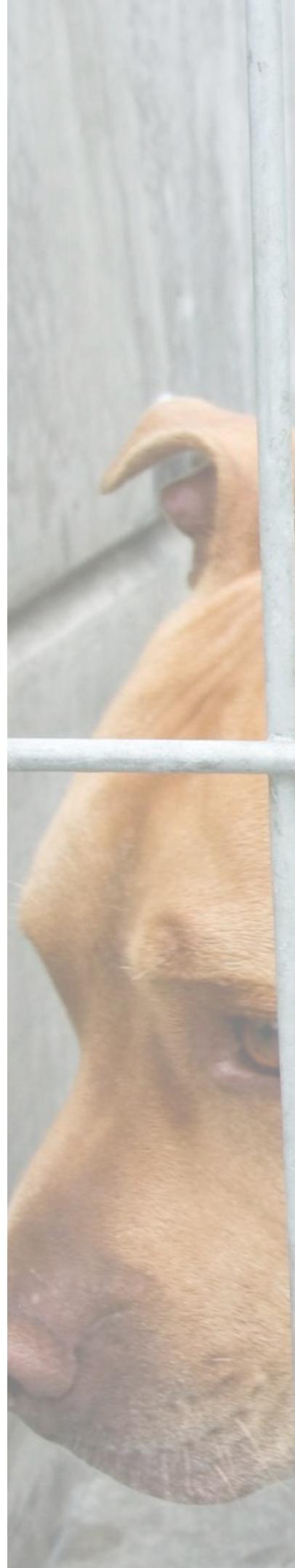
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

#contrôle

#vigilance

« La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Le nombre d'annonces de morsure faites au service continue de croître et atteint le chiffre record de près de 380 en 2020. »

#surveillance





Marché du travail, commerce

2020
Rapport de
Gestion

Réinsertion des demandeurs d'emploi

En plus de la vague sanitaire et des enjeux sécuritaires liés à la pandémie de coronavirus, le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) a dû faire face en 2020 à une vague économique qui s'est traduite par une baisse sensible du nombre de postes annoncés d'une part, par une hausse massive des demandes de chômage partiel d'autre part.

En 2020, la baisse sensible du nombre de postes annoncés et la hausse massive des demandes de chômage partiel ont directement impacté le travail de l'office cantonal de l'emploi (OCE), contraint de réorganiser son action en un temps record. Le but: continuer de délivrer les prestations prioritaires, à savoir les nouvelles inscriptions de demandeurs d'emploi et la prise en charge des demandes de réduction des heures de travail (RHT) dont le nombre a explosé depuis la mi-mars. Depuis le printemps 2020, l'OCE a ainsi traité plus de 16'000 dossiers relatifs à l'indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel contre une soixantaine en 2019. Au plus fort de la crise, près de 139'000 personnes employées ont reçu au moins une fois une indemnisation effective.

Alors qu'en temps normal, une seule personne suffisait au service juridique pour suivre quelques 8 à 10 demandes par mois, ces demandes sont passées dès la mi-mars à plus d'un millier par jour, notamment suite à la fermeture des établissements. Le service a dû monter en puissance, d'abord en mobilisant des collaborateurs et collaboratrices internes, puis des collaborateurs que lui ont mis à disposition d'autres services de l'OCE, en particulier le service employeurs et l'office régional de placement (ORP). Ces soutiens ne suffisant toujours pas, d'autres collaborateurs disponibles au sein du DSES sont venus en renfort durant une dizaine de jours, en provenance de la police, de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM). L'objectif: traiter l'ensemble des demandes RHT déposées en mars avant la fin du mois. A cette période, environ 80 personnes étaient mobilisées au sein de l'OCE pour traiter les demandes de RHT.

Développer les outils digitaux

Par ailleurs, sur le marché du travail, le recours à des outils digitaux pour faciliter la rencontre entre candidat.e.s à l'emploi et employeurs s'est considérablement développé ces cinq dernières années. Dans ce contexte, l'office cantonal de l'emploi (OCE) a fait appel à la plateforme Skillspotting, un outil de matching par compétences capable d'augmenter la pertinence des profils d'assurés proposés aux employeurs, de valoriser les soft skills (compétences humaines et relationnelles) et d'accélérer par ce biais le processus de retour à l'emploi. Un projet pilote en lien avec cet outil, du nom de Skillspot-OCE, a démarré en octobre. Il s'adresse aux services de l'Etat de Genève ayant des postes à pourvoir dans le secteur administratif.

D'autres projets de numérisation ont vu le jour durant l'année. L'un d'entre eux, initié par le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), prévoit de digitaliser progressivement le parcours du candidat à l'emploi faisant appel aux prestations de l'assurance-chômage. Dans ce cadre, de nouvelles bornes visant à mieux accueillir et prendre en charge les personnes venant s'inscrire à l'office régional de placement (ORP) ont été installées à l'OCE. La digitalisation de la première phase de l'inscription au chômage est en cours d'étude. En parallèle, une nouvelle plateforme en ligne, du nom de Zeteo, a été mise à disposition des conseillères et conseillers ORP afin de mieux les renseigner sur les mesures de réinsertion et sur les évolutions du marché du travail.

Par ailleurs, le SECO est disposé à reprendre un outil développé par le canton de Genève dans le cadre de la collaboration intercantonale.



Disponible sur le site www.ricrac.ch, cet outil aide les demandeurs d'emploi et les recruteurs à rédiger leurs descriptifs de compétences sur Job-Room.

Sur l'ensemble de l'année 2020 (de janvier à novembre) 22'953 personnes se sont inscrites à l'OCE, alors que 18'213 en sont sorties (désinscriptions).

Mesures de marché du travail (MMT) pour les personnes au chômage durant leur délai-cadre fédéral

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT.

Types de MMT	2018	2019	2020
PEF/STARE			
- AIT	420	401	409
- Stages	1'055	944	798
- EE	113	109	80
- ETFI*	483	425	304
- PETF	1'025	1'019	911
- AFO	68	69	58
- Semo	483	449	347
Total	3'647	3'416	2'907
Reclassement*	-	-	-
Accompagnement en recherche d'emploi*	8'290	8'381	8'233
Cours*	5'326	6'096	5'704
Total	17'263	17'895	16'844
Nombre de demandeurs d'emploi concernés**	472	407	297

*En 2018, le dispositif MMT a été réorganisé. Désormais, les mesures de reclassement ainsi que la partie des cours dédiée à la recherche d'emploi sont regroupées dans la rubrique accompagnement en recherche d'emploi.

** Données non stabilisées au 01.12.2020

Abréviations :

PEF: programmes emploi-formation.

STARE: stages de réinsertion.

AIT: allocation d'initiation au travail.

EE: entreprises d'entraînement.

ETFI: emplois temporaires fédéraux individuels.

PETF: programmes d'emplois temporaires fédéraux.

AFO: allocation de formation.

Semo: semestre de motivation.

Nombre de postes vacants annoncés à l'OCE

	2018*	2019*	2020*
	14'817	22'100	13'497

*À compter du 1er juillet 2018, les employeurs sont légalement tenus d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les genres de professions où le taux de chômage national atteint au moins 8 %.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2018	2019	2020
Placements en ARE	176	157	98
Placements en EdS	118	130	75

Abréviations :

ARE : Allocation de retour à l'emploi.

EdS : Emploi de solidarité.

Le dispositif des EdS a permis le placement de 75 personnes entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2020, date à laquelle 631 personnes étaient sous contrat EdS.

Attribution du label 1+ pour tous (pour la lutte contre le chômage de longue durée et pour les candidats à l'emploi en difficulté)

Du fait de la crise épidémiologique, les employeurs se sont davantage tournés vers les ressources locales. Dans cette optique, en 2020, le label 1+ pour tous a subi une mue pour soutenir plus largement l'ensemble des personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (OCE) et le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) s'est concentré sur son partenariat avec les entreprises en s'appuyant exclusivement sur le label « employeur ».

	2018	2019	2020
Nouvelles entreprises labellisées	32	22	19
Nouveaux partenaires labellisés	2	4	-



Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2018	2019	2020
Licenciements collectifs annoncés	78	80	118
Entreprises concernées	62	46	82
Nombre de personnes licenciées	1'326	1'198	2'371

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2018	2019	2020
Dossiers traités	65	60	16'306
Dossiers admis (en tout ou partie)	36	25	15'764
Dossiers rejetés	29	35	542
Employés effectivement indemnisés*	35	28	45'771

*Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés sur 10 mois et selon les chiffres fournis par la CCGC. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes qui portent sur des valeurs annuelles.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Le montant alloué pour les mesures cantonales en 2020 s'élève à 36.8 millions de francs.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport relatif aux comptes de fonctionnement.



Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires.

Inspection du travail

L'OCIRT et l'IPE ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usages, dont notamment celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

Contrôles effectués par le service de l'inspection du travail auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2018	2019	2020
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	1'405	1'508	1'321
- pour un total de travailleurs contrôlés	13'430	13'132	9'023

« De mars à décembre, l'inspection du travail, ensemble avec l'inspection paritaire des entreprises (IPE), a réalisé plus de 4'500 contrôles, a vu ses permanences téléphoniques quotidiennes surchargées par des questions en lien avec la crise sanitaire et répondu à plusieurs milliers de courriels à ce même sujet. »



S'agissant des contrats-types de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs, l'OCIRT a poursuivi sa campagne de contrôle dans les secteurs de l'économie domestique, ceci dans le contexte de l'opération Papyrus. En effet, le projet Papyrus vise non seulement la régularisation d'un certain nombre de personnes sans statut de séjour, mais également l'assainissement des secteurs touchés par la sous-enchère salariale et le travail au noir, dont en particulier le secteur de l'économie domestique.

Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2018	2019	2020
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	277	170	155
- pour un total de travailleurs contrôlés	633	869	518
Nombre de contrôles initiés (indépendants)	103	146	29
% d'entreprises en ordre	30%	60%	52%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	42% des 70%	58% des 40%	79% des 48%
Nombre d'entreprises sous décision interdiction de détachement.	50	37	27
Nombre d'indépendant.e.s dont l'activité a été arrêtée (suspension et/ou interdiction) pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	21	6	6

Il convient de souligner que les résultats d'infractions aux salaires minimaux ou de sous-enchères salariales ne reflètent pas le risque global de sous-enchère salariale, dans la mesure où les campagnes de contrôles sont précisément menées dans les secteurs identifiés comme à risque. Dans le domaine du détachement, l'OCIRT traite essentiellement les situations d'infraction transmises par les commissions paritaires.



Contrôles des conditions de travail sur les marchés publics

En étroite collaboration avec l'inspection paritaire des entreprises, les commissions paritaires et les autorités adjudicatrices, l'OCIRT procède au contrôle des conditions de travail des entreprises suisses et étrangères actives sur un marché public. Par ailleurs, l'OCIRT contrôle le respect de l'obligation d'annonce des sous-traitants actifs sur un marché public de la construction.

	2018	2019	2020
Nombre d'entreprises exclues des futurs marchés publics	44	38	24
Nombre de suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	21	22	23

Contrôles en matière de santé et sécurité au travail

2'714 contrôles ont été effectués en 2020 en matière de santé et sécurité au travail.

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre du contrat de prestations avec la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), l'OCIRT a renforcé ses contrôles en matière de prévention, notamment en augmentant le nombre de contrôles consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail. L'OCIRT traite par ailleurs les plaintes qui lui sont adressées en matière de santé et sécurité au travail, procède à l'examen des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques.

#prévention

#protection

Contrôles des plans de protection COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19, les inspections du travail se sont vu attribuer par le Conseil fédéral la tâche de contrôler la mise en œuvre effective des différents plans de protection. Des campagnes de contrôle successives ont été conduites pour s'assurer du respect des mesures de protection contre la propagation du coronavirus.

C'est ainsi que de mars à décembre, l'inspection du travail, ensemble avec l'inspection paritaire des entreprises (IPE), a réalisé plus de 4'500 contrôles, a vu ses permanences téléphoniques quotidiennes surchargées par des questions en lien avec la crise sanitaire et répondu à plusieurs milliers de courriels à ce même sujet.

Les contrôles ont porté en priorité sur les secteurs de la restauration et du commerce de détails, mais des campagnes spécifiques ont également été conduites notamment dans le secteur des livraisons et transports, auprès des entreprises de production ou traitement alimentaire ainsi qu'auprès des communautés religieuses. L'inspection du travail a également traité l'ensemble des plaintes ou dénonciations qui lui ont été adressées pour non-respect des mesures de protection. Une priorité absolue a été donnée aux cas signalés par le service du médecin cantonal, qui ont fait l'objet d'un contrôle immédiat.



#personnel

Police du commerce et de lutte contre le travail au noir

En 2020, la loi sur les taxis et voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) a été transmise au Grand Conseil et a fait l'objet d'un examen approfondi par la commission des transports. Elle sera transmise au plénum début 2021.

Le Grand Conseil a adopté la loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) le 3 juillet 2020. Le règlement a été élaboré dans la foulée et entrera en vigueur courant du premier trimestre 2021. Dans l'intervalle, les activités d'autorisation et de contrôle ont pu se poursuivre sur la base du règlement d'exécution de la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (RVEBA).

Enfin, la loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LaLJAR) a été adoptée par le Grand Conseil et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle prévoit notamment l'encadrement des tournois de poker. Le règlement d'application de la LaLJAR a été élaboré et sera adopté par le Conseil d'Etat début 2021.

Au plan judiciaire, la Cour administrative de la Cour de justice (CACJ) a confirmé la décision de la PCTN de requalifier en entreprise de transport une grande société de véhicule avec chauffeurs opérant jusque-là comme un diffuseur de courses. Un recours au Tribunal Fédéral (TF) a été déposé par la partie adverse en date du 12 janvier 2021.

Contrôler les établissements publics

Cette année a été tronquée par le confinement et les fermetures à répétition des commerces et établissements publics. Cette situation a eu un énorme impact sur l'activité du secteur inspectorat.

La PCTN a ainsi procédé à 708 contrôles d'établissements publics conformément à la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), pour 548 infractions constatées, qui ont finalement découlé sur 109 rapports. Elle a aussi procédé à 44 contrôles relatifs à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF) constatant 2 infractions.

La PCTN a également procédé à 14 contrôles concernant la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA) pour 19 infractions et établi 15 rapports au final. Enfin, les 3 contrôles sur la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) menés en 2020 ont relevé 11 infractions et abouti à 9 rapports.

Un suivi rapproché des défauts de requête en autorisation LRDBHD a par ailleurs été mis en place et a permis à la PCTN d'être beaucoup plus pertinente dans ses inspections.

La PCTN a aussi maintenu l'étroite collaboration avec les différents services impliqués dans la surveillance des commerces et établissements publics, en particulier la police cantonale.

En matière de travail au noir, des contacts systématiques ont été pris avec l'ensemble des entités concernées au plan cantonal afin d'optimiser la collaboration du hub placée sous la responsabilité de la PCTN. 368 enquêtes terminées en 2020 et plus de 120 transmissions ont été faites par la PCTN aux partenaires du hub. Le secteur de la métrologie a contrôlé près de 2'711 instruments de mesure évoluant dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme par exemple, les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs, etc. En 2020, 97,2% de ces instruments contrôlés fonctionnent correctement et sont dans les tolérances admises par les différentes lois. Ce chiffre s'explique par le passage régulier



des vérificateurs auprès des différents acteurs, assurant un entretien régulier de l'instrument.

Le secteur a aussi contrôlé des lots de préemballés dans 41 entreprises (fabricants, importateurs, producteurs) ainsi que dans 241 points de vente publics. 92% des lots sont réputés correctement remplis.

La PCTN a par ailleurs délivré les prestations opérationnelles suivantes :

Autorisations	2018	2019	2020
Etablissements publics (LRDBHD)	2'432	2'576	2'627
- dont cafés-restaurants	1'817	1'910	1'963
Manifestations d'importance cantonale	30	14	0
Vente d'alcool à l'emporter (LVEBA)	361	233 (69 en cours de traitement)	214 (42 en cours de traitement)
Animations musicales (LRDBHD)	137 ponctuelles 367 trimestrielles 44 annuelles	147 ponctuelles 373 trimestrielles 41 annuelles	84 ponctuelles 232 trimestrielles 41 annuelles
- dont plaintes pour nuisances sonores	31	28	25

Gérer les annonces de changements COVID-19

Pour atténuer les effets économiques de la fermeture des dancings en raison de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, ceux-ci ont pu ouvrir comme s'il s'agissait d'un bar. La PCTN a géré dans de très courts délais les annonces de changement de catégorie et les requêtes d'animations y relatives. Compte tenu des circonstances, les activités de danse ont été interdites.

Par ailleurs, un soutien à la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) a été donné pour déterminer l'indemnisation des établissements publics touchés par cette crise sanitaire.

De plus, la PCTN a pris en charge le prononcé de mesures – y compris les procédures de recours subséquentes – pour violations des règles COVID par les établissements publics, ceci en étroite collaboration avec la police cantonale. Cette coordination a notamment permis de procéder rapidement à l'apposition de scellés en cas d'ouverture illégale ou violation importante des règles applicables.



« Pour atténuer les effets économiques de la fermeture des dancings, ceux-ci ont pu ouvrir comme s'il s'agissait d'un bar. La PCTN a géré dans de très courts délais les annonces de changement de catégorie et les requêtes d'animations y relatives. »

#adaptabilité

#ouverture

#régularité



Main-d'œuvre étrangère

Par rapport à 2019, le nombre de permis octroyés à la main-d'œuvre étrangère a diminué. Cela s'explique notamment par la fermeture des frontières et les difficultés économiques induites par les mesures sanitaires.

	2018	2019	2020
Permis B Etats tiers : unités prélevées	429	448	378
Permis L Etats tiers : unités prélevées	321	288	159

Les chiffres ci-dessus sont ceux fournis par le secrétariat aux migrations (11.01.2021); ils n'incluent pas les dossiers traités favorablement par le service lorsque l'étranger n'est finalement pas venu en Suisse.

Le service a également octroyé près de 674 autorisations 120 jours (toutes nationalités confondues).

Le service traite depuis le 1er janvier 2017, sous l'angle de l'ALCP, les demandes des ressortissant.e.s croates. En 2020, 4 dossiers ont été traités.

Le service a finalement traité 41 recours déposés à l'encontre de ses décisions (31 au niveau du Tribunal administratif de première instance et 10 auprès de la Cour de Justice).



Registre du commerce

Le nombre global de dossiers traités au 30.10.2020 est en baisse (-1'510 par rapport à l'année dernière à la même date) essentiellement dû à la nette baisse de l'activité en mars et avril consécutive aux mesures COVID-19 et au ralentissement des activités des entreprises. Néanmoins vu l'activité actuelle tout à fait normale, la baisse totale au 31.12.2020 est moins significative.

Dossiers traités par le RC	2018	2019	2020
Inscriptions nouvelles	4'078	4'295	4'307
Modifications	17'392	17'111	16'357
Radiations	2'731	2'930	2'600
Total	24'201	24'342	23'264

Le nombre total d'entreprises inscrites est en revanche toujours en constante augmentation dès lors que les inscriptions nouvelles dépassent toujours les radiations. 48'766 entreprises sont ainsi inscrites au RC à la date du 08.12.2020.



Nature juridique \ Situation au :	31.10.2019	31.10.2020	Diff.	Inscription RC
Sociétés anonymes	17'800	18'183	+383	obligatoire et constitutive
Sociétés à responsabilité limitée	13'602	14'467	+865	obligatoire et constitutive
Entreprises individuelles	9'700	10'032	+332	obligatoire si > 100'000 F par an
Fondations	1'533	1'554	+21	obligatoire
Associations	1'489	1'560	+71	obligatoire si activité comm.
Sociétés en nom collectif	941	943	+2	obligatoire
Succursales d'entreprises suisses	748	761	+13	obligatoire
Succursales d'entreprises étrangères	540	532	-8	obligatoire
Sociétés coopératives	357	361	+4	obligatoire et constitutive
Sociétés en commandite	167	162	-5	obligatoire
Entreprises de droit public	84	86	+2	obligatoire si prévue par la loi
Sociétés en commandite par action	8	8	+0	obligatoire et constitutive
Société d'investissement à capital variable (SICAV)	4	4	+0	obligatoire et constitutive
Société en commandite de placements collectifs	2	2	+0	obligatoire et constitutive
Indivisions	1	1	+0	
Société anonyme de droit public	1	1	+0	obligatoire et constitutive
Société d'investissement à capital fixe (SICAF)	-			obligatoire et constitutive
Total des entités inscrites	46'977	48'657	1'680	
SA + EI + SARL =	87.49%	87.72%		

Pour cette année, on constate une hausse significative des inscriptions en ligne des entreprises de personnes, liée au fait que depuis les mesures de semi-confinement du mois de mars, il n'est plus possible de venir s'inscrire directement au guichet physique (l'inscription se fait par courrier ou par le biais du guichet virtuel).

L'objectif à court terme est d'avoir 50% des entreprises de personnes créées en ligne. Pour ce faire, il faut impérativement encourager les citoyen.ne.s à passer par le site Internet du RC en mettant en avant l'immédiateté de la réception de la réquisition et le suivi en ligne du processus d'inscription.

La proportion des entreprises créées en ligne a varié comme suit ces 5 dernières années:

2015	2016	2017	2018	2019	2020
30.21%	35.05%	33.65%	21.52%	28.79%	42.18%



Exécution des poursuites et faillites

L'office cantonal des poursuites (OCP) et l'office cantonal des faillites (OCF), sous l'égide du département des finances et des ressources humaines (DF), appliquent les mesures d'exécution forcée. Ils sont intégrés à la politique publique L (Marché du travail, commerce) car ils contribuent à la santé de l'économie genevoise en renforçant la confiance dans le cadre applicable à l'ensemble des acteurs économiques.

L'activité des deux offices en 2020 a permis la redistribution dans le circuit économique de plus de 300 millions de francs et a rapporté 30 millions de francs d'émoluments en faveur du canton.

Se réorganiser en raison de la COVID

Malgré la suspension des procédures d'exécution forcée ordonnée par les autorités fédérales en mars 2020, les offices ont rapidement réorganisé leurs activités en back office grâce à la mise en œuvre d'un plan de continuité. Ce dernier tire avantage des processus dématérialisés et des e-démarches déjà disponibles. Depuis la fermeture temporaire au public, une baisse de l'affluence aux guichets et une augmentation des prestations en ligne ont été observées.

En 2020, le volume des procédures d'exécution forcée est demeuré stable, en dépit de l'impact escompté de la pandémie.

Stabiliser les systèmes d'information

Les systèmes d'information sont au premier rang des projets stratégiques des deux offices.

Aux faillites, le grand projet en 2020 a consisté à migrer l'application métier ORFEE sur OF3, plateforme similaire partagée par plusieurs cantons, qui doit faciliter l'accès aux prestations de maintenance et aux développements futurs.

Aux poursuites, l'application métier OPUS, introduite en 2016, fonctionne désormais de manière stable grâce à plusieurs fonctionnalités importantes implémentées avec succès. Mais l'amélioration du système doit se poursuivre, en ciblant la facilité d'utilisation, la mise en conformité avec les exigences légales, ainsi que le développement de l'administration en ligne, qui représente déjà un point fort.

Par ailleurs, le concept de formation du personnel a été adapté aux standards professionnels de la branche et aux nouveaux besoins exprimés au sein des deux offices. Les formations internes en présentiel ont été suspendues en raison de la pandémie et reportées à 2021.

En outre, le projet d'organisation interne, reconduit suivant un processus participatif au service des saisies de l'OCP, a fait émerger plusieurs scénarios visant à mieux répartir le travail et à renforcer la collaboration.

En parallèle, l'OCP a initié une démarche en faveur de la qualité de vie au travail. La mise en œuvre de ce projet « Bien-vivre à l'OCP » a commencé par la désignation de groupes pilotes et par l'expérience du télétravail déployé dans le cadre de l'organisation COVID-19. Elle se poursuivra graduellement en 2021 en impliquant tous les échelons hiérarchiques pour assurer un encadrement adapté et améliorer les conditions de travail. A l'OCF, cette culture participative est atteinte et se concrétise aujourd'hui par un dialogue régulier entre les équipes, notamment pour s'accorder sur des pratiques harmonisées.



Diminution du nombre de plaintes

Les prestations des offices des poursuites et des faillites, délivrées en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), sont soumises à la surveillance de la Cour de justice. Celle-ci peut notamment statuer sur plainte au sens de l'art. 17 de la LP.

A l'OCF, le nombre de plaintes enregistrées et admises par l'autorité de surveillance reste très bas en 2020. A l'OCP, cet indicateur poursuit sa baisse significative depuis 2018.

Cette évolution positive tend à démontrer l'amélioration du fonctionnement des deux offices, de la célérité de traitement des dossiers et du niveau de qualité des prestations.

		2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Nouvelles plaintes	OCP	427	378	326	-14%
	OCF	22	29	11	
Plaintes admises ou partiellement admises	OCP	117	95	70	-26%
	OCF	8	3	3	
Plaintes admises pour retard	OCP	40	20	3	
	OCF	0	0	0	

Les poursuites en chiffres

Les réquisitions de poursuites et les réquisitions de continuer la poursuite sont en diminution par rapport à 2019. A l'inverse, les séquestres ont atteint un record historique.

Réquisitions	2018	2019	2020'	Variation 2019/2020
Nouvelles poursuites	281'676	286'819	248'751	-13%
Continuations de poursuites	204'163	188'000	182'586	-3%
Séquestres	1'147	1'285	1'537	+20%
Inventaires	92	61	76	+25%
Ventes	5'154	5'783	4'592	-21%
Prestations en ligne (e-démarches)		210'508	293'000	+39%
Attestations délivrées		168'922	162'182	-4%
Ventes immobilières (saisies)		10	7	-30%

Les faillites en chiffres

Les faillites d'entreprises sont en baisse en 2020 (le détail par branche d'activité est publié chaque trimestre par l'OCSTAT). Ce léger repli vient compenser la hausse des successions répudiées, qui suit la courbe des décès enregistrés dans le canton.

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Procédures enregistrées	2'088	1'852	1'713	-7%
dont : Faillites définitives	1'587	1'406	1'383	-2%
Faillites d'entreprises individuelles et de sociétés	891	748	674	-10%
Successions répudiées	687	652	709	+9%
Faillites personnelles	9	6	0	-50%
Ventes immobilières (faillites)	12	6	3	-50%

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport relatif aux comptes de fonctionnement.



M

Mobilité

2020
Rapport de
Gestion

Transport et mobilité

Avec la mise en service du Léman Express (LEX), en décembre 2019, et l'importante réorganisation du réseau des transports publics genevois (TPG), 2020 s'annonçait comme une année de consolidation.

Le LEX a rapidement gagné une forte fréquentation malgré une mise en service perturbée par des mouvements de grève en France. Ainsi, dès le mois de février 2020, le LEX a transporté en moyenne 42'000 voyageurs et voyageuses par jour avec un pic à 49'000 voyageurs en un jour, soit le volume journalier attendu après quelques années d'exploitation. La profonde réorganisation du réseau TPG mise en œuvre pour accompagner la mise en service du LEX s'est également déroulée avec succès.

Dès le mois de mars cependant, la crise sanitaire a fait chuter la fréquentation, qui s'est établie entre 10% et 15% de son niveau normal jusqu'à début mai. Cette situation sans précédent a été conjuguée à des problèmes de disponibilité du personnel et à l'appel du Conseil fédéral à éviter si possible les transports publics. Elle a conduit à une forte diminution de l'offre déployée durant cette période (-40% à -50%). Alors que la fréquentation a ensuite atteint 80% à 85% en septembre 2020, la deuxième vague de COVID, à l'automne, l'a faite retomber à 50% du niveau ordinaire.

Indépendamment de la crise sanitaire, 2020 a aussi été marquée par plusieurs avancées concernant la planification des infrastructures de transports publics, avec notamment l'adoption par le Grand Conseil en juin de la révision des lois H I 50 et 12554 validant la poursuite de leur développement ambitieux.

Concernant le réseau ferroviaire, les études pour l'extension souterraine de la gare Cornavin se sont poursuivies. Prochaine étape majeure: l'ouverture de la procédure d'approbation des plans en 2023.

Accompagner la mise en service du LEX, et encourager le report modal

Parce que le stationnement représente un levier majeur d'actions sur les pratiques de déplacement, le Conseil d'Etat a proposé des modifications législatives concernant les conditions d'application de la compensation du stationnement. Ces modifications ont été largement acceptées en votation populaire en septembre 2020.

Dans la foulée, le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle politique de stationnement pour ses propres parkings (hors P+R) afin de favoriser le report modal en résiliant 1'880 abonnements de pendulaires, dont 616 de l'Etat, dans ses parkings du centre et de l'hyper-centre. Objectif: affecter ces places prioritairement aux habitant.e.s et à la compensation.

Une seconde mesure concerne l'adaptation de la politique tarifaire, qui concerne près de 7'700 places, propriété de l'Etat: tarifs mensuels plus attractifs pour les habitant.e.s, augmentation des tarifs dans le centre et l'hyper-centre pour les autres usagers et tarifs avantageux pour les personnes en visite.

Enfin, la création d'un label pour encourager des plans de mobilité d'entreprises représente une nouvelle mesure phare du Conseil d'Etat en vue d'utiliser plus rationnellement les parkings privés et pour diminuer le trafic. A noter que les institutions de droit public disposent désormais d'une feuille de route CO2 portant sur les plans de mobilité.

49'000

Le pic de voyageurs enregistré en un seul jour sur le Léman Express, en février, peu avant la crise sanitaire.

Accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

Grâce à la mise en service du LEX, les mesures de la LMCE visant à prioriser la mobilité douce et les transports collectifs dans l'hyper-centre peuvent se déployer, ainsi que la mise en place et la fluidification de la ceinture urbaine. A fin 2020, ce sont 70 mesures qui ont été réalisées. 94 sont en cours de réalisation.

En mai, des aménagements provisoires en faveur de la mobilité douce ont été mis en place. Ils visaient à accompagner le retour progressif des activités économiques et sociales à la suite du confinement et à limiter le risque d'engorgement du trafic induit par une utilisation accrue de la voiture.

Le bilan s'est révélé positif: le trafic cycliste a augmenté de 22% par rapport à 2019 sur les postes de comptages permanents. En outre, l'utilisation des nouveaux itinéraires a augmenté de 28% entre mai et août. Ainsi, en septembre, des procédures légales de prolongation temporelle ou de pérennisation définitive de la plupart de ces aménagements ont été activées.

Ces résultats ont renforcé la volonté des autorités de réaliser des projets d'aménagements cyclables continus et sécurisés dans le centre-ville, à l'exemple des quais Wilson et du Mont-Blanc. Une autre mesure phare de la fluidification de la ceinture urbaine consiste à améliorer la capacité du carrefour Grand-Lancy / Pont Butin / Communes réunies. En novembre, le Conseil d'Etat a transmis un projet de loi en ce sens au Grand Conseil.

« Parce que le stationnement représente un levier majeur d'actions sur les pratiques de déplacement, le Conseil d'Etat a proposé des modifications législatives concernant les conditions d'application de la compensation du stationnement. Ces modifications ont été largement acceptées en votation populaire en septembre 2020. »

#adapter

#bouger

#prioriser

Infrastructures routières et de transports publics

La crise sanitaire de 2020 a entraîné une suspension des chantiers. Cela a notamment concerné le chantier de l'extension de la ligne 14 jusqu'à Bernex-Vailly, dont l'inauguration sera retardée à l'été 2021.

Le chantier du maillon routier MICA et de ses mesures d'accompagnement sur les routes de Mon-Idée et de Jussy est en cours. Sa mise en service est prévue d'ici fin août 2021.

Par ailleurs, les travaux de la route des Nations se sont poursuivis. La géologie très complexe présente sur les deux fronts a nécessité la mise en œuvre de mesures de renforcement du sol et d'étanchéité supplémentaires. L'objectif de mise en service est fixé au 1er semestre 2023. Les travaux d'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex sont également en cours.

Les études de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada et celles du barreau routier de Montfleury se sont poursuivies en coordination avec l'office fédéral des routes (OFROU).

Les travaux d'adaptation des quais bus aux personnes à mobilité réduite (rehaussement) se sont également poursuivis sur le réseau routier cantonal, tout comme ceux du gros entretien et du renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics.

Concrétiser les projets d'agglomération

Les projets liés au Projet d'Agglomération de première génération (PA1) ont continué avec l'achèvement des travaux sur la route de Suisse à Versoix.

Concernant l'avancement des mesures de deuxième génération (PA2), et plus précisément le projet d'extension de la ligne de tram 15 jusqu'à Saint-Julien, l'autorisation de construire pour le tronçon Palettes-Ziplo est entrée en force à fin 2020. Les travaux pourront débuter en 2021 en vue d'une mise en service en 2023.

Les études pour la troisième génération (PA3) se sont également poursuivies concernant l'extension de la ligne de tram 15 jusqu'au Grand-Saconnex, dont l'obtention de l'autorisation de construire est planifiée à l'automne 2022. Les études d'avant-projet de bus à haut niveau de service Vernier-Genève se poursuivent pour une obtention de l'autorisation de construire à l'automne 2022.



90

En pourcentage, le taux d'assainissement des routes cantonales à fin 2020. Assainir 100 % des routes cantonales reste un objectif de cette législature.

Assainir le bruit routier, entretenir et exploiter le réseau

Les études et les travaux d'assainissement du bruit du réseau routier cantonal se sont poursuivis, conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644. A la fin de l'année 2020, le taux d'assainissement des routes cantonales se situe à environ 90%. Assainir 100% des routes cantonales reste un objectif de cette législature.

Par ailleurs, les travaux d'entretien et de renouvellement du patrimoine des routes cantonales, d'exploitation, d'entretien et de contrôle des

espaces verts ont été assurés. Pour le patrimoine des routes cantonales, ces travaux comprennent par exemple le renouvellement et la remise en état des revêtements bitumeux, des systèmes de retenue de sécurité et d'assainissement des eaux de pluie, ou encore des marquages routiers. Pour les espaces verts, ils comprennent par exemple le nettoyage des voiries cantonales et de leurs canalisations, ainsi que des ouvrages d'art.

Enfin, la viabilité hivernale est une activité saisonnière primordiale qui a été gérée en 2020 par un dispositif de gouvernance et d'intervention adapté à l'événement (verglas ou neige).

#assainir #développer #réseaux

« Concernant l'avancement des mesures de deuxième génération (PA2), et plus précisément le projet d'extension de la ligne de tram 15 jusqu'à Saint-Julien, l'autorisation de construire pour le tronçon Palettes-Ziplo est entrée en force à fin 2020. Les travaux pourront débuter en 2021 en vue d'une mise en service en 2023. »



Admission à la circulation routière et à la navigation

Le projet stratégique de dématérialisation de toutes les prestations réalisables – tant légalement qu’informatiquement – a progressé en 2020 au sein de l’office cantonal des véhicules (OCV), encouragé par le département des infrastructures (DI). Ce projet innovant, qui fait usage des nouvelles technologies, s’adapte aux changements législatifs au niveau de la Confédération mais, surtout, les anticipe.

La situation vécue en 2020, en particulier l’impossibilité d’accéder aux locaux de l’OCV en raison des mesures sanitaires, a démontré la pertinence de pouvoir assumer les prestations sans nécessité pour les usagers-ères de se déplacer. Elle a aussi prouvé l’efficacité de l’OCV lorsqu’il dispose des outils numériques nécessaires pour effectuer les missions fédérales déléguées.

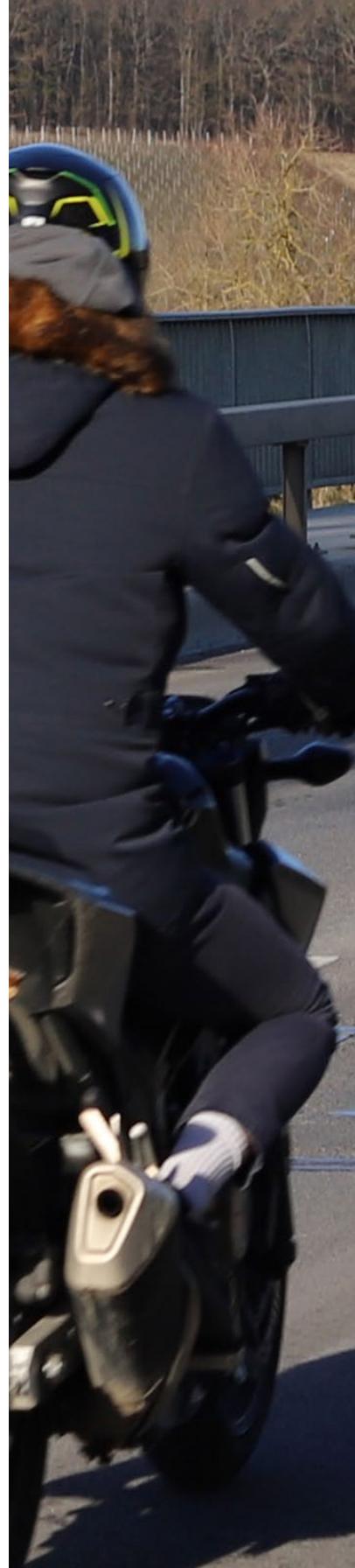
Les prestations en ligne répondent à une demande de la clientèle, qui souhaite autant que possible éviter des déplacements physiques qui engendrent pollution et perte de temps.

Par ailleurs, l’OCV a continué à faire évoluer des prestations offertes par Internet et a pu proposer à la population de nouvelles prestations. A titre d’exemple, le changement d’adresse en ligne a rapidement suscité l’engouement, engendrant des centaines de changements d’adresse dès le premier mois de mise en ligne. Il convient de souligner que ce système sans papier est efficace et sans frais.

Contrôler la conformité

L’OCV, en collaboration avec la police, a procédé sur les routes à des contrôles inopinés de la conformité des poids lourds et des deux-roues motorisés. La récente création d’une piste spécifique pour les contrôles techniques des deux-roues motorisés démontre quotidiennement son utilité, compte-tenu d’un parc de véhicules comprenant aujourd’hui une moto pour cinq voitures.

Par ailleurs, en raison de la pandémie, l’année 2020 a vu les parcs de véhicules se modifier. Il a ainsi été constaté une diminution des voitures individuelles parallèlement à une augmentation des motos. On observe également une diminution des camions, une augmentation des voitures de livraison, ainsi qu’une forte demande de l’usage du plan d’eau avec une forte progression des permis de navigation et du parc des bateaux.



I'126

Le nombre de motocycles supplémentaires (y compris légers) recensés entre 2019 et 2020. Dans le même temps, le nombre de voitures s’est réduit de 319 unités.

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	
Total des véhicules routiers (au 30.9)	316'581	316'102	317'663	1'561	-0,49%
Voitures de tourisme	222'057	220'456	220'137	-319	-0,14%
Cars, autobus	609	618	571	-47	-7,61%
Voitures de livraison	19'112	19'509	20'091	582	2,98%
Camions	2'074	2'092	1'751	-341	-16,30%
Tracteurs agricoles	1'213	1'203	1'198	-5	-0,42%
Motocycles (y c. légers)	57'388	57'938	59'064	1'126	1,94%
Remorques (y c. spéciales)	8'926	8'921	8'950	29	0,33%
Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.9)	6'245	6'174	6'319	145	2,35%

Maintenir les prestations essentielles

Le semi-confinement de mars à avril 2020 a eu un impact important sur les objectifs de l'OCV. En effet, la fermeture complète des activités non-prioritaires, notamment des expertises techniques périodiques, a inévitablement débouché sur des retards. Toutefois, l'OCV a réussi à maintenir les expertises à la périodicité annualisée, notamment pour le transport de personnes et les poids-lourds, ainsi que les contrôles pour raisons médicales concernant les permis de conduire.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

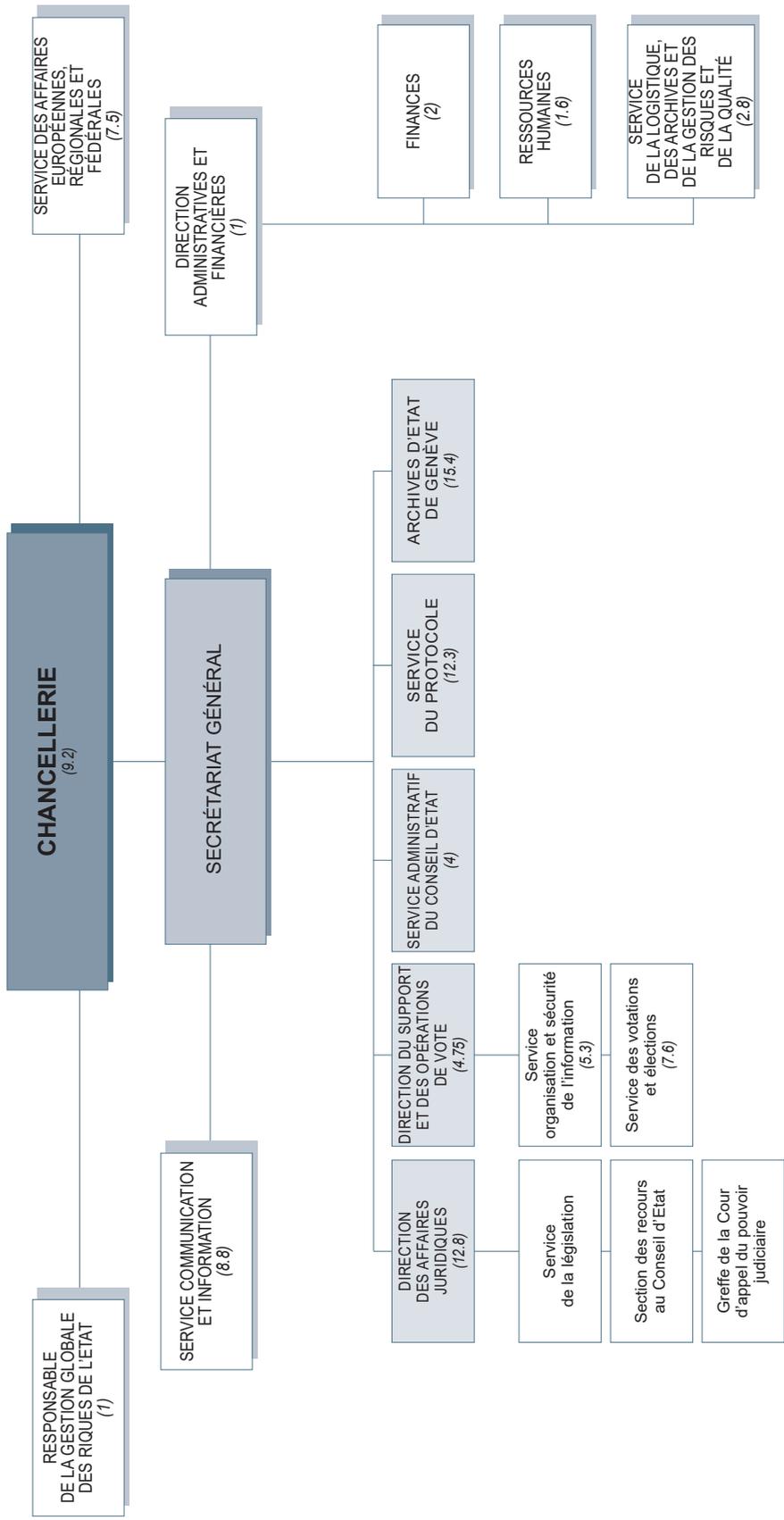
#services

#distance

#expertise



Organigrammes

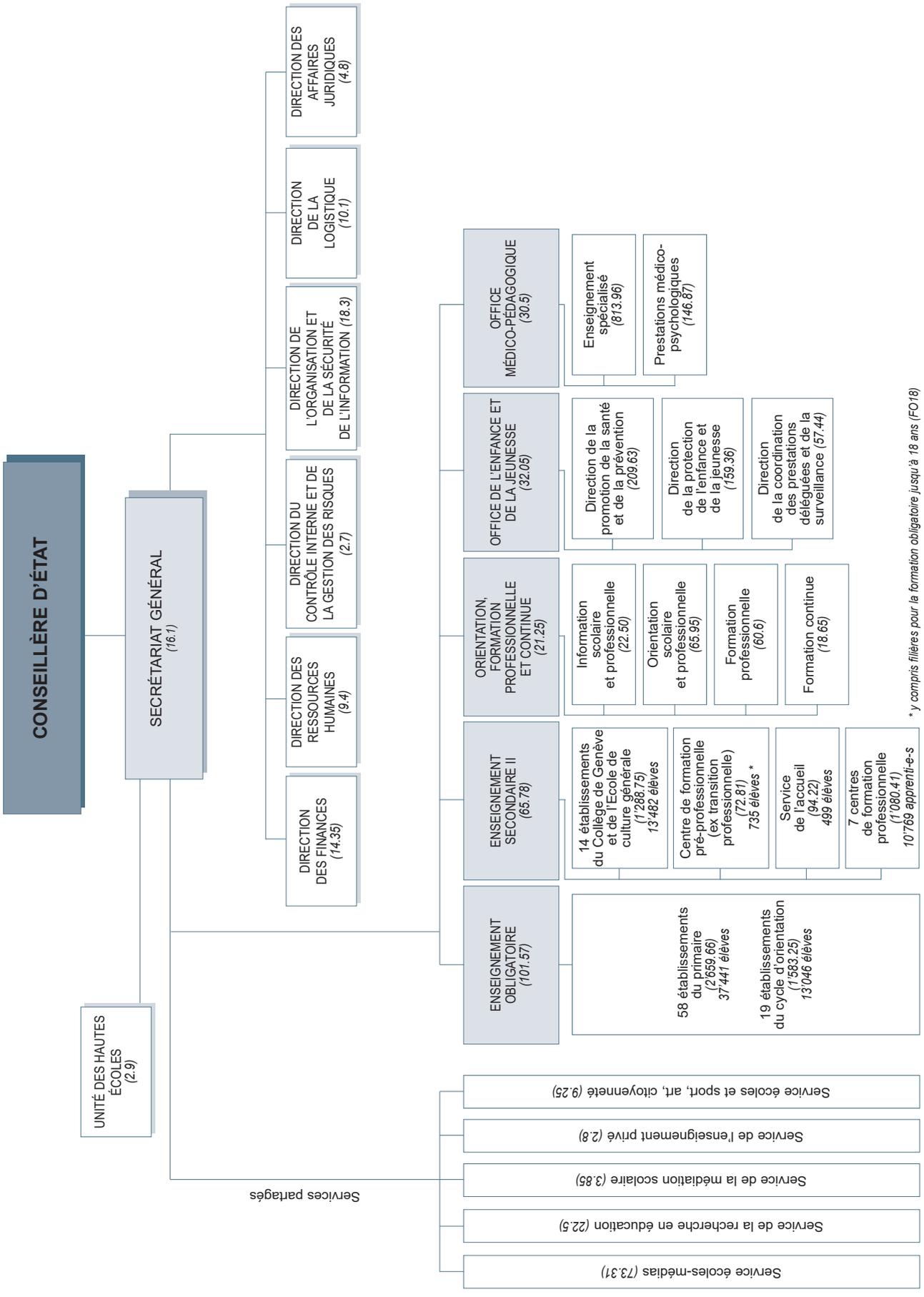


Rattachés administrativement au département présidentiel

- Groupe de confiance (7.3)
- Préposé(e) cantonal(e) à la protection des données et à la transparence (0.8)
- Instance cantonale de médiation (0.5)

Organigramme général de la Chancellerie d'Etat

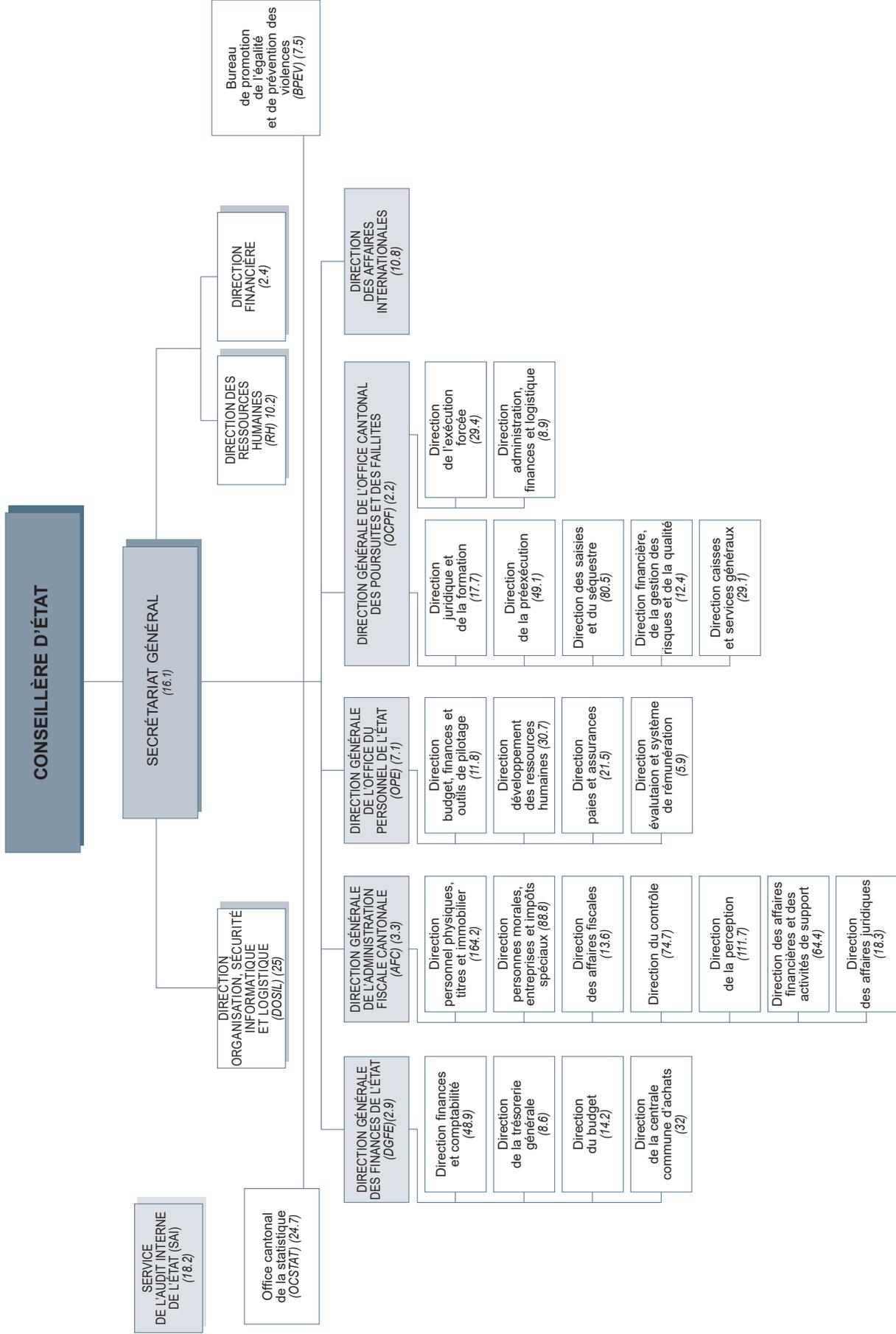
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2020)



* y compris filières pour la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18)

Organigramme général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2020)



Organigramme général du département des finances et des ressources humaines
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2020)

CONSEILLER D'ÉTAT

SECRETARIAT GÉNÉRAL (13.2)

DIRECTION
DE LA GESTION
DES RISQUES
ET DE LA QUALITÉ
(DGRQ) (3.9)

DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES (DRH)
(6.2)

DIRECTION
JURIDIQUE (DJUR)
(9.5)

DIRECTION
ADMINISTRATIVE (DA)
(2.7)

DIRECTION
DE L'ORGANISATION,
DE LA SÉCURITÉ
DE L'INFORMATION
ET DE LA LOGISTIQUE
(DOSIL) (18.1)

DIRECTION DES
FINANCES (DF)
(5.7)

CORPS DE POLICE
(CPOL) (10)

Direction des
services
d'état-major
(23.8)

Direction
des opérations
(237)

Direction
des finances
(10.9)

Direction du support
et de la logistique
(127.85)

Direction de la
stratégie
(37)

Direction des
ressources humaines
*y.c. aspirants

Inspection générale
des services
(14)

Police de proximité
(250.1)

Police judiciaire
(330.85)

Police internationale
(354.1)

Police-secours
(415.2)

Police routière
(172.1)

OFFICE
CANTONAL DE LA
DÉTENTION (OCD)
(66.5)

Service
de l'application des
peines et mesures
(33.6)

Service
de probation et
d'insertion
(66.55)

Brigade de sécurité
des audiences
(84.6)

Etablissements
(Champ-Dollon,
Clairière, Favra,
Vallon, Brenaz,
Villars,
Curabilis)
(652.8)

OFFICE CANTONAL DE
LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS
(OCPM) (51.1)

Service
des étrangers
(73.5)

Service
Suisse
(32.85)

Service protection,
asile et retour
(31.25)

Service état civil
et légalisations
(15.7)

OFFICE CANTONAL
DE LA PROTECTION DE LA
POPULATION ET DES AFFAIRES
MILITAIRES (OCPAM) (13.25)

Service de la
protection civile et
des affaires militaires
(11.6)

Centre d'instruction
feu et protection
civile
(9.85)

Service
de la sécurité
incendie et technique
(6.3)

Centre de la
logistique civile et
militaire
(41.4)

Etat-major cantonal
de conduite (1)

Centre d'analyse
des risques
(3.3)

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SANTÉ
(DGS) (18.8)

Service
de la consommation
et des affaires
vétérinaires (63)

Service
du pharmacien
cantonal
(11.65)

Service
du médecin cantonal
(21)

Service du réseau
de soins
(8.9)

Service de la santé
numérique,
de l'économie
de la santé
et de la planification
(11.5)

OFFICE CANTONAL
DE L'INSPECTION ET
DES RELATIONS DU
TRAVAIL (OCIRT) (16.9)

Service
de la main-d'œuvre
étrangère
(7.4)

Service
de l'inspection
du travail
(42.5)

Service de police du
commerce et de lutte
contre le travail au
noir (42.9)

Registre
du commerce
(15.2)

OFFICE CANTONAL
DE L'EMPLOI
(OCE) (48.9)

Service de l'office
régional
de placement
(132)

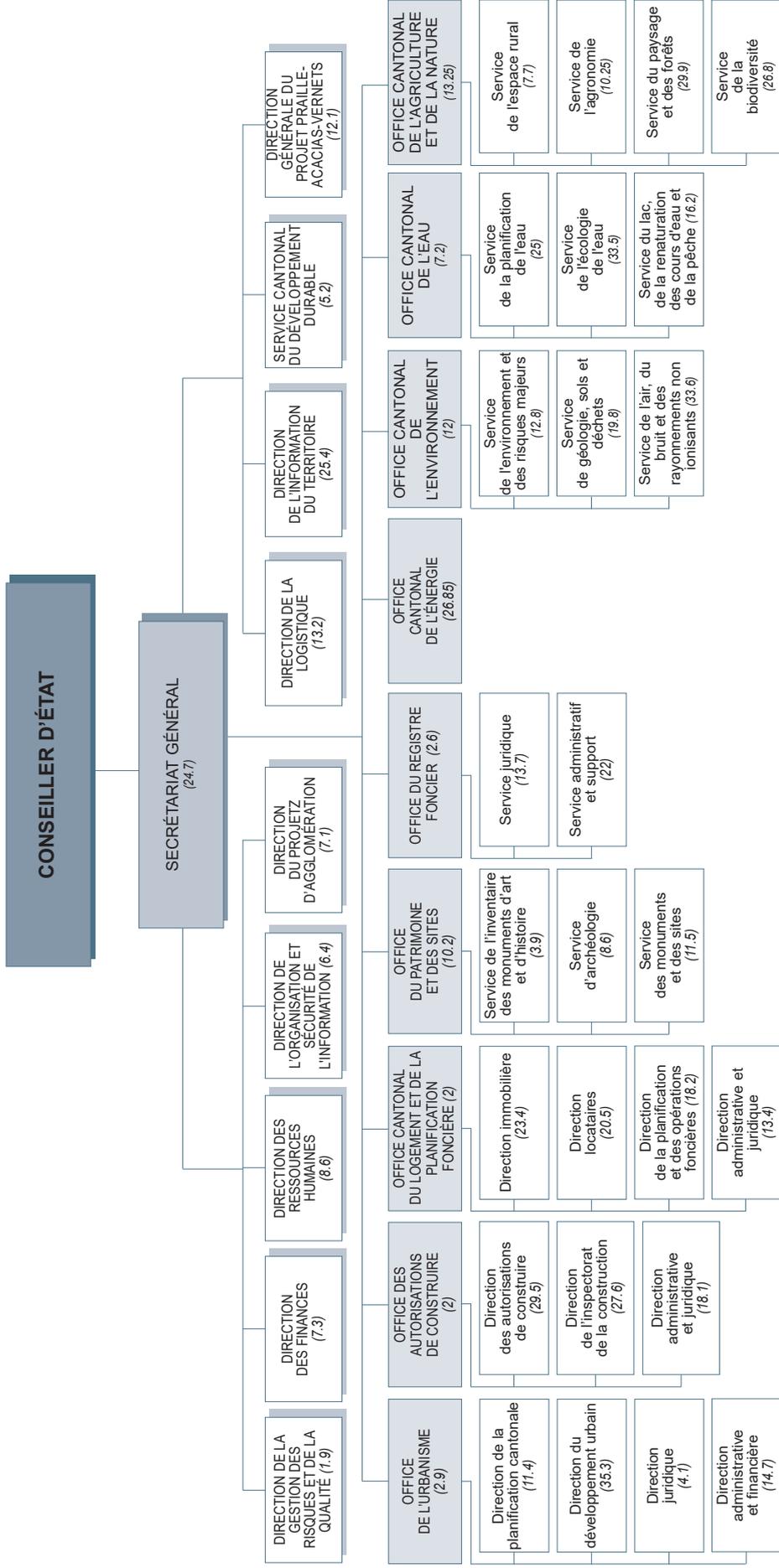
Service des mesures
pour l'emploi
(10.7)

Service employeurs
(17.9)

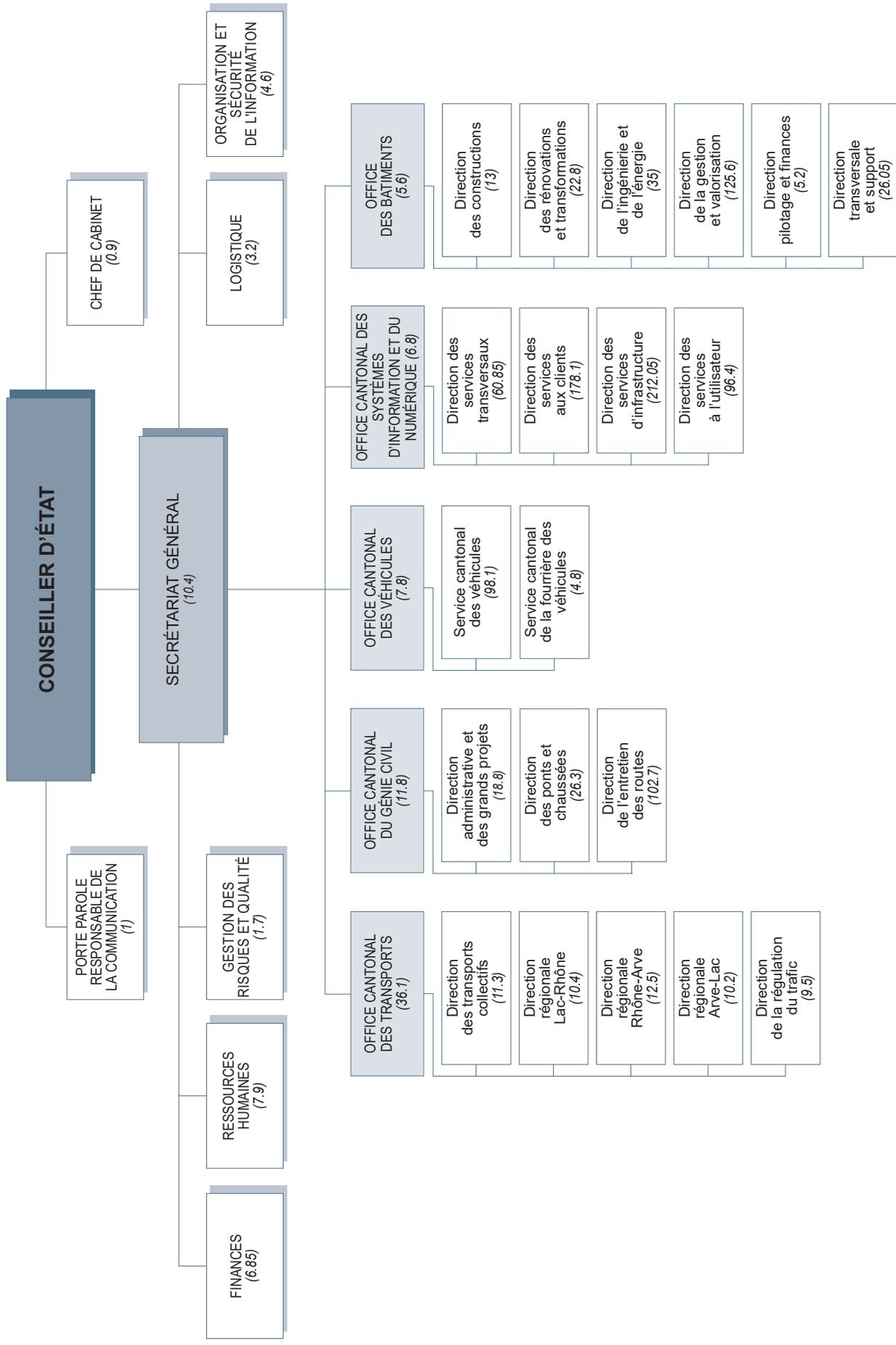
Service d'aide au
retour à l'emploi
(11.2)

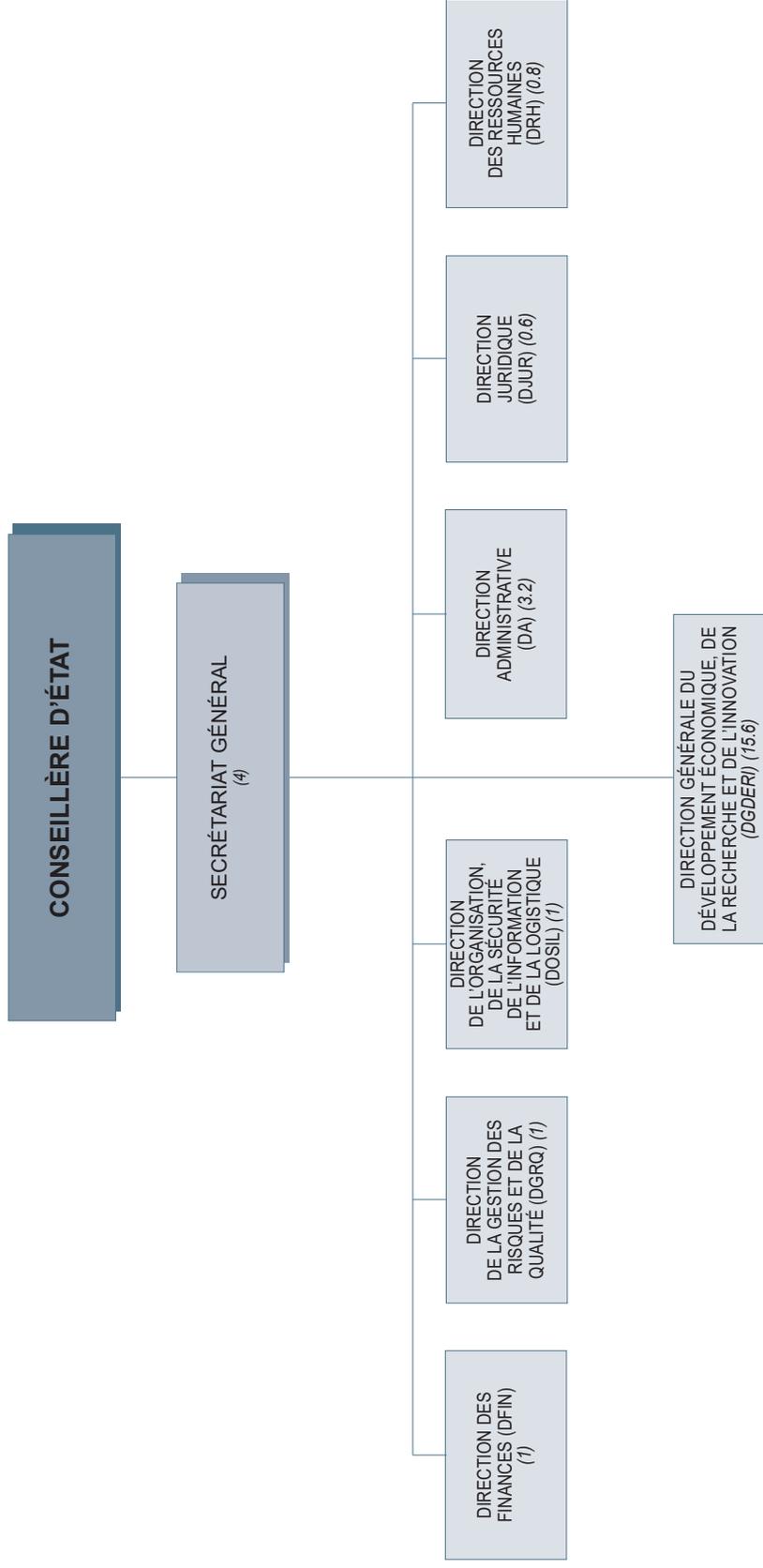
Organigramme général du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

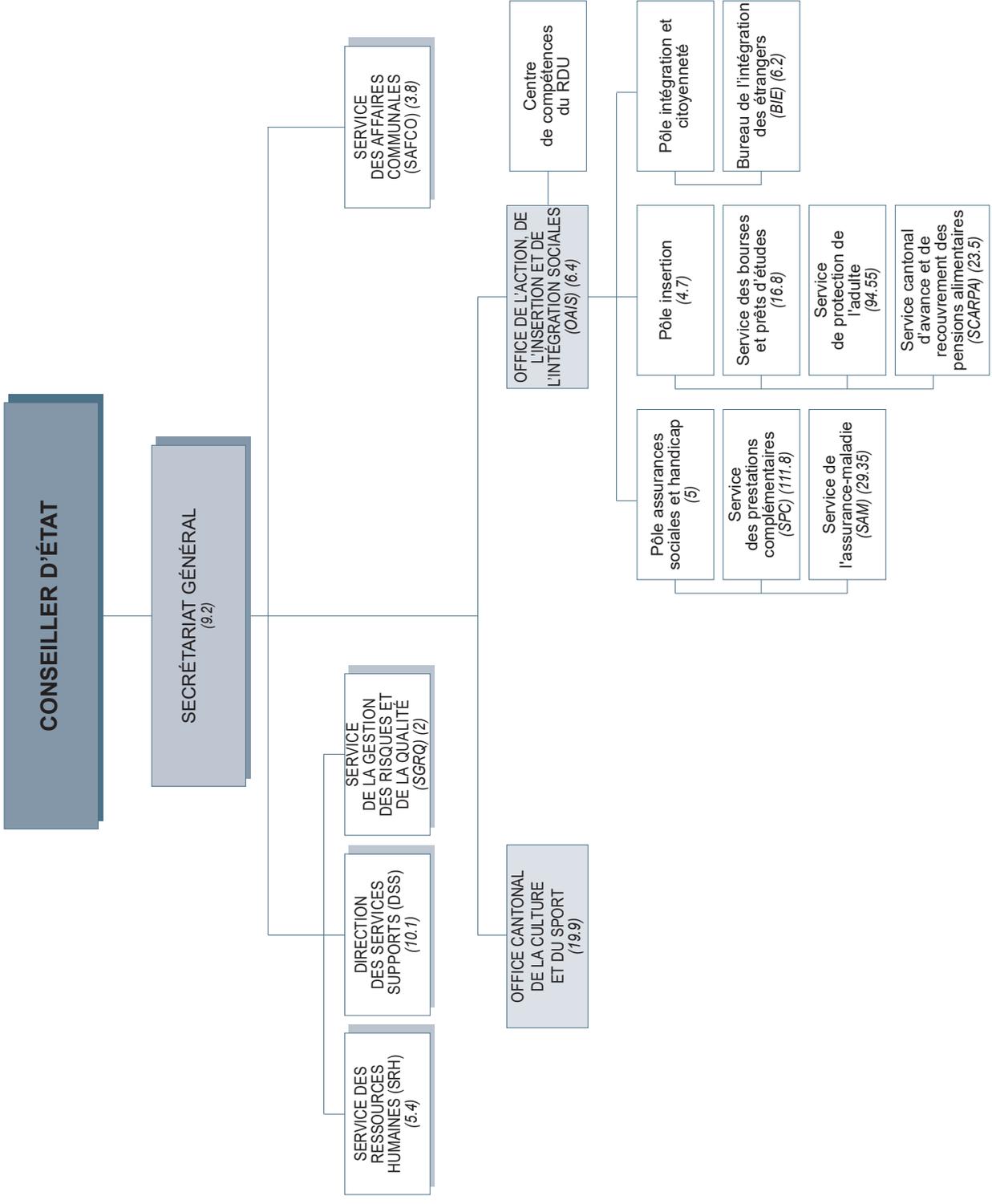
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2020)



Organigramme général du département du territoire
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2020)







Organigramme général du département de la cohésion sociale
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2020)